BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
141
B
31
NAPOLI

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
SECONDE PARTIE.

NOUVEL ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Hiſtoire, depuis CLOVIS juſqu'à LOUIS XIV, les Guerres, les Batailles, les Sieges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Uſages, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

SECONDE PARTIE.

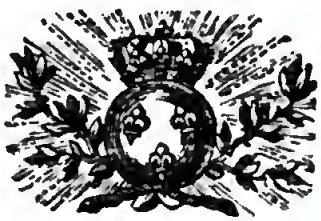

A PARIS,

Chez
- PRAULT, pere, Quai de Gêvres, au Paradis.
- PRAULT, fils aîné, Quai des Auguſtins.
- DESAINT, rue du Foin.
- SAILLANT, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
- DURAND, rue Galande.

M. DCC. LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

ABRÉGÉ

CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

1461. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

1461.

LOUIS XI *parvient à la couronne âgé de trente-neuf ans, l'an* 1461. *Il étoit à Genep en Brabant lorſqu'il apprit la nouvelle de la mort de ſon pere. Il ſe fit ſacrer à Reims le* 15 *août par Jean Juvenal des Urſins, archeveque de cette ville.*

LOUIS XI prit un plan de conduite & de gouvernement différent de celui de ſon pere ; il changea une partie des officiers & des magiſtrats que ce prince avoit mis en place ; de-là la guerre du bien public. *(Comines.)* Il fit même empriſonner quelques ſeigneurs, entr'autres, Antoine de Chabannes, en qui la juſtice divine pourſuivoit l'action inique d'avoir eu part à la confiſcation des biens de Jacques Cœur, dont il avoit été le juge; enfin, il ordonna l'abolition de la Pragmatique-ſanction, qui néanmoins ne fut totalement anéantie que par le concordat fait entre Léon X & François I.

Le titre de roi très-chrétien donné à ce prince en 1469, eſt devenu un titre permanent dans ſes ſucceſſeurs.

1462.

Jean, roi d'Aragon, ayant épouſé en ſecondes noces Jeanne, fille de l'Amirante de Caſtille, dont il eut le fameux Ferdinand-le-Catholique, retenoit le royaume de Navarre au prince de Vianne ſon fils, héritier de cette couronne par ſa mere Blanche, premiere femme de Jean, & lui faiſoit la guerre. Les Navarrois joints au roi de Caſtille, après avoir ſoutenu en vain le prince de Vianne, qui fut empoiſonné par ſa belle-mere, continuent la guerre pour venger ſa mort. Jean d'Aragon, pour ſe défendre contre eux, emprunte trois cents mille écus d'or de Louis XI, & lui engage, pour ſureté de cette ſomme, les Comtés de Cerdaigne & de Rouſſillon.

FEMMES.	ENFANS.	1483. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite d'Ecoſſe ; elle mourut en 1445 , avant que ſon mari fût roi ; on la nommoit *Madame la Dauphine.*		LOUIS XI *meurt au Pleſſis-lès-Tours, le ſamedi 30 août 1483 , âgé de ſoixante ans. Il fut enterré à Notre-Dame de Cléri , où ſon tombeau fut ouvert & profané par les Huguenots en 1562*	*Papes.* Pie II. 1464 Paul II. 1471 Sixte IV. 1484
			Maiſon Othomane. Mahomet II. 1481 Bajazet II abdique. 1512
			Empereur. Frédéric III. 1493
			Rois d'Eſpagne. Henri IV. 1474 Ferdinand. 1516 Iſabelle. 1504
			Rois de Portugal. Alphonſe V. 1481 Jean II. 1495
			Roi d'Angleterre. Edouard IV. 1483
			Roi d'Ecoſſe. Jacques III. 1488
			Roi de Dannemarck. Charles Canutſon. 1471 Interregne juſqu'en 1483
			Rois de Suéde. Chriſtiern. 1481 Jean. 1513
			Roi de Pologne. Caſimir IV. 1492
			Czar. Jwan Baſilowitz. 1505
Charlotte de Savoie, fille de Louis II duc de Savoie & d'Anne de Chipre, mariée l'an 1451, morte en 1483	Louis, mort en bas âge. 1458 *Le P. Anſelme ni le Gendre n'en font point mention, & il n'eſt connu que par une piece qui ſe trouve dans les archives de Notre-Dame de Cléri.* Joachim, mort en bas âge. CHARLES VIII. François, duc de Berri, mort en bas âge. Louiſe, morte en bas âge. Anne, mariée à Pierre de Bourbon, ſeigneur de Beaujeu, gouverna ſous Charles VIII. 1522 Jeanne, mariée à Louis d'Orléans, depuis Louis XII, qui la répudia pour épouſer Anne de Bretagne. 1504 *Enfans naturels.* Louis XI eut *de Phelife Regnard*, Guyette. *De Marguerite de Saſſenage*, Jeanne, *mariée à Louis, bâtard de Bourbon.* Et Marie, *mariée à Aymard de Poitiers, ſeigneur de S. Vallier. Elle fut grand-mere de Diane de Poitiers.* *Il eut encore une autre fille naturelle, nommée* Iſabeau, *mariée à Louis de Saint-Prieſt.*	Il n'y a que trois de nos rois de la troiſieme race, qui n'ayent pas été enterrés à St. Denis ; Philippe I, qui eſt enterré à St. Benoît ſur Loire, Louis-le-Jeune à l'Abbaye de Barbeaux, & Louis XI. Il avoit fait venir ſaint François de Paule, dans l'eſpérance que ſes prieres obtiendroient du ciel ſa guériſon ; il fit venir auſſi pluſieurs reliques.	

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

Le roi prête vingt mille écus à Marguerite d'Anjou, dont le mari Henri IV, roi d'Angleterre, étoit prisonnier dans la tour de Londres ; elle lui promet de lui engager la ville de Calais, sitôt que les affaires du roi seroient rétablies.

Création du parlement de Bordeaux, qui fut démembré du parlement de Toulouse, dont le ressort s'étendoit auparavant sur le Languedoc & sur la Guyenne : la Garonne fut la séparation de ces deux provinces. Les habitans de Bordeaux avoient déja obtenu cette grace, lors de la capitulation qu'ils firent avec le comte de Dunois sous Charles VII, mais leur nouvelle révolte en avoit empêché l'exécution.

1463.

Etablissement de l'Université de Bourges.

Le roi rentre dans les villes de Picardie cédées à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, en lui payant quatre cents mille écus d'or.

1464.

Le comte de Charolois, mécontent de la restitution de ces places, se lie avec le duc de Bretagne ; il fait arrêter le bâtard de Rubempré, sur le soupçon qu'il avoit été envoyé par Louis XI pour s'emparer de sa personne. Ligue entre Charles duc de Berri, frere unique du roi, le comte de Charolois, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le comte de Dunois, & plusieurs seigneurs mécontens de ce que Louis XI les avoit dépouillés de leurs charges au commencement de son regne ; Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René, roi de Naples, vint se joindre aux princes, & leur amena les premiers Suisses qui aient paru dans nos

MINIST.

Philippe de Comines.

Il paſſa du ſervice du duc de Bourgogne dont il étoit né ſujet, au ſervice du roi en 1472. On n'a jamais ſu la véritable cauſe de ce changement. Il mourut en 1509.

Olivier le Daim.

Cet homme de baſſe origine, & qui de barbier de Louis XI étoit parvenu par ſes intrigues à la plus haute faveur, fut pendu ſous le regne ſuivant, en 1484.

Secrétaires des finances.

Erien. Chevalier.

Jean, cardinal de la Balue.

Il parvint de la naiſſance la plus abjecte aux premieres dignités de l'Egliſe : cet hom-

GUERRIERS.

Connétable.

Louis de Luxembourg, comte de S. Paul. 1475

Maréchaux de France.

Jean bâtard d'Armagnac, ſurnommé de Leſcun. 1473

Joachim Rouhault de Gamaches. 1478

Wolfart de Borſelle. 1487

Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505

MAGISTR.

Chanceliers.

Guil. Juvenal des Urſins. 1472

P. de Morvilliers. 1476

Pierre d'Oriole. 1485

Il fut *déchargé* de ſon office en 1483. *Rex exoneravit eum ;* & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que ce ne fut pas par mécontentement de ſes ſervices, puiſque le roi lui donna la charge de P. P. de la chambre des comptes, mais pour en gratifier Guillaume de Rochefort, qui avoit paſſé du ſervice de Bourgogne à celui de France.

Guil. de Rochefort. 1492

Premiers Préſidens.

Yves de Scepeaux. 1461

Helie de Torretes. 1461

Mathieu de Nanterre. 1487

J. Dauvet. 1471

Jean le Boulanger. 1481

J. de la Vacquerie. 1497

Il avoit été conſeiller-penſionnaire de la ville d'Arras.

SAVANS & Illuſtres.

Æneas Silvius. 1464

Jean Argyropile, vers 1474

Beſſarion. 1473

Angelo Cattho, médecin & aſtrologue de Louis XI, aumônier du roi, puis archevêque de Vienne. Ce fut lui qui engagea Philippe de Comines à écrire ſes mémoires.

Nic. de Cuſa. 1464

Enguerrand de Monſtrelet, vers 1468

J. Fauſte, vers 1467

Théod. Gaza. 1475

George de Trébiſonde. 1486

J. Guttemberg, vivant en 1466

Le Mantouan. 1472

Antoine de Palerme, (appelé *Panormita.*) 1471

Il vendit ſa maiſon pour acheter un MS. de Tite-Live.

Nic. Perrot. 1480

Fr. Philelphe. 1481

Bapt. Platine. 1481

P. Schoefer, vivant encore ſous le regne ſuivant.

Thomas à Kempis, auteur de l'*Imitation de Jeſus-Chriſt.* Cet ouvrage a été attribué ſucceſſivement à pluſieurs auteurs, entr'autres, à Gerſon & à Jean Gerſen ; voici ce qu'en a dit Fontenelle dans l'éloge de P. Corneille ſon oncle, de qui nous avons une édition de l'*Imitation* en vers françois : *le Livre le*

MINIST.		MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
me avoit été ſimple valet de M. de Beauveau, évêque d'Angers ; il eut l'audace & l'habileté, après avoir fait déclarer ſon maitre incapable de ſa place, de ſe la faire donner. Il avoit trahi ſon bienfaiteur, Charles de Melun, grand maitre de France, qui eut la tête tranchée en 1468 : il trahit par la ſuite dans pluſieurs occaſions le roi lui-même, qui le fit mettre, dit-on, dans une cage de fer. Sorti de priſon, il fut légat en France, & mourut en 1491		*Procureurs du Roi.*	*plus beau qui ſoit ſorti de la main d'un homme, puiſque l'Evangile n'en vient pas.* 1471
		J. de Saint Romain, exerçoit en 1483	J. de Turrecremata. 1468
		Michel de Ponts, exerçoit avec le précédent en 1479	Franç. Villon (Corbueil,) vivant en 1465
		Avocats du Roi.	Jean Juvenal des Urſins. 1473
		Guil. de Ganai. 1483	
		Renaud de Dormans. 1472	
		On trouve dans un manuſcrit de Blanchard, qu'il fut préſent en qualité de maitre des requêtes, à la déclaration de 1470, par laquelle le duc de Bourgogne eſt déclaré criminel de leze-majeſté.	
Jean Bourré Dupleſſis.		François Hallé, exerçoit en 1476	
Pierre Parent.		Pierre Lutillier. 1492	
		Jean le Maitre. 1510	
		Robert Thibouſt, vivant en 1487	

r'avoir par ſes intrigues. Après avoir regagné le duc de Bourbon, il profite de la diviſion qu'il avoit prévu qui ſe mettroit bientôt entre le duc de Berri & le duc de Bretagne ; il reprend ſur ſon frere la Normandie, qu'il lui avoit donnée en apanage par cette paix, & chaſſe François II, dernier duc de Breragne, de la plupart des places de ce duché, deſquelles il s'étoit emparé : il en reſta cependant encore quelques-unes à ce duc ; ainſi il n'y eut d'exécuté de tout le traité de Conflans, que la ceſſion des places de la Somme, que le comte de Charolois s'étoit fait donner, & qu'il conſerva. Le roi, avant le traité de Conflans, avoit donné l'épée de connétable au comte de S. Paul, favori du comte de Charolois, comptant par cette grace le rendre ſuſpect à ce prince.

1467.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, meurt ; ſon fils Charles, dit *le Téméraire*, lui ſuccede. Les Liégeois, de nouveau révoltés, ſont battus.

Déclaration portant *qu'il ne ſera donné aucun office, s'il n'eſt vacant par mort, réſignation ou forfaiture.*

1468.

Etats tenus à Tours, dans leſquels il fut arrêté que la Normandie ne pouvoir ſe démembrer de la couronne pour être donnée au frere du roi : il y fut convenu que le duc de Bretagne rendroit les villes par lui priſes en Normandie, & qu'on éliroit pluſieurs perſonnes pour la réforme de l'état.

Conférence de Péronne pour prévenir la guerre qui alloit renaître par l'inexécution du traité de Conflans de la part de Louis XI. Ce prince, en même tems qu'il appuyoit la révolte des Liégeois, a l'imprudence de ſe livrer au duc de Bourgogne,

Bourgogne ; en le venant trouver dans Péronne. Charles, qui apprit les intelligences du roi avec les Liégeois, le retint priſonnier proche de cette même tour où Charles-le-Simple avoit fini ſa vie ; il héſita même s'il ne porteroit pas la vengeance plus loin ; enfin il le força à conclure avec lui un traité qui lui fut fort avantageux, & à l'accompagner au ſiege de Liege, contre ces mêmes peuples qu'il avoit lui-même excités à reprendre les armes : il aſſiſta à la priſe de cette ville. Avant ce traité Louis XI avoit promis à Charles duc de Berri ſon frere, la Champagne & la Brie pour apanage, avec intention de ne les lui point donner, par le danger qu'il y avoit que ces provinces trop voiſines de la Bourgogne, ne devinſſent une nouvelle ſource de diviſions.

1469.

Le duc de Berri, au grand regret du duc de Bourgogne, ſe laiſſe perſuader de recevoir la Guyenne pour apanage, au lieu de la Champagne & de la Brie. Le roi gagna, pour y parvenir, le favori de ce prince, Odet d'Aidie, qu'il fit depuis comte de Comminge, & en même tems il punit la perfidie du cardinal de la Balûe : ce miniſtre fut convaincu d'avoir entretenu le frere du roi dans ſa révolte, pour ſe rendre néceſſaire, & d'avoir eu des intelligences avec le duc de Bourgogne. Il fut mis en priſon à Loche, & y reſta onze ans ; on ne lui fit point ſon procès, à cauſe des conteſtations qu'il y eut avec le pape ſur la forme de la procédure. Louis XI inſtitua l'ordre de ſaint Michel : celui de l'Etoile étoit tombé en diſcrédit.

1470.

Edouard IV avoit épouſé ſecrétement une de ſes ſujettes

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

dont il devint subitement amoureux, tandis que le comte de Warwick négocioit en France, par son ordre, le mariage de Bonne de Savoie, sœur de la reine, qui lui fut accordée; le comte de Warwick, indigné, ainsi que toute l'Angleterre, de ce manque de foi, se lie avec Louis XI, repasse en Angleterre, y bat l'armée d'Edouard, & le fait prisonnier. Edouard IV à son tour, sauvé de sa prison, bat l'armée du comte de Warwick. Le comte de Warwick défait pour la seconde fois l'armée d'Edouard, qui se sauve auprès du duc de Bourgogne. Henri VI sort de sa prison, & remonte sur le trône.

Le duc de Guyenne sans la participation du roi, & pour se fortifier contre lui, presse le duc de Bourgogne de lui donner en mariage sa fille unique; il est secondé dans cette demande par le connétable de Saint-Paul, à qui la guerre étoit nécessaire pour maintenir son crédit, ainsi qu'au duc de Bretagne, qui prévoyoit que le roi ne cherchoit qu'à les abattre, quand il n'auroit plus d'affaires avec le duc de Bourgogne. Déclaration du 3 décembre, portant confiscation des terres du duc de Bourgogne. Le roi prend Saint-Quentin, Amiens, Roye & Montdidier. Jean, comte d'Armagnac, qui s'étoit sauvé à Fontarabie, est condamné à mort par arrêt du parlement, pour sa rebellion; il fut massacré en 1473 au siege de Leictoure. On commence à imprimer à Paris.

1471.

Le duc de Bourgogne prend les armes, & en même tems jette des soupçons dans l'esprit du roi contre ceux qui le faisoient agir : il se fait une treve d'un an entre le roi & lui. Le connétable continue de négocier le mariage du duc de Guyenne avec la fille du duc de Bourgogne.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

Derniere révolution qui fait triompher la Roſe blanche, & qui remet Edouard IV ſur le trône d'Angleterre : le comte de Warwick eſt défait & tué dans une premiere bataille ; Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, en perd une ſeconde, où ſon fils le prince de Galles eſt fait priſonnier & maſſacré par les ordres d'Edouard, à l'âge de dix-huit ans. Cette malheureuſe princeſſe, priſonniere d'Edouard, & rachetée enſuite par Louis XI, mourut enfin en 1482, après avoir donné l'exemple du plus grand courage & des plus grands malheurs. Qui croiroit que cette Marguerite étoit la fille du bon roi René, duc d'Anjou, lequel paſſa ſa vie en priſon, & à faire des enluminures ? Edouard fait maſſacrer Henri VI, & fit mourir ſon frere le duc de Clarence en 1478. Henri VII eut envie depuis de faire canoniſer Henri VI, pour donner plus d'horreur de l'uſurpation d'Edouard IV ; mais cela n'eut pas lieu. Edouard devenu paiſible, craint autant que Louis XI le mariage du duc de Guyenne avec l'héritiere de Bourgogne.

1472.

Le duc de Guyenne meurt empoiſonné avec la dame de Monſoreau ſa maîtreſſe, par une pêche qui lui fut donnée, non ſans ſoupçon contre le roi lui-même. Ce prince avoit fiancé Jeanne, fille de Henri IV, dit l'*Impuiſſant*, roi de Caſtille, au préjudice de laquelle Iſabelle, ſœur de Henri, & femme de Ferdinand d'Aragon, s'empara du royaume de Caſtille. Les négociations entre le roi & le duc Charles, ne ſont qu'un tiſſu de fourberies & de menſonges. Le duc prend les armes, entre en Picardie, y met tout à feu & à ſang, eſt obligé de lever le ſiege de Beauvais, défendu vaillamment par des femmes qui ſe joignirent à la garniſon, ayant à leur tête la nommée *Jeanne Hachette*, paſſe enſuite

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XI.

dans la Normandie qu'il ravage, & revient en Flandres. Le roi après ſa retraite reprend une partie des places. Louis XI regagne le duc de Bretagne. Philippe de Comines paſſe du ſervice du duc de Bourgogne à celui du roi.

Création de l'univerſité de Bordeaux.

1473.

Le roi pouſſé à bout par les infidélités redoublées de Jean V, comte d'Armagnac, à qui il avoit pardonné plus d'une fois, & qui n'avoit ceſſé de cabaler avec le duc de Bourgogne & le duc de Guyenne, prend la réſolution de le punir, & fait aſſiéger Leictoure, que le comte défendit, & où il fut tué, comme il vient d'être dit, après la capitulation : il ne laiſſa point de poſtérité, & la confiſcation de ſes biens fut rendue à Charles d'Armagnac ſon frere.

Le roi brouillé avec Jean, roi d'Aragon, contre lequel il prend parti pour René, roi de Naples, fait aſſiéger Perpignan, défendu par le roi d'Aragon lui-même. On leve le ſiege, & ces princes s'accommodent.

Le duc de Bourgogne inſtitué héritier par Arnould, duc de Gueldres, à l'excluſion de ſon fils, prend poſſeſſion de cette province : il forme le projet de faire ériger ſes états en royaume, ſous le titre de royaume de Bourgogne.

1474.

Traité de Bouvines, entre le roi & le duc Charles, où la perte du connétable eſt réſolue; il n'eut point alors d'exécution à cet égard.

Procès fait à René, duc d'Alençon; on l'accuſa d'avoir tramé une ligue avec le duc de Bretagne, & il fut condamné à mort; mais la peine fut commuée en celle d'une priſon perpétuelle. Entrevue du roi & du connétable, qui

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

vint accompagné de troupes, & qui eut l'insolence d'exiger qu'il y eût une barriere entre le roi & lui. Guerre en Catalogne pour les intérêts du duc de Calabre. Ligue offensive & défensive entre Edouard IV, Charles duc de Bourgogne, & le duc de Bretagne, contre le roi. Ce même Edouard traitoit avec le roi de Castille, avec l'empereur & le roi de Hongrie, & déja ils avoient fait entr'eux le partage de la France. (*Rymer.*) Le connétable qui étoit en possession de la ville de S. Quentin, se fait rechercher par tous les partis; cette ligue n'a point d'effet par l'ambition de Charles, qui, voulant fonder son royaume de Bourgogne, songeoit à s'emparer de toutes les places du Rhin jusqu'à Basle; il se déclare pour Robert de Baviere, archevêque de Cologne, fait le siege de Nuitz, & par cette entreprise excite la jalousie de l'empereur, des princes d'Allemagne, & de René duc de Lorraine, auxquels Louis XI donna secrétement du secours.

1475.

Le roi fait la guerre au duc de Bourgogne; il avoit conclu dès l'année précédente un traité secret avec les Suisses, qui commencent à être en considération dans l'Europe. Ce fut Nicolas Diesbach, ambassadeur des Suisses, qui conclut ce traité. C'étoient des alliés d'autant plus sûrs, qu'ils avoient à se plaindre du duc de Bourgogne: ce prince possédoit le comté de Ferette par engagement du duc d'Autriche, & il autorisoit le gouverneur qu'il y avoit mis, à toutes les vexations qu'il exerçoit sur quelques cantons ses voisins. Edouard, qui se préparoit à la guerre contre la France, est regagné par Louis XI qui avoit des intelligences avec les principaux ministres d'Angleterre; il lui en coûtoit pour cela, dit Comines, seize mille écus de pensions. Les deux

rois concluent à Amiens, le 29 août, un traité qu'ils confirment à Picquigni; ils conviennent d'une treve de sept ans; ils y arrêtent le mariage entre le dauphin & Elisabeth, fille d'Edouard, & Louis s'engage à payer tous les ans à Edouard, tant que les deux rois vivroient, une somme de cinquante mille écus d'or. Le duc de Bretagne fut aussi compris dans ce traité; Edouard avoit grand intérêt de le ménager; car le duc de Bretagne retenoit prisonnier le comte de Richemont, seul rejetton de la maison de Lancastre, qui auroit pu causer de grands embarras, s'il eût été relâché, & qui en effet depuis monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri VII. Le duc de Bourgogne se voyant abandonné du roi d'Angleterre, & trahi par le connétable, dont le roi lui révéla toutes les perfidies, conclut avec Louis XI à Vervins une treve de neuf années, & convient d'abandonner le connétable: celui-ci en est instruit, & va trouver le duc pour le regagner; mais le duc le livre au roi, qui lui fait trancher la tête en place de Greve le 19 décembre. Sa petite-fille, Marie de Luxembourg, épousa depuis François, comte de Vendôme, & fut bisayeule du roi Henri IV. Le roi donne au duc Charles toute la dépouille du connétable, & lui rend Saint-Quentin, & plusieurs autres villes de Picardie. Le duc de Bourgogne prend Nanci.

1476.

Le duc de Bourgogne prend la ville de Granson sur les Suisses; il est attaqué, & son armée est mise en déroute: il rassemble des troupes, & met le siege devant Morat, où il est encore battu par les Suisses, ayant à leur tête René II duc de Lorraine, qui après reprit Nanci. René étoit fils d'Iolande d'Anjou, & de Ferri, fils d'Antoine, comte de

Vaudemont, frere de Charles II, dernier duc de Lorraine, lequel avoit diſputé le duché à ſa niece Iſabeau, lorſqu'elle épouſa René I, duc d'Anjou; du mariage de René & d'Iſabeau, étoit venue Iolande, laquelle épouſa le fils du comte de Vaudemont, d'où vint René II, qui réunit tous les droits par ſon pere & par ſa mere. (*Voy. l'année* 1431.)

1477. 78.

Charles fait le ſiege de Nanci, où il s'obſtine, malgré la rigueur de la ſaiſon, qui avoit preſque détruit ſon armée. Le duc de Lorraine, accompagné des Suiſſes, vient au ſecours de la place, & le 5 janvier attaque & défait le duc Charles, qui y perdit la vie, ayant été trahi par Campobaſſe Napolitain; il ne laiſſa d'autre héritier que Marie ſa fille unique. En lui finit la ſeconde maiſon de Bourgogne, qui avoit duré près de cent vingt ans ſous quatre princes. Le roi qui, le premier, avoit établi l'uſage des poſtes, juſqu'alors inconnu en France, par un édit de 1464, eſt bientôt informé de cet événement, & en profite pour reprendre pluſieurs villes en Picardie, en Artois & en Bourgogne. Il s'empare auſſi du comté de Boulogne, relevant de l'Artois, en donnant une indemnité à Bertrand de la Tour, comte de Boulogne, & pour éteindre la ſuzeraineté, il la conféra de ſon autorité à la Sainte Vierge, qui ſe nomma Notre-Dame de Boulogne, afin que, quoi qu'il arrivât de l'Artois, il ne pût jamais avoir le comté de Boulogne dans ſa mouvance. Procès fait à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, convaincu du crime de lezemajeſté: on lui tranche la tête; il étoit couſin-germain de Jean d'Armagnac, & de la branche cadette.

Création du parlement de Bourgogne à Dijon; ſa date eſt du 18 mars 1476. Cour des aides fixée à Montpellier.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

François I y joignit une chambre des comptes.

Le roi, par une politique mal-entendue, manque à la fois le mariage de Marie de Bourgogne, & celui de Jeanne, fille de Ferdinand & d'Iſabelle, pour le dauphin. Comines dit au ſujet du duché de Bourgogne, que Louis XI étoit naturellement ſi ennemi de tous grands, qu'il ne voulut pas même que le comte d'Angoulême épousât l'héritiere de Bourgogne, qui ne demandoit pas mieux de demeurer alliée de la maiſon de France, & qui, moyennant ce mariage, n'auroit jamais porté les pays-bas dans la maiſon d'Autriche : étrange effet de la jalouſie ! il aima mieux laiſſer aller cette puiſſante ſucceſſion à des étrangers, que d'en aggrandir un prince de ſon ſang. Il ſe ſaiſit de l'Artois qui, ſuivant la loi des apanages, devoit être réuni à la couronne faute d'hoirs mâles : au droit qu'il tiroit de cette loi, il voulut en joindre encore un autre, en ſe faiſant céder cette province par les articles du mariage projetté entre le dauphin & Marguerite, fille de Maximilien ; mais ce mariage n'ayant pas eu lieu, l'Artois revint à Philippe, fils de Maximilien, par le traité de Senlis en 1493, toujours à la charge de l'hommage, qui fut ſuſpendu par les traités ſucceſſifs de Madrid, de Crépi & de Cateau-Cambreſis, juſqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII. La réunion à la France en fut enfin conſommée à la paix des Pyrénées. Il en fut de même de la Franche-Comté, qui fut rendue au même Philippe, & que conquit deux fois Louis XIV pour la réunir enfin à la couronne par le traité de Nimegue.

Les états de Flandres s'emparent du gouvernement & de la perſonne de Marie de Bourgogne ; elle voit exécuter ſes deux plus fidelles miniſtres, Huguenot ſon chancelier, & Imbercourt, à qui ſes prieres & ſes larmes ne purent ſauver la vie : on leur imputoit d'avoir livré au roi la ville d'Arras.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

Elle épouse Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Ce mariage fut l'origine des querelles qui coûterent tant de sang à la France & à la maison d'Autriche. Je ne dois pas omettre que Louis XV étant à Bruges en 1745, dit, en voyant les mausolées de Charles-le-Hardi & de Marie de Bourgogne, » voilà le berceau de toutes nos guer» res. « L'empereur érige l'Autriche en archiduché, en faveur de son fils.

Etablissement des cent gentilshommes *au bec de corbin.*

Traité de treve entre le roi & Edouard IV durant leur vie, & cent ans après la mort de l'un ou de l'autre, conclu à Londres le 13 février. Par ce traité, Louis XI s'engage à payer cinquante mille écus par lui ou par ses successeurs, pendant cent ans, à compter du jour de la mort de l'un des deux. Cette treve doit être regardée comme un chef-d'œuvre en fait de politique : premièrement, elle empêchoit Edouard de se joindre à Maximilien; en second lieu, en laissant tous les droits indécis, elle ne troubloit point les Anglois dans leurs vaines prétentions sur la Normandie & les provinces qui sont au-delà de la Loire : elle donnoit cependant le tems aux François de ces provinces de reprendre l'habitude de leur légitime dépendance, & à nos rois d'en profiter, pour se fortifier & se mettre enfin en état, comme il arriva sous Henri II, d'achever de reconquérir sur les Anglois tout ce qu'ils avoient usurpé sur le royaume de France. (*Paral. des Rom. & des Franç.*)

1479.

Maximilien rompt la treve qui étoit entre le roi & lui : le roi s'empare de la Franche-Comté, par la valeur & la sagesse de Chaumont d'Amboise.

Siege de Terouene, levé par Maximilien après la bataille

de Guinegate, où l'avantage fut égal entre lui & les François. Le vice-amiral Coulon conduit dans les ports de Normandie la flotte hollandoiſe, forte de quatre-vingts navires, dont il s'étoit emparés. Commencement de l'empire du Czar.

1480. 81.

Les Suiſſes avoient commencé à être à la ſolde du roi après la mort du duc de Bourgogne, pour être joints aux francs-archers établis par Charles VII, & avoient ſervi au nombre de ſix mille hommes au ſiege de Dole en 1478. Louis, ayant ſupprimé les francs-archers, joignit aux Suiſſes dix mille hommes d'infanterie françoiſe, qui n'étoit plus entretenue, comme ſous le regne précédent, par les bourgs & villages, mais qu'il payoit lui-même.

Le cardinal de la Balue eſt mis hors de priſon par l'entremiſe du cardinal de la Rovere. Treve avec Maximilien. Charles d'Anjou, comte du Maine, à qui René d'Anjou ſon oncle avoit donné la Provence, laiſſe au roi par ſon teſtament cette province, & ſes droits ſur Naples & Sicile. Le roi en eut, dit-on, l'obligation à Jean Coſſa, ſénéchal de Provence, & à Palamede de Forbin, qu'il fit gouverneur de Provence & de Dauphiné. La réunion en fut faite à Compiegne en 1486.

1482.

Marie de Bourgogne meurt d'une chute qu'elle fait à la chaſſe. Traité d'Arras, où eſt arrêté le mariage du dauphin avec Marguerite, fille de Marie. On lui donnoit pour dot les comtés d'Artois & de Bourgogne; elle fut fiancée à Amboiſe, n'ayant pas encore cinq ans, au mois de juillet 1483, un mois avant la mort de Louis XI. Le mariage n'ayant point eu lieu, il fallut rendre l'Artois & la Franche-Comté

à Philippe, fils de Maximilien & de Marie de Bourgogne, & frere de Marguerite, lequel le tranſmit à ſon fils Charles-Quint, qu'il avoit eu de Jeanne, dite la *Folle*, fille de Ferdinand & d'Iſabelle. Il y a une choſe digne de remarque dans ce traité, c'eſt que Maximilien demande pour garantie de l'engagement de Louis XI, l'engagement des princes du ſang, *ſubrogés au lieu des pairs.*

1483.

Edouard IV, dont la fille devoit épouſer le dauphin par le traité de Picquigni, fut offenſé du traité d'Arras, mais Louis XI l'avoit mis hors d'état de s'en venger, par la guerre qu'il avoit excitée entre ce prince & Jacques III, roi d'Ecoſſe. Edouard mourut peu de tems après, empoiſonné, dit-on, par ſon frere Richard III, qui, pour recueillir le fruit de ſon crime, fit mourir les deux fils d'Edouard, dont il ne laiſſa régner l'aîné que deux mois, & monta ſur le trône d'Angleterre. Cet aîné eut nom Edouard V, & la briéveté de ſon regne fait qu'on ne l'a pas mis au nombre des rois d'Angleterre.

Louis XI, dit Comines, *étoit humble en paroles & en habits.... Il étoit naturellement ami des gens de moyen état ; il étoit léger à parler des gens, ſauf de ceux qu'il craignoit, car il étoit aſſez craintif de ſa propre nature.* Il diſoit, pour répondre aux reproches qu'on lui faiſoit de ne pas garder aſſez ſa dignité, *lorſqu'orgueil chemine devant, honte & dommage ſuivent de bien près.* Il diſoit encore, *que tout ſon conſeil étoit dans ſa tête*, parce qu'en effet il ne conſultoit perſonne : ce qui fit dire à l'amiral de Brezé, en le voyant monter ſur un bidet très-foible, qu'il falloit que ce cheval fût plus fort qu'il ne paroiſſoit, puiſqu'il portoit le roi & tout ſon conſeil. Il étoit jaloux de ſon autorité, au point

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

qu'étant revenu d'une grande maladie où il avoit perdu connoiſſance, & ayant appris que quelques uns de ſes officiers l'avoient empêché de s'approcher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne ſe précipitât, il les chaſſa tous. Avare par goût, & prodigue par politique, mépriſant les bienſéances, incapable de ſentiment, confondant l'habileté avec la fineſſe, préférant celle-ci à toutes les autres, & la regardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal; enfin moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer, né cependant avec de grands talens dans l'eſprit; &, ce qui eſt ſingulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que ſa forme de vie, ſon caractere, & tout ſon extérieur auroient ſemblé devoir l'avilir.

Louis XI avoit augmenté les tailles de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions ſept cents mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt-trois millions d'aujourd'hui, au lieu que Charles VII n'avoit jamais levé par an que dix-huit cents mille francs.

Il avoit une plaiſante ſuperſtition; il ne vouloit point entendre parler d'affaires le jour des Innocens. Il ne vouloit pas non plus prêter ſerment ſur la croix de ſaint Lo, (car l'uſage de jurer ſur les reliques ſubſiſtoit encore) cette croix de ſaint Lo l'emportoit alors ſur toutes les reliques, même ſur celles de S. Martin ſi révérées, & ſi redoutables ſous la premiere race. Le prétexte de ce prince étoit que c'eût été manquer de reſpect pour l'inſtrument de notre ſalut; mais un de ſes hiſtoriens nous apprend que ſa répugnance ne venoit que d'une vieille croyance de ſon tems: ceux qui ſe parjuroient en jurant ſur cette relique, mouroient, croyoit-on alors, miſérablement dans l'année, & le bon prince étoit un peu plus attaché à la vie qu'à ſa parole: auſſi n'oſa-t-il renvoyer ſon médecin Coctier, accuſé de malverſations,

parce que, dit Philippe de Comines, il ne l'eût osé changer, attendu que le médecin qui connoissoit la foiblesse de son maître, lui disoit audacieusement, & même en jurant, que *s'il l'envoyoit*, comme il avoit fait tant d'autres, il ne vivroit pas huit jours après. C'est lui qui a honoré les armoiries des Médicis de l'écusson de France. Il eut d'abord intention de se rendre chef de l'ordre de la toison, & de la conférer à la mort de Charles-le-Téméraire, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantome, & ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal.

Le titre de *Majesté*, peu connu jusqu'alors, commence à être donné aux rois.

1483. *Avénement à la couronne.* | *ÉVENEMENS REMARQUABLES.*

CHARLES VIII *parvient à la couronne l'an* 1483, *âgé de treize ans & deux mois. Il fut ſacré à Reims par l'archevêque Pierre de Laval.*

1483.

ANne de France, dame de Beaujeu, ſœur de Charles, a le gouvernement de la perſonne du roi, comme l'avoit ordonné Louis XI, ſans qu'il y eût de régent en France, préférant ainſi ſa fille à ſa femme Charlotte de Savoie, mere de Charles VIII, mais qu'il n'eſtimoit guere.

1484.

Ce gouvernement lui eſt confirmé par les états généraux aſſemblés à Tours, malgré les oppoſitions du duc d'Orléans, qui, en qualité de premier prince du ſang, vouloit avoir la principale autorité. Il voulut engager le premier préſident de la Vacquerie à faire agir le parlement ſuivant ſes vues : le premier préſident lui répondit, pour éluder ſa demande, que le parlement n'étoit inſtitué que pour rendre la juſtice. On établit dans ces états un conſeil de dix perſonnes, où devoient aſſiſter les princes du ſang; ſavoir, le duc d'Orléans, préſident, le comte d'Angoulême, le connétable de Bourbon, frere aîné de Pierre de Beaujeu, Pierre de Beaujeu, François, comte de Dunois. L'ordonnance faite ſur la réquiſition de ces états, eſt la premiere qui ait permis à toutes ſortes de perſonnes d'*eſter* en jugement par procureur.

Le roi commence ſon regne par un acte de clémence : il rend la liberté à Charles d'Armagnac, frere de Jean, tué à Leictoure; il

De Haillan raconte une choſe bien folle, & qu'il a l'audace de rapporter ſur un ſimple *oui-dire*; c'eſt que pluſieurs ont cru que Charles VIII étoit un fils ſuppoſé, d'autres, qu'il étoit bien un fils du roi, mais non de la reine ſa femme, Charlotte de Savoie, qu'il n'aimoit guere.

FEMMES.	*ENFANS.*	1498. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne, laquelle étoit élevée à la cour de France, où elle portoit le titre de *Madame la Dauphine*, devoit épouſer Charles VIII, mais elle fut renvoyée, & le roi épouſa		CHARLES VIII *meurt au château d'Amboiſe le 7 avril 1498 âgé de près de 27 ans. Il avoit regné 15 ans.*	*Papes.* Sixte IV, 1484 On croit que ce pape eſt le premier qui ait mis ſon buſte ſur la monnoie. Innocent VIII, 1492 Alexandre VI, 1503 *Maiſon Othomane.* Bajazet II, abdique 1512 *Empereurs.* Frédéric III, 1493 Maximilien, 1519 *Rois d'Eſpagne.* Ferdinand, 1516 Iſabelle, 1504 *Rois de Portugal.* Jean II, 1495 Emanuel le Grand, 1521 *Rois d'Angleterre.* Richard III, 1485 Henri VII, 1509 *Rois d'Ecoſſe.* Jacques III, 1488 Jacques IV, 1513 *Roi de Dannemarck & de Suéde.* Jean, 1513 *Rois de Pologne.* Caſimir IV, 1492 Albert, 1502 *Czar.* Jwan Baſilowitz, 1505
Anne de Bretagne, le 6 décembre 1491, morte le 9 janvier 1514.	Charles Orland, mort jeune. Charles, mort peu après ſa naiſſance. François, mort peu après ſa naiſſance. Anne, morte en bas âge. Charles VIII eut *une fille naturelle nommée* Camille Palvoiſin.		

rend auſſi aux enfans de Jacques d'Armagnac une partie des biens de leur pere, qui avoient été confiſqués quand on lui ôta la vie, & il rappelle de ſon ban Jean d'Armagnac, évêque de Caſtres, frère de Jacques. Cette illuſtre maiſon touchoit à ſa fin, & nous la verrons éteinte ſous Louis XII.

1485.

La dame de Beaujeu qui s'étoit rendue la maîtreſſe, conclut un traité à Montargis avec les rebelles de Bretagne. Brouillerie de la dame de Beaujeu & du duc d'Orléans qui ſe retire en Bretagne avec le comte de Dunois, fils du fameux comte de Dunois. Il y avoit déja fait un voyage, attiré par Landais, favori de François II, duc de Bretagne, qui voulant ſe faire un appui de ce prince contre tous les ſeigneurs de Bretagne, irrités de ſa faveur, le flattoit de l'eſpérance de lui faire épouſer Anne de Bretagne. Mais le duc d'Orléans étant revenu en France, les mécontens ſe trouverent les plus forts en Bretagne, & Landais fut pendu. Cette mort remit le calme en Bretagne. Le duc conclut un traité avec Maximilien & le duc d'Orléans. La dame de Beaujeu mene une armée en Guyenne, & le roi s'empare du comté de Comminge, pour punir le comte d'avoir donné de mauvais conſeils au duc de Bretagne.

Richard III, le meurtrier de ſon frere & de ſes deux neveux, comme nous l'avons dit, ne jouit pas long-tems de ſon crime; car cette année Henri, de la maiſon de Lancaſtre par ſa mere, défit & tua Richard, & fut roi ſous le nom de Henri VII : ainſi la branche de Lancaſtre qui avoit commencé à régner par Henri IV, remonta ſur le trône, d'où elle avoit été chaſſée par Edouard IV, qui étoit de celle

MINISTR.	GUERRIERS.	MAGISTRATS	SAVANS & Illuſtres.
Guillaume Briçonnet, Cardinal. 1514	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Rod. Agricola, 1486
	Jean de Bourbon. 1488	Guil. de Rochefort. 1492	Annius de Viterbe, 1492
Secrétaires des finances.		Adam Fumé, G. D. S. 1494	Herm. Barbarus, 1493
	Maréchaux de France.	Etienne Bertrand. 1483	Gabriel Biel, 1495
Jean Bourré du Pleſſis.	Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505	Robert Briçonnet. 1497	M. Boiardo, vers 1490
		Gui de Rochefort. 1507	Olivier le Daim, 1484
Florimond Robertet, qui a commencé à donner à cette charge tout ſon éclat & toute ſon autorité.	Phil. de Crevecœur Deſcordes. 1494	*Premiers Préſidens.*	Martial de Paris, vers 1490
		Jean de la Vacquerie. 1497	Jean Michel, premier médecin de Charles VIII, 1494
	Jean de Baudricourt. 1499	Pierre de Courtardi. 1505	J. Pic de la Mirandole, 1494
		Procureurs du Roi.	Ange Politien, 1494
		Jean de Nanterre, reçu en 1484	Jer. Savonarole, 1498
		Chriſtoph. de Carmone, vivant en 1499	
		Jean Luillier. 1496	
		J. Burdelot. 1507	
		Avocats du Roi.	
		Jean de Nanterre, vivant en 1488	
		Pierre de Courtardi. 1505	
		Jean de Montmirail, reçu en 1491	
		Guil. Volant, reçu en 1497	

celle d'Yorck. Dans Richard III finit la race des rois Angevins, ſurnommés Plantagenets. La France ſervit Henri VII dans cette grande entrepriſe. Ce qui eſt étonnant, c'eſt que ce même Henri VII, ſi digne de la couronne par ſes grandes qualités, & qui mérita d'être ſurnommé le Salomon de l'Angleterre, n'étoit peut-être pas gentilhomme. Il ne deſcendoit point de Henri VI, mais il rapportoit comme lui ſon origine par les femmes au grand Edouard III. Edouard, entr'autres enfans, eut un fils, nommé Jean de Gand, duc de Sommerſet, qui fit la branche de Lancaſtre : ce Jean de Gand eut une arriere-petite-fille, nommée Marguerite de Sommerſet, laquelle épouſa Edmond, comte de Richemond, pere de Henri VII. Cet Edmond étoit fils d'Owen Tider, homme inconnu, qui n'avoit d'autre nobleſſe ni d'autre titre que d'être un homme bien fait, dont la figure lui valut l'honneur d'épouſer Catherine de France, veuve de Henri V & mere de Henri VI. Voilà le grand-pere de Henri VII, lequel par conſéquent n'avoit d'autre droit à la couronne, que d'être le fils de Marguerite, arriere-petite-fille d'Edouard III. Cependant, comme les droits de la branche d'Yorck pouvoient lui être oppoſés, il crut devoir les confondre avec ceux de Lancaſtre qu'il repréſentoit, en épouſant Eliſabeth d'Yorck, mais en prenant la précaution de ne l'épouſer qu'après ſon couronnement, pour qu'il ne fût pas dit qu'il tenoit d'elle la couronne. Elle mourut en 1502.

1486. 87.

Guerre contre le duc de Bretagne. On détache de la ligue le duc d'Angoulême & le connétable de Bourbon. Philippe de Comines, mécontent d'être déchu de la faveur où il étoit ſous le regne précédent, s'étoit lié aux rebelles : on le fait

prisonnier. Le roi en 1487 prend plusieurs villes, mais il leve le siege de Nantes : il a d'ailleurs de grands avantages contre l'archiduc du côté de l'Artois.

1488. 89.

Bataille de Saint-Aubin, où le duc d'Orléans est fait prisonnier. Si ce prince eût voulu un peu fléchir à l'amour de madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvernement, *car elle en étoit un peu éprise.* (Brantome.) C'étoit Louis II, sire de la Trimouille, que Guichardin appelle le plus grand capitaine du monde, qui commandoit l'armée du roi. Il n'avoit pas trente ans : il venoit d'épouser Gabrielle de Bourbon, fille du comte de Montpensier, le plus illustre parti du royaume par sa naissance & par ses biens, & il avoit réuni tous ceux de la maison d'Amboise, par Marguerite d'Amboise sa mere qui en étoit héritiere : il fut tué à la bataille de Pavie. Mort de François II, duc de Bretagne, qui ne laisse que des filles. La cour de ce prince servoit de retraite à tous les mécontens, les ducs d'Orléans, d'Alençon, les deux comtes de Dunois, le comte de Cominges, le prince d'Orange, les seigneurs de Loheac, de Beuil, de Chaumont, Campobasso, &c. Révolte des Gantois contre Maximilien. Ce prince, en 1489, épouse par procureur Anne de Bretagne.

1490. 91.

Le roi, sans consulter sa sœur la dame de Beaujeu, rend la liberté au duc d'Orléans. Les partisans de ce prince, qui étoient auprès de la duchesse de Bretagne, & le prince lui-même, agissent pour rompre son mariage avec Maximilien. Charles VIII, en 1491, épouse Anne de Bretagne, malgré l'engagement qu'elle avoit avec Maximilien, à qui il ren-

voie ſa fille Marguerite qu'il avoit fiancée : c'eſt cette Marguerite qui fut mariée à l'infant d'Eſpagne, enſuite au duc de Savoie, & qui depuis étant devenue veuve, fut gouvernante des Pays-bas. Charles & Anne ſe cedent mutuellement leurs droits ſur la Bretagne. La premiere monnoie qui ait eu un buſte en France, eſt celle que la ville de Lyon fit frapper pour Charles VIII & pour Anne de Bretagne. *(Bizot.)* La ville d'Aquila battit, en l'honneur de ce prince, une monnoie dont la légende étoit françoiſe.

1492.

Henri VII, jaloux de l'augmentation de puiſſance que donnoit à Charles VIII ſon mariage avec Anne, veut venger l'affront de Maximilien ; il met le ſiege devant Boulogne, & puis s'accommode. Il étoit rappellé en Angleterre par la ſuppoſition de Perkins, qui ſe diſoit duc d'Yorck, fils d'Edouard IV, mis à mort par Richard III ſon oncle. L'impoſture de Perkins étoit appuyée par la ducheſſe douairiere de Bourgogne, ſœur d'Edouard IV, qui cherchoit à venger la branche d'Yorck de celle de Lancaſtre. La domination des Maures en Eſpagne finit par la priſe de Grenade. Chriſtophe Colomb, Génois, aidé par Ferdinand & Iſabelle, découvre la fameuſe iſle de Cuba, & puis l'iſle Hiſpaniola, aujourd'hui nommée S. Domingue. Quelques années après (1498) Améric Veſpuce, Florentin, découvre le continent de l'Amérique, & lui donna ſon nom. Les tems ſont bien différens ! Dans le huitieme & le neuvieme ſiecle, c'étoient des barbares qui venoient faire des incurſions chez les peuples policés, dans celui-ci ce ſont des peuples policés qui vont ſubjuguer des barbares. (*Hiſt. univ. de V.*) Vers l'an 1402, Jean de Bethencourt, gentilhomme Normand, chambellan de Charles VI, & couſin de l'amiral

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

de France, avoit déja voyagé aux iſles Canaries, & s'en étoit fait déclarer ſouverain.

Mort de Laurent de Médicis, ſurnommé le Grand & le Pere des lettres, chef de la république de Florence; il étoit fils de Côme, dit le Grand, frere de Julien, qui fut aſſaſſiné dans la conjuration des Pazzi, & biſayeul de Catherine de Médicis; le premier grand duc de cette maiſon, dit Côme I, mort en 1574, étoit d'une branche cadette, & fut grand-pere de Marie de Médicis, femme de Henri IV.

1493.

Charles VIII, dans l'idée de la conquête du royaume de Naples, & perdant le réel pour une chimere, fait la paix avec le roi des Romains, ſans conſerver les avantages qu'il avoit eus ſur lui, & avec le roi d'Aragon, à qui il rend la Cerdaigne & le Rouſſillon, ſans même exiger de lui trois cents mille écus que Louis XI avoit donnés : on croit que ce fut l'ouvrage d'Olivier Maillard, cordelier. Le Rouſſillon reſta depuis ce tems à l'Eſpagne, juſqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII en 1640. Le royaume de Naples continuoit à être le théâtre des plus grandes révolutions. (Voyez les années 1255 & 1259.) La premiere maiſon d'Anjou y avoit fini dans la perſonne de Jeannelle en 1435. La deuxieme maiſon d'Anjou fut moins heureuſe que la premiere : elle y avoit été appellée dès 1382, pour venger les entrepriſes que les différentes branches de la premiere faiſoient les unes ſur les autres, en ſorte que ces deux maiſons ſe trouverent à la fin contemporaines, l'une régnant, l'autre toujours prête à régner & ne régnant jamais. La premiere maiſon s'étant éteinte dans Jeannelle, comme nous venons de le dire, les deſcendans de Louis, chef de la deuxieme maiſon, ne purent défendre le trône de Naples contre les rois d'A-

ragon, (Voy. les années 1255, 1292 & 1382) qui finirent par s'en emparer. Le dernier de ces rois fut Alphonſe, dit le *Magnanime*, protecteur des lettres, mort en 1458, qui fit reconnoître Ferdinand, ſon fils bâtard, pour ſon héritier dans le royaume de Naples. Ce Ferdinand n'étoit même pas bâtard d'Alphonſe; c'étoit un enfant qu'avoit ſuppoſé une courtiſane, maîtreſſe d'Alphonſe, à qui elle avoit perſuadé qu'il en étoit le pere: auſſi le pape, dit Giannone, regardoit la couronne de Naples comme dévolue au ſaint ſiege faute d'héritiers. C'eſt ce Ferdinand qui y régnoit lors de l'entrepriſe de Charles VIII, dont le droit étoit fondé ſur la ceſſion faite au roi ſon pere par Charles d'Anjou, que ſon oncle René avoit fait ſon héritier. (Voy. l'année 1480.)

Les différends ſurvenus entre Ferdinand-le-Catholique & Jean II, roi de Portugal, au ſujet de leurs conquêtes, engagerent le pape Alexandre VI à en fixer les limites, par une ligne méridienne, qui s'appella ligne de *Marcation*; mais les Eſpagnols ni les Portugais ne s'étant pas accommodés du méridien que le pape avoit marqué, en réglerent un autre qui s'appella *Démarcation*, à cauſe qu'elle décline de celle d'Alexandre VI.

Mort de Frédéric III, empereur: il avoit pris pour deviſe les cinq voyelles A. E. I. O. U. qu'il expliquoit ainſi: *Auſtriæ eſt imperare orbi univerſo.* Aſſurément jamais prince de cette maiſon ne mérita moins une deviſe ſi faſtueuſe: il mourut mépriſé de tout l'empire à l'âge de ſoixante & dix-huit ans; & depuis Auguſte il eſt le ſeul empereur Romain qui ait occupé le trône impérial pendant plus de cinquante ans: il avoit épouſé Eléonore de Portugal, dont la rare beauté avoit tourné la tête du malheureux Juan de Silva qui ſe fit hermite. Maximilien lui ſuccéda.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

1494.

Départ du roi pour l'Italie. De Veſc, & Guillaume Briçonnet, dit le cardinal de S. Malo, frere du chancelier, furent les principaux moteurs de cette entrepriſe, dont l'amiral de Graville n'étoit pas d'avis, & qui avoit pour fondement les droits de la maiſon d'Anjou cédés à Louis XI. Tous les princes d'Italie y prirent part, chacun ſuivant leur intérêt; les Vénitiens par l'eſpérance de s'aggrandir au milieu des troubles, Alexandre VI pour procurer des établiſſemens à ſa famille; mais ſur-tout Ludovic Sforce, qui avoit formé le projet d'uſurper le duché de Milan ſur ſon neveu Galéas, qu'il méditoit d'empoiſonner, & qui vouloit donner aſſez d'affaires à Ferdinand, roi de Naples, dont la petite-fille avoit épouſé Galéas, pour l'empêcher de s'en venger. Ferdinand, ſaiſi de terreur, meurt d'apoplexie. Alphonſe ſon fils lui ſuccede. Jean Galéas, légitime héritier du duché de Milan, meurt empoiſonné; & quoiqu'il eût laiſſé un fils, Ludovic Sforce eſt fait duc de Milan, & en reçoit l'inveſtiture de l'empereur. Le roi eſt reçu dans Florence le 17 novembre: il entre dans Rome en vainqueur, à la lueur des flambeaux, le 31 décembre. Dès le 6 ſeptembre de cette même année, André Paléologue, deſpote de Romanie, ſeul héritier de l'empire de Conſtantinople, après la mort de Conſtantin Paléologue ſon oncle, que Mahomet II en avoit dépouillé, céda tous ſes droits ſur l'empire de Conſtantinople au roi Charles VIII & à ſes ſucceſſeurs: cette donation fut faite à Rome en préſence du cardinal de Gurce, acceptant pour le roi très-chrétien, quoiqu'il n'en eût aucun pouvoir de ſa majeſté. Paléologue ne cédoit pas grand'choſe, & il s'étoit rendu mépriſable par le mariage

infame qu'il contracta avec une courtiſane grecque. Mais il faut que Charles VIII n'ait pas fait grand cas de cette ceſſion, puiſqu'il ne paroît aucune trace de ſon acceptation, & que ſix ans après Paléologue fit la même ceſſion à Ferdinand & Iſabelle.

Le roi délivre la ville de Piſe du joug des Toſcans, qui bientôt la remirent en ſervitude.

1495.

Charles VIII fait des actes de ſouveraineté dans Rome. Alexandre VI capitule avec lui, & entr'autres conditions lui livre Zizime, frere de Bajazet, dont le roi pouvoit faire uſage, dans la vue qu'il avoit de déclarer la guerre aux Turcs. On dit qu'il avoit été empoiſonné.

Alphonſe, roi de Naples, voyant ſes ſujets ébranlés à l'approche du roi, & ſentant qu'il n'étoit pas aimé, remet ſa couronne à ſon fils Ferdinand, jeune prince d'un grand courage & chéri des peuples; mais la terreur du nom François étoit trop grande pour qu'il pût s'oppoſer à leurs progrès. Ferdinand ſe retire, & Charles VIII entre victorieux dans Naples le 21 février avec les ornemens impériaux. Etoit-ce comme empereur de Conſtantinople dont on lui donna le titre dans une médaille frappée alors? & ce ſeroit une ſuite de la ceſſion que lui avoit faite André Paléologue? Le pere Daniel ne porte pas ſes vues de ce côté-là, & dit que cet appareil *fit ſoupçonner à l'empereur* (Maximilien) *qu'il vouloit lui enlever la dignité impériale.* Toutes ces conquêtes ſe font en moins de ſix mois. Les Italiens furent étonnés dans cette guerre de l'excellence de l'artillerie des François.

Ligue conclue à Veniſe entre le pape, l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe, dit le *Beau*, ſon fils, Ferdi-

nand, roi d'Aragon, Henri VII, roi d'Angleterre, Ludovic Sforce, & les Vénitiens, pour chaſſer Charles VIII d'Italie. Il a bien de la peine à rentrer en France. Le gain de la bataille de Fornoue, où ce prince fit voir les plus grandes preuves de valeur, donnée le 6 juillet contre l'armée des confédérés, commandés par le marquis de Mantoue, facilita ſon retour, & lui donna le moyen d'aller au ſecours du duc d'Orléans aſſiégé dans Novarre par Ludovic; mais il fallut rendre Novarre, ainſi que le port de la Spezzia à Ludovic, qui en fut quitte pour quelque argent qu'il donna au roi & au duc d'Orléans, & pour une promeſſe qu'il comptoit bien de ne pas tenir, d'envoyer du ſecours aux François reſtés dans le royaume de Naples. Le comte de Vendôme, ayeul d'Antoine de Bourbon, ſe ſignala à la bataille de Fornoue. Charles VIII lui rendit alors tous les biens confiſqués ſur le connétable de S. Paul, dont il avoit épouſé la petite-fille; c'eſt une choſe à remarquer, que cette branche de Vendôme, tige de la maiſon régnante, s'enrichit par les ſucceſſions de deux rebelles, car la branche de Montpenſier obtint auſſi le retour des biens confiſqués ſur le connétable de Bourbon. Malgré la bataille de Seminare, gagnée par d'Aubigni, le royaume de Naples eſt repris en auſſi peu de tems qu'il avoit été conquis: Ferdinand y eſt rappellé par ſes ſujets, & eſt ſecondé par Gonſalve de Cordoue, ce fameux général de Ferdinand-le-Catholique, roi d'Eſpagne.

1496.

Ferdinand, roi de Naples, ne jouit pas long-tems de ce retour de fortune; il meurt ſans laiſſer d'enfans: Frédéric ſon oncle lui ſuccede. Guichardin remarque que dans l'eſpace de trois ans le royaume de Naples eut cinq rois, Fer-

dinand, Alphonſe, Ferdinand II, Charles VIII & Frédéric. Le comte de Montpenſier, que Charles VIII avoit fait viceroi de Naples, meurt de la peſte à Pouzzoles.

Etabliſſement de la compagnie des Cent-Suiſſes, dont Louis de Menton fut le premier capitaine-colonel.

1497.

Malgré l'événement funeſte de l'entrepriſe de Naples, on vouloit engager de nouveau le roi à la reprendre, ou du moins à envoyer le duc d'Orléans pour s'emparer de Genes : mais le duc d'Orléans qui voyoit la ſanté du roi chancelante, & que la mort du dauphin, âgé de trois ans, rendoit l'héritier préſomptif de la couronne, crut ne devoir pas s'éloigner, ni ſouffrir qu'il repaſsât les monts : ce prince lui-même n'en avoit pas grande envie ; il étoit amoureux à Tours d'une des *filles de la reine*, (c'étoit ainſi qu'on appelloit les filles de qualité, qu'Anne de Bretagne commença la premiere à prendre auprès d'elle.) Etabliſſement du grand conſeil en cour ſouveraine ; le chancelier en eſt le chef. François I créa un premier préſident, qui fut ſupprimé dans la ſuite, & attribua à cette cour la connoiſſance des procès concernant tous les bénéfices conſiſtoriaux. Louis XIV, en 1690, créa un premier préſident & huit préſidens en titre d'office, qui furent ſupprimés en 1738, & que Louis XV remplaça par un conſeiller d'état & huit maîtres des requêtes. Charles VIII, ainſi que ſon prédéceſſeur, eut des Suiſſes dans ſes armées ; il y ajouta des Lanſquenets, c'eſt-à-dire, de l'infanterie allemande. L'infanterie françoiſe, compoſée du rebut de la nation, n'étoit alors dans nulle eſtime.

Charles VIII, dit Comines, *ne fut jamais que petit hom-*

me de corps & peu entendu ; mais il étoit si bon, qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.

A sa mort, Anne de Bretagne mit une cordeliere à ses armes : cet usage s'est conservé.

1498. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XII, *ſurnommé le* Pere du peuple, *depuis l'aſſemblée de* 1506, *petit-fils de Louis duc d'Orléans & de Valentine de Milan, & fils de Charles duc d'Orléans, & de Marie de Cleves, parvient à la couronne l'an* 1498, *âgé de* 36 *ans. Il ſe fit ſacrer à Reims par l'archevêque Guillaume Briçonnet; il avoit pour deviſe un porc-épic, avec ces mots,* Cominus & eminus.

Où Machiavel a-t-il pris qu'après la mort de Charles VIII, on ſoutint que Louis duc d'Orléans ne pouvoit ſuccéder, & étoit déchu de ſon droit à la couronne pour avoir ſervi le duc de Bretagne qui étoit en guerre avec la France.

1498.

CE fut au ſujet de Louis de la Trimouille, qui avoit défait & pris Louis XII à la bataille de Saint-Aubin, que ce prince dit, lorſqu'il fut parvenu à la couronne, *que le roi de France ne vengeoit pas les querelles du duc d'Orléans.* Le mot d'Adrien n'eſt pas moins beau : parvenu à l'empire, il dit dans les mêmes circonſtances, à un homme qui le haïſſoit, *vous voilà ſauvé.*

On ne devoit pas s'attendre que le duc d'Orléans, qui s'étoit oppoſé à la ſeconde entrepriſe ſur le royaume de Naples, dût reparoître en Italie auſſitôt qu'il eut hérité de la couronne : les facilités qu'il y trouva l'y déterminerent. Alexandre VI vouloit procurer un établiſſement en France au cardinal Céſar Borgia ſon fils, qui étoit dégoûté de l'état eccléſiaſtique, & qui, en effet, fut créé duc de Valentinois par Louis XII. Les Vénitiens étoient brouillés avec le duc de Milan. Ces deux puiſſances rechercherent Louis XII, qui, outre les droits de la maiſon d'Anjou ſur le royaume de Naples, avoit les ſiens à exercer ſur le Milanois. Valentine de Milan, ſa grand'mere, ſœur unique du dernier duc de la famille des Viſcomti, en étoit la ſeule héritiere ; Galéas, pere de Valentine, l'avoit ainſi déclaré par ſon contrat de mariage avec Louis, duc d'Orléans, frere de Charles VI. Ce contrat avoit été confirmé par le pape, autant qu'il étoit en lui,

FEMMES.	ENFANS.	1515. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, fille de Louis XI, mariée en 1476. Louis XII, en 1498, fit déclarer ſon mariage nul, & Jeanne ſe retira à Bourges, où elle fonda en 1501 l'ordre des Annonciades, dont elle prit l'habit, ſans faire de vœux; le Berri lui fut donné en uſufruit, & elle ſe nomma ducheſſe de Berri, morte en 1504		LOUIS XII *meurt dans ſon hôtel des Tournelles à Paris le premier janvier 1515, âgé de 53 ans; il en avoit régné dix-ſept. Il eſt enterré à S. Denis.*	*Papes.*
			Alexandre VI, 1503
			Pie III, 1503
			Jules II, 1513
			Léon X, 1521
			Maiſon Othomane.
			Bajazet II, abdique 1512
			Selim I, 1520
			Empereur.
			Maximilien I, 1519
			Rois d'Eſpagne.
			Ferdinand, 1516
			Iſabelle, 1504
			Philippe I, 1506
			Roi de Portugal.
			Emmanuel le Grand, 1521
			Rois d'Angleterre.
			Henri VII, 1509
			Henri VIII, 1547
			Rois d'Ecoſſe.
			Jacques IV, 1513
			Jacques V, 1542
			Rois de Dannemarck & de Suéde.
			Jean, 1513
			Chriſtiern II, chaſſé, 1523
			Rois de Pologne.
			Albert, 1501
			Alexandre, 1506
			Sigiſmond I, 1548
			Czars.
			Jwan Baſilowitz, 1505
			Baſile Jwanowitz, 1533
Anne de Bretagne, mariée le 8 janvier 1499, morte le 9 janvier 1514.	Deux princes, morts au berceau. Claude, qui épouſa François I, roi de France.	*A ſa mort les crieurs des corps en ſonnant leurs clochettes, crioient le long des rues, le bon roi Louis, pere du peuple, eſt mort.*	
Ce fut elle qui fonda les Bons-Hommes.	Renée, qui épouſa le duc de Ferrare, morte en France en 1575. Sa fille épouſa François, duc de Guiſe.		
Marie d'Angleterre, qui étoit ſœur de Henri VIII,			*Maximilien lui donne le titre d'empereur.*

l'empire vacant ; & l'empereur donna depuis l'inveſtiture de ce duché à Louis XII en 1501 ; mais François Sforce, fils de Jacques Sforce, ayant épouſé la bâtarde du duc de Milan, s'en étoit fait duc ; & Ludovic Sforce, dit *le More*, qui en deſcendoit, y régnoit alors, après avoir fait empoiſonner ſon neveu, & en avoir reçu l'inveſtiture du même empereur dès l'an 1495.

Edit, par lequel il eſt ordonné qu'à l'avenir les baillis & ſénéchaux ſeroient gradués.

1499.

Louis XII épouſa Anne de Bretagne : la deſtinée de cette princeſſe étoit ſinguliere : elle fut femme de Charles VIII, en faiſant une eſpece de divorce avec Maximilien qu'elle avoit épouſé par procureur, & elle ne ſe maria avec Louis XII qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne ſa premiere femme : il avoit épouſé celle-ci avec des proteſtations de la violence que Louis XI lui avoit faite : à la mort de Louis XI, il avoit envoyé à Rome pour obtenir la diſſolution de ſon mariage ; mais la dame de Beaujeu empêcha qu'il ne l'obtînt, & enfin à la mort de Charles VIII, il demanda au pape que ſon mariage fût déclaré nul, & ſur l'affirmation que fit Louis XII qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. Jean Standons, inhumé dans la chapelle de Montaigu, fut banni de France, pour avoir parlé témérairement ſur cet événement : il fut rappellé peu après, & décéda à Paris l'an 1501. On a dit que l'inclination de Louis XII avoit décidé ſon mariage avec Anne de Bretagne ; mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejetter l'autorité, penſe que ce pouvoit bien être autant une affaire d'état qu'une affaire de paſſion. Il étoit porté par le traité conclu avec les états de

FEMMES.	ENFANS.		
mariée l'an 1514, remariée trois mois après la mort du roi au duc de Suffolk, morte en 1534			
Elle avoit été fiancée à Charles, depuis Charles-Quint.	*Fils naturel.* Michel de Buci, archevêque de Bourges. 1511		

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

Bretagne, que si Charles VIII mouroit sans enfans avant la duchesse, elle épouseroit son successeur.

La cour souveraine de Normandie, dite l'Echiquier, est érigée en parlement & rendue perpétuelle. Le roi dispense Philippe, fils de Maximilien, archiduc d'Autriche & seigneur des Pays-bas, de venir en France y rendre l'hommage pour les comtés de Flandres & d'Artois : il envoie son chancelier Gui de Rochefort recevoir cet hommage à Arras.

Conquête du Milanois faite dans l'espace de vingt jours par l'armée du roi, sous la conduite de Louis de Luxembourg, comte de Ligni, de Robert Stuart, seigneur d'Aubigni, & de Jean-Jacques Trivulce, seigneur Milanois. Le roi fait son entrée dans Milan le 6 octobre, & en laisse le gouvernement à Trivulce. Genes se soumet.

1500.

Par une de ces révolutions ordinaires dans les guerres d'Italie, Sforce qui avoit été chassé du Milanois, y étoit rentré, & avoit repris plusieurs places. Le roi renvoie un renfort de troupes commandé par Louis de la Trimouille, qui, d'intelligence avec les Suisses de l'armée de Ludovic, fait ce duc prisonnier : on le conduisit en France au château de Loches, où il mourut en 1510. Il fut surnommé le More, non à cause de la couleur de son teint, car il étoit plutôt blanc que noir, mais par allusion au mot italien *moro*, qui signifie un mûrier, & qu'il avoit pris pour sa devise, regardant cet arbre comme le symbole de la prudence. (*Mém. de l'Acad. des B. L. T. XVI.*) Cet événement rend le roi encore une fois maître du Milanois. Charles d'Amboise, frere du cardinal, en est fait gouverneur.

Louis XII & Ferdinand-le-Catholique, roi d'Espagne, conviennent de partager le royaume de Naples.

Georges

MINISTR.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
Georges, cardinal d'Amboiſe. 1510	*Maréchaux de France.*	*Chanceliers.*	Amér. Veſpuce, 1513
Ce miniſtre, dit Mezerai, fut juſtement aimé de la France & de ſon maître, parce qu'il les aimoit tous deux également.	Jean-Jacques Trivulce. 1518	Gui de Rochefort. 1507	Phil. Beroald, 1505
	Charles d'Amboiſe de Chaumont. 1511	Jean de Ganai. 1512	Amb. Calepin, 1510
François le Roi Chavigni, grand aumônier. 1515	Jacques de Chabannes de la Palice. 1524	Etienne Ponchier. 1524	Dom. Chalcondile, 1513
Secrétaires des finances.	Robert Stuart d'Aubigni. 1521	*Premiers Préſidens.*	Ant. Urceus Codrus, 1500
Florimond Robertet.		Jean de Ganai. 1512	Chriſtop. Colomb, 1506
Robert Gedoin.		Antoine Duprat. 1535	Phil. de Commines, 1509
B. Bochetel.		*Procureur du Roi.*	Jean Deſpautere, après 1514
		Guillaume Rogier. 1523	Jérôme Donat, vers 1499
		Avocats du Roi.	Marſile Ficin, 1499
		Jean Olivier, vivant en 1517	S. François de Paule, 1507
		Roger Barme, vivant en 1517	Robert Gaguin, 1502
		Jean le Liévre. 1521	Octave de S. Gelais, 1502
			Nicole Gilles, 1503
			Jean le Maire, vers 1510
			Olivier de la Marche, 1502
			Jov. Pontanus, 1503
			Louis Vivès, vers 1500

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

Naiſſance de Charles-Quint le jour de ſaint Matthias, jour qui fut conſtamment heureux pour ce prince dans la ſuite de ſa vie. Maximilien diviſe l'empire en dix cercles : il en inſtitue ſix en 1500, & quatre en 1512. Il y avoit déja eu une premiere diviſion de l'empire en quatre cercles, faite par l'empereur Albert II dans une diette de Nuremberg en 1438.

1501.

Louis XII & Ferdinand font la conquête du royaume de Naples en moins de quatre mois. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, & Stuart d'Aubigni, commandoient l'armée françoiſe, & Gonſalve de Cordoue, dit *le grand capitaine*, celle du roi catholique : on a dit qu'il avoit été aſſez attaché à la reine Iſabelle, pour avoir déplu depuis au roi Ferdinand.

Frédéric, roi de Naples, ſe retire en France ; il traite avec Louis XII, à qui il cede ſes droits ſur la portion de ſes états, que le traité de partage de 1500 adjugeoit à ce prince. Cette ceſſion ſe fait ſous la condition de recevoir à titre d'échange le comté du Maine, &c. pour Frédéric & ſa poſtérité *mâle & femelle* : il mourut à Tours en 1504. Anne de Laval ſa petite-fille épouſa en 1521 François de la Trimouille, prince de Talmond, ce qui fonde les prétentions de cette maiſon au royaume de Naples. Les Vénitiens commencent à être jaloux des conquêtes de Louis XII. Maximilien conclut une treve avec lui.

Création du parlement d'Aix.

1502.

Les François & les Eſpagnols ſe brouillent pour le partage du royaume de Naples. Les François ont d'abord l'avantage.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

Mouvement à Florence, où l'on veut rétablir Pierre de Médicis qui en avoit été chaſſé lors du voyage de Charles VIII en Italie. Louis XII maintient cet état en république. Le traité de paix perpétuelle ſigné cette année entre Henri VII & Jacques III roi d'Ecoſſe, eſt remarquable, en ce que le mariage de Marguerite, fille de Henri, avec Jacques Stuart, conclu par ce traité, porta la couronne d'Angleterre dans la maiſon de Stuart.

1503.

Traité entre Louis XII & Ferdinand-le-Catholique, conclu à Lyon par l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand, par lequel il fut convenu qu'en vertu du mariage arrêté entre Claude de France & Charles de Luxembourg, (depuis Charles-Quint) les rois de France & d'Eſpagne ſe deſſaiſiroient, le premier du royaume de Naples, le ſecond, des duchés de Calabre & de la Pouille, en faveur de la jeune princeſſe & du jeune prince. Conſéquemment à ce traité, Louis XII envoya ordre à ſes généraux de reſter dans l'inaction. Ferdinand, moins fidelle à ſes engagemens, mande à Gonſalve de n'y avoir point d'égard. Gonſalve continue la guerre; Hugues de Cardonne & Antoine de Leve lui amenent du ſecours. D'Aubigni eſt défait à la bataille de Seminare le vendredi 21 avril par Antoine de Leve, dans le même lieu où il avoit été vainqueur huit ans auparavant; & le 28 du même mois d'avril, à pareil jour, la bataille de Cérignole gagnée par Gonſalve contre le duc de Nemours, qui fut tué au commencement de l'action, & en qui finit la branche d'Armagnac, deſcendant de Caribert, fils de Clotaire II, entraîna la perte du royaume de Naples. On dit que ces deux journées ſont l'époque de la ſuperſtition qui a fait regarder le vendredi comme un jour malheureux.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

Mort d'Alexandre VI le 18 août : il fut auſſi politique que cruel, ce qui ne s'allie gueres, & la Providence permit que tous ſes crimes tournaſſent au profit de l'égliſe. En effet, c'eſt principalement depuis Alexandre VI, que les papes ont commencé à jouer un rôle dans le monde comme princes ſéculiers. Alexandre & Jules avoient pris deux noms qui convenoient plus à leur caractere qu'à celui de ſouverain pontife. François Piccolomini, qui lui ſuccede ſous le nom de Pie III, meurt vingt-cinq jours après. Le cardinal de la Rovere eſt fait pape ſous le nom de Jules II, après avoir amuſé le cardinal d'Amboiſe, qui auroit pu être élu s'il n'avoit point fait partir de Rome les troupes françoiſes. Ces révolutions de la cour de Rome acheverent de perdre les affaires de France, dont l'armée commandée ſucceſſivement par la Trimouille, par le marquis de Mantoue battu au paſſage du Gariglian, & par le marquis de Saluces défait au même lieu, ſe détruiſit par la contagion & par le défaut de payement.

1504.

Les trois armées que le roi avoit fait marcher contre Ferdinand, pour ſe venger de ſes perfidies, lui coûterent beaucoup, & ne lui produiſirent aucun avantage.

Céſar Borgia eſt enlevé par Gonſalve, & envoyé en Eſpagne, où il mourut trois ans après. Le roi des Romains accorde l'inveſtiture du Milanois à Louis XII. Mort d'Iſabelle de Caſtille, d'hydropiſie, âgée de cinquante-quatre ans. Cette princeſſe, ſœur de Henri IV, dit l'*Impuiſſant*, avoit ſuccédé à ſon frere au préjudice de Jeanne ſa nicce, qu'elle fit déclarer bâtarde, & qu'en effet on prétendoit que la reine avoit eue de Bertrand de la Cueva, d'accord avec ſon mari, qui regrettoit de n'avoir point d'héritier. Iſabelle avoit

eu de Ferdinand d'Aragon, entr'autres enfans, Jean, qui laiſſa veuve Marguerite d'Autriche, & Jeanne, dite la *Folle*, morte en 1554, femme de Philippe, ſurnommé le *Beau*, fils de l'empereur Maximilien. De ce mariage nâquit Charles-Quint. L'archiduc Philippe ſuccede à Iſabelle ſa belle-mere dans le royaume de Caſtille, dont l'adminiſtration avoit été réſervée à Ferdinand, par le teſtament d'Iſabelle, que l'on a cru ſuppoſé ; mais Ferdinand fut obligé d'y renoncer lors de l'arrivée de Philippe ſon gendre en Eſpagne.

1505. 6. 7.

Ferdinand, pour dépouiller ſon gendre Philippe de la Caſtille, tente d'épouſer cette même Jeanne, fille de Henri IV, qu'il avoit fait déclarer bâtarde. N'ayant pu y réuſſir, il épouſe Germaine de Foix, fille de Marie, ſœur de Louis XII, qui donne pour dot à ſa niece ſes droits ſur le royaume de Naples.

Le comté de Nevers eſt la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger. Le roi avoit confirmé, par un traité conclu à Blois, la promeſſe de marier ſa fille Claude avec Charles, fils de Philippe : les conditions en étoient trop onéreuſes à Louis XII pour qu'il les tînt. Il fut arrêté dans les états tenus à Tours, que le mariage ne ſe feroit point, & la princeſſe Claude fut fiancée à François, comte d'Angoulême. La ſéance de ces états eſt remarquable ; le roi y avoit à ſa droite le cardinal d'Amboiſe, le cardinal de Narbonne, le chancelier & pluſieurs prélats ; de l'autre côté, M. le duc de Valois, les princes du ſang, & ſeigneurs & barons, le premier préſident du parlement & pluſieurs conſeillers. Ce fut dans cette aſſemblée que les états du royaume eurent leur audience, par où il paroît que les perſonnes accompagnant le roi ſont diſtinguées des états généraux. Mort de Philippe, roi

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

de Caſtille. Les Génois ſe révoltent contre Louis XII, qui repaſſe les monts, les défait, entre dans leur ville en vainqueur, & leur pardonne. Il avoit mis ſur ſa cotte d'armes pour deviſe, *Non utitur aculeo rex cui paremus :* c'étoit un roi des abeilles environné de ſon eſſaim. Entrevue du roi & de Ferdinand à Savonne.

Le roi, ſuivant l'intention de Philippe, eſt déclaré par les états de Flandres, tuteur de l'archiduc Charles d'Autriche ; & il confirme le choix que ce prince avoit fait de Philippe de Croui, ſeigneur de Chievres, pour ſon gouverneur. On peut être ſurpris de voir le roi de France nommé à la tutelle de Charles, & l'accepter. Mais ſi Philippe, qui d'ailleurs avoit eſtimé & aimé le roi toute ſa vie, crut par-là piquer d'honneur Louis XII ; le roi de France de ſon côté, en acceptant cette tutelle, ſe débarraſſoit de toute inquiétude du côté des Pays-bas, & ſe mettoit en état d'agir en Italie.

Comté de Nemours érigé en duché-pairie en faveur de Gaſton de Foix, fils de Marie de Foix, la ſœur de Louis XII.

Le parlement de Toulouſe fait le procès au maréchal de Gié, qui eſt ſuſpendu des fonctions de ſa charge de maréchal de France, pour cinq ans : c'étoit un effet de la vengeance d'Anne de Bretagne, qui, croyant le roi Louis XII à l'extrêmité, avoit fait charger trois ou quatre bateaux de ce qu'elle avoit de plus précieux, pour le tranſporter dans ſa ville de Nantes en Bretagne, dont la ſouveraineté lui devoit revenir. Le maréchal de Gié fit arrêter ces bateaux entre Saumur & Nantes : le roi en revint, & la reine ne pardonna pas au maréchal de Gié qu'elle pourſuivit toute ſa vie.

L'an 1506 le 18 avril, Jules II poſa la premiere pierre de l'égliſe de ſaint Pierre de Rome.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

1508.

Ligue de Cambrai, conclue contre les Vénitiens, entre le pape Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Eſpagne Ferdinand, par le cardinal d'Amboiſe & Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas. Cette princeſſe étoit fille de Maximilien & de Marguerite de Bourgogne; ayant été fiancée à Charles VIII qui la renvoya, puis mariée à Jean, infant d'Eſpagne, qui la laiſſa veuve peu de tems après, elle finit par épouſer Philibert II, duc de Savoie, mort en 1504 : elle mourut en 1530. Elle a compoſé divers ouvrages en proſe & en vers.

La ligue de Cambrai réuniſſoit des puiſſances jalouſes l'une de l'autre, mais ſur-tout de la France, & qui toutes comptoient ſe ſervir de leurs forces mutuelles pour dépouiller la république de Veniſe de ce qu'elle avoit pris ſur eux; en ſorte que chacun des confédérés avoit intention de ſe retirer de la ligue ſitôt qu'il ſeroit rentré dans ce qui lui appartenoit. Une ligue entrepriſe dans de pareilles vues ne pouvoit ſubſiſter long-tems. Louis XII, l'objet de la jalouſie de l'Italie, en fut la premiere victime, & les Vénitiens au contraire, en détachant ſucceſſivement les confédérés, finirent par ſe retrouver les plus forts, & par rentrer dans toutes leurs poſſeſſions. Les Turcs propoſerent aux Vénitiens de venir à leur ſecours; mais cette ſage république reconnut qu'il étoit plus dangereux d'avoir le Turc pour protecteur, que le Chrétien pour ennemi, & ſe contenta d'accepter du ſalpêtre, du froment & d'autres munitions. (*Fra-Paolo.*)

1509.

Bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII en perſonne, contre les Vénitiens, le 14 mai : il avoit ſous lui les maré-

chaux de Chaumont & de Trivulce, le duc de Bourbon, la Trimouille, &c. Le comte de Dunois, qui avoit été fait duc de Longueville en 1505, commandoit l'arriere-garde. L'Alviane commandoit les Vénitiens. Le pape & le roi des Romains profiterent, ainſi que le roi, des ſuites de cette victoire, & dépouillerent les Vénitiens de tout ce qu'ils avoient gagné dans l'Italie depuis cinquante ans. Qui n'auroit cru les Vénitiens perdus ! Mais ce que l'on a dit eſt bien vrai, *que les grandes puiſſances s'affoibliſſent en s'uniſſant.* Le roi des Romains n'avoit envoyé que peu de troupes à l'armée des confédérés. Ferdinand devenoit ſuſpect, par la reſtitution des places de la Pouille que les Vénitiens lui avoient faite : le pape commençoit à être jaloux du roi de France ; tout cela détermina Louis XII, qui ne ſe portoit pas bien, à repaſſer les monts. Les Vénitiens reprennent une partie des places qu'ils avoient perdues, & font lever à Maximilien le ſiege de Padoue.

Mort de Henri VII, roi d'Angleterre. Rapin Thoiras, qui s'autoriſe toujours des actes de Rymer, en fait un portrait bien différent de celui qu'en a donné le chancelier Bacon ; celui-ci l'a tranſmis à la poſtérité comme un prince digne d'être ſurnommé le Salomon de l'Angleterre ; Rapin au contraire nous le repréſente comme un prince agiſſant toujours par des motifs perſonnels, ne voulant point la guerre, mais employant les démonſtrations qu'il en fit, pour tirer des ſubſides de ſon parlement, pour ſe maintenir par-là ſur un trône où ſon droit étoit aſſez équivoque, & finiſſant toujours par s'accommoder avec ſes ennemis pour de l'argent : en ſorte, dit le P. d'Orléans, qu'il vendoit la guerre à ſes ſujets, & la paix à l'étranger. Rapin Thoiras lui reproche ſur-tout de n'avoir pas traverſé le deſſein de Louis XII de s'emparer de la Bretagne, dont il étoit ſi fort de l'intérêt de

l'Angleterre d'empêcher la réunion à la couronne de France.

1510.

Jules II, qui avoit obtenu par la ligue de Cambrai à-peu-près ce qu'il vouloit, n'avoit plus d'autre crainte que de voir les François en Italie. Il se ligue contre eux avec Ferdinand, avec Henri VIII, roi d'Angleterre, gendre de Ferdinand, qui venoit de succéder à son pere Henri VII, & avec les Suisses, mécontens de ce que le roi leur avoit refusé avec trop de hauteur l'augmentation de leurs pensions. Jules II presse vivement la guerre contre le duc de Ferrare, & manque deux fois d'être pris, l'une dans Boulogne par Chaumont, l'autre par le chevalier Bayard dans la petite ville de S. Félix. Cependant le roi mécontent du pape, assemble un concile national à Tours, où se trouva le cardinal de Gurce, envoyé de l'empereur, & dans lequel on convint d'assigner un concile général à Pise.

1511.

Jules II prend la Mirandole en personne. Chaumont meurt; Trivulce prend sa place. Le pape qui est cité au concile général de Pise par Louis XII & par le roi des Romains, en convoque un de son côté au palais de Latran. Journée de la Bastide, où Bayard défait les troupes des confédérés. Trivulce prend Boulogne, & met en déroute l'armée du pape & celle des Vénitiens. Le pape effrayé, tente des accommodemens; mais les scrupules qu'Anne de Bretagne inspiroit à Louis XII sur une guerre entreprise contre le saint pere, l'eurent bientôt rassuré. Le concile de Pise assemblé le 30 octobre, est transféré à Milan. Les Suisses entrent dans le Milanois, dépourvu de troupes françoises. Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu du roi par sa mere

Marie, sœur de Louis XII, & Trivulce, se retirerent dans Milan, qui eût couru grand risque, si les Suisses, sans qu'on en ait jamais su la raison, n'avoient repris tout-à-coup le chemin de leur pays. Quelques auteurs ont dit qu'ils avoient été gagné par l'argent de la France.

1512.

Le duc de Nemours fait lever le siege de Boulogne à Pierre Navarre, général de Ferdinand : il court au secours de Bresse, qu'il reprend sur les Vénitiens ; il fait le siege de Ravenne : bataille de ce nom, donnée le jour de Pâques 11 avril, où l'armée des confédérés est taillée en pieces. Le duc de Nemours, après avoir gagné cette bataille, & avoir fait des prodiges de valeur, secondé du chevalier Bayard, de Louis d'Ars, de Lautrec, d'Yves d'Alegre, qui y perdit la vie, &c. voulant envelopper un reste d'Espagnols qui se retiroient en bon ordre, est tué à l'âge de vingt-trois ans : sa mort entraîne la perte du Milanois, malgré les efforts de la Palice (Chabannes) qui avoit pris le commandement de l'armée. L'empereur conclut une treve avec les Vénitiens. Louis XII qui voit toute l'Europe liguée contre lui, surtout les Suisses qui s'étoient avancés vers le Milanois, rappelle ses troupes, & ne conserve en Italie que le château de Milan, celui de Novarre, celui de Crémone, & quelques autres places. Genes se révolte, & se donne pour duc Jean Frégose. Le concile de Pise transféré à Milan, se continue à Lyon. Le pape jette un interdit sur le royaume de France, & en particulier sur la ville de Lyon. Le roi des Romains se sépare du concile de Pise, & adhere à celui de Latran.

Ferdinand s'empare du royaume de Navarre sur Jean d'Albret, qui en étoit roi, du chef de Catherine de Foix sa femme, derniere héritiere de Charles, comte d'Evreux. Le

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

pape Jules II le seconde ou le prévient dans cette entreprise par le décret qu'il publia en 1512 dans le concile de Latran; & leur prétexte fut que ce prince étoit allié de Louis XII, & fauteur du concile de Pise. On dit que Charles V & Philippe II son fils, recommanderent en mourant à leurs héritiers la restitution de la Navarre : ce qui est constant, c'est que, malgré le décret de Jules II, le pape Pie IV reçut en 1561 le serment d'obéissance d'Antoine de Bourbon en qualité de roi de Navarre. (*Bossuet, Déclar. du Clergé de France*, 1682. *Tom. II.*) Louis XII secourt Jean d'Albret; mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entreprise inutile, & força le roi de Navarre & la Palice à lever le siege de Pampelune. Catherine de Foix disoit au roi son mari, après la perte de ce royaume : *Dom Jean, si nous fussions nés, vous Catherine & moi Dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.*

Maximilien Sforce, fils de Ludovic, est rétabli dans le Milanois, & les Médicis dans Florence.

L'empereur Maximilien I a dessein de se faire pape. Voici ce qu'il écrit à sa fille Marguerite, t. 4, p. 1, du recueil des Lettres de Louis XII. » Nous ne trouvons aucun motif suffisant pour nous remarier, mais nous avons pris la résolution d'envoyer demain à Rome M. de Gurce, évêque, afin de convenir avec le pape des moyens qu'il faudra employer pour qu'il me prenne pour son coadjuteur, en sorte qu'après sa mort je puisse être assuré d'être pape. «

1513.

Mort de Jules II le 21 février : Jean, cardinal de Médicis, lui succede sous le nom de Léon X. Maximilien, qui s'étoit raccommodé avec Jules II, continue d'être lié avec son successeur. Le roi fait une treve d'un an avec Ferdinand;

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XII.

il ſe lie avec les Vénitiens : ſon armée commandée par Louis de la Trimouille, reprend le Milanois pour la troiſieme fois. Genes eſt ſoumiſe de nouveau ; mais la perte de la bataille de Novarre, gagnée par les Suiſſes contre la Trimouille le 6 juin, chaſſe enfin les François du Milanois. Genes ſe révolte. » Louis XII, dit Machiavel, fit cinq fautes capitales en Italie ; il ruina les foibles, il augmenta la puiſſance d'un puiſſant, il y introduiſit un étranger trop puiſſant, il n'y vint point demeurer, & il n'y envoya point de colonies. «

Maximilien, Henri VIII & les Suiſſes, attaquent la France. Les Anglois mettent le ſiege devant Terouene, qu'ils prirent après la journée de Guinegate, dite la journée *des Eperons*, où les François furent mis en déroute. La priſe de Tournai ſuivit celle de Terouene. Les Suiſſes attaquent pareillement Dijon, que Louis de la Trimouille ſauva par un traité du 13 ſeptembre avantageux pour eux, & dont il comptoit bien être déſavoué. Ce grand homme fut tué depuis à côté du roi à la bataille de Pavie. Les Vénitiens de leur côté ne furent pas plus heureux ; ils furent battus par les Eſpagnols, & Sforce remit ſous ſon obéiſſance toutes les villes que Louis XII avoit reconquiſes pour eux.

1514.

Mort de la reine Anne de Bretagne à Blois, âgée de 38 ans, le 9 janvier. » Tout le peuple de France ne ſe put ſaouler de la pleurer. « (*Brantome.*)

Sa mort leva l'obſtacle que ſa haine pour la comteſſe d'Angoulême apportoit au mariage de ſon fils avec la princeſſe Claude. Je trouve une choſe ſinguliere touchant Louis XII & Anne de Bretagne : elle avoit aimé Louis XII qu'elle épouſa après la mort de ſon mari, & cependant elle

fut ſi touchée de la mort de Charles VIII, qu'elle porta ſon deuil en noir, quoique juſques-là les reines l'euſſent porté en blanc. De ſon côté Louis XII ſon ſecond mari, qui porta auſſi ſon deuil en noir contre l'uſage, ſe maria l'an d'après avec Marie d'Angleterre, pour qui ſon amour lui coûta la vie.

Louis XII, réduit aux abois, eut recours aux traités; il traite avec Léon X, renonce au concile de Piſe, & reconnoît celui de Latran: il traite avec Ferdinand, & continue la treve qu'il avoit avec lui, en lui promettant ſa fille Renée en mariage pour l'un de ſes petits-fils Charles ou Ferdinand, avec la ceſſion de ſes droits ſur le Milanois. Il traite avec Henri VIII, & il épouſe ſa ſœur Marie, quoiqu'elle eût été fiancée à l'archiduc Charles, depuis Charles-Quint. Ce dernier traité fut négocié par Louis, duc de Longueville, qui devint ſouverain de Neufchâtel, dont il épouſa l'héritiere: il étoit petit-fils du fameux comte de Dunois.

Le comte d'Angoulême devint amoureux de la jeune reine, mais on lui fit appercevoir qu'il couroit riſque de ſe donner un maître. Grignaux fut l'auteur de ce ſage conſeil, ſuivant quelques-uns; d'autres en font honneur à Gouffier, & d'autres à du Prat.

1515.

Louis XII reprenoit encore ſes projets ſur le Milanois, mais la mort mit fin au regne d'un ſi bon prince. Il avoit cinquante-trois ans quand il épouſa la princeſſe Marie, & étoit d'une ſanté fort délicate; il oublia ſon âge auprès d'elle, & y trouva la mort au bout de deux mois & demi de mariage. *Le bon roi, à cauſe de ſa femme, avoit changé de tout ſa maniere de vivre; car où il ſouloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi; où il ſouloit ſe coucher à ſix*

ÈVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

heures du ſoir, ſouvent ſe couchoit à minuit. (Hiſt. de Bayard.)

La deviſe du porc-épic qu'avoit Louis XII avec ces mots *cominus & eminus*, étoit un ordre de chevalerie qu'avoit inventé le duc d'Orléans ſon grand-pere.

La mémoire de Louis XII ſera toujours en bénédiction parmi les François. *Il ne courut oncques*, dit S. Gelais, *du regne de nul des autres ſi bon tems qu'il a fait durant le ſien.* Il abolit les *aſiles* ou droits de franchiſes des égliſes, uſage auſſi déshonorant pour la religion, que dangereux pour la ſociété. On a cependant reproché à ce prince d'avoir favoriſé la famille d'un pape (Alexandre VI) le plus méchant homme qui fût jamais, & de l'avoir comblée de biens pour parvenir à ſe faire ſéparer d'une princeſſe à qui il avoit été redevable de ſa liberté ſous le regne précédent; mais cette ſéparation étoit un ſacrifice qu'exigeoit le bien de l'état. On eût ſouhaité qu'il ne ſe fût point brouillé avec les Suiſſes ſes alliés, pour ſe livrer imprudemment à Ferdinand, le prince de ſon tems le plus infidelle, & qui ſe vantoit de l'avoir ſouvent trompé; d'ailleurs on peut le blâmer d'avoir tenté des entrepriſes téméraires, & d'avoir riſqué de nuire à ſes affaires, par une économie qui n'étoit pas toujours bien entendue. Mais il diminua les impôts de plus de la moitié, & ne les recréa jamais; il aima ſes ſujets; ſa plus forte envie fut de les rendre heureux, & il mérita d'en être ſurnommé le *pere*, tant il eſt vrai que la premiere vertu d'un roi eſt l'amour de ſon peuple.

1515. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS PREMIER, *ſurnommé le* Pere des lettres, *comte d'Angoulême & duc de Valois, arriere-petit-fils de Louis duc d'Orléans, & de Valentine de Milan, & fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême & de Louiſe de Savoie, né à Cognac le 12 ſeptembre 1494, parvient à la couronne le premier janvier 1515 âgé de 21 ans, & eſt ſacré & couronné à Reims le 25 par l'archevêque Robert de Lenoncourt.*

1515.

L'Alliance de la France & de l'Angleterre, eſt confirmée pour la vie des deux rois. L'archiduc Charles, devenu majeur, fait avec le roi un traité de paix & d'alliance perpétuelle, ſans en conſulter ni l'empereur ni Ferdinand : Claude qui lui avoit été promiſe, ayant épouſé François I, le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII, eſt arrêté avec ce prince, ſans intention de la part du roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage, qui eût rendu l'archiduc trop puiſſant ; car, lorſque la ducheſſe Anne épouſa Louis XII, les Bretons qui ſouhaitoient d'avoir un prince particulier, avoient ſtipulé que, ſi l'aîné des enfans de cette princeſſe devenoit roi de France, ſon puîné auroit le duché de Bretagne ; & le cas étoit arrivé, puiſque l'aînée étoit reine de France.

François I rentre en Italie, où il n'avoit d'alliés que les Vénitiens ; il falloit pour cela, qu'il paſsât par la Savoie ; mais les ducs attachés alors à nos rois, qui, dans la derniere minorité y avoient diſpoſé du gouvernement, privés d'ailleurs de commerce, d'argent & de forces, & ne poſſédant encore ni le Montferrat, ni le marquiſat de Saluces, & n'ayant aucune place fortifiée, auroient eu peine à nous diſputer le paſſage des Alpes, à moins qu'ils n'euſſent été appuyés, comme ils le furent depuis. Il établit avant de partir madame d'An-

FEMMES.	ENFANS.	1547. MORT.	PRINCES contemporains.
Claude de France, fille de Louis XII & d'Anne de Bretagne, mariée en 1514, morte en 1524	François dauphin, mort de poiſon en 1536	FRANÇOIS I *meurt au château de Rambouillet dans le Hurepoix, le dernier jour de mars* 1547 *âgé de* 52 *ans; il en avoit régné* 32. *Il eſt enterré à S. Denis. Son cœur eſt porté à Hautes-Bruyeres. Du Chaſtel, évêque de Mâcon, prononça ſon oraiſon funebre.*	*Papes.*
	HENRI II.		Léon X, 1521
	Charles, duc d'Orléans, nommé d'abord duc d'Angoulême, 1545		Adrien VI, 1523
	Louiſe, 1517		Clément VII, 1534
	Charlotte, 1524		Paul III, 1549
	Magdeleine, mariée à Jacques V, roi d'Ecoſſe, lequel eut d'un ſecond mariage avec Marie de Lorraine, fille de Claude duc de Guiſe, l'infortunée Marie Stuart, 1537		*Maiſon Othomane.*
			Selim I, 1520
			Soliman II, 1566
			Empereurs.
			Maximilien, 1519
			Charles V, 1558
			Rois d'Eſpagne.
	Marguerite, mariée à Emanuel-Philibert, duc de Savoie, 1574		Ferdinand, 1516
			Charles V, 1558
			Rois de Portugal.
			Emanuel le Grand, 1521
Eléonore d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, & veuve d'Emanuel, roi de Portugal, mariée le 4 juillet 1530, morte en 1558		On a dit que ce prince étoit mort d'une maladie, qui ne commença à ſe faire connoître à Paris, ſuivant les regiſtres du parlement, que vers l'an 1494. On peut remarquer, que cette même année eſt la même que celle de ſa naiſſance.	Jean III, 1557
			Roi d'Angleterre.
			Henri VIII, 1547
			Rois d'Ecoſſe.
			Jacques V, 1542
			Marie Stuart, 1587
			Rois de Danemarck.
			Chriſtiern II, chaſſé, 1523
			Frédéric I, 1534
			Chriſtiern III, 1559
			Rois de Suède.
			Chriſtiern II, chaſſé, 1523
			Guſtave Vaſa, 1560
			Roi de Pologne.
			Sigiſmond I, 1548
			Czars.
			Baſile Jwanowitz, 1533
			Jwan Baſilowitz, 1584
	François I eut un *fils naturel, nommé* Vilconvin.		
	Il n'eut point d'enfans de ſes deux maîtreſſes.		
	Françoiſe de Foix, comteſſe de Châteaubriant, morte en 1537	Sa deviſe étoit une Salamandre dans le feu, avec ces paroles : *nutriſco &*	
	Anne de Piſſeleu,		

goulême ſa mere, régente du royaume : il tente de nouveau la conquête du Milanois, qui n'étoit défendu que par les Suiſſes. Bataille de Marignan, qui dura deux jours, le 13 & le 14 de ſeptembre, gagnée contre les Suiſſes par François I, qui y fit des prodiges de valeur. Le maréchal de Trivulce qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Cette victoire rend le roi maître du Milanois : Maximilien Sforce lui en fait la ceſſion, & ſe retire en France, où il mourut de même que ſon pere Ludovic. Le roi s'étoit fait armer chevalier par Bayard. Les Génois ſe déclarent pour le roi. Le pape effrayé des ſuccès du roi, fait ſa paix avec lui ; il voit ce prince à Boulogne, & là furent jettés les fondemens du concordat, qui fut confirmé l'année ſuivante au concile de Latran. Le roi rentre en France, & laiſſe le connétable de Bourbon, lieutenant général du Milanois : il établit un parlement à Milan, à l'*inſtar* de celui de Paris. Jean de Selve en fut premier préſident. Le roi regagne une partie des Suiſſes. Henri VIII, excité par le cardinal de Volſei, ennemi de François I, engage l'empereur Maximilien à entrer en Italie. Ce prince y fit en effet quelque tentative l'année ſuivante, mais ſans aucun ſuccès. Décret du ſénat de Veniſe, qui déclare François I & tous les princes de la maiſon de Valois nobles Vénitiens. Ce fut à l'occaſion de la guerre d'Italie, que commença à s'introduire la vénalité des charges, plutôt par le fait que par le droit, car nous ne connoiſſons point de loi à ce ſujet de ce tems-là ; & même long-tems depuis François I on faiſoit encore ſerment au parlement de n'avoir pas acheté ſon office, ce qui fut ſagement aboli en 1597 par arrêt du parlement. (*Voyez les Remarques particulieres.*)

	ENFANS.	1547. MORT.	
	ducheſſe d'Etampes, dite Mademoiſelle d'Helli, que la régente avoit priſe pour fille d'honneur; elle épouſa Jean de Bretagne, dont la mere étoit fille de Philippe de Comines, & qui fut fait duc d'Etampes.	*extinguo*; c'étoit une inſtruction qui lui fut donnée dans ſa jeuneſſe, & non une alluſion à ſes conquêtes ni à ſes galanteries, puiſque la premiere médaille de cette deviſe eſt de 1504.	

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

Erection du comté d'Angoulême en duché-pairie, le reſſort réſervé au parlement de Paris.

1516.

Mort de Ferdinand, roi de Caſtille, le 23 janvier. Ferdinand fut à juſte titre ſurnommé roi d'Eſpagne, puiſque ce fut lui qui en réunit toutes les parties, l'Aragon par lui-même, la Caſtille par Iſabelle ſa femme, le royaume de Grenade par ſa conquête ſur les Maures, & enfin le royaume de Navarre par uſurpation : mais une choſe aſſez ſinguliere, c'eſt qu'entre tant de couronnes que poſſédoit Ferdinand, il y en avoit trois qu'il ne portoit qu'en qualité de ſucceſſeur de trois bâtards. Il étoit roi de Caſtille par Iſabelle, qui deſcendoit de Henri de Tranſtamare, bâtard d'Alphonſe XI, qui détrôna Pierre-le-Cruel : il ne ſe diſoit roi de Sicile, que parce qu'il deſcendoit de Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II, & enfin comme roi d'Aragon, ſon premier ayeul étoit Ramire, fils naturel de Sanche, roi d'Eſpagne. Jean d'Albret fait en vain des efforts pour recouvrer le royaume de Navarre.

Traité de Noyon entre Charles-Quint & François I, où la paix eſt renouvellée, & dont un des principaux articles eſt la reſtitution de la Navarre : on convint auſſi que Charles épouſeroit la princeſſe Louiſe, fille du roi, âgée d'un an ; il eſt étonnant à combien de princeſſes Charles-Quint fut promis. Maximilien accede au traité de Noyon, & aux termes de ce traité, rend Verone au roi d'Eſpagne pour la remettre au roi, qui la reſtitue aux Vénitiens, au moyen de quoi cette république ſe vit au même état où elle étoit avant la ligue de Cambrai. Ce fut lors de ce traité, que les deux princes Charles & François ſe donnerent mutuellement, l'un l'ordre de la Toiſon, l'autre celui de S. Michel.

MINISTR.

Anne de Montmorenci. 1567

Claude d'Annebaut. 1552

Jacques de Baune Semblançai, surintendant des finances, pendu en 1527

Antoine du Prat. 1535

Fr. de Tournon, cardinal d'Oſtie. 1562

Secrétaires des finances.

Florimond Robertet.

Guil. Bochetel. 1558

Gilbert Bayard, ſeigneur de la Font. 1548

Il fut mis en priſon ſous le regne ſuivant, pour avoir fait quelques plaiſanteries ſur l'âge & la

GUERRIERS.

Connétables.

Charles de Bourbon. 1527

Anne de Montmorenci. 1567

Maréchaux de France.

Juſqu'à ce regne, ce n'étoit que des commiſſions, & il n'y en avoit eu que deux à la fois. François I les créa à vie, & les grandes guerres qu'il eut à ſoutenir, firent que ce prince en créa juſqu'à quatre. Le nombre n'en fut plus fixe dans la ſuite; ils avoient chacun leur département. Il faut pourtant remarquer que l'on en a vu quatre à la fois ſous le regne de Charles VII.

Jacques de Chabannes de la Palice. 1524

Il fut fait maréchal de France en échange de l'office de grand-maître qu'il tenoit de Louis XII, & que François I déſira qu'il remît à Gouffier de Boiſi ſon gouverneur.

Robert Stuart d'Aubigny. 1543

Odet de Foix de Lautrec. 1528

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Antoine du Prat. 1535

Ant. du Bourg. 1538

Matthieu de Longuejoue, G. D. S. 1558

Guil. Poyet. 1548

Fr. de Montholon, G. D. S.

Fr. Errault, G. D. S. 1544

Franç. Olivier de Leuville. 1560

Il eut un fils naturel, nommé Séraphin Olivier, homme d'un rare mérite qui fut fait cardinal en 1604.

Premiers Préſidens.

P. Mondot de la Marthonie. 1517

J. Olivier de Leuville. 1519

J. de Selve. 1529

Ce fut lui qui traita de la délivrance de François I avec Charles-Quint.

Pierre Lizet. 1554

Procureurs du Roi,

Guil. Rogier. 1523

Fr. Rogier. 1532

N. Thibault, 1541

Noël Brulart. 1557

SAVANS & Illuſtres.

Corn. Agrippa, 1534

Louis Arioſte, 1533

Lazare Baïf, 1544

Guil. du Bellai, 1543

P. Bembe, 1547

Guil. Budé, 1540

Barth. Chaſſanée, 1541

Nic. Copernic, 1543

Etienne Dolet, 1546

J. Eckius, 1543

Didier Eraſme, 1536

Fernand Cortez, 1547

F. Guichardin, 1540

Guil. de Langei, 1543

Conſtantin Laſcaris.

J. A. Laſcaris, 1535

Martin Luther, 1546

N. Machiavel, 1529

Fernand Magellan, 1520

Bap. Mantouan, 1516

Alde Manuce, 1516

Clém. Marot, 1544

J. Marot, 1523

Thom. Morus, 1533

Théophr. Paracelſe, 1541

Paul Emile, 1529

Etien. Poncher, 1524

Raphaël, 1520

Jacq. Sadolet, 1547

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

Traité de Fribourg, conclu avec les Suiſſes, auquel on donne le nom de *Paix perpétuelle*; & en effet depuis ce traité les Suiſſes ſont demeurés fermes dans notre alliance.

1517.

Traité avec Léon X. Le roi fait épouſer à Laurent de Médicis Magdeleine de la Tour d'Auvergne, niece du duc de Vendôme François de Bourbon, & ſœur d'Anne de la Tour, comteſſe d'Auvergne & de Boulogne, mariée au duc d'Albanie : ils eurent pour fille unique Catherine de Médicis, depuis reine de France. Le concordat eſt publié & reçu en France, malgré les oppoſitions du clergé, de l'univerſité & du parlement.

Troubles du Luthéraniſme, à l'occaſion des indulgences que Léon X fit prêcher en Allemagne, pour s'oppoſer à Selim, dont les conquêtes en Egypte contre les Mammelus, faiſoient craindre qu'il ne vînt enſuite fondre ſur la chrétienté. Il en vouloit faire autant en Eſpagne; mais Ximenez s'y oppoſa : ce fut le dernier trait de la vie de ce grand miniſtre, qui mourut la même année diſgracié, & qui eût été bien utile à Charles-Quint dans les commencemens de ſon regne.

1518.

Alliance renouvellée avec l'Angleterre, par l'entremiſe du cardinal de Volſei, que le roi avoit remis dans ſes intérêts, & qui lui fit rendre Tournai. Il fut auſſi convenu du mariage de François, dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII, à laquelle on donnoit pour dot partie du prix dont le roi payoit la reſtitution de Tournai. On négocioit encore pour la reſtitution de Calais, mais Charles-Quint en fut averti, & regagna Volſei.

MINISTR.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Secrétaires des finances.	*Maréchaux de France.*	*Avocats du Roi.*	Jacques Sannazar, 1530
beauté de la ducheſſe de Valentinois.	Gaſpard de Coligni. 1522	J. le Liévre. 1521	Cl. Seiſſel, 1520
Breton de Villandri.	Anne de Montmorenci. 1567	Pierre Lizet. 1554	Bened. Théorenus, précepteur des enfans de François I, Génois, évêque de Graſſe, poëte lyrique, 1536
Bourgeois, fils du premier médecin de François I.	Thomas de Foix de Leſcun. 1524	J. Ruzé. 1529	J. Tritheme, 1516
Nicolas de Neufville.	Théodore Trivulce. 1531	Guil. Poyet. 1548	Fr. Variable, 1547
Claude de Laubeſpine.	Rob. de la Marck. 1537	Olivier Alligret. 1532	Polid. Virgile, 1540
Guillaume Prudhomme.	René de Montejean. 1538	Fr. de Montholon. 1543	Thomas Volei, 1530
	Cl. d'Annebaut, qui fut auſſi amiral. 1552	Pierre Raimond, vivant en 1545	François, cardinal de Ximenez, 1517
	Oudard de Biez. 1553	Jacques Cappel. 1541	
	Antoine de Lettes de Montpeſat. 1544	Jean Ruzé exerçoit en 1536	
	Jean Carracciol, prince de Melphe. 1550	Gilles le Maître. 1562	
		Gabriel Marlhac. 1551	

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

1519.

Mort de l'empereur Maximilien. Jules II disoit que les cardinaux & les électeurs s'étoient trompés dans leur choix, que la papauté auroit dû être déférée à Maximilien par les cardinaux, & l'empire à Jules par les électeurs.

Charles-Quint est élu empereur après la mort de Maximilien, malgré la concurrence du roi de France, qui ne lui pardonna jamais d'avoir été préféré. Ce fut alors que les électeurs introduisirent la capitulation, suivant laquelle l'empereur élu se soumet aux conditions que l'empire lui impose.

1520.

Entrevue de François I & de Henri VIII, entre Ardres & Guines, appellé le *Camp du drap d'or*. L'empereur qui craignoit les effets de cette entrevue, avoit cru devoir la prévenir s'il ne pouvoit la rompre. Comme il alloit par mer se faire couronner en Allemagne, il passa par Douvres, & s'assura qu'il ne se traiteroit rien entre les deux rois de contraire à ses intérêts : en effet l'entrevue se passa en fêtes, & les affaires politiques y eurent peu de part.

1521.

L'absence de Charles-Quint excite des troubles en Espagne, où les princes qui restoient de la maison d'Aragon lui disputoient cette couronne. Henri d'Albret, roi de Navarre, profite de ces troubles ; André de Foix, dit de Lesparre, frere de Lautrec de Lescun, & de la comtesse de Châteaubriant, reprend sous ses ordres toute la Navarre, & il la reperd en aussi peu de tems qu'il en avoit mis à la conquérir. Ce fut pendant le cours de cette guerre, qu'Ignace de Loyola, gentilhomme Espagnol, âgé de trente

ans, fut bleſſé dans le château de Pampelune, dont nous faiſions le ſiege, il étoit réſervé à être le fondateur de cette ſociété devenue ſi célebre par les contradictions & par les ſuccès. Charles Quint de retour en Eſpagne, créa la grandeſſe, telle qu'elle eſt aujourd'hui. Fernand Cortez acheve la conquête du Mexique.

Commencement des guerres entre François I & Charles-Quint à l'occaſion de Robert de la Marck, duc de Bouillon; le prétexte ou la cauſe fut le duc de Bouillon qui venoit de déclarer la guerre à l'empereur, & que Charles-Quint ne douta pas qu'il ne fût appuyé par le roi. L'empereur prend Mouzon, que le roi reprend bientôt après. Charles-Quint n'oſe diſputer le paſſage de l'Eſcaut aux troupes du roi: il ſe retire devant François I, qui auroit pu profiter de ſes avantages, s'il avoit ſuivi les conſeils du connétable de Bourbon, qui avoit pour lui la Trimouille & le maréchal de Chabannes; mais ceux du maréchal de Châtillon-Coligny, qui ſervoit la haine de la ducheſſe d'Angoulême contre le connétable, furent préférés.

L'amiral Bonivet prend Fontarabie, que l'on auroit dû démolir; mais ſa vanité en empêcha, & donna le tems aux Eſpagnols de la reprendre; il étoit frere puîné de Gouffier de Boiſi, gouverneur de François I. La mauvaiſe conduite de Lautrec, les intrigues de Léon X, les ſecours de Charles-Quint, qui vouloit rétablir François Sforce, frere de Maximilien dans Milan, les menées du cardinal de Sion pour empêcher d'agir les Suiſſes qui ſervoient dans l'armée du roi, le défaut d'argent, & la diſſipation qu'en faiſoient le roi & la ducheſſe d'Angoulême, tout cela fait reperdre le Milanois à François I. La derniere action de guerre ſe paſſa l'année ſuivante au combat ſanglant de la Bicoque; il ne reſta aux François que le château de Milan, Novarre &

Piſighitonne. Le pape Léon X mourut, dit-on, du plaiſir que lui cauſerent nos diſgraces. Ce pontife avoit rendu une bulle, par laquelle il étoit dit que dorénavant les cardinaux partageroient les bénéfices qu'auroit celui qui ſeroit élu pape. Clément VII ſon neveu, qui en avoit beaucoup, étoit vraiſemblablement l'objet de cette bulle, & fut élu pape, mais ce ne fut qu'après Adrien qui ſuccéda à Léon X.

On commence à porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire. Cette mode fut amenée par le roi qui, ayant été malheureuſement bleſſé d'un tiſon par le capitaine de Lorges, ſieur de Montgomeri, ſe fit raſer la tête : on reprit ſous Louis XIII l'ancien uſage, tel qu'il ſubſiſte encore aujourd'hui.

Le roi prend Heſdin, qui le dédommage de la perte de la ville de Tournai priſe par les Impériaux.

1522.

Le cardinal de Volſei, que Charles-Quint avoit flatté de la papauté, ſe brouille avec ce prince lorſqu'Adrien VI ſon précepteur fut élu pour ſucceſſeur de Léon X. On ne comprend pas comment Adrien, qui devoit ſa fortune aux lettres, en fut ſi peu reconnoiſſant envers ceux qui les cultivoient.

De Baune-Semblançai eſt accuſé du divertiſſement des fonds qui n'avoient pas été envoyés à Lautrec en Italie ; il en rejette la faute ſur la ducheſſe d'Angoulême, à qui en effet il avoit délivré ces fonds ſur ſes quittances, & qui ne les avoit détournés que pour perdre Lautrec, dont elle vouloit donner la place à ſon frere le bâtard de Savoie. Semblançai eſt arrêté. Cette affaire ne fut jugée qu'en 1527, & Semblançai condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Il avoit été trahi par Gentil ſon commis qui étoit amoureux

d'une des femmes de la ducheſſe, & qui lui remit les quittances de ſa maîtreſſe. Ce Gentil qui avoit été préſident au parlement, fut pendu quelques années après. Henri VIII déclare la guerre au roi, & la guerre continue du côté des Pyrénées.

L'empereur pour regagner les peuples, rétablit François Sforce dans Milan. Ligue contre le roi pour la conſervation de l'Italie, entre le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois.

Les chevaliers de S. Jean de Jéruſalem ſont chaſſés de l'iſle de Rhodes par Soliman II. Viterbe leur ſert de retraite, juſqu'à ce que Charles-Quint leur donne l'iſle de Malthe, pour ſervir de rempart à la Sicile. Il falloit que l'ordre fût bien riche alors, puiſque le grand-maître l'iſle-Adam offrit au grand-ſeigneur de lui rembourſer tous les frais de cette guerre, s'il vouloit lever le ſiege de Rhodes, auſſi cette iſle étoit-elle bien ſituée pour faire de grandes priſes ſur la Turquie & la Syrie, & ſon port bien commode pour tous les marchands chrétiens qui trafiquoient au Levant. On trouva étrange alors que Léon & Charles-Quint euſſent laiſſé prendre une place ſi importante; mais leur animoſité contre François I l'emporta ſur l'intérêt général de la chrétienté.

1523.

Evaſion du connétable de Bourbon, cauſée par les perſécutions de la ducheſſe d'Angoulême, dont on prétend qu'il n'avoit pas voulu appercevoir les ſentimens. Pour s'en venger, elle lui ſuſcita un procès, dont la perte le priva d'une grande partie de ſes biens. Le connétable de Bourbon, gendre d'Anne de Beaujeu, régente ſous Charles VIII, avoit

réuni par ſon mariage avec Suſanne de Bourbon, tous les droits de la branche de Montpenſier. A la mort, ſans enfans de Suſanne, en 1521, la ducheſſe d'Angoulême lui diſputa la ſucceſſion de Suſanne, comme héritiere par ſa mere Marguerite de Bourbon. En effet elle étoit plus proche d'un dégré; mais il y avoit une ſubſtitution de mâle en mâle qui regardoit le connétable, & la faveur de madame d'Angoulême l'emporta. Le connétable laiſſa voir tout ſon dépit; le roi ne put parvenir à le calmer, & il ſe livra à l'ennemi perſonnel de François I. Anne de Beaujeu venoit de mourir; ſon animoſité contre la mere du roi, qui pourſuivoit le connétable, avoit cauſé bien des troubles à la cour, partagée entre la belle-mere de Charles de Bourbon, & la ducheſſe d'Angoulême. » On a dit qu'après qu'il s'en fut allé, le roi » lui avoit envoyé redemander l'épée de connétable & ſon » *ordre*, & qu'il répondit, quant à l'épée, il me l'ôta au » voyage de Valenciennes, lorſqu'il donna à mener à M. » d'Alençon l'avant-garde qui m'appartenoit, & l'*ordre*, » je l'ai laiſſé derriere mon chevet à Chantelles; quant à » l'*ordre* de l'empereur, il ne le voulut jamais prendre. « (*Brantome.*)

L'empereur lui donne le commandement de ſes armées, & lui promet en mariage Eléonore ſa ſœur, veuve du roi de Portugal. Un ſeigneur Eſpagnol, nommé le marquis de Villane, ne voulut point prêter ſon château pour y loger le connétable de Bourbon. Guichardin, qui loue avec raiſon une ſi noble façon de penſer, raconte ainſi le fait: » Je ne » puis rien refuſer à votre majeſté, dit ce cavalier à Charles-» Quint; mais je lui déclare que ſi le duc de Bourbon loge » dans ma maiſon, je la brûlerai dès qu'il en ſera ſorti, » comme un lieu infecté de la perfidie, & par conſéquent » indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur. «

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

La révolte du connétable de Bourbon arrêta le roi prêt à paſſer en Italie ; il ſe contenta d'y envoyer l'amiral Bonivet avec des troupes. Les Allemands entrent en Champagne, & ſont repouſſés par le duc de Guiſe. Les Anglois qui étoient entrés en Picardie, y trouvent le duc de Vendôme & le ſire de la Trimouille, qui les forcent à ſe retirer ; ils ſe contentent de prendre Bouchain. La ligue eſt fortifiée par l'exaltation du cardinal de Médicis, qui ſuccéda à Adrien VI, ſous le nom de Clément VII.

1524.

Bonivet, ſoutenu par la ducheſſe d'Angoulême, continue la guerre qu'il avoit commencée l'année précédente en Italie. Les Suiſſes l'abandonnent ; il fait la retraite de Rebec, où ſon arriere-garde eſt défaite par le connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venoit de conquérir : *ainſi en prend aux généraux élus par faveur de cour.* (Mémoires de Tavannes.) Le chevalier Bayard y eſt tué, âgé d'environ cinquante ans. Il mérita le ſurnom de chevalier ſans peur & ſans reproche ; les ennemis renvoyerent ſon corps en France avec de grands honneurs ; il laiſſa une fille naturelle, mere de Chaſtelard, à qui la reine d'Ecoſſe fit trancher la tête pour avoir oſé lui parler d'amour. Le Milanois eſt totalement perdu pour le roi.

Le connétable fait le ſiege de Marſeille, qu'il eſt obligé de lever.

Le roi entre dans le Milanois : c'eſt une choſe bien bizarre que les alternatives continuelles de ſuccès & de revers de ce regne.

1525.

Le roi, que ſes mauvais ſuccès n'avoient pu rebuter de

ſon projet ſur le Milanois avoit repaſſé en Italie ſur la fin de l'année précédente, où il avoit formé le ſiege de Pavie. En remarquant les progrès de l'artillerie, on obſerve que dans cette guerre François I avoit quatre mille chevaux ſeulement pour ſon parc d'artillerie. Entre pluſieurs fautes que l'on reproche à ce prince, la plus conſidérable, ſans doute, après celle d'avoir entrepris le ſiege de Pavie, fut d'avoir affoibli ſon armée par deux détachemens qu'il fit vers Naples & vers Savonne. Le 24 de février, jour de ſaint Matthias, il perd la bataille de Pavie, par les mauvais conſeils de Bonivet qui s'y fit tuer de déſeſpoir, & il y eſt fait priſonnier. Il reçut pluſieurs bleſſures, l'une au viſage vers le ſourcil, l'autre dans le bras, & la troiſieme à la main droite : il ſe trouva auſſi avoir reçu quelques arquebuſades dans ſa cuiraſſe. Il eſt transféré en Eſpagne. Louis II de la Trimouille y perd ſon fils & la vie, après avoir ſervi avec gloire ſous quatre de nos rois. *Le malheur des François à cette bataille*, dit le duc de Parme, *eſt une leçon pour tous les généraux de ne jamais diviſer leurs forces en préſence de l'ennemi.* Madame d'Angoulême eſt régente ; Charles de Bourbon, comte de Vendôme, couſin du connétable, n'en fut que plus fidelle au roi ; il eſt chef du conſeil de régence. Ce fut le grand-pere de Henri IV.

Le roi d'Angleterre jaloux des heureux ſuccès de Charles-Quint, ſe prête aux propoſitions de la régente. Il tint alors la balance entre ces deux princes, & fut le gardien de la liberté de l'Europe : il eſt vrai qu'il y étoit porté par ſon miniſtre Volſei, cardinal d'Yorck. Avant la victoire de Pavie, l'empereur avoit coutume d'écrire à ce miniſtre de ſa propre main, & ſignoit *votre fils & couſin Charles.* Depuis cette victoire, Charles-Quint ne lui écrivit plus de ſa main, & changea de ſtyle. *(Guichardin.)* Volſei ſe tint pour offenſé, &

& ſuivant l'uſage pratiqué par ſes pareils, il chercha à venger ſa querelle perſonnelle. Les alarmes n'étoient pas moindres en Italie ; il s'y fit une ligue entre le pape, Sforce & les Vénitiens, pour enlever la couronne de Naples à Charles-Quint, & la donner au marquis de Peſcaire, général de ce prince, qui avoit ſujet d'être mécontent de ce que François I avoit été mis à la garde de Lanoy, viceroi de Naples, à ſon préjudice ; mais Charles-Quint en fut inſtruit par Peſcaire lui-même, ſoit que ce dernier craignît d'avoir été découvert, ſoit qu'il fût demeuré fidelle. Charles-Quint ordonne à ce général, pour punir la perfidie de Sforce, de s'emparer des places du Milanois. Peſcaire mourut peu de tems après ; non ſans ſoupçon d'avoir été empoiſonné, ſoit par les Eſpagnols, ſoit par les Italiens.

Le duc d'Alençon, mari de Marguerite, depuis reine de Navarre, meurt de douleur des reproches qu'il eut à ſe faire à la bataille de Pavie ; il fut le dernier de la branche d'Alençon qui deſcendoit de Charles de Valois, frere du roi Philippe-le-Bel. Il y a eu d'autres princes de ce nom, mais qui n'ont pas laiſſé de poſtérité.

La comté de Dunois eſt érigée en duché-pairie : Charles IX donna depuis par lettres patentes de 1571 à meſſieurs de Longueville le rang de princes du ſang, qui leur fut confirmé par Louis XIV en 1653. Les prérogatives de cette illuſtre maiſon ne s'étendirent pas plus loin, quoi qu'en aient écrit Varillas & Baudot de Juilli.

Marguerite, ducheſſe d'Alençon, ſœur de François I, s'étoit tranſportée à Madrid, pour y travailler à la délivrance de ſon frere ; mais elle repartit ſans avoir rien obtenu, & enfin après bien des difficultés, le traité fut ſigné le 14 janvier ſuivant. Charles-Quint ne ſut pas profiter de ſa victoire ; il auroit dû entrer en France les armes à la main,

ou ſe piquer de généroſité, & renvoyer ſon priſonnier ſans condition; il ne fit ni l'un ni l'autre : (cette queſtion eſt diſcutée amplement dans Guichardin, & mérite d'y être lue.)

Albert, margrave de Brandebourg, grand-maître de l'ordre teutonique, après avoir embraſſé les erreurs de Luther, entreprit de ſe rendre ſouverain d'une partie des provinces que poſſédoit un ordre dont il n'étoit que le grand-maître; il étoit neveu de Sigiſmond, roi de Pologne, & il avoit conclu un traité avec ce prince, par lequel il partagea la Pruſſe avec la Pologne, ſous la condition de l'hommage à cette couronne. Ainſi la Pruſſe fut partagée en Pruſſe royale & en Pruſſe ducale; la Pruſſe royale paſſa au roi de Pologne, & la ducale reſta ſoumiſe au prince de Brandebourg, dont les deſcendans ſont devenus depuis rois de Pruſſe.

1526.

Le roi entre en France, & donne pour otage ſes deux enfans. Madame d'Angoulême fit un coup très-habile dans cette occaſion. Charles-Quint avoit demandé pour otage les deux enfans de France, ou un nombre de nos plus grands capitaines : la régente n'héſita pas, & elle aima mieux envoyer les deux princes que de priver la France de toute ſa reſſource.

Le vice-roi de Naples vient demander au roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour réponſe, on le fit aſſiſter à l'audience des députés de Bourgogne, qui déclarerent à ſa majeſté qu'ils ne conſentiroient jamais à la ceſſion qu'elle avoit faite de ce duché par le dernier traité; & le comble de la ſurpriſe du vice-roi, fut la déclaration de la ſainte ligue. Cette ligue étoit faite entre le pape Clément VIII, le roi & tous les princes d'Italie; le roi d'Angleterre en étoit déclaré protecteur. L'objet de cette

ligue étoit d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, & d'arrêter ſes progrès en Italie ; elle fut appellée ſainte, parce que le pape en étoit le chef.

Ferdinand I, frere de Charles-Quint, qui avoit épouſé en 1521 Anne Jagellon, ſœur de Louis, roi de Bohême & de Hongrie, devint maître des deux royaumes à la mort de Louis, qui périt à la bataille de Mohacs, ſans laiſſer d'enfans de ſa femme Marie, ſœur de Charles-Quint & de Ferdinand. La Hongrie lui fut en vain diſputée par Jean de Zapol, vaivode de Tranſilvanie, qui fut défait à Tokai, & par ſon fils Etienne reſté ſous la tutelle d'Iſabelle, fille du roi de Pologne, ſa mere, & du cardinal Martinuzzi. Ferdinand oblige Etienne à ſe ſoumettre, & il en coûta la vie à Martinuzzi, qui finit par être aſſaſſiné.

Le connétable de Bourbon acheve la conquête du Milanois ; dont l'inveſtiture lui avoit été promiſe. Le duc Sforce eſt obligé de ſe ſauver. Guichardin prétend que ſi le duc d'Urbin, qui commandoit les troupes du pape & celles des Vénitiens, avoit voulu profiter de ſes avantages, il étoit tellement ſupérieur au connétable, qu'il auroit pu le chaſſer du Milanois ; mais que ce duc trahiſſoit la cauſe commune, de peur que, ſi le pape venoit à chaſſer l'empereur de l'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le duché d'Urbin, dont il s'étoit remis en poſſeſſion après la mort de Léon X.

1527.

Marguerite, ſœur de François I & veuve du duc d'Alençon, épouſe Henri, roi de Navarre, d'où vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, & mere de Henri IV.

Le connétable manquant d'argent, prend ſa marche vers Rome, dont il promet le pillage à ſes troupes : il y donne l'aſſaut le 6 mai, & y eſt tué à l'âge de trente-huit ans :

Philibert de Châlons, prince d'Orange, prend sa place. Rome est saccagée, & le pape investi dans le château S. Ange. La révolte du connétable de Bourbon si fatale à la France, & les entreprises des Guises, qui porterent leurs vues jusqu'à la couronne, apprennent aux rois qu'il est également dangereux de persécuter les hommes d'un grand mérite, & de leur laisser trop d'autorité.

L'arrivée de Lautrec en Italie intimide les Impériaux, qui se pressent de conclure avec le pape pour sa délivrance, & se retirent de l'état ecclésiastique. Gênes se rend à Lautrec.

Le roi & Henri VIII font proposer à l'empereur de lui donner deux millions d'or pour la rançon des princes, & pour tenir lieu des articles contenus au traité de Madrid, à condition qu'il payera au roi d'Angleterre ce qu'il lui devoit: c'étoit une somme de cinquante mille écus pour laquelle Henri avoit en gage *un joyau*, *nommé la riche fleur de Lys.* (Rymer.) L'empereur refuse ces propositions. Le connétable de Montmorenci porte à Henri VIII l'ordre de S. Michel.

Terre de Guise érigée en duché-pairie, après plusieurs lettres de jussion, en faveur de Claude de Lorraine. Il sembloit que le parlement prévît combien cet honneur acquis à l'importance & à la fidélité de ses services, devoit être fatal à la France par le mérite & l'ambition de ses enfans. Autrefois, comme aujourd'hui, les causes des pairs ne pouvoient être jugées qu'au parlement de Paris, & par conséquent toutes les affaires concernant la pairie, y ressortissoient; mais par une espece de connexité, l'appel de toutes les autres sentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit aussi relevé: ce qui causoit de grands frais aux justiciables. On y eut égard, & nous voyons, lors des lettres d'érection des pairies, l'appel réservé au parlement du ressort, à commencer par celles d'Uzez en 1565, ce qui est

devenu de ſtyle dans la ſuite, & qui forme, pour ainſi dire, un droit commun. François I, pour remédier à cet abus, ordonna que déſormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concerneroit pas la pairie, ſeroient relevés aux parlemens du reſſort où ils ſeroient ſitués.

1528.

Lautrec, après avoir ſaccagé Pavie, en mémoire de la défaite & de la priſon du roi, s'avance vers Naples; il en fait le ſiege, il y meurt de maladie. Cette mort & la défection d'André Doria, trop négligé par le gouvernement, font lever le ſiege : l'armée françoiſe y avoit été preſque détruite par les maladies. La guerre s'entretient foiblement dans le Milanois. Gênes & Savonne ſuivent la révolution, & ſe rendent à l'empereur. Défi du roi & de l'empereur. Philippe de Savoie, frere du pere de la ducheſſe d'Angoulême, & oncle de François I, eſt fait duc de Nemours. C'eſt le pere de celui qui fut ſi connu pendant la ligue.

1529.

La derniere action de cette guerre fut la défaite du comte de S. Paul, de la branche de Vendôme, qui fut ſurpris à Landriane près Milan, par Antoine de Leve, ſoldat de fortune.

Traité de Cambrai, conclu entre Marguerite d'Autriche & la régente, aſſez conforme aux offres que le roi avoit déja faites. Il renonce à tous ſes droits ſur le Milanois, ſur le comté d'Aſt, ſur les comtés de Flandres, d'Artois, &c. Un des articles fut le mariage du roi avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, & ſœur de l'empereur. Que de ſang, que d'argent, que de peines a coûté à l'Europe l'ambition de ces deux princes ! » Dieu les fit naître, dit Montluc, » envieux de la grandeur l'un de l'autre, ce qui a cauſé la

» ruine d'un million de familles. « Henri VIII étoit entré dans toutes les vues du roi, dont il ſentoit qu'il alloit bientôt avoir beſoin pour la diſſolution de ſon mariage avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur. Le pape avoit déja fait ſa paix avec l'empereur à des conditions très-avantageuſes, par le traité conclu à Barcelone, & ayant vu depuis ce prince à Bologne, il en avoit obtenu le rétabliſſement de Sforce dans le duché de Milan. Les Vénitiens font auſſi leur paix avec l'empereur.

Les Proteſtans ſont ainſi nommés de ce qu'ils proteſterent contre un décret fait dans la diete de Spire en faveur de la Religion Romaine contre leur réforme : les Calviniſtes prirent depuis le même nom. Soliman II, ſous prétexte de venger Jean, vaivode de Tranſilvanie, que Ferdinand avoit dépouillé de la Hongrie dont il s'étoit fait roi, vient faire le ſiege de Vienne, qu'il eſt forcé de lever au bout d'un mois.

1530.

Les Florentins ſont forcés enfin de reconnoître pour leur ſouverain Alexandre de Médicis, neveu du pape. Alexandre avoit épouſé une fille naturelle de Charles-Quint. La paix eſt rendue à l'Italie. Dom Juan Vitrian, dans ſon commentaire eſpagnol, dit que Charles-Quint fit une grande faute d'avoir préféré ſa fille bâtarde à ſon fils légitime Dom Philippe, à qui l'état de Toſcane étoit ſi néceſſaire pour conſerver les autres états qu'il poſſédoit en Italie.

Confeſſion d'Auſbourg, ainſi dite, parce que les Proteſtans la préſenterent à l'empereur dans l'aſſemblée qui ſe tint en cette ville.

Charles-Quint donne l'iſle de Malthe aux chevaliers de S. Jean.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

Mort de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne; elle n'oublia jamais l'affront que lui avoit fait Charles VIII de la renvoyer, & fut ſoigneuſe d'entretenir la haine qui avoit commencé lors du mariage de ſa mere, & qui ſe perpétua depuis entre la maiſon de France & la maiſon d'Autriche. Elle avoit épouſé Jean, fils unique de Ferdinand & d'Iſabelle, & s'étoit remariée après la mort de ce prince à Philibert II, duc de Savoie, dont elle n'eut point d'enfans. Elle avoit encore dû épouſer depuis Henri VII, roi d'Angleterre. Elle fut enſuite gouvernante des Pays-bas.

1531.

Mort de Louiſe de Savoie, mere de François I, âgée de cinquante-cinq ans, honorée & reſpectée de ſon fils, quelques malheurs qu'elle eût cauſés à la France: avec bien moins de torts la mere de Louis XIII éprouva un traitement bien différent. Fondation du college royal. La direction du college royal qui étoit entre les mains du grand aumônier de France, depuis ſon établiſſement, paſſa à la mort du cardinal Barberin, en l'année 1671, entre les mains du ſecrétaire d'état ayant le département de la maiſon du roi: c'eſt le dernier état; il n'eſt reſté au grand aumônier que la réception du ſerment de fidélité des profeſſeurs.

1532. 33.

Union de la Bretagne à la France: c'eſt qu'auparavant l'ordonnance du domaine de 1566, les biens patrimoniaux de nos rois étoient libres & *diſponibles*, & ne devenoient partie du domaine que par une réunion expreſſe: auſſi cette réunion les rendoit-elle inaliénables. Tel eſt notre droit commun de la troiſieme race. La crainte qu'a l'empereur que les rois de France & d'Angleterre n'entrent dans la

ligue faite à Smalcade en 1530 entre les princes proteſtans, jointe aux approches de l'armée du Turc, le détermine à conclure un traité à Nuremberg, par lequel il accorde aux Luthériens la liberté de conſcience juſqu'à la convocation d'un concile général. En reconnoiſſance ils lui donnent des ſecours pour chaſſer Soliman qui menaçoit la Hongrie.

La force de nos armées, ſous la premiere & ſous une grande partie de la ſeconde race, c'eſt-à-dire, avant l'introduction des fiefs, conſiſtoit dans l'infanterie, à la différence de nos anciens Gaulois, chez qui la cavalerie étoit fort ſupérieure : auſſi (*Mem. de l'Acad. des Bel. Let.*) la meilleure cavalerie des armées des Romains étoit-elle tirée des Gaules, & Céſar qui ſoumit ces provinces, autant par les armes des Gaulois diviſés, que par ſa valeur, ſe ſervit-il toujours dans la ſuite de cavalerie Gauloiſe dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit. On vit renaître cet uſage avec les fiefs, & dès avant la troiſieme race la cavalerie reprit le deſſus. Mais Charles VII comprit le beſoin d'une bonne infanterie, qu'il ne fallut pas aller ſoudoyer chez les étrangers ; & après avoir établi un corps réglé de cavalerie, ſous le titre de compagnie d'ordonnance, il créa les francs-archers. Louis XI les ſupprima, & ſoudoya les Suiſſes auxquels il joignit auſſi quelque infanterie. Ce corps n'étant pas ſuffiſant, Louis XII ſoudoya de l'infanterie Allemande ; ce fut le le duc de Gueldres qui en leva un corps compoſé de ſix mille hommes d'élite ; on leur donna le nom de *Bandes noires*, à cauſe de la couleur de leurs drapeaux. Cette troupe fut détruite à Pavie, & il n'y eut plus que l'infanterie Françoiſe, commandée par les plus grands ſeigneurs, auxquels on donna le titre de capitaine des Bandes. François I réſolut alors de mettre ſur pied un corps d'infanterie, qu'il forma ſur le modele des légions Romaines, & qu'il appella auſſi du nom de légion ; mais cette nouvelle milice ne dura gueres, & on

en revint aux Bandes qui n'étoient que de cinq à ſix cens hommes, au lieu que les légions étoient de ſix mille hommes. Mariage de Henri, frere puîné de François, dauphin, avec Catherine de Médicis, à Marſeille, où le pape & le roi ſe virent. Le pape y fit pluſieurs cardinaux, Jean-le-Veneur, grand aumônier de France, Odet de Châtillon, Claude de Givri, & Philippe de la Chambre, dit le cardinal de Boulogne; il n'y en avoit jamais tant eu en France.

Fondation des Barnabites par une bulle de Clément VII.

1534.

Schiſme d'Angleterre cauſé par le divorce que fit Henri VIII pour épouſer Anne de Boulen. Ce prince s'étoit honoré du titre de défenſeur de la foi, que lui avoit donné Léon X, & avoit voulu qu'on le crût l'auteur d'un livre qu'il avoit fait compoſer contre Luther. Ce qui eſt encore plus ſingulier, c'eſt qu'il paroît par une lettre de Luther, que dans le même tems que ce prince écrivoit contre lui, il l'exhortoit ſous main à continuer, & le félicitoit de ſes avantages. Volſei qui avoit conſeillé le divorce, en haine de Charles-Quint, n'étoit pas d'avis du mariage d'Anne de Boulen, & s'accordoit avec François I pour faire épouſer à ſon maître, Marguerite, ſœur de François I, veuve du duc d'Alençon, qui épouſa depuis le roi de Navarre : cette intrigue avoit cauſé ſa diſgrace, & il étoit mort dépouillé d'une grande partie de ſes biens dès l'an 1530. La mort de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, exécuté le 6 juillet 1535, lui fut plus honorable; il s'étoit déclaré de bonne foi contre la répudiation de Catherine d'Aragon, contre le mariage d'Anne de Boulen, & contre l'uſurpation qu'avoit faite Henri VIII de la ſuprématie de l'égliſe Anglicane.

Anne de Boulen étoit venue en France pour y être élevée

avec les filles de Marie d'Angleterre, elle demeura en France en la même qualité auprès de la reine Claude, & enſuite la reine Claude la donna à la ducheſſe d'Alençon, depuis reine de Navarre ; enfin ſa bonne ou mauvaiſe fortune la rappella en Angleterre, où elle porta la nouvelle doctrine, & le goût pour la galanterie, dont on tenoit école à la cour de France, & où elle finit par mourir ſur un échafaud le 19 mai 1536 : on l'accuſoit de pluſieurs infidélités envers ſon mari. Quel eſt le malheur des paſſions ! Anne de Boulen ne ſauroit aimer un prince à qui elle devoit tout, & Henri VIII met ſon royaume en combuſtion, répudie la tante de Charles-Quint, & fait un ſchiſme pour une femme dont il ne put jamais ſe faire aimer.

Ce fut à l'occaſion de ce ſchiſme, que François I ſe plaignant du pape à ſon nonce, voulut lui faire craindre l'exemple de Henri VIII, à quoi le nonce lui répondit : » Franchement, Sire, vous en ſeriez marri le premier ; une » nouvelle religion miſe parmi un peuple, ne demande » après que le changement du prince. « Et l'amiral de Coligni cauſant avec Strozzi ſur la nouvelle religion, Strozzi lui dit, ſi le roi veut détruire la monarchie, il n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion. Le miniſtre d'Aillé, dans l'exorde d'un de ſes ſermons, fait une remarque aſſez vraie, c'eſt que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée, qu'auſſitôt il ne ſe ſoit trouvé pluſieurs prophêtes qui aient été ſur le marché les uns des autres. C'eſt être de bien bonne foi, que de faire un pareil aveu, quand on eſt proteſtant.

François Sforce, rétabli dans Milan par le traité de Cambrai, fait décapiter l'agent de France, nommé Merveille, ſous le prétexte d'un meurtre dont on l'accuſa ; mais en effet pour lever les ſoupçons qu'avoit conçus l'empereur,

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous FRANÇOIS I.

que Merveille ne fût, comme il étoit en effet, un agent ſecret de François I.

Le roi veut tirer vengeance de cette inſulte, & voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, il ſe prépare à tenter de nouveau la conquête du Milanois. Commencement de l'héréſie de Calvin, protégé par Marguerite de Navarre, ſœur de François I. Calvin ayant été obligé de ſortir de Paris en 1533 ſe réfugia d'abord à Angoulême, d'où il paſſa à Poitiers, qu'il infecta de ſon héréſie, & depuis 1538 il ne parut plus en France. Fondation de la ſociété de Jeſus, par Ignace de Loyola, depuis canoniſé.

1535.

Le roi à qui le duc de Savoie avoit refuſé le paſſage, envoie l'amiral de Brion (Chabot), qui s'empare de la Savoie & de preſque tout le Piémont. Tant que la ducheſſe d'Angoulême, ſœur du duc de Savoie, avoit vécu, elle avoit entretenu des liaiſons entre le roi ſon fils & ce prince; mais à ſa mort le duc de Savoie, qui avoit épouſé la belle-ſœur de l'empereur, par laquelle il ſe laiſſoit gouverner, ſe dévoua tout entier à Charles-Quint.

La mort de François Sforce, qui mourut, à ce que l'on croit, de la terreur qu'il eut des armes du roi, fait revivre les droits du roi ſur le Milanois : ce prince n'en avoit fait la ceſſion par le traité de Cambrai, qu'en faveur de Sforce : il en fait demander l'inveſtiture à l'empereur.

François I, devenu infirme, s'applique plus ſérieuſement aux affaires de ſon royaume. » Alexandre faiſoit l'amour, » dit M. de Tavannes, quand il n'avoit plus d'affaires, & » le roi François ne s'appliqua aux affaires que quand il ne » fut plus en état de faire l'amour : « & Bodin obſerve que les affaires de la France ne commencerent à ſe rétablir ſous

la fin du regne de François I, que lorſque ce prince devint ſi chagrin, que l'on n'oſoit pas lui demander de grace auſſi indiſcrétement que l'on faiſoit auparavant.

1536.

Charles-Quint, de retour de l'expédition d'Afrique, où il avoit battu Barberouſſe, & rétabli le roi de Tunis, croit que rien ne peut plus lui réſiſter : l'idée qu'il n'abandonna jamais de la monarchie univerſelle, jointe à la défection du marquis de Saluces, qui quitta alors le ſervice de la France pour le ſien, lui font rejetter avec hauteur des demandes du roi : il reprend pluſieurs places en Piémont, & entre en Provence malgré l'avis des hommes ſages de ſon conſeil : il eut tout lieu de s'en repentir ; mais cet exemple n'a pas corrigé depuis les princes de la maiſon d'Autriche, qui, ayant fait la même faute, ont éprouvé le même ſort. Charles-Quint eſt repouſſé par-tout, & contraint de ſe retirer avec perte de preſque toute ſon armée, après avoir formé en vain le ſiege de Marſeille. Cette déroute fit reprendre aux troupes du roi pluſieurs places en Piémont. On dut ce ſuccès au connétable Anne de Montmorenci, qui commandoit l'armée, & qui, ſans rien donner au haſard, fit dépérir l'armée ennemie. Lorſque Charles-Quint entreprit cette expédition, il dit à Paul Jove ſon hiſtorien, qu'il fit proviſion d'encre & de papier, & qu'il alloit lui tailler bien de la beſogne ; il eût mieux valu attendre l'événement. Les Flamands étoient entrés en Picardie pendant l'irruption de l'empereur en Provence ; mais ils eurent le même ſort, & leverent le ſiege de Péronne. François, fils aîné du roi, eſt empoiſonné par Montecuculli ſon échanſon, non ſans ſoupçon contre l'empereur. Edit de Crémieu, ſervant de réglement pour les juſtices inférieures. Le ſiege des évêques de Maguelonne eſt

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

transféré à Montpellier, du conſentement de Paul III.

Fin du regne des Anabaptiſtes, par le ſupplice de Jean de Leyde à Munſter, dont il s'étoit fait proclamer roi.

1537.

Charles-Quint ajourné à la cour des pairs. La guerre continue de tous les côtés. Treve de trois mois, que Charles-Quint accepte, par la terreur que lui cauſe l'armée de Soliman conduite par Barberouſſe, avec qui le roi avoit fait un traité.

1538.

Le pape engage l'empereur & le roi de ſe rendre à Nice, où en effet ils vinrent l'un & l'autre, mais où ils ne ſe virent point, & ne purent conclure la paix: on convint ſeulement d'une treve pour dix ans, dite *la treve de Nice.*

Ces deux princes ſe virent enſuite à Aigues-Mortes. Bulle pour l'indult. Le droit d'indult en faveur des chanceliers de France & du parlement de Paris, ſemble avoir commencé ſous le regne de Charles VII. Ce droit leur fut accordé par le pape Eugene IV, afin que » par telle maniere de gratification, dit Paſquier, la cour ne s'opposât plus ſi ſouvent aux annates: ce même droit fut négligé pendant quelque tems, juſqu'à ce que ſous le regne de François I, vers l'an 1538, M. Jacques Spifame, conſeiller, ayant feuilleté les regiſtres, le fit revivre auprès du pape Paul III, lequel envoya des bulles à la cour, au moyen deſquelles elle en a toujours joui depuis. «

1539.

La révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander paſſage au roi par la France, en lui faiſant promet-

tre par ſon chancelier Granvelle, l'inveſtiture du Milanois pour celui de ſes enfans qu'il voudroit. Charles-Quint fut reçu en France les premiers jours de l'année ſuivante, avec les plus grands honneurs, & dès qu'il fut en Flandres, & qu'on voulut le ſommer de ſa parole, il répondit qu'il n'avoit rien promis. Le cardinal de Tournon avoit conſeillé au roi de tirer un écrit de l'empereur à ce ſujet, dans le tems de ſon paſſage; mais auroit-il moins manqué à ſon écrit qu'à ſa parole ? Le connétable de Montmorenci, au contraire, gagné par la reine Eléonore, ſœur de l'empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce prince. François I eut tout le tems de s'en repentir, & cela cauſa la diſgrace du connétable, qui en 1541 ſe retira à Chantilli. On trouve parmi les manuſcrits du cardinal de Granvelle, conſervés en la bibliotheque de ſaint Vincent en Franche-Comté, une lettre originale, datée de l'an 1539, par laquelle François I invite Charles-Quint, en termes très-affectueux, à paſſer par la France pour ſe rendre aux Pays-bas. Le fou de la cour, nommé Triboulet, avoit écrit ſur ſes tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'expoſer à paſſer par la France. *Mais*, lui dit François I, *ſi je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire, que diras-tu ? Cela eſt bien aiſé*, reprit Triboulet, *j'effacerai ſon nom, & j'y mettrai le vôtre.* Ordonnance de Villiers-Cotterêts au mois d'août, pour la réformation & l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux eccléſiaſtiques d'entreprendre ſur les juſtices ordinaires, & pour ordonner que déſormais tous les actes publics ſeroient écrits en françois. On avoit attendu bien long-tems à faire une ſi ſage ordonnance. Rien ne nous apprend mieux l'abus qui s'étoit gliſſé dans les juriſdictions eccléſiaſtiques, que ce que raconte Loyſeau dans ſon traité des ſeigneuries, qu'avant l'ordonnance de 1539 il y avoit trente-cinq ou

trente-ſix procureurs dans l'officialité de Sens, & qu'il n'y en avoit que cinq ou ſix au bailliage; & que depuis cette ordonnance il n'y avoit plus que cinq ou ſix procureurs à l'officialité, & plus de trente au bailliage. C'eſt que l'ordonnance rendue à Villiers-Cotterêts avoit rétabli les choſes dans l'ordre, en détruiſant tous les prétextes par leſquels les eccléſiaſtiques attiroient les affaires à leurs tribunaux. L'empereur Rodolphe dès l'an 1281 avoit ordonné dans l'aſſemblée de Nuremberg, qu'on ceſſeroit d'écrire les actes en latin, & qu'ils ſeroient déſormais dreſſés en langage allemand.

1540.

Diſgrace de l'amiral de Brion, dont la faveur donnoit de la jalouſie au connétable & au cardinal de Lorraine. Le roi lui fit faire ſon procès; il eſt dépouillé de toutes ſes charges, ſes biens confiſqués, & condamné au banniſſement par des commiſſaires, à la tête deſquels étoit le chancelier Poyet, homme vendu à la cour; mais la ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe de François I, & qui ne haïſſoit pas Brion, obtint des lettres d'attribution au parlement de Paris, lequel le renvoya abſous, & le rétablit dans ſes biens, comme le roi le rétablit dans tous ſes emplois. Le crime de l'amiral de Brion, autrement dit Chabot, étoit d'avoir déféré trop légérement au conſeil du cardinal de Lorraine, & d'avoir, ſans ordre, interrompu ſes conquêtes du Piémont, où ce prélat négocioit un accommodement.

1541.

Diſpute entre le duc de Montpenſier & le duc de Nevers, ſur la *Baillée des Roſes* au parlement. Le parlement ordonna que le duc de Montpenſier les bailleroit le premier, à

cauſe de ſa qualité de prince du ſang, quoique le duc de Nevers fût plus ancien pair que lui; & ſi pourtant l'édit de Henri III qui régloit ainſi les rangs, ne fut donné qu'en 1579; mais du Tillet nous apprend que ce ne fut pas préciſément la qualité de prince du ſang qui obtint la préférence au duc de Montpenſier ſur le duc de Nevers, mais l'union des deux qualités de prince & de pair.

Le chancelier Poyet, toujours pourſuivi par la ducheſſe d'Etampes, & coupable en effet de malverſations, eſt empriſonné. Son procès lui fut fait, & par arrêt rendu en 1545 il fut dégradé de ſa charge, &c. François de Montholon fut commis à la garde des ſceaux : deux choſes ſont à remarquer à cette occaſion, l'une qu'il prêta ſerment entre les mains du cardinal de Tournon, dans l'abſence du roi, l'autre que Henri dauphin le commit pareillement à la garde des ſceaux du duché de Bretagne, en qualité de duc de Bretagne.

Décret du parlement d'Irlande, par lequel il eſt dit que Henri VIII & ſes ſucceſſeurs ſeront déſormais nommés rois d'Irlande : ce royaume étoit ſous la nomination des rois d'Angleterre depuis Henri II. Soliman s'empare de la Hongrie. Charles-Quint, pour faire une diverſion, conduit vers Alger une flotte qui fut abîmée.

1542.

La guerre recommence entre François I & Charles-Quint, à l'occaſion du meurtre fait par l'ordre de Dugaſt, gouverneur du Milanois pour l'empereur depuis la mort de Sforce, dans les perſonnes de Rinçon & de Frégoſe, ambaſſadeurs du roi, celui-ci à Veniſe, & l'autre à la Porte. Premiere alliance de la France avec les rois du Nord : ce fut avec Guſtave Vaſa, roi de Suede, à qui le roi envoie un ambaſſadeur,

ambaſſadeur, nommé Richard, qui lui porta de ſa part la marque de fraternité, comme on parloit alors, & l'ordre de S. Michel. La Suede, comme nous l'avons dit (1391) après avoir eu des rois, étoit devenue ſujette de Marguerite de Waldemar, déja reine de Danemarck & de Norwege. Après elle la Suede, au travers des feux des guerres civiles, reprit ſa liberté, que lui enleva de nouveau le cruel Chriſtiern, roi de Danemarck. Canutſon, grand général de Suede, affranchit ſon pays, dont il porta la couronne : ſes enfans ne prirent que le titre d'adminiſtrateurs juſqu'à ce qu'un ſecond Chriſtiern, plus cruel encore que ſon grand-pere, reprit cette couronne pour la troiſieme fois. Ce fut alors que parut Guſtave : ce prince du ſang des rois, par un de ces prodiges qui n'appartiennent qu'aux héros, ſortit du fond des forêts de la Dalécarlie, pour triompher du Danemarck & de ſon propre pays qui combattoit pour Chriſtiern, & remonta ſur le trône de ſes ancêtres ; heureux ſi le changement de religion n'étoit point entré dans les moyens dont il ſe ſervit pour abattre les eccléſiaſtiques, qui d'ailleurs méritoient les plus ſéveres châtimens. La Suede depuis lui fut Luthérienne. Le dauphin fait le ſiege de Perpignan, défendu par le duc d'Albe. Le duc d'Orléans, ſecond fils du roi, abandonne mal-à-propos les conquêtes qu'il faiſoit en Flandres, ayant ſous lui Claude de Guiſe, pour venir partager la gloire de la priſe de Perpignan, dont le ſiege fut levé. La guerre ſe ralentit en Piémont. Le roi pardonne à la Rochelle ſa révolte, en faveur de ſon repentir.

1543.

Henri VIII, déja brouillé avec François I, acheva de rompre avec lui, ſur ce que ce prince avoit empêché le mariage qu'il vouloit faire de ſon fils Edouard avec Marie

Stuart encore au berceau. (C'eſt elle qui épouſa depuis François II.) Il ſe lie avec Charles-Quint, de qui il avoit cependant reçu, & à qui il avoit fait de plus grands affronts, ce qui ſe pardonne encore moins. François I, de ſon côté, a recours de nouveau à Barberouſſe, avec lequel il traitoit par le moyen du baron de la Garde, autrement dit le capitaine Paulin, ſon envoyé à Conſtantinople. Barberouſſe, de concert avec le comte d'Anguien, fait le ſiege de Nice, que l'on eſt obligé de lever par la réſiſtance du château. La guerre ſe fait de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont. Les Impériaux ſont battus par les troupes du duc de Cleves, qui fut obligé bientôt après de s'accommoder avec l'empereur. Le duc d'Orléans, revenu aux Pays-bas, pour réparer la faute qu'il avoit faite l'année précédente, & ayant ſous lui l'amiral d'Annebaut, fait la conquête du duché de Luxembourg. Du Bellai prend Landrecies, que Gonſague de Mantoue voulut reprendre. Le roi lui fait lever le ſiege.

1544.

Grand hiver. Bataille de Cériſolles, gagnée par François, comte d'Anguien : » ce prince eſſaya deux fois de ſe » donner de l'épée dans la gorge, déſeſpéré de la fortune » du combat, qui ſe porta mal à l'endroit où il étoit, & » cuida par précipitation ſe priver de la jouiſſance d'une ſi » belle victoire. « (*Montagne.*) La bataille de Cériſolles procure la conquête du Montferrat, mais elle n'eut point de ſuite, parce que le roi fut obligé d'affoiblir cette armée, pour s'oppoſer aux entrepriſes de l'empereur & du roi d'Angleterre. Charles-Quint entre en Champagne, & Henri VIII en Picardie. L'empereur a de grands avantages, qui furent encore augmentés par l'animoſité de la ducheſſe d'É-

tampes, maîtreſſe du roi, & Diane de Poitiers, maîtreſſe du dauphin. La premiere favoriſoit le mariage du duc d'Orléans avec une fille de l'empereur, & Diane s'y oppoſoit comme contraire aux intérêts du dauphin. D'ailleurs on diſoit que la ducheſſe d'Etampes trompoit le roi pour le comte de Boſſu, qui avertiſſoit Charles-Quint de tout ce qui ſe paſſoit dans le conſeil. On voit à la bibliotheque du roi une enquête, que le mari de la ducheſſe d'Etampes fit faire après la mort de François I, contre la conduite de ſa femme, où Henri II & les premieres perſonnes de ſa cour témoignerent contr'elle. La paix ſe fait à Creſpi avec l'empereur : elle eſt publiée en Piémont, & l'on s'en tient à l'état dans lequel on étoit avant la treve de Nice. Henri VIII prend Boulogne, mal défendue par Vervins, qui eut depuis la tête tranchée. Ce fut vers ce tems que la charge de colonel général de l'infanterie commença à être connue. Le Laboureur (ſur Caſtelnau) croit que le baron de la Garde fut le premier qui poſſéda la charge de général des galeres, & il en rapporte les lettres en date de cette année : cependant Ruffi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, & nomme Prégent de Bidoux pour premier général des galeres.

1545.

Exécution de Cabrieres & de Merindol, villes hugueno-tes, où le prétexte de la religion fit commettre les plus horribles cruautés par les troupes du roi. Cette affaire fut recherchée depuis : les accuſés que l'on avoit mis en priſon, entr'autres le premier préſident d'Oppede & le baron de la Garde, trouverent le moyen de ſe juſtifier, & en 1552 & 1553 ils furent élargis. Le ſeul Guerin, avocat du roi au parlement d'Aix, impliqué dans cette affaire, mais accuſé

de bien d'autres crimes, fut décapité en 1554. L'amiral d'Annebaut fait une deſcente en Angleterre ſans aucun ſuccès. Siege de Boulogne, que le maréchal de Biez ne put reprendre. Mort du duc d'Orléans. Ouverture du concile de Trente.

1546.

Mort de François, comte d'Anguien; il fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui fut jetté d'une fenêtre ſur la tête : on ſoupçonna de ce coup le ſeigneur Corneille Bentivoglio Italien, qui avoit eu quelques démêlés avec ce prince. François I ne voulut pas que l'on pourſuivît cette affaire, de peur d'y voir impliqués le dauphin Henri & le marquis d'Aumale de la maiſon de Lorraine. Ce comte d'Anguien étoit frere d'Antoine, roi de Navarre, & du prince de Condé, & avoit un cadet qui fut tué à la bataille de S. Quentin. Paix avec Henri VIII, par laquelle il convient de rendre Boulogne dans huit ans, moyennant huit cents mille écus d'or. Mort de Luther, âgé de ſoixante-huit ans. Deux jours avant qu'il mourût, il écrivit de ſa propre main ces paroles qui ſont remarquables. Jean Auriſabert, qui étoit préſent, en prit une copie, & les a conſervées à la poſtérité. » 1°. » Perſonne ne peut entendre les bucholiques de Virgile, à » moins qu'il n'ait gardé les troupeaux durant cinq ans. 2°. » Perſonne ne peut bien entendre les géorgiques à moins » qu'il n'ait fait le métier de laboureur pendant cinq ans. » 3°. Perſonne ne peut entendre les épîtres de Cicéron, » c'eſt moi qui le dis & qui le décide, à moins qu'il n'ait » eu part au gouvernement de quelque république durant » vingt ans. (L'abbé Mongault a prouvé le contraire.) 4°. » Ainſi que perſonne ſe perſuade avoir acquis aſſez de goût » dans la lecture des ſaintes lettres pour ſe flatter de les en» tendre, à moins qu'il n'ait gouverné les égliſes durant

» cent ans avec des prophêtes, tels qu'Elie, Eliſée, Jean-» Baptiſte, Jeſus-Chriſt & les Apôtres. « Il eſt plaiſant avec ces principes de rejetter la tradition qui explique ces mêmes livres, qu'aucun homme, dit-il, pendant ſa vie ne peut parvenir à entendre. Il porta l'habit religieux long-tems après avoir abandonné l'égliſe, & ne le quitta qu'en 1523.

1547.

Mort de Henri VIII, la nuit du 28 au 29 janvier, à l'âge de cinquante-ſix ans : jamais regne n'a été plus étonnant. Il n'y a point eu d'exemple en Angleterre d'un deſpotiſme ſi outré, ni d'un abandon ſi lâche des parlemens, tant ſur le ſpirituel que ſur le temporel, aux bizarreries d'un prince, qui, à force d'autorité, ne ſavoit plus que faire de ſa volonté, & parcouroit tous les contraires ; mais on lui paſſoit tout en faveur de ſa haine pour le ſaint ſiege. Il avoit eu ſix femmes ; Catherine d'Aragon, répudiée ; Anne de Boulen, décapitée ; Jeanne Seymour, morte en couches ; Anne de Cleves, répudiée ; Catherine Howard, convaincue de libertinage, décapitée ; & Catherine Pare, qui épouſa auſſitôt après la mort du roi, Thomas Seymour, grand amiral : elle protégea les lettres. Edouard, fils de Jeanne Seymour, ſuccéda à Henri. François I lui fit faire un ſervice à Notre-Dame, *ſuivant l'uſage*, dit M. de Thou, *établi par les rois*, quoiqu'il fût mort ſéparé de l'égliſe romaine. Je ne ſais où M. de Thou a pris cet uſage, ni comment l'égliſe peut prier pour un prince qui eſt mort ſéparé de ſa communion. Sa fille Marie ne penſoit pas de même, car elle défendit qu'on priât Dieu pour lui, parce qu'il étoit mort hors du ſein de l'égliſe. François I, après s'être déclaré contre les Proteſtans de ſon royaume, qu'il faiſoit punir, ſe lia avec ceux d'Allemagne contre l'empereur. La

mort du roi d'Angleterre l'avoit frappé, & il ne lui survécut que deux mois. Les tailles sous ce regne augmenterent de plus de neuf millions. Conjuration de Fiesque sur Genes, manquée, parce que Fiesque se noya. Mort de Barberousse, qui s'étoit fait roi d'Alger. On commence à trouver sous ce regne des maréchaux de camp; il n'y en avoit pas auparavant, & ceux-ci ne l'étoient que par commission; ce ne fut que sous Henri IV, qu'ils en eurent le titre par des brevets à vie: ces maréchaux de camp par brevets étoient les premiers officiers après le général, parce que les lieutenans généraux ne commencerent à paroître que sous Louis XIII.

François I est si connu par les éloges différens, & par les paralleles qu'on en a faits avec Charles-Quint, que l'on n'en dira qu'un mot.

Il ne lui manqua, pour être le premier prince de son tems, que d'être heureux; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les rois en les accablant. *Tout est perdu hormis l'honneur*, écrivoit-il à la duchesse d'Angoulême, après la bataille de Pavie. Les adversités ne firent que mieux découvrir sa grande ame; & les qualités brillantes de ce monarque n'échaufferent peut-être pas moins les génies des écrivains de son siecle, que la protection qu'il leur accorda. Il se trouva précisément dans le tems de la renaissance des lettres; il en recueillit les débris échappés aux ravages de la Grece, & il partagea avec Léon X la gloire d'avoir fait fleurir les sciences & les arts dans l'Europe. Cette faveur déclarée lui valut à son tour les justes éloges qu'il méritoit; ce qu'on doit remarquer comme une chose qui fait également honneur à ce prince & aux lettres, c'est qu'il s'honora du titre de leur protecteur.

Nous voyons dans une lettre d'Erasme de 1516, que

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous FRANÇOIS I.

François I ayant dit à Guillaume Petit ſon confeſſeur, qu'il vouloit attirer en France le plus de ſavans qu'il pourroit, Guillaume Petit avoit chargé Budé & Cop médecin du roi, de lui écrire pour l'engager à venir s'y établir, qu'Etienne Poncher, (& non pas Ponchery, comme l'a écrit le Clerc) ambaſſadeur du roi à Bruxelles, l'en avoit encore preſſé; mais qu'Eraſme s'en excuſa ſur ce que le roi catholique (Charles-Quint) le retenoit dans les Pays-bas. Ce ſavant a joué un rôle ſingulier; les Catholiques & les Proteſtans le déſavouoient, & en même tems chacun d'eux le comptoit pour ſien.

Anne de Bretagne avoit commencé à attirer des femmes à la cour; mais comme Louis XII ne s'en occupoit gueres, ce ne fut que ſous François I qu'elles y parurent avec éclat: il y fit venir auſſi les cardinaux & les prélats les plus diſtingués de ſon royaume, comptant par-là rendre ſa cour la plus brillante, & polir les mœurs de ſes courtiſans, qui ſe reſſentoient de la rudeſſe de la guerre, par le ſavoir, les talens, & les exemples de ce premier ordre de l'état. (*Brantome.*) La ducheſſe d'Angoulême ſa mere, qui logeoit au palais des Tournelles, ayant trouvé l'air mauvais, étoit venue ſe loger (1519) dans l'hôtel de Nicolas de Neuville, chevalier, ſecrétaire des finances, & audiencier de France. Cet hôtel étoit ſitué entre la Seine & la porte ſaint Honoré, qui étoit alors moins avancée qu'elle ne l'a été depuis lorſqu'on l'a abattue, & il occupoit à-peu-près la place où ſont aujourd'hui les Thuilleries. Le roi acheta cet hôtel, dont Catherine de Médicis fit depuis un palais.

On ne peut trop être ſurpris de la ſimplicité qui a régné en France pendant plus de mille ans par rapport aux édifices & aux jardins. Ce fut la renaiſſance des lettres qui, en étendant l'eſprit, fit appercevoir de ce qui manquoit. Les

arts se perfectionnerent par la culture, & leur culture fournit de nouvelles idées : on commença à se trouver trop resserré à mesure que l'on pensa davantage, on eut honte du peu dont on s'étoit contenté jusques-là ; & quand une fois l'imagination se fut ouverte, elle regagna bien vîte tout le tems où elle avoit été enveloppée dans les ténebres de l'ignorance. L'époque célebre de cette grande révolution en Europe, est le quinzieme siecle, c'est-à-dire la destruction de l'empire des Grecs par Mahomet II, qui fit réfluer dans l'Occident tous les arts & les sciences de la Grece. Les Médicis à Florence, Léon X à Rome, & François I en France, redonnerent la vie aux beaux arts : ce fut deux fois le sort de la Grece, d'instruire & d'embellir l'Occident.

1547. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI II, *né à S. Germain-en-Laye le 31 mars 1518, parvient à la couronne le 31 mars 1547, âgé de 29 ans. Il fut sacré à Reims le 25 juillet par Charles de Lorraine, archevêque de cette ville.*

Les ducs de Guise & de Nevers précédèrent le duc de Montpensier, & autres princes du sang à cette cérémonie: mais on trouve dans les registres du parlement, qu'en 1547, 1551, 1561 & 1563, le duc de Montpensier & les autres princes du sang les précédèrent.

Ce prince prit en arrivant au trône, pour devise, une lune naissante, c'est-à-dire un croissant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots, *donec totum impleat orbem.*

1547.

ON a remarqué que ce regne avoit commencé & fini par un combat singulier, à la vérité de différent genre : le premier fut celui de Jarnac & de la Châtaigneraie, où celui-ci qui étoit favori du roi perdit la vie ; il étoit gentilhomme de la chambre du roi, & avoit été *enfant d'honneur*, ce qui étoit plus que page de la chambre. Jarnac étoit beau-frere de la duchesse d'Etampes, maîtresse de François I. Le second combat fut le malheureux Tournoi, où le roi fut blessé à mort par Montgomeri.

Ceux qui eurent le principal crédit sous ce regne, furent le connétable de Montmorenci, rappellé à la cour après la mort de François I, François, duc de Guise, Charles, cardinal de Lorraine son frere, le maréchal de Saint-André, & la duchesse de Valentinois, qui ayant déja paru à la cour de François I, de qui elle obtint la grace de son pere, se rendit maîtresse absolue de l'esprit & du cœur de Henri II, quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-sept ans.

Arrêt du parlement, limitatif du pouvoir du légat, le cardinal de Saint-Georges, conforme à ceux qui furent rendus en pareille occasion, sur les pouvoirs des cardinaux Alexandre Farnese & Jacques Sadolet.

Bataille de Mulberg, où l'empereur Charles-Quint fait prisonnier Jean-Frédéric, électeur de Saxe : il donne son électorat à Maurice, de

1559.

FEMME.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Catherine de Médicis, fille unique & héritiere de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, & de Magdeleine de la Tour d'Auvergne, niéce de Clément VII. Elle fut mariée en 1533, & mourut en 1589. *Fœmina vasti animi & superbi luxûs* (de Thou) *femme d'un génie vaste, & d'une magnificence qu'elle porta jusqu'à l'excès.* Elle étoit arriere-petite-fille, par sa mere, de Jean, comte de Vendôme; elle eut pour dame d'honneur la princesse de la Roche-sur-Yon, à qui Louis I, prince de Condé, reprochoit qu'elle se fût mise en condition: *pourquoi pas?* lui répondit la princesse; *n'avez-vous pas été colonel de l'infanterie après Bonivet & le vidame de Chartres?* (Brantome.)	FRANÇOIS II. Louis, mort jeune. CHARLES IX, duc d'Orléans. HENRI III, d'abord duc d'Anjou, puis d'Orléans. François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant, ne fut point marié, 1584 Elisabeth, mariée à Philippe II, 1568 Claude, mariée à Charles II, duc de Lorraine, 1575 *Elle fut tenue sur les fonts de baptême par les ambassadeurs des Suisses, auxquels le roi dit qu'il les auroit également choisis pour parrains, s'il avoit eu un fils.* Marguerite, premiere femme de Henri IV, 1615 Victoire, morte jeune. Jeanne, morte jeune. *Enfans naturels.* Henri II eut *d'une dame Ecossoise, de la maison de Levis-ton, nommée Flamin,* Henri d'Angoulême, *grand prieur de France, gouverneur de Provence, & amiral des mers,* 1586 *De Philippe Duc, demoiselle Piémontoise, qui se fit religieuse après ses couches.*	HENRI II *meurt à Paris le 10 juillet 1559 d'un coup de lance que lui donna Montgomeri, dans un tournoi, & dont l'éclat le blessa à l'œil droit. Il étoit âgé de 41 ans & en avoit régné douze. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Paul III, 1549 Jules III, 1555 Marcel II, 1555 Paul IV, 1559 *Maison Othomane.* Soliman II, 1566 *Empereurs.* Charles V, abdique en 1556 meurt en 1558 Ferdinand, 1564 *Roi d'Espagne.* Charles V, 1558 Philippe II, 1598 *Rois de Portugal.* Jean III, 1557 Sébastien, 1578 *Rois d'Angleterre.* Edouard V, 1553 Marie, 1558 Elisabeth, 1603 *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart, décapitée, 1587 *Roi de Dannemarck.* Christiern III, 1559 *Roi de Suède.* Gustave, 1560 *Rois de Pologne.* Sigismond I, 1548 Sigismond II, 1572 *Czar.* Jwan Basilowitz, 1584

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

la même maiſon, quoique ce prince fût luthérien, ainſi que Jean-Frédéric, voulant faire entendre que ce n'étoit point une guerre de religion, mais qu'il n'avoit pris les armes que contre les perturbateurs du repos public. Charles-Quint fait auſſi priſonnier le landgrave de Heſſe, beau-pere de Maurice, qui s'étoit rendu à lui ſur l'aſſurance de conſerver ſa liberté, & que Charles-Quint avoit trompé par une fauſſe équivoque.

L'Angleterre n'étoit devenue que ſchiſmatique, à l'occaſion du divorce de Henri VIII, qui s'étoit conſtitué chef de l'égliſe anglicane. Thomas Crammer, archevêque de Cantorberi, changea la religion dans ce royaume, & y établit l'héréſie : il ſe rétracta, & malgré ſa rétractation il fut brûlé en 1556.

1548.

Troubles entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. On vouloit marier le jeune roi Edouard avec Marie Stuart, & réunir par ce mariage l'Angleterre à l'Ecoſſe. Henri II para ce coup, & fit venir en France Marie Stuart, qui épouſa François II.

Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri, roi de Navarre, & de Marguerite, ſœur de François I, épouſa Antoine de Bourbon, qu'elle fit roi de Navarre, mais les Anglois ne l'appellerent jamais que M. de Vendôme. (Charles-Quint avoit ſongé à lui faire épouſer ſon fils Philippe II, pour terminer les querelles de la Navarre.) De ce mariage nâquit Henri, depuis Henri IV, roi de France.

Interim de Charles-Quint en faveur des Luthériens : c'étoit un réglement proviſionnel touchant les articles de foi qu'il falloit croire juſqu'à ce qu'un concile général les eût décidés. Jules Pflug, conſeiller du duc Georges de Saxe,

ENFANS.

Enfans naturels.

Diane d'Angoulême, *mariée à Horace Farnese, & enſuite à François de Montmorenci*, 1619

Ce fut elle qui réconcilia Henri III avec le roi de Navarre Henri IV.

De Nicole de Savigni,

Henri de Saint Remi.

Henri II n'eut point d'enfans *de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Breſé, qui fut ducheſſe de Valentinois, & qui mourut en 1566. Elle laiſſa de ſon mari deux filles, dont la premiere fut femme du maréchal de Bouillon la Marck, & la ſeconde épouſa le duc d'Aumale.*

fut un de ceux qui y eurent le plus de part. Henri II, à la mort de Gabriel, dernier poſſeſſeur du marquiſat de Saluces, réunit à la couronne ce marquiſat, comme fief mouvant du Dauphiné. Troubles de Guyenne pour la gabelle; les ſéditieux furent ſévérement punis. François, duc d'Aumale, depuis duc de Guiſe, prend la qualité de duc d'Anjou dans ſon contrat de mariage avec Anne, fille du duc de Ferrare & de Renée de France; & le cardinal de Lorraine étant à Rome, prit le titre de cardinal d'Anjou: tous deux fondés ſur les droits prétendus par leur maiſon, qui deſcendoit d'Iolande, fille de René d'Anjou. *(de Thou.)*

Erection de l'univerſité de Reims.

1549.

Alliance renouvellée avec les cantons Suiſſes & leurs alliés, excepté Zuric & Berne qui refuſerent de la ſigner, attendu les exécutions que l'on faiſoit des Calviniſtes dans le royaume. Henri fait le ſiege de Boulogne. Mort de Marguerite, reine de Navarre: cette princeſſe, ſœur de François I, veuve du duc d'Alençon, enſuite reine de Navarre, comblée de tous les dons de la nature, favoriſa le calviniſme qu'elle abandonna dans la ſuite, & fut cauſe des progrès rapides de cette ſecte naiſſante.

Les guerres ayant augmenté les tailles, pluſieurs habitans de la campagne, pour ne les point payer, vinrent ſe refugier à Paris: cela donna lieu d'accroître les fauxbourgs, & fit craindre que la ville, devenue trop grande, ne ruinât tout le reſte du royaume: le roi donna un édit à ce ſujet, en date du mois de novembre 1549, c'eſt le premier réglement qui a fixé les bornes de la ville de Paris: cette crainte n'étoit que trop bien fondée; & voici comme Louis XIV

MINIST.

Secrétaires des finances.

C'eſt depuis le traité de Cateau-Cambreſis, où M. de l'Aubeſpine eſt qualifié *ſecretaire d'état* que les *ſecrétaires des finances* ont pris le titre de *ſecrétaires d'état.*

Ils commencerent auſſi ſous ce regne à prêter ſerment entre les mains du roi, au lieu qu'auparavant ils le prêtoient entre les mains du chancelier ſeulement.

Guil. Bochetel. 1558
Cl. de l'Aubeſpine. 1567
J. du Thier, auſſi contrôleur des finances. 1559
Côme Clauſſe. 1558
Jacq. Bourdin. 1567
Flor. Robertet, ſeigneur de Frêne. 1567

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567

Maréchaux de France.

Depuis Henri II le premier de nos rois qui a honoré les maréchaux de France, du titre de *couſin*, nul de ceux qui ont poſſédé cette dignité, n'a été commandé par un autre que par un connétable ou par un prince du ſang.

Cl. d'Annebaut. 1552
Oudart de Biez. 1553

Henri II avoit été fait chevalier de ſa main : cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à avoir la tête tranchée, à cauſe de la perte de la ville de Boulogne, qu'il ne put reprendre : il eut ſa grace ; il fut exilé, & ſa mémoire depuis réhabilitée.

J. Caracciol, prince de Melphe. 1550
Rob. de la Marck de Florange. 1556
Jacq. d'Albon de S. André. 1562

MAGISTR.

Chanceliers.

François Olivier de Leuville. 1560
J. Bertrandi, cardinal, premier garde des ſceaux de France, en titre d'office. 1560

Il avoit eu d'abord les ſceaux par commiſſion.

Premiers Préſidens.

Pierre Lizet. 1554
J. Bertrandi. 1560
Gilles le Maiſtre. 1562

Procureurs du Roi.

Noël Brulart. 1557
Gilles Bourdin. 1570

Avocats du Roi.

Gabriel Marlhac. 1541
Pierre Seguier. 1580
Denis Riant. 1557

SAVANS & Illuſtres.

And. Alciat, 1548
P. Aretin, 1556
Martin de Bellai, 1559
P. Chaſtelain, grand Aumônier, 1552
Robert Etienne, 1559
Jean Fernel, 1558
Jer. Fracaſtor, 1553

On prétend qu'il trouva l'uſage du Teleſcope avant Galilée, à qui on en avoit attribué l'invention. (Maffei.)

S. François Xavier, 1552
Luc Gauric, 1559
Mellin de S. Gelais, 1558
S. Ignace, 1556
Paul Jove, 1552
Jean Meynier, baron d'Oppede, 1558
Marguerite, reine de Navarre, 1549
Jean Pena, 1558
Fr. Rabelais, 1553
Jul. Céſar Scaliger, 1558
Mich. Server, 1553
Jacq. Silvius, 1554
Jean Sleidan, 1556
André Tiraqueau, 1558
Le Triſſin. 1550

s'en expliqua depuis dans ſes lettres-patentes de 1672, où il renouvella les mêmes défenſes déja faites pluſieurs fois, de trop étendre les limites de Paris, accrue alors de plus de moitié, » qu'il étoit à craindre que la ville de Paris, parve-» nue à cette exceſſive grandeur, n'eût le même ſort des » plus puiſſantes villes de l'antiquité, qui avoient trouvé en » elles-mêmes le principe de leur ruine, étant très-difficile » que l'ordre & la police ſe diſtribuent commodément dans » toutes les parties d'un ſi grand corps. « C'eſt cette même ville qui, du tems que les Normands en firent le ſiege, étoit renfermée entre les deux bras de la Seine, ce qui s'appelle aujourd'hui la Cité.

1550.

La paix ſe fait avec l'Angleterre. Henri II rentre dans Boulogne, moyennant quatre cents mille écus, payables en deux termes. Ce traité fut fort critiqué, & ne fit point d'honneur au connétable: on trouva honteux qu'il en coûtât au roi pour rentrer dans une place qui étoit prête à ſe rendre. Edit contre *les petites dates* & autres abus de la cour de Rome en l'impétration des bénéfices. Mort de Claude, duc de Guiſe: il étoit le ſecond fils de René, duc de Lorraine, & il vint s'établir en France après avoir tenté inutilement de faire exclure Antoine ſon frere aîné, de la ſucceſſion paternelle: ſon fils François aſſaſſiné devant Orléans, fut la tige de la branche de Mayenne, éteinte en 1621, & pere de Henri maſſacré à Blois. Le fils de ce dernier, nommé Charles, fut pere de Henri, duc de Guiſe, qui ſouleva la ville de Naples, & qui n'eut point d'enfans. La poſtérité de ſes freres a fini en 1675; en ſorte qu'il ne reſte plus de mâles de François né de Henri; mais la poſtérité de Claude ſubſiſte encore dans la branche d'Elbœuf, qui

MINISTR.	GUERRIERS.	MAGISTRATS
Jean d'Avançon, surintendant des finances.	*Maréchaux de France.* Ch. de Coſſé de Briſſac. 1563 Pierre Strozzi. 1558 Pierre de la Barthe de Thermes. 1562	Gilles Bourdin. 1570 Baptiſte du Meſnil. 1569 Aimon Bouchetat. 1564

qui a formé trois autres branches ; ſavoir, celles de Harcourt, éteinte, d'Armagnac & de Marſan. L'Armagnac avoit été réuni à la couronne par Henri IV, qui le poſſédoit du chef de Jeanne d'Albret ſa mere, fille de Marguerite de Valois, ſœur de François I, à qui ce prince l'avoit donné en dot en la mariant en ſecondes noces avec Henri d'Albret, roi de Navarre. Louis XIV en fit don à Henri de Lorraine, comte de Harcourt, ce qui fit une branche d'Armagnac dans cette maiſon.

Le nom de Harcourt étoit entré dans la maiſon de Lorraine par le mariage d'Antoine de Vaudemont, mort en 1447, avec Marie comteſſe de Harcourt & d'Aumale, dame d'Elbœuf, de Mayenne, de Lillebonne, de Brionne, &c. morte en 1476, fille aînée & héritiere de Jean VII du nom, comte de Harcourt.

1551.

Ligue pour la défenſe de la liberté Germanique entre le roi, Maurice électeur de Saxe, & Albert marquis de Brandebourg, qui s'étoient détachés de l'empereur. Cette délibération fut priſe par le conſeil du maréchal de Scepeaux (Vieilleville) nouvellement entré dans le conſeil du roi, contre l'avis du connétable. (*Mémoires de Vieilleville.*) Déclaration du roi, qui ordonne que tous les trois mois il ſeroit tenu dans ſon parlement des aſſemblées, (dites *Mercuriales* du mercredi, jour deſtiné à ces ſéances) où les gens du roi ſeroient tenus de requérir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque choſe d'indigne de leur miniſtere : il y avoit déja eu deux édits à ce ſujet, l'un de Charles VIII, de 1493, l'autre de Louis XII, cinq ans après.

Edit du roi, portant défenſe d'envoyer de l'argent à

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

Rome pour les bulles ; (c'étoit une querelle perſonnelle avec le pape au ſujet du duc de Parme) ce prince fait faire auſſi des proteſtations au concile de Trente par Amiot , mais en même tems ſa majeſté donne un nouvel édit à Châteaubriant contre les Luthériens.

Les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté , malgré les remontrances du parlement, qui repréſenta au roi , que de toute antiquité *cela étoit réſervé au roi ſeul , en ſigne de ſpéciale prérogative de ſa dignité royale* , & que François , fils du feu roi François I, étant dauphin, & meſſire Charles de Bourbon , y étoient venus laiſſant leur épée à la porte. Baronnie de Montmorenci érigée en duché-pairie en faveur d'Anne , connétable de ce nom : ſur quoi il faut remarquer que dans l'érection du comté de Beaufort en 1597 en duché-pairie , en faveur de Céſar Monſieur, la préſéance y eſt conſervée au duché de Montmorenci , en même tems que ce duché a le rang ſur tous ceux qui ſont plus anciens.

Etabliſſement des ſieges préſidiaux : chambre des monnoies érigée en cour ſouveraine.

La guerre , ſans être déclarée , avoit déja commencé en Italie entre le roi & l'empereur, au ſujet des duchés de Parme & de Plaiſance.

1552.

Maurice, électeur de Saxe, manque de ſurprendre Charles-Quint dans Inſpruck. Priſe de Metz , Toul & Verdun par Henri II , qui marchoit pour ſe joindre aux princes d'Allemagne de la ligue Proteſtante. Ce prince ne faiſoit qu'exercer des droits très-anciens & très-bien prouvés , que la France avoit ſur les trois Evêchés. Ces villes faiſoient alors partie de l'Empire , & ſe gouvernoient à-peu-près

comme ſont aujourd'hui les villes impériales, ſans aucune dépendance des ducs de Lorraine. Henri II eſt rappellé en France par les ravages qu'y faiſoit ſur les frontieres de Picardie Marie d'Autriche, reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, & gouvernante des Pays-bas, & par la pacification de Paſſau, qui donnoit aux Luthériens entiere ſureté pour leur religion. Le landgrave de Heſſe eſt mis en liberté. Henri II reſte ſeul de la ligue en guerre contre l'empereur. Pour fournir aux frais d'une guerre ſi ruineuſe, il aliene une partie de ſon domaine, met un impôt de 25 livres ſur chaque clocher, & un autre ſur l'argenterie des égliſes.

Arrêt du 6 août, par lequel le parlement défend les *écoles buiſſonnieres* : c'étoit des écoles que les Luthériens tenoient dans la campagne, par la crainte d'être découverts par le chantre de l'Egliſe de Paris qui préſidoit aux écoles. C'eſt l'origine de ce proverbe.

1553.

Charles-Quint leve le ſiege de Metz, vaillamment défendu par François, duc de Guiſe, & par toute la haute nobleſſe de France. Pour réparer cet affront, Charles-Quint prend Terouenne, qu'il détruit de façon qu'il n'en reſte plus de trace ; il prend auſſi la ville de Heſdin, ayant pour général Emanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont ; ce prince, grand homme de guerre, toujours attaché à l'empereur, ne perdoit pas l'eſpérance de recouvrer ſes états que la France lui retenoit, & qui en effet lui furent rendus à la fin de ce regne. Les François, faute de ſecours aſſez conſidérables, ne font pas de grands progrès en Piémont, où commandoit le maréchal de Briſſac, illuſtre par ſes talens militaires, & par les ſentimens qu'on

prétendoit qu'avoit pour lui la ducheſſe de Valentinois. Ce fut la jalouſie du roi qui lui fit donner l'emploi de lieutenant général par-delà les monts.

M. de Thermes s'empare d'une partie de l'iſle de Corſe.

Edouard, roi d'Angleterre, meurt âgé de ſeize ans, c'eſt-à-dire en minorité; car, ſuivant le teſtament de ſon pere, il paroît qu'il ne devoit être majeur qu'à dix-huit ans, qui eſt l'âge de la majorité des rois d'Angleterre. Marie, fille de Catherine d'Aragon, & ſœur aînée d'Edouard, lui ſuccede; & pour ne laiſſer aucun doute ſur ſa légitimité, elle fait annuller la ſentence de divorce entre Henri & Catherine, ce qui rendoit le mariage d'Anne de Boulen & la naiſſance d'Eliſabeth fort équivoques; elle punit de mort le duc de Nortumberland & Jeanne Grai, petite-niece de Henri VIII, ſa belle-fille, qu'il avoit fait proclamer reine. Jeanne deſcendoit de ce duc de Suffolk, que Marie, veuve de Louis XII, avoit épouſé, & par ſa mere ſe trouvoit petite-niece de Henri VIII: elle ne fut exécutée que l'année ſuivante, victime de l'ambition de ſa maiſon, qu'elle avoit ſervie malgré elle. On croit même que Marie eût pu lui pardonner; mais une révolte excitée en ſa faveur, hâta cette exécution, qui fut ſuivie de bien d'autres. Eliſabeth courut grand riſque. Marie rétablit la religion Catholique en Angleterre.

Michel Servet, hérétique, eſt brûlé à Geneve vingt ans après que Geneve eut donné ſon arrêt contre la religion Romaine. Cette exécution ſe fit à la pourſuite de Calvin, qui démentit bien alors tout ce qu'il avoit cherché à établir touchant les exécutions pratiquées contre les hérétiques. Le Tolérantiſme eſt toujours la prétention du parti le plus foible. Il s'autoriſe ſur-tout de ce que la religion Romaine eſt la ſeule qui ne l'admet pas, & que la reli-

gion payenne n'a jamais perſécuté. On trouvera la preuve du contraire dans Tacite & dans Dion. » Ceux qui introduiſent un nouveau culte, diſoit Mécénas à Auguſte, ouvrent » la porte à de nouvelles loix, d'où naiſſent enfin les cabales, les factions, les conſpirations. « Quand on dit que les Payens étoient tolérans, cela s'entend des différens ſyſtêmes adoptés par les Payens, qui leur étoient tous égaux, parce qu'ils étoient d'accord ſur le dogme, & que leurs dieux, loin de ſe nuire, ſe fortifioient en ſe multipliant; mais que quand on en vouloit au Paganiſme, ils ceſſoient d'être tolérans; témoin Socrate à qui il en coûta la vie. Tout le monde ſait cela; mais il ne faut pas oublier que la perſécution eſt indigne d'un Chrétien. (*Voyez l'année* 1685.)

Edit de Henri II par rapport à la collation des bénéfices, qui confirme la partition des mois établie en Bretagne, où le pape a huit mois, & eſt obligé, ſuivant le concile de Latran, de conférer dans les ſix mois de la vacance. On a prétendu que ce fut au concile de Conſtance que fut dreſſé le compact Breton, en conſéquence duquel cette partition fut d'abord établie; mais on ne voit aucune trace de ce compact, & il y a plus d'apparence qu'on doit rapporter cet arrangement à une bulle d'Eugene IV. Il faut remarquer que lors du concordat, quoique la Bretagne, ainſi que la Provence, appartinſſent à François I, elles n'y furent cependant pas compriſes, parce que le concordat ne fut fait que pour abolir la *pragmatique*, & que, quand la *pragmatique* fut faite ſous Charles VII, ces provinces n'étoient point au roi: auſſi François I obtint-il un indult pour nommer aux bénéfices de ces deux provinces, auxquels ſes ſucceſſeurs ont continué de nommer. Il en eſt de même des provinces réunies à la France depuis le concordat.

Création du Parlement de Bretagne.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

1554.

Philippe, fils de Charles-Quint, âgé de vingt-ſept ans, épouſe la reine Marie, qui en avoit trente-huit, au grand mécontentement des Anglois & de la France. Le roi ravage le Brabant, le Hainaut, le Cambreſis, & défait les Impériaux à la bataille de Renti, dont cependant il fut obligé de lever le ſiege : il chercha à cette journée l'occaſion de combattre Charles-Quint, de perſonne à perſonne, mais Charles-Quint l'évita. Le duc de Guiſe, ainſi que Tavannes, ſe ſignalerent dans ce combat. Strozzi, commandant les troupes de France, eſt défait à la bataille de Marcian en Toſcane, par le marquis de Marignan, qui, après cette défaite, marche à Sienne ; cette place eſt courageuſement défendue par Blaiſe de Montluc, & ne ſe rend qu'après un ſiege de dix mois. Jean-Paul d'Eſparbès ſe diſtingue à ce ſiege, & ramena depuis l'Infanterie Gaſconne, qui s'étoit ſignalée au-delà des monts. M. de Thermes ſe maintient dans l'iſle de Corſe ; le maréchal de Briſſac prend Yvrée.

1555.

La guerre ſe ralentit dans les Pays-bas, par l'épuiſement réciproque de l'empereur & du roi. Le maréchal de Briſſac a quelques ſuccès en Piémont. Charles-Quint ſe démet de la couronne d'Eſpagne en faveur de Philippe ſon fils, dans une aſſemblée convoquée à Bruxelles, après lui avoir donné, lors de ſon mariage avec Marie, les royaumes de Naples & de Sicile, & peu après l'inveſtiture du duché de Milan, & lui avoir remis, deux mois avant cette aſſemblée, ſes états des Pays-bas & de Bourgogne, & l'avoir créé chef de l'ordre de la Toiſon. Ce prince avoit déja fait élire roi des Romains ſon frere Ferdinand, qui poſſéda l'empire après lui : il ſe

repentit bientôt d'avoir pris ce parti si contraire aux intérêts de Philippe II son fils, & il fit l'impossible pour engager Ferdinand à s'en désister, mais Ferdinand tint bon. C'est ce qui a fait dans l'Europe les deux branches d'Autriche.

Les papes de la maison de Médicis avoient fait leurs parens ducs de Toscane. Paul III avoit fait son fils Farnese souverain de Parme & de Plaisance. Les Caraffes voulurent de même tenter la fortune sous le pontificat de Paul IV; en conséquence ce pape proposa une ligue à Henri II pour conquérir conjointement le royaume de Naples; le roi accepta la ligue, malgré les sages remontrances du connétable de Montmorenci, du cardinal de Tournon & du maréchal de Brissac; il y fut excité par le cardinal de Lorraine, qui avoit, dit-on, des vues sur le souverain pontificat, & par le duc de Guise son frere, qui devoit commander l'armée, & qui étoit toujours entêté des prétentions de sa maison sur le royaume de Naples.

1556.

Treve de cinq ans, conclue à Vaucelles entre l'empereur & le roi, le 5 février. Charles-Quint se démet de l'empire en faveur de son frere Ferdinand, déja roi des Romains. Les électeurs & princes de l'Empire s'étoient fort élevés contre l'élection d'un roi des Romains, disant que c'étoit donner deux maîtres à l'Empire; *grave imperio futurum duos habere eodem tempore dominos*; (Struvius) que c'étoit une nouveauté dont il n'y avoit pas d'exemple dans l'Empire, & une infraction manifeste à la bulle d'or. Mais les électeurs se trompoient dans le fait, car il y avoit long-tems que l'élection d'un roi des Romains avoit eu lieu, du vivant même d'un empereur régnant, puisque dès l'an 1056 (Voy.

à cette année) l'empereur Henri III avoit fait déclarer ſon fils roi des Romains ; & par rapport à la bulle d'or, qui n'en dit pas un mot, Charles IV qui en étoit l'auteur & qui devoit l'entendre, n'avoit-il pas fait élire Venceſlas ſon fils roi des Romains ? A la vérité il y trouva de l'oppoſition ; mais il en vint à bout, en promettant à chaque électeur cent mille florins, qui furent convertis en terres qu'il leur céda.

Après cette ceſſion de l'Empire, Charles-Quint ſe retira dans un couvent de la province d'Eſtramadure. Marie d'Autriche, veuve de Louis de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, qui avoit ſuccédé dans le gouvernement des Pays-bas à ſa tante Marguerite, & qui y ſervit ſi utilement contre la France, accompagne l'empereur dans ſa retraite avec Eléonore ſa ſœur, veuve de François I : elles ne lui ſurvécurent guères ni l'une ni l'autre, étant mortes toutes deux en 1558. La calomnie n'avoit pas épargné Marie d'Autriche ; on prétendoit que dom Jean d'Autriche n'étoit pas fils de Barbe Blomberg, & elle ne pardonnoit pas à Henri II quelques chanſons que l'on avoit faites en France ſur elle & ſur Barbançon. (*d'Aremberg.*) Balzac parlant de cette retraite de Charles-Quint, cite une piece qu'il avoit reçue de Rome, & qui commence par ces mots : *Lorſque Charles ennuyé du monde voulut mourir ſous l'empire de ſon frere, & ſous le regne de ſon fils*, &c. En effet, c'étoit bien des maîtres pour un homme ſi vain. Charles-Quint s'entretenant un jour avec le marquis d'Aſtorga, des ſervices qu'il pouvoit tirer de ſes ſujets, lui dit : *les ſeigneurs & les gens de qualité me dépouillent, les gens de Lettres m'inſtruiſent, & les marchands m'enrichiſſent.* Le cardinal Caraffe vient en France en qualité de légat ; il détermine le roi à rompre la treve, & à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par

le duc de Guiſe, l'autre en Flandres, commandée par le connétable de Montmorenci. Edit touchant les mariages clandeſtins. L'occaſion de cet édit fut la promeſſe de mariage que le duc de Montmorenci avoit donnée à mademoiſelle de Pienne, ſans le conſentement du connétable : le pape Paul IV, à qui le roi & le connétable demanderent des diſpenſes, pour relever le duc de Montmorenci de cette promeſſe, afin qu'il pût épouſer madame de Farneſe, fille naturelle de Henri II, apporta beaucoup de retardement à expédier la diſpenſe; il vouloit en cela complaire au duc de Guiſe, jaloux du nouveau crédit que la maiſon de Montmorenci alloit acquérir par ce mariage : ce fut dans ces circonſtances que fut donné l'édit ſur les mariages clandeſtins. Il faut remarquer que le roi donna à cet édit un effet rétroactif.

Edit rigoureux & obſervé, qui punit de mort les filles & femmes qui font périr leur fruit.

1557.

Philippe II regagne les Farneſes en leur rendant Plaiſance, & le duc de Toſcane en lui remettant Sienne. Le duc de Guiſe, mal ſecondé par le pape, & ayant en tête le duc d'Albe, n'a pas de ſuccès en Italie. Marie, reine d'Angleterre, détermine ſes ſujets à lui fournir des ſecours pour faire la guerre au roi. Siege de Saint-Quentin, par Emanuel-Philibert, duc de Savoie, défendu vaillamment par l'amiral de Coligni : le connétable de Montmorenci, quoique moins fort de moitié que les ennemis, s'avance vers la place, contre l'avis du maréchal de Saint-André, pour y faire entrer du ſecours : quelques troupes s'y gliſſerent; mais le connétable ayant été attaqué dans ſa retraite, eſt vaincu & fait priſonnier avec le maréchal de Saint-André : le comte

d'Anguien, frere du prince de Condé, y perdit la vie, le comte de Montpenſier la liberté, & l'amiral eſt forcé de rendre Saint-Quentin, où il fut fait priſonnier. Cette bataille nommée *bataille de Saint-Quentin*, répand la terreur dans la France. Le duc de Guiſe eſt rappellé ſur-le-champ d'Italie avec ſon armée. Le maréchal de Briſſac ſe ſoutient dans le Piémont, avec le peu de troupes qui lui reſtent. Les ennemis manquent de ſurprendre la ville de Lyon.

1558.

Aſſemblée des notables, tenue dans une chambre du parlement : ce fut dans cette aſſemblée d'états que la magiſtrature prit ſéance pour la premiere fois, & forma un quatrieme ordre ; juſques-là elle n'y avoit pas pris de place, & c'eſt à tort qu'on l'a cru confondue avec le tiers-état : elle n'y a point reparu depuis ; elle n'aſſiſta ni aux états de Blois, ni à ceux de Paris. Le duc de Guiſe eſt fait lieutenant général du royaume ; & y rétablit la confiance par la priſe importante de la ville de Calais, qui étoit entre les mains des Anglois depuis 1347, qu'Edouard III l'avoit priſe ſous Philippe de Valois. Les Anglois ſont entiérement chaſſés de la France. Le duc de Guiſe prend Guines, enſuite Thionville, où Strozzi fut tué. Tandis que le duc de Nevers prend Charlemont, le maréchal de Thermes qui avoit ſuccédé à Strozzi dans l'office de maréchal de France, prend Dunkerque & Berg-Saint-Vinox, & eſt battu à Gravelines par le comte d'Egmont : c'étoit ce même comte d'Egmont qui avoit été vainqueur à Saint-Quentin, & qui mourut dix ans après ſur un échafaud, laiſſant dans une extrême pauvreté Sabine de Baviere ſa femme, trois fils & huit filles.

Marie Stuart épouſe François dauphin, (depuis François II) ce qui fit que ce prince, du vivant de ſon pere, s'ap-

pella le roi dauphin, à cauſe de la couronne d'Ecoſſe que cette princeſſe lui apporta en dot. Il eût mieux valu pour elle d'épouſer le jeune prince Edouard, ſucceſſeur de Henri VIII, que les Anglois lui propoſerent. Le cardinal Granvelle avoit propoſé ſon mariage avec dom Carlos ; on ne comprend pas pourquoi Philippe II n'y voulut pas conſentir. On commence à parler de paix. La mort de Marie, femme de Philippe II, rend ce prince plus indifférent ſur les pertes des Anglois : ſes affaires d'ailleurs le rappelloient en Eſpagne. Eliſabeth ſuccéda à la reine Marie : Philippe II avoit conſervé la vie à cette princeſſe, quoique Marie l'eût fait condamner, & cette action pleine d'humanité en apparence lui fit honneur : mais Cabrera, ſon hiſtorien, avoue de bonne foi que ce n'étoit qu'un effet de ſa politique, & que n'ayant point d'enfans de Marie, il conſervoit Eliſabeth, pour empêcher que Marie Stuart qui alloit devenir reine de France, ne joignît à cette couronne celle d'Angleterre, & ne devînt par cette union redoutable aux Pays-bas. Ce même Philippe II fit propoſer à la reine Eliſabeth de l'épouſer. (*Mém. de Nevers.*) Le duc de Guiſe voit diminuer ſa faveur, pour avoir déplu à la ducheſſe de Valentinois. Le connétable eſt chargé de la négociation de la paix : il intéreſſe le duc de Savoie à y travailler, par l'eſpérance de la reſtitution de ſes états. François de Noailles, évêque d'Acqs, un des plus habiles négociateurs qu'ait eus la France, obtient la préſéance à Veniſe ſur Vargas, ambaſſadeur de Philippe II.

Eliſabeth, âgée de vingt-cinq ans, ſuccede à Marie ſa ſœur : elle n'eut garde de changer d'abord les miniſtres du regne précédent, quoiqu'elle eût à s'en plaindre, mais elle en aſſocia huit autres. Le parlement reconnoît la légitimité de ſon droit à la couronne, ſans avoir jamais fait aucun acte

en faveur de sa légitimation. Le serment de la suprématie rétabli.

Le roi fait prendre à son fils & à sa belle-fille le titre & les armes de roi & de reine d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande.

1559.

Edit donné à Escouan au mois de juin, pour punir de mort tous les Luthériens, lequel fut vérifié par tous les parlemens sans limitation, avec défenses aux juges de diminuer la peine, comme ils avoient fait : &, parce qu'il y eut quelques conseillers du parlement de Paris qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire ouverture des prisons à un Luthérien qui persistoit dans son opiniâtreté, *chose du tout contraire à l'édit de Romorantin*, le roi vint en parlement, séant pour lors aux Augustins, & fit constituer prisonniers cinq conseillers de la cour. (*Mém. de Castelnau*, *liv.* 1, *ch.* 3.) Le parlement étoit composé alors de cent trente juges, & le royaume de sept parlemens.

Paix de Cateau-Cambresis, dont les conditions furent alors désapprouvées par les Guises, ennemis du connétable qui en fut l'auteur, & qui étoit dans la plus haute faveur par le mariage de Damville son fils avec Henriette de la Marck, petite-fille de la duchesse de Valentinois. Les Guises avoient raison ; & ce fut contre l'avis de tout son conseil, que Henri II, qui commençoit à reprendre ses avantages sur l'Espagne, perdit par ce traité ce que les armes Espagnoles n'auroient pu lui enlever après trente années de succès. Calais reste à la France, mais ce ne devoit être que pour huit ans, passé lequel tems cette ville devoit retourner aux Anglois, sous la condition que, pendant ledit espace de huit années, la reine Elisabeth n'entreprendroit rien contre

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

la France ni contre l'Ecoſſe : & comme cette princeſſe manqua à cette condition, en envoyant du ſecours à l'amiral & aux hérétiques d'Ecoſſe, Calais nous reſta. On rend au duc de Savoie une partie de ſes états, juſqu'à ce que les droits de la ducheſſe d'Angoulême, grand'mere du roi, euſſent été réglés : on prétendit que, par cette reſtitution, le connétable s'acquittoit de douze cents mille francs qu'il devoit au duc de Savoie pour ſa rançon : d'ailleurs, tout eſt rendu de part & d'autre, ſoit en Italie, ſoit en France, excepté les trois importantes villes de Metz, Toul & Verdun, qui nous reſterent. Par la même paix, furent conclus les mariages d'Eliſabeth fille du roi, avec Philippe II, & de ſa ſœur Marguerite avec le duc de Savoie : ce fut au milieu des fêtes que donna Henri II, à l'occaſion de ce ſecond mariage, que ce malheureux prince trouva la mort. M. de Thou, un peu crédule ſur l'aſtrologie judiciaire, rapporte que le fameux aſtrologue Luc Gauric avoit prédit le tems & le genre de mort dont devoit finir Henri II. Cependant le célebre Gaſſendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que ſi ce prince pouvoit ſurmonter les périls dont il étoit menacé la ſoixante-troiſieme & la ſoixante-quatrieme année de ſon âge, il vivroit heureux juſqu'à ſoixante-neuf ans dix mois, & ce prince eſt mort à quarante ans.

Les divertiſſemens d'alors étoient les combats à la barriere, les tournois, les joûtes, & les tours de force. Brantome raconte avec admiration comment le duc de Nemours monté ſur un rouſſin, qui ſe nommoit *le Réal*, deſcendoit au grand galop les degrés de la ſainte Chapelle de Paris : cette oſtentation de vigueur & d'adreſſe dont les guerriers d'alors faiſoient parade, étoit un reſte de ce qui ſe paſſoit du tems où les armes à feu n'étoient pas encore trouvées. Comme alors on ſe battoit ſouvent corps à corps, il étoit

utile de pratiquer des exercices qui entretenoient l'adreſſe & la force : auſſi voyons-nous qu'inſenſiblement ces exercices devenus moins néceſſaires, paſſerent de mode, & que s'ils reparurent dans quelques occaſions, ce ne fut que comme des repréſentations d'un uſage antique. Un envoyé du Grand-Seigneur qui vint en France ſous le regne de Charles VII, & qui aſſiſta à ces ſortes de ſpectacles, où il arrivoit toujours malheur, diſoit fort ſenſément, que *ſi c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas aſſez, & que ſi c'étoit un jeu, c'étoit trop.*

1559. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS II *parvient à la couronne le* 10 *juillet* 1559, *âgé de ſeize ans. Il fut ſacré à Reims le* 18 *ſeptembre de la même année, par l'archevêq. Charles, cardinal de Lorraine, ſans grande pompe, d'autant qu'il étoit en deuil.* (*Journal de Bruſadr.*)

On ne fabriqua aucune monnoie en France ſous le nom de ce prince : mais en Ecoſſe on fabriqua des teſtons ſous le nom de François II, & de Marie, reine d'Ecoſſe, ſon épouſe.

1559.

ON ſe plaint quelquefois de la diſette des grands hommes, & on regrette les ſiecles qui en ont produit pluſieurs à la fois. C'eſt en effet un beau ſpectacle dans l'hiſtoire, que de voir des événemens ſinguliers préparés par des eſprits ſupérieurs, & ſoutenus par des courages héroïques : mais les peuples en ſont-ils plus heureux ? Je crois bien que des grands hommes réunis ſous une autorité légitime, & dont les talens ne ſont employés qu'au bien de l'état, peuvent & doivent produire de grandes choſes ; mais comme ces circonſtances ſe trouvent rarement enſemble, il n'y a pas de plus grand malheur pour les états que ce concours de perſonnages illuſtres & puiſſans qui, prétendant tous à l'autorité, commencent par la diviſer, & finiſſent par l'anéantir.

Tel fut le regne de François II. Ce regne d'une courte durée, puiſqu'il ne fut que de dix-ſept mois, fit éclore tous les maux qui depuis déſolerent la France, & dont la cauſe principale fut le nombre des grands hommes qui vivoient alors. Les Guiſes qui abuſoient de l'autorité que le roi leur avoit confiée, étoient aſſez grands pour ſe maintenir contre les princes du ſang qui prétendoient avoir droit au gouvernement, à cauſe de la jeuneſſe du roi. Le roi de Navarre & le prince de Condé avoient aſſez de reſſources pour former un parti contre eux, & les grands du royaume aſſez d'ambition

FEMME.		1560. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie Stuart, fille de Jacques V roi d'Ecoſſe, & de Marie de Lorraine, fille de Claude I duc de Guiſe, veuve de Louis II duc de Longueville, épouſa François II en 1558, & eut la tête tranchée le 18 février 1587.		FRANÇOIS II *meurt à Orléans le 5 décembre 1560 dans ſa dix-huitieme année. Il eſt enterré à St. Denis.* Il y a une tradition, qu'un valet de chambre Ecoſſois & huguenot, emporté par la fureur de la religion nouvelle, empoiſonna la coiffe du bonnet de nuit du roi, à l'endroit qui répondoit à la fiſtule qu'il avoit à l'oreille. (*Le Laboureur.*)	*Papes.* Paul IV, 1559 Pie IV, 1565 *Maiſon Othomane.* Soliman II, 1566 *Empereur.* Ferdinand, 1564 *Roi d'Eſpagne.* Philippe II, 1598 *Roi de Portugal.* Sébaſtien, 1578 *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth, 1603 *Roi d'Ecoſſe.* Marie Stuart, 1587 *Roi de Dannemarck.* Frédéric II, 1588 *Rois de Suéde.* Guſtave, 1560 Eric, dépoſé, 1568 *Roi de Pologne.* Sigiſmond II, 1572 *Czar.* Jwan Baſilowitz, 1584

bition pour entretenir les diviſions, & pour vouloir profiter des troubles. Les querelles de religion étoient un prétexte trop ſpécieux pour n'être pas employé par les deux partis : l'attachement de la plupart des peuples pour l'ancien & le véritable culte, tint lieu aux Guiſes de ce qui leur manquoit pour appuyer une autorité qu'on ſentoit bien qu'ils ne devoient qu'à la ſéduction ; & l'amour de la nouveauté tint lieu aux princes du ſang de l'autorité qui étoit entre les mains des Guiſes.

François duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine, oncles du roi par ſa femme, ſont mis à la tête du gouvernement : ce fut à cette occaſion que le greffier du Tillet écrivit ſon livre de la *Majorité des Rois*, pour prouver que le roi majeur, quoique jeune d'âge, peut ſe choiſir le conſeil qu'il veut. Le connétable de Montmorenci & la ducheſſe de Valentinois ſont renvoyés. La reine ne pardonnoit pas au premier, d'avoir dit, qu'excepté une fille naturelle, il n'y avoit aucun des enfans du roi qui lui reſſemblât. Sa charge de grand maître fut donnée au duc de Guiſe ; & pour dédommagement, ſon fils aîné fut fait maréchal de France *ſurnuméraire*.

On ôte les ſceaux à Bertrandi, créature de la ducheſſe de Valentinois, qui fut envoyé à Rome, pour les rendre au chancelier Olivier, perſonnage illuſtre, dit M. de Thou, par ſon intégrité, par la politeſſe & l'agrément de ſon eſprit, par ſa ſageſſe & ſon expérience dans les affaires ; mais ce magiſtrat s'apperçut bientôt qu'on l'avoit rappellé à la ſervitude plutôt qu'à la libre fonction de la premiere charge de l'état, & que l'on vouloit ſe ſervir de ſa réputation pour autoriſer les injuſtices dont on le forceroit d'être le miniſtre. Meſſieurs de Guiſe, pour relever leur miniſtere, font rendre des édits très-ſages : l'un pour défendre de porter des armes

MINIST.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
François, duc de Guiſe. 1563	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Jean, cardinal du Bellai, 1560
Charles, cardinal de Lorraine. 1574	Anne de Montmorenci. 1567	Jean Bertrandi, cardinal, G. D. S. 1560	Joachim du Bellai, 1560
Secrétaires d'état.	*Maréchaux de France.*	François Olivier de Leuville. 1560	Charles de Marillac, archevêque de Vienne, 1560
Claude de l'Aubeſpine. 1567	Jacq. d'Albon de St. André. 1562	Michel de l'Hôpital. 1573	Philippe Melanſton, 1560
Jacq. Bourdin. 1567	Charles de Coſſé de Briſſac. 1563	*Premier Préſident.*	Emard Rançonnet, 1559
Flor. Robertet. 1567	Paul de la Barthe de Thermes. 1562	Gilles le Maiſtre. 1562	
Flor. Robertet d'Alluie. 1569	François de Montmorenci. 1579	*Procureur du Roi.*	
		Gilles Bourdin. 1570	
		Avocats du Roi.	
		Bapt. du Meſnil. 1569	
		Aimon Boucherat. 1564	

à feu ; un autre pour révoquer toutes les aliénations du domaine ; & un troiſieme, par lequel le roi ordonne que, lorſqu'il y auroit une place vacante dans les tribunaux de juſtice, les juges euſſent à préſenter trois ſujets, parmi leſquels ſa majeſté choiſiroit. Ils engagent le roi à faire une promotion de dix-huit chevaliers de ſaint Michel, ce qui commence à avilir cet ordre, dont le nombre ne devoit être que de trente-ſix : cela donne lieu à Le Laboureur de faire une réflexion ſur la multiplication des grandes dignités en France. » Le prin-» ce eſt trompé, qui croit que cette multiplication de gran-» deurs en ſon état lui ſoit avantageuſe ; ce ſont autant de » dettes qu'il crée ſur ſa couronne ; ce ſont autant de nou-» veaux intérêts qui ſe forment pour les partis & pour les » factions à venir, parce que la fortune qui éleve les nou-» velles créatures, les laiſſe nourrir à la république. « *(Le Laboureur ſur Caſtelnau.)* » Les marques d'honneur, dit » M. de Sainte-Palaye, ſont la monnoie de l'état : il eſt » auſſi dangereux de la hauſſer à l'excès, que de la baiſſer. « J'ajouterai encore une réflexion, c'eſt que les honneurs & les récompenſes ne deviennent jamais plus communs que quand le mérite eſt plus rare. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, favoriſe, par ſa lenteur à ſe rendre à la cour, l'ambition des Guiſes, & les trouve les maîtres quand il arrive : on le renvoie avec le cardinal de Bourbon ſon frere & le prince de la Roche-ſur-Yon, conduire Eliſabeth de France à Philippe II ſon mari, & lui porter l'ordre de S. Michel. Antoine Minard, préſident au parlement, lequel avoit été curateur de Marie Stuart, magiſtrat fort attaché à la véritable religion, eſt aſſaſſiné d'un coup de piſtolet le 12 décembre entre cinq & ſix heures du ſoir, étant ſur ſa mule, au retour du Palais. Ce fut à l'occaſion de ce meurtre qu'il fut donné un édit, portant *que la cour ſe leveroit dès-lors*

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS II.

en avant à quatre heures du soir, depuis la saint Martin jusqu'à Pâques. On soupçonna de ce meurtre un Ecossois nommé Jacques Stuart. Anne du Bourg, conseiller au parlement & diacre, est exécuté en Greve pour le fait du calvinisme, après avoir été dégradé ; &, comme l'assassinat du président Minard hâta la condamnation de du Bourg, aussi la condamnation de du Bourg donna lieu à la conjuration d'Amboise, & aux guerres qui suivirent.

1560.

La conjuration d'Amboise contre les Guises éclate au mois de mars : la différence de commencer l'année au mois de janvier ou à Pâques, a mis quelquefois de la diversité dans les dattes, les uns plaçant, par exemple, la conjuration d'Amboise en 1559, & les autres en 1560. Le prince de Condé passoit pour être le chef muet de cette conjuration, dont la Renaudie étoit le conducteur. Ce la Renaudie devoit la vie au duc de Guise, qui l'avoit aidé à se sauver des prisons de Dijon, où il étoit pour avoir fait une certaine fausseté, disoit-on, contre le greffier du Tillet, pour la cure de Champigners en Angoumois. *(Brantome.)* Le prétexte de la conjuration d'Amboise étoit la religion, *combien que le bruit fût qu'il y avoit plus de malcontentement que de huguenoterie.* (Journal de Brulard.) Les Guises en sont avertis par le nommé Avenelles avocat. La cour qui étoit à Blois, se retire à Amboise. Le duc de Guise est nommé lieutenant-général du royaume. La plus grande partie des conjurés est arrêtée, & ils sont exécutés. Le chancelier Olivier meurt de douleur de tous ces troubles. Michel de l'Hôpital lui succede. Le prince de Condé qui étoit à la cour, est accusé d'avoir eu part à la conjuration, & s'en justifie. Le duc de Guise vouloit que l'on dissimulât avec le prince de Condé, dans

la crainte que le déſeſpoir n'achevât de le déterminer pour les Proteſtans ; mais le cardinal de Lorraine ne fut point de cet avis. (*Mém. de Caſtelnau.*) La ducheſſe de Ferrare, grande Proteſtante, ſœur de la reine Claude, qui revint alors en France, & qui crut que le duc de Guiſe ſon gendre étoit d'accord avec le cardinal, lui dit *qu'il avoit failli grandement, & que ce n'étoit pas peu de choſe de traiter un prince du ſang de cette ſorte.* (Brantome.) Marot étoit ſecrétaire de cette princeſſe, & Calvin l'avoit été voir à Ferrare : elle mourut à Montargis en 1575. Les conjurés, par l'opinion qu'ils avoient de la fidélité de l'amiral pour le roi, ſe cacherent de lui, & il ne ſut rien de la conjuration.

Edit de Romorantin, qui attribue aux évêques la connoiſſance du crime d'héréſie, & l'interdit aux cours de parlement ; cet édit ne fut enrégiſtré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïques, à qui la cour réſerve le droit de ſe pourvoir devant le juge royal. On prétendoit que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un plus grand mal, qui étoit l'établiſſement de l'inquiſition.

Edit des ſecondes noces. Le roi aſſemble à Fontainebleau un conſeil extraordinaire, où l'amiral de Coligni préſenta une requête en faveur des Calviniſtes. Le réſultat fut que l'on convoqueroit les états à Orléans, qu'on laiſſeroit les Calviniſtes en repos, & qu'on aſſembleroit un concile national, ſi le pape en refuſoit un général. Cette derniere réſolution hâta la tenue du concile. Le roi de Navarre & le prince de Condé ſont mandés pour ſe trouver aux états à Orléans. Le prince de Condé eſt arrêté en arrivant dans cette ville, où étoit le roi, ſur le prétexte d'une nouvelle conſpiration découverte par Jacques de la Sague, agent de ce prince, & eſt condamné par des commiſſaires à perdre

la tête, ce qui ne fut pas exécuté, parce que le roi mourut sur ces entrefaites. Il fut justifié sous le regne suivant par un arrêt du parlement. Le Laboureur rapporte, au sujet de l'arrêt contre le prince de Condé, que Louis de Beuil, comte de Sancerre, refusa généreusement de le signer, & que ce retardement aida au salut du prisonnier. D'autres ajoutent que le chancelier & le président Guillard du Mortier, différerent de signer par le même motif; mais M. de Thou croit que l'arrêt de mort fut dressé & non signé. Le jugement du prince de Condé rappelle le mot du Célestin de Marcoussi; François I voyant le tombeau de Jean de Montaigu, au château de Marcoussi, plaignoit ce grand ministre d'avoir été condamné à mort par justice : Pardonnez-moi, Sire, dit le bon Religieux, ce fut par des commissaires.

Quoique le royaume tombât dans une minorité par la mort de François II, cependant il ne fut pas regretté, parce qu'on aimoit mieux une minorité véritable, qu'une majorité imaginaire.

Les Protestans furent appellés en ce tems *Huguenots*.

1560. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES IX, *né à S. Germain-en Laye le 27 juin 1550, parvient à la couronne le 5 decembre 1560, âgé d'environ dix ans. Il fut sacré à Reims le 15 mai par Charles, cardinal de Lorraine.*

M. de Cipierre avoit été son gouverneur, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans; quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-sur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot.

Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur, & son beau-pere, fut son parrain, & lui donna son nom de Maximilien, qu'il changea depuis.

Sa devise dont le chancelier de l'Hôpital étoit l'auteur, furent deux colonnes, avec ces mots, *pietate & justitiâ.*

1560.

ETATS généraux tenus à Orléans, puis remis à Pontoise; les députés des trois états ayant représenté que leurs pouvoirs étoient expirés à la mort du roi, & qu'il falloit les renouveller, il fut arrêté que les députés continueroient d'agir en vertu de leurs commissions, sur le principe, que par la loi du royaume, le mort saisit le vif, que l'autorité royale ne meurt point, & qu'elle passe sans interruption du roi défunt à son légitime successeur.

L'état étoit alors endetté de quarante-deux millions, quoique le roi Henri II eût trouvé dans le trésor de l'épargne dix-sept cents mille écus; en sorte que ces dettes furent faites en moins de quatorze ans. Les états d'Orléans ne produisirent aucun bien: il faut seulement remarquer la célebre ordonnance qui y fut rendue au sujet des matieres ecclésiastiques, & sur le fait de la justice. L'article VIII restreint l'abus des monitoires, & défend d'en donner, sinon pour crime & scandale public; dans un des articles, les substitutions sont réduites à deux degrés; il est aussi ordonné que désormais tous les baillis & sénéchaux seroient de robe courte. Louis XII avoit ordonné que les baillis & sénéchaux seroient gradués, parce que la justice souffroit d'être exercée par des hommes de guerre, qui n'avoient nulle idée de jurisprudence; mais, comme les degrés qu'ils prenoient ne les rendoient pas plus savans, le

FEMME.	ENFANS.	1574. MORT.	PRINCES contemporains.
Eliſabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, mariée en 1570, morte en 1592 Philippe II, après la mort d'Anne d'Autriche ſa femme, fit propoſer par un Jéſuite très-ſavant à la reine Eliſabeth, veuve de Charles IX, & ſœur de la reine Anne, de l'épouſer à l'empereur & l'impératrice, ſœur de Philippe II, ſes pere & mere, chez leſquels elle s'étoit retirée, firent des efforts inutiles pour la déterminer à ce mariage. (*Brantome.*) *Priſci moris vel juvenili ætate fœmina,* (de Thou.) *Princeſſe, qui, quoique dans la plus grande jeuneſſe, avoit les mœurs de l'ancien tems.*	Marie-Eliſabeth, morte âgée de cinq ans. *Enfans naturels.* Charles IX eut de *Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au préſidial d'Orléans,* N. . . fils, mort en bas âge. Charles de Valois, qui fut ſucceſſivement grand prieur de France, comte d'Auvergne, & duc d'Angoulême, *lequel a fait la branche des derniers ducs d'Angoulême.* 1650 *Marie Touchet épouſa depuis François de Balzac, ſeigneur d'Antragues, dont elle eut Henriette de Balzac, l'une des maîtreſſes de Henri IV.* 1638	CHARLES IX *meurt au château de Vincennes le 30 mai 1574 jour de la Pentecôte, entre trois & quatre heures après midi, âgé de 24 ans. Il en avoit regné treize & demi. Son cœur fut porté aux Céleſtins de Paris. Il eſt enterré à S. Denis.* Après le dîner, qui, ſelon l'uſage, ſuit les obſeques à St. Denis, le parlement ayant à ſa tête Chriſtophe de Thou, envoya commander à M. Amiot, grand aumônier, de lui venir dire les graces comme roi, ce qu'il refuſa de faire, & même ſe cacha. La même difficulté s'éleva à l'enterrement de Louis XIV, M. de Meſmes étant premier préſident. Muret prononça à Rome l'oraiſon funebre de Charles IX.	*Papes.* Pie IV, 1565 Pie V, 1572 Grégoire XIII. 1585 *Maiſon Othomane.* Soliman II, 1566 Selim II, 1574 *Empereurs.* Ferdinand, 1564 Maximilien II, 1576 *Roi d'Eſpagne.* Philippe II, 1598 *Roi de Portugal.* Sébaſtien, 1578 *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth, 1603 *Roi d'Ecoſſe.* Marie Stuart, 1587 *Roi de Dannemarck.* Frédéric II, 1588 *Rois de Suède.* Eric, dépoſé, 1560 Jean, frere d'Eric. 1592 *Rois de Pologne.* Sigiſmond II, 1572 Henri, depuis roi de France, *Czar.* Jwan Baſilowitz, 1584

chancelier de l'Hôpital jugea qu'il ſeroit plus court de leur ôter l'adminiſtration de la juſtice, en ordonnant qu'ils ſeroient tous de robe courte, au moyen de quoi l'adminiſtration de la juſtice reſta à leurs lieutenans, ce qui acheva de faire deux états diſtincts de la robe & de l'épée, inſtitution bien ſage pour que la force ſoit balancée par la loi. Par l'article L de la même ordonnance, le roi réduit à un ſeul les deux ſieges de juſtice qui ſe trouveront dans une ſeigneurie qui n'eſt pas royale, ce qui évite un degré de juriſdiction aux juſticiables, en leur laiſſant toujours cependant la voie de l'appel, ſans cela rien ne ſeroit plus dangereux qu'un tribunal unique. Les différentes juriſdictions forment des degrés par leſquels l'autorité deſcend à pas réglés, & qui l'empêchent, dit Bodin, de tomber ſur les peuples avec la violence de la chute. Mais ce qui eſt le plus à remarquer dans cette ordonnance, eſt l'article LXXXIV, par lequel le roi ordonne que les minutes des actes ſeront ſignées des parties : il eſt bien ſurprenant que pour la ſureté des contrats & pour la célérité des expéditions, on ne s'en fût pas aviſé plutôt. L'article premier de cette même ordonnance rétabliſſoit la pragmatique par rapport aux élections : le motif étoit que le pape avoit fait caſſer le concordat comme trop favorable au roi, (ce concordat ſi mal reçu en France) & qu'il vouloit rétablir à ſon profit la collation des bénéfices, ainſi qu'il en uſoit en Italie & en Eſpagne, & donner pour droit aux François les regles de la chancellerie romaine. Ce fut dans ces circonſtances que Charles IX, pour contregager le pape, fit revivre la pragmatique, ſous prétexte que le concordat avoit dû finir avec François I. Le pape qui ſe vit par-là privé du fruit des bulles ſans avoir l'avantage des collations, redemanda le concordat ; le cardinal d'Eſt, qui vint

MINISTR.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
Charles cardinal de Lorraine. 1574	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Beauvais, gouverneur e Henri IV, tué à la S. Barthelemi, 1572
Artus de Coſſé, ſeigneur de Gonnor, grand panetier, ſurintendant des finances, & depuis maréchal de France. 1582	Anne de Montmorenci. 1567	Michel de l'Hôpital. 1573	Jean Calvin, 1564
	Maréchaux de France.	J. de Morvilliers, G. D. S. 1577	Annibal Caro, 1566
Secrétaires d'état.	Jean d'Albon de Saint André. 1562	*Premiers Préſidens.*	Cl. d'Eſpenee, 1571
Cl. de l'Aubeſpine. 1567	Charles de Coſſé de Briſſac. 1563	Gilles le Maiſtre. 1562	Ch. Etienne, 1564
Jacq. Bourdin. 1567	Paul de la Barthe de Thermes. 1562	Chriſtophe de Thou. 1582	S. François de Borgia, 1572
Flor. Roberter. 1567	François de Montmorenci. 1579	*Procureurs du Roi.*	Cl. Gudimel, 1572
Flor. Roberter d'Alluie. 1569	Imbert de la Platiere de Bourdillon. 1567	Gilles Bourdin. 1570	C'eſt lui qui a mis en chant les pſeaumes de Marot.
Cl. de l'Aubeſpine de Hauterive. 1570	François de Scepeaux, ſeigneur de Vieilleville. 1571	Jean de la Gueſle. 1589	Et. Jodelle, 1573
Sim. Fizes de Sauves. 1579	Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614	*Avocats du Roi.*	Denis Lambin, 1572
Nic. de Neuville de Villeroi. 1617	Artus de Coſſé. 1582	Baptiſte du Meſnil. 1569	Paul Manuce, 1574
Pierre Brulart. 1608	Honorat de Savoie. 1580	Aimon Boucherat. 1564	Ch. du Moulin, 1566
Cl. Pinart. 1605	Gaſpard de Saulx de Tavannes. 1573	Gui du Faur de Pibrac. 1584	Michel Ange, 1564
		Auguſtin de Thou. 1595	Antoine de Noailles, 1562
		Il y avoit encore alors un avocat du roi, auſſi qualifié clerc, qui avoit la préſéance ſur l'avocat du roi laïque; & pour paſſer de la place,	Michel Noſtradamus, 1566
			Bernard Ochin, 1564
			Henri d'Oyſel, 1566
			Guillaume Peliſſier, premier évêque de Montpellier lors de la tranſlation du ſiege qui étoit auparavant à Maguelone, eſt un des premiers qui a contribué à enrichir la bibliotheque du roi des manuſcrits grecs, ſyriaques, & hébreux, 1568
			Pierre Ramus, 1572
			Odet de Selves, 1564

en France, l'obtint du roi, & Charles IX, par la déclaration donnée à Chartres en 1562, révoqua l'article premier de l'ordonnance d'Orléans, & rétablit le concordat; ce qui fut confirmé depuis par Henri III, article premier de l'ordonnance de Blois. C'eſt le droit actuel.

Le 8 décembre le roi envoie au parlement de Paris une lettre, par laquelle, en lui annonçant la mort de François II, il lui marque, qu'attendu ſon bas âge, » ſe confiant en » la vertu & en la prudence de la reine ſa mere, il l'a ſup- » pliée de prendre en main l'adminiſtration du royaume, avec » le ſage conſeil & avis du roi de Navarre & des notables & » grands perſonnages du conſeil du feu roi. « Le parlement par ſa lettre du 11 du même mois, écrit au roi, » qu'il re- » mercie Dieu de ce qu'il a inſpiré au roi la penſée de com- » mettre l'adminiſtration du royaume à la reine ſa mere, avec » le conſeil du roi de Navarre. « Le 30 mars ſuivant, le roi écrivit au parlement de Paris, » qu'il y avoit eu une » union & accord, par rapport au gouvernement du royau- » me, ſignés entre la reine ſa mere & le roi de Navarre, ainſi » qu'il avoit déja été déclaré par les lettres de commiſſion » données le 25 du même mois pour la convocation d'une » aſſemblée des états généraux. « Dans ces lettres de commiſſion le roi de Navarre eſt qualifié de lieutenant général du royaume. Les états particuliers de la prévôté & vicomté de Paris avoient conclu à ce que la régence lui fût déférée, ce qui n'eut point d'effet. Catherine de Médicis n'eut point non plus le titre de régente pendant la minorité de Charles IX, mais on fait la part qu'elle eut au gouvernement ſous ce regne & ſous le ſuivant. Il eſt étonnant que tous les écrivains, à commencer par M. de Thou, Mezerai, Daniel, le Gendre, &c. aient donné à Catherine le titre de régente; peut-être ont-ils été induits en erreur, parce qu'en effet elle le fut

		MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
		de celui-ci à la place de l'avocat du roi clerc, il falloit prêter un nouveau ſerment. Charles IX, en 1570, abolit cette forme, & ordonna que quand le premier office vaqueroit, le ſecond avocat y paſſeroit ſans autre formalité.	Læl. Socin. 1562 Jean du Tillet. 1570 Adr. Turnebe. 1565 Jer. Vida. 1562

jusqu'au retour du roi de Pologne, en vertu des lettres-patentes que lui donna Charles IX le jour même de sa mort, & qui furent enrégistrées quatre jours après.

Dès les premiers jours du regne de Charles IX, le prince de Condé est mis en liberté. Triumvirat formé par le duc de Guise, le connétable de Montmorenci, & le maréchal de S. André. Ils moururent tous les trois de mort violente, ainsi que le roi de Navarre qui se joignit à eux.

1561.

Edit de juillet rendu à Saint-Germain, portant réglement sur le fait de la religion, pour contenir le peuple en paix.

Colloque de Poissi, accordé par la reine aux instances des chefs des Huguenots; le cardinal de Tournon eut la sagesse de s'y opposer; mais la vanité du cardinal de Lorraine, qui comptoit y briller, le fit accepter. Théodore de Beze portoit la parole pour les Huguenots. François II avoit envoyé des lettres-patentes en 1560, pour contraindre le chapitre de Paris, par saisie, à lui faire un prêt: Charles IX donna de nouvelles lettres en 1561, pour contraindre tous les bénéficiers de son royaume à une déclaration des revenus de leurs bénéfices: ces lettres furent révoquées.

Arrêt solemnel du parlement, par lequel le prince de Condé est absous de la conjuration d'Amboise. Arrêt du parlement contre Jean Tanquerel, qui avoit mis dans une these cette proposition: *Papa potest reges & imperatores hæreticos deponere.*

Marie Stuart, que Catherine de Médicis n'aimoit point, & qui ne l'aimoit pas davantage, retourne en Ecosse par les conseils du cardinal de Lorraine son oncle, auxquels elle céda à regret, après avoir quitté les armes & le titre de reine d'Angleterre: elle pensa être arrêtée à son passage par des

vaisseaux d'Elisabeth, qui n'avoit pas voulu lui donner de passeport, sur le refus que fit Marie de renoncer authentiquement à ses droits sur la couronne d'Angleterre.

1562.

Edit de janvier, qui accorde aux Huguenots l'exercice public de leur religion, (c'est le premier :) la reine le fait rendre par la crainte que la jonction du roi de Navarre au triumvirat, ne rendît ce parti trop puissant. Le parlement refuse de l'enrégistrer, *his verbis*, *non possumus nec debemus*. Il fut pourtant enrégistré après deux lettres de jussion. Il y avoit dans cet édit un article remarquable ; c'est une espece de réglement sur la maniere dont les Protestans doivent se conduire ; & il est dit » qu'ils n'avanceront rien de con-» traire au concile de Nicée, au Symbole & au livre de » l'ancien & du nouveau Testament. « Premiere guerre civile occasionnée par le massacre de Vassi, où François duc de Guise fut blessé. Le prince de Condé est déclaré chef des Protestans, il surprend Orléans, qui devient le boulevard de l'héréfie. Les Huguenots, à son exemple, s'emparent de plusieurs villes, entr'autres de Rouen. Le roi de Navarre est blessé le 15 d'octobre à la tranchée devant la ville de Rouen, que l'armée du roi reprit d'assaut : il mourut à Andely le 17 novembre suivant de sa blessure, âgé de quarante-deux ans. » La reine sa femme, dit Brantome, » souffroit impatiemment que d'abord il se fût fait Hu-» guenot, lui disant que, s'il vouloit se ruiner & se faire » confisquer tout son bien, elle ne vouloit pas perdre le peu » qui lui restoit... puis elle changea bien après ainsi que » son mari ; car celui-ci se changea en catholique, & elle » se changea en huguenote très-forte.

Lorsque cette guerre commença, les plus qualifiés de

ceux qui commandoient sous le prince de Condé, étoient le comte de Gramont qui menoit les Gascons, Jean de Rohan, les troupes du Dauphiné & du Languedoc, & François d'Andelot, général de l'infanterie, mort en 1569, qui commandoit en particulier les troupes du pays de France.

Bataille de Dreux, gagnée sur les Huguenots, où sont faits prisonniers les généraux des deux armées, le prince de Condé & le connétable; le maréchal de Saint-André y est tué par Bobigni: ce fut le duc de Guise qui gagna la bataille, quoiqu'il n'eût point de commandement. Un écrivain moderne a remarqué, comme une chose singuliere, que François duc de Guise, général de plusieurs armées, & deux fois lieutenant général du royaume, ce qui lui donnoit le commandement sur le connétable même, n'avoit d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmes, & étoit obligé d'obéir aux maréchaux de camp même: il est vrai que personne n'entreprit jamais de lui donner des ordres, & qu'il fut toujours, pour ainsi dire, le général de ses généraux. Nul n'a tant ressemblé à Pompée, qui commanda les armées, & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que simple chevalier Romain.

Le prince de Condé & le duc de Guise coucherent dans le même lit le soir de la bataille, & le lendemain matin le prince de Condé raconta qu'il n'avoit pu fermer l'œil, & que le duc de Guise avoit dormi à côté de lui aussi profondément que s'ils avoient été les meilleurs amis du monde.

Le duc de Savoie rentre, par un accord avec la cour, dans Turin, Chivas, &c. qu'on lui retenoit à cause des droits de la duchesse d'Angoulême, mere de François I. Le maréchal de Bourdillon, qui étoit lieutenant de roi dans le Piémont, fit inutilement des représentations pour empêcher cette restitution.

Etablissement

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

Etabliſſement de l'univerſité de Douay.

1563.

Siege d'Orléans, où François, duc de Guiſe, âgé de quarante-quatre ans, eſt aſſaſſiné par Poltrot. La puiſſance du duc de Guiſe étoit telle, que le connétable Anne de Montmorenci lui écrivoit, *Monſeigneur, & votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur :* & M. de Guiſe lui écrivoit, *Monſieur le connétable*, & au bas, *votre bien bon ami.* Il laiſſe deux cents mille écus de dettes.

Edit de pacification du 19 mars, dans lequel les Huguenots eurent beaucoup d'avantages. Mais la crainte qu'on avoit des Anglois, à qui les Huguenots avoient remis le Havre-de-Grace, rendoit cette paix néceſſaire. Le prince de Condé s'y porta de bonne foi; & ſi la reine lui avoit tenu la parole qu'elle lui avoit donnée, de lui continuer dans les conſeils le même rang & la même confiance qu'avoit eus le roi de Navarre ſon frere, le parti proteſtant eût été bientôt affoibli; mais on le négligea dès que l'on n'eut plus beſoin de lui. Charles IX eſt déclaré majeur à treize ans & un jour au parlement de Rouen, après la priſe du Havre ſur les Anglois, qui avoient envoyé du ſecours aux Huguenots : le roi ſe trouva en perſonne à ce ſiege. Le parlement de Paris n'enrégiſtra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé ſur le droit qu'il avoit de vérifier les édits avant tout autre parlement du royaume. Charles IX eſt le premier de nos rois qui ſe ſoit fait déclarer majeur au parlement : c'étoit l'intérêt de Catherine de Médicis, qui, en avançant l'âge de la majorité, fixé par Charles V à quatorze ans accomplis, fit déclarer par ſon fils, dans cette aſſemblée, qu'il lui continuoit l'adminiſtration des affaires, & écarta par-là tous ceux qui pouvoient y prétendre : ces

mêmes motifs firent agir Marie de Médicis & Anne d'Autriche, en faiſant déclarer majeurs leurs fils Louis XIII & Louis XIV ; mais l'impatience de Catherine de faire finir la minorité, eſt une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé qu'elle n'étoit pas régente. Conférences tenues à Troyes pour la paix avec l'Angleterre. Clôture du concile de Trente, qui avoit commencé en 1545. Du Ferrier, ambaſſadeur, fit ſes proteſtations contre ce qui s'étoit paſſé à ce concile. Nous voyons dans une lettre datée de Fontainebleau du 3 mars, de Jean de Morvilliers à ſon neveu l'évêque de Rennes, ambaſſadeur auprès de l'empereur : » que » ſitôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du concile, » on envoya querir les préſideus de la cour & gens du roi, » pour voir les décrets du concile, ce qu'ils ont fait ; & » la matiere miſe en délibération, le procureur général pro- » poſa au conſeil, que quant à la doctrine ils n'y vou- » loient toucher, & tenoient toutes choſes, quant à ce » point, pour ſaines & bonnes, puiſqu'elles étoient déter- » minées en concile général & légitime ; quant aux décrets » de la police & réformation, y avoient trouvé pluſieurs » choſes dérogeantes aux droits & prérogatives du roi & » privileges de l'Egliſe gallicane, qui empêchoient qu'elles » ne fuſſent reçues ni exécutées. On fit écrire Dumoulin » contre le concile de Trente. « Le comte de Lune, ambaſſadeur d'Eſpagne, voulant diſputer au concile de Trente la préſéance aux ambaſſadeurs du roi, ceux-ci conſerverent leur place, & l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſe vit réduit à ſe déplacer, & à ſe mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être aſſis au-deſſous de l'ambaſſadeur de France. Edit pour l'établiſſement des conſignations.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

1564.

Le roi part pour visiter une partie des provinces de son royaume. Paix conclue avec l'Angleterre. Il ne fut point parlé dans ce traité de la restitution de Calais, qui devoit être faite dans huit ans, aux termes du traité de Câteau-Cambresis, sans doute parce qu'Elisabeth avoit manqué à la condition essentielle sous laquelle cette ville lui devoit être rendue, qui étoit de ne rien entreprendre contre la France. Seulement il lui fut payé par forme de compensation, la somme de six-vingt mille écus, au lieu de cinq cents mille écus dont on étoit convenu, au cas qu'on gardât Calais; & les otages donnés par la France furent rendus. Milord Hunsdon, cousin-germain d'Elisabeth, vint trouver le roi à Lyon, pour lui faire jurer l'observation de la paix, & lui présenter l'ordre de la Jarretiere. Le roi en partit, parce que la peste y étoit, ainsi que dans plusieurs autres villes du royaume, & il s'en vint au château de Roussillon en Dauphiné : ce fut là qu'il rendit la fameuse ordonnance de Roussillon, qui porte que l'année commencera dans la suite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le samedi-saint après vêpres; le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Nous remarquerons à ce sujet que les Romains commençoient l'année au premier janvier, & qu'ils donnoient les étrennes ce jour-là; & M. Ducange observe qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas que de donner les étrennes le premier janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article XXIV de l'ordonnance de Roussillon, les doubles juridictions de justice qui ne sont pas royales, sont réduites à une seule;

grand avantage pour les particuliers : cet article eſt conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560, & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. Le roi rendit un édit dans le même lieu, par lequel il diminuoit des avantages accordés aux Huguenots par l'édit de pacification. Catherine de Médicis fait abattre le palais des Tournelles, qui lui étoit devenu odieux depuis la mort de Henri II, & va loger au Louvre avec le roi. Commencement du palais des Thuilleries, entrepris par Catherine de Médicis : ce palais fut joint au vieux Louvre par la galerie qu'acheva Henri IV. Enrégiſtrement de l'édit pour l'établiſſement de la juriſdiction des conſuls.

Fondation de l'univerſité de Beſançon par l'empereur Ferdinand.

1565.

Entrevue du roi & de Catherine de Médicis avec Iſabelle de France, femme de Philippe II, & le duc d'Albe, à Bayonne. La reine, ſous le prétexte du paſſage du duc d'Albe dans les Pays-bas, fit des levées de troupes, pour ſe précautionner, diſoit-elle, contre lui. Les Huguenots de France & des Pays-bas en prennent de l'ombrage, & leurs méfiances firent naître la deuxieme guerre civile en France, & le commencement des troubles aux Pays-bas. Catherine avoit cauſé la premiere guerre civile en favoriſant les Huguenots ; elle fut cauſe de la ſeconde en les irritant.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante des Pays-bas, avoit eu pour conſeil le cardinal de Granvelle. Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, & le comte d'Egmont, mécontens de ſe voir ſans autorité, attiſoient les premiers feux de la révolte ; &, comme il arrive toujours dans les gouvernemens foibles, croyant les

regagner, on leur avoit sacrifié Granvelle, qui fut rappellé avant l'entrevue de Bayonne : Philippe II, qui ne tarda pas à s'appercevoir de cette faute, envoya le duc d'Albe à sa place.

Levée du siege de Malthe par les Turcs, défendue par le grand-maître Jean de la Valette : plusieurs seigneurs François allerent à son secours. Lorsque le chevalier de la Roche vint faire part au roi & à la reine de cette nouvelle de la part du grand-maître, le chancelier de l'Hôpital s'adressant à la reine, lui fit remarquer que, dans les trois sieges importans qu'avoient soutenus les chevaliers de saint Jean, c'étoient trois François qui étoient grands-maîtres ; d'Aubusson qui défendit Rhodes ; l'Isle-Adam, qui n'en sortit qu'après des prodiges de valeur, & après y avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs ; & le troisieme, Parisot de la Valette.

1566.

Ordonnance donnée à Moulins au mois de février, dite du *Domaine :* cette ordonnance met au même niveau, par les articles II & XIII, les domaines anciens de la couronne & les nouveaux, & déclare préciſément, article II, réunis au domaine, les domaines poſſédés par le roi, dont le fermier aura compté pendant dix ans. Autre ordonnance du même mois : c'eſt la célebre ordonnance de Moulins pour la réformation de la juſtice, par laquelle, entr'autres articles, on regle le droit de *Committimus :* nous avons une derniere loi ſur cet article dans la déclaration de 1669 ; par la même ordonnance, en interprétation de celle d'Orléans, les ſubſtitutions antérieures à cette derniere, ſont réduites ſeulement à quatre degrés, & il eſt ordonné que

les délits seront punis dans le lieu où ils sont commis.

Déclaration du mois de juillet, rendue à Paris, sur les érections des duchés, &c. lesquels seront désormais réunis à la couronne faute d'hoirs mâles : cet édit subsiste encore, en sorte que, pour en éviter l'effet, il faut une dérogation précise.

Mort de la duchesse de Valentinois. On lit sur le tombeau qu'elle avoit fait élever à son mari dans la cathédrale de Rouen, des vers latins, par lesquels elle lui promet de lui tenir aussi fidelle compagnie après sa mort, qu'elle avoit fait pendant sa vie : elle ne croyoit pas si bien dire ; car après en avoir vécu séparée, elle fut enterrée à Anet. Elle avoit pour ayeule Marie, fille naturelle de Louis XI & de Marguerite de Sassenage : on vit de même depuis la marquise de Verneuil, fille de François de Balzac & de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, devenir la maîtresse de Henri IV, par une espece de succession de galanterie.

Commencement des troubles des Pays-bas, excités par les Religionnaires, sous le nom de *Gueux*, dont le principal objet étoit d'empêcher l'établissement de l'inquisition : le roi d'Espagne se dispose à les punir : le prince d'Orange qui prévoit l'orage, se retire en Allemagne, & laisse dans les Pays-bas le comte d'Egmont & le comte de Horn, après les avoir inutilement avertis du danger.

Il paroît par les mémoires de Nevers, que le principal motif qui engagea Philippe II à exciter des troubles sous ce regne & sous celui de Henri III, fut de mettre ces princes hors d'état de se joindre aux rebelles des Pays-bas.

1567.

Le duc d'Albe, arrivé dans les Pays-bas, fait arrêter le

comte d'Egmont & le comte de Horn, qui furent exécutés l'année d'après. Cette terrible exécution excita l'indignation publique, au point que quelques-uns firent l'ancien vœu germanique, de ne point toucher à leurs cheveux jusqu'à ce que ces deux illustres victimes fussent vengées. Les Huguenots, ayant le prince de Condé & l'amiral à leur tête, veulent s'emparer de la personne du roi qui étoit à Monceaux : la reine en est avertie, & se retire à Meaux, d'où les Suisses commandés par leur colonel Louis Pfiffer de Lucerne, ramenent le roi à Paris. Le duc de Nemours marchoit en avant avec les cavaliers de la garde du roi, & le connétable étoit à l'arriere-garde avec tous les gens de la cour. (*Davila.*) » Le prince de Condé devint en telle » gloire, qu'il fit battre monnoie d'argent avec cette inf- » cription, *Louis XIII, roi de France.* « (Brantôme.) Bataille de Saint-Denis le 10 novembre, où le connétable Anne de Montmorenci fut blessé à mort : cette bataille ne dura que trois quarts d'heure, & l'on mit en doute lequel des deux partis avoit remporté la victoire, cependant la Noue prononça en faveur de l'armée royale. Le connétable, d'une vertu sévere & intraitable sur la discipline, avoit su se maintenir, pendant l'espace de quatre regnes de troubles, dans la premiere charge de l'état ; & à l'âge de soixante & quatorze ans il donna une bataille, la huitieme où il s'étoit trouvé, où il eut la force de recevoir huit blessures mortelles, & de casser du pommeau de son épée les dents de celui qui lui tira le dernier coup. C'étoit un Ecossois nommé Jacques Stuart, qui, ayant été fait prisonnier deux ans après à la bataille de Jarnac, fut mis à mort en vengeance du meurtre du connétable : le Laboureur doute que ce Jacques Stuart fût de la maison d'Ecosse. Les Ecossois, ainsi que les Romains, prenoient le

nom des maiſons auxquelles ils s'attachoient, ce qui s'appelloit à Rome *Clientela*, & ce qui reſſemble aux aggrégations ſi communes en Italie : c'eſt le même que l'on ſoupçonna du meurtre du préſident Minard ſous François II. Le connétable avoit eu cinq enfans ; François, maréchal duc de Montmorenci ; Henri, qui fut pair, maréchal de France & connétable ; Charles, qui fut duc d'Anville & amiral de France ; Montbron & Thoré : on lui rendit à ſa mort des honneurs qu'on ne rend qu'aux rois ; on porta ſon effigie à ſes funérailles, & le parlement en corps aſſiſta à ſes obſeques ; Charles IX diſoit à ceux qui ſollicitoient la place de connétable après la mort d'Anne de Montmorenci, *je n'ai que faire de perſonne pour porter mon épée, je la porterai bien moi-même.*

La dignité de connétable demeura vacante pendant le reſte du regne des Valois ; elle fut rétablie vingt-ſept ans après par Henri IV, qui revêtit de cette charge Henri, duc de Montmorenci, fils du dernier connétable. Après la mort de Henri, arrivée en 1614, il y eut encore une vacance de ſept ans. En 1621, Louis XIII conféra cette dignité à Charles d'Albert, duc de Luines, qui, étant mort cette même année, eut pour ſucceſſeur François de Bonne de Leſdiguieres : celui-ci mourut en 1626. Cette charge fut alors ſupprimée par lettres-patentes du 13 mars 1627, vérifiées le même jour au parlement ; les fonctions en ſont à préſent réunies aux maréchaux de France.

Charles d'Ailli de Picquigni, vidame d'Amiens, & ſon fils, ayant été tués à la bataille de Saint-Denis, leur ſucceſſion fit dans la ſuite la matiere d'un procès : comme il s'agiſſoit de ſavoir lequel des deux étoit mort le premier, le parlement, qui ne put vérifier le fait, jugea qu'il ne devoit point renverſer l'ordre de la nature, & prononça que la

ſucceſſion avoit paſſé du pere au fils.

La ville d'Orléans qui, par un article de l'édit de pacification de 1563, avoit été remiſe entre les mains du roi, eſt ſurpriſe par les Huguenots. Le duc d'Anjou eſt fait lieutenant général du royaume; la reine lui avoit donné pour conſeil le maréchal de Tavannes, à qui il dut toute la réputation dont il jouit juſqu'au moment qu'il monta ſur le trône: ce même maréchal & le maréchal de Retz furent dans le ſecret de la Saint-Barthelemi, dont on les accuſa d'être les principaux auteurs.

Création de la charge de colonel général de la cavalerie, & diviſée d'abord ſous le titre *d'en deça & de delà les monts*; l'une en faveur de Charles de Savoie, duc de Nemours, & celle-ci en faveur de Henri de Montmorenci, duc d'Anville; cette diſtinction a ceſſé depuis.

Edit de Saint Maur, dit *des Meres*, pour empêcher qu'elles ne ſuccedent à leurs enfans, *ès biens provenans du côté paternel*: cet édit fut rendu ſur l'inſtance de Jean de Montluc, pour empêcher que la veuve de ſon neveu n'emportât tous les biens de ſa maiſon.

Lettres-patentes, qui portent que nul ne ſera reçu dans un office de judicature, ſans information de vie & de mœurs, & s'il n'eſt de la religion catholique. Stobée dit qu'à Athenes il y avoit une loi par laquelle chaque citoyen, avant d'avoir part aux charges publiques, étoit obligé de prêter ſerment au ſujet de la religion: *Je défendrai les autels, je me conformerai au rit national.*

1568.

La guerre continue dans le royaume. Deuxieme paix conclue à Longjumeau, dite *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que ſix mois; on y rappelloit l'édit de pacification

de 1563, ſans aucune des reſtrictions de l'édit de Rouſſillon.

Troiſieme guerre civile, plus animée que les autres, & où les princes proteſtans d'Allemagne prirent parti : elle fut cauſée par le projet que la reine avoit formé de faire arrêter le prince de Condé & l'amiral qui s'étoient retirés dans leurs terres, & dont ils furent avertis par le maréchal de Tavannes.

Mort de dom Carlos & d'Eliſabeth de France ſa bellemere. Pie V publie la bulle *in cœna Domini*, par laquelle il excommunie tous princes & autres qui exigeront des eccléſiaſtiques quelque contribution que ce puiſſe être ; cette bulle eſt lue tous les ans à Rome le jeudi-ſaint. Le parlement rendit un arrêt en 1580 contre cette bulle. La reine Eliſabeth s'aſſure de la perſonne de Marie Stuart, qui s'étoit réfugiée en Angleterre, pour lui demander un aſile contre les rebelles de ſon royaume.

Le chancelier de l'Hôpital, devenu ſuſpect à la reine, prend le parti de ſe retirer de la cour. Nous ne ſaurions mieux placer qu'à cet article du chancelier de l'Hôpital, un des grands magiſtrats & des grands juriſconſultes de notre France, quelques réflexions qui nous rappelleront les progrès qu'avoient fait les loix depuis le commencement de la monarchie juſqu'à ce ſiecle.

Toute ſociété a des loix ; mais, quoique les loix paroiſſent être inviolables, il eſt pourtant vrai qu'elles ſe ſont reſſenties de l'inconſtance des hommes, & qu'elles ont été obligées de changer à meſure du changement des mœurs & des uſages. Aſſurément *la loi des Saliens* n'avoit pas prévu ce que les capitulaires y ont ajouté, parce que cette loi n'avoit à conduire que des hommes, dont la guerre étoit le ſeul emploi ; au lieu que les capitulaires dirigeoient une ſociété

plus formée, & des citoyens raſſemblés, dont les paſſions ſe montroient ſous une autre forme. L'introduction des fiefs fit un bien plus grand changement : la France n'étoit plus reconnoiſſable du tems de Charles-le-Simple à celui de Charlemagne, & il fallut d'autres remedes pour de nouveaux maux ; car les loix ne ſont gueres que des remedes ; & des hommes raiſonnables n'en auroient pas grand beſoin. Le caractere des François demandoit, pour leur bonheur, qu'ils fuſſent gouvernés par un ſeul ; il étoit donc néceſſaire de les ramener inſenſiblement à ces tems heureux où ils n'avoient qu'un maître, au lieu de les laiſſer ſe détruire par un amour d'indépendance, dont ils n'appercevoient pas les ſuites ; encore un ſiecle de guerres privées, & c'étoit fait de la monarchie françoiſe ; il fallut donc des loix ſur ce genre bizarre de poſſeſſions que la prudence de nos rois cherchoit à modifier, en attendant qu'ils ſe fuſſent mis en état de n'en plus rien craindre : de-là cette ſuite non interrompue de ſages précautions tranſmiſes, comme par une eſpece de miracle, de regne en regne, par leſquelles nos rois, ſans laiſſer pénétrer leur ſecret, parvinrent enfin à reprendre l'autorité, ſi néceſſaire pour le bonheur des peuples : affranchiſſement des ſerfs, établiſſement des communes, cas royaux, anobliſſement, &c. tous autant de coups mortels portés à la licence & à la rebellion, qui s'autoriſoient des loix des fiefs.

Mais il étoit de plus grands maux encore, & que nous n'avions gueres connus, c'étoient les guerres de religion qui bouleverſerent le royaume ſous les malheureux regnes de François II, de Charles IX & de Henri III. Si les grands & les peuples d'alors avoient été abandonnés à leur fanatiſme, la France ſeroit bientôt retombée, ſinon dans ſon ancienne barbarie, dont le luxe & l'amour du plaiſir

l'auroient peut-être défendue quelque tems, du moins dans l'anarchie, ſuite du mépris des loix & de l'ignorance des lettres. Qui n'eût pas cru alors tout perdu ? Mais le chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie : ce grand homme, au milieu des troubles civils, faiſoit parler les loix, qui ſe taiſent d'ordinaire dans ces tems d'orage & de tempête ; il ne lui vint jamais dans l'eſprit de douter de leur pouvoir ; il faiſoit l'honneur à la raiſon & à la juſtice, de penſer qu'elles étoient plus fortes que les armes mêmes, & que leur ſainte majeſté avoit des droits impreſcriptibles ſur le cœur des hommes, quand on ſavoit les faire valoir. De-là ces loix, dont la ſimplicité noble peut marcher à côté des loix romaines ; ces loix dont il a banni, ſuivant le précepte de Séneque, tout préambule indigne de la majeſté qui doit les accompagner ; *nihil mihi videtur*, dit-il, *frigidius quàm lex cum prologo, jubeat lex, non ſuadeat.* De-là ces édits, qui par leur ſage prévoyance embraſſent l'avenir comme le préſent, & ſont devenus depuis une ſource féconde où l'on a puiſé la déciſion des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévus ; ces ordonnances, où la force & la ſageſſe réunies font oublier la foibleſſe du regne ſous lequel elles ont été rendues : ouvrages immortels d'un magiſtrat au-deſſus de tout éloge, qui ſentoit l'étendue des devoirs & la force de la ſuprême dignité qu'il occùpoit ; qui ſut en faire le ſacrifice dès qu'il s'apperçut que l'on vouloit en gêner les fonctions, & d'après lequel on a jugé tous ceux qui ont oſé s'aſſeoir ſur ce même tribunal, ſans avoir ſon courage ni ſes lumieres.

1569.

Bataille de Jarnac, gagnée le 13 mars par le duc d'Anjou, contre Louis I, prince de Condé, qui y fut tué de

ſang froid par Monteſquiou : ce prince n'étoit âgé que de trente-neuf ans ; il avoit alors un bras en écharpe, & un moment avant l'action il reçut à la jambe un coup de pied du cheval du comte de la Rochefoucauld ſon beau-frere. Lorſqu'il entra dans le monde il n'avoit que ſix mille livres de rente ; la maréchale de Saint-André lui fit don de ſa terre de Valleri ; mais il n'eſt pas vrai que ç'ait été ſous la condition que lui & ſes deſcendans y auroient leur ſépulture. On a dit qu'il avoit été tué par ordre du duc d'Anjou. Cette bataille dura ſept heures ſans être meurtriere : les Catholiques furent vainqueurs. La reine eut bien voulu gouverner le prince de Condé par ſes maîtreſſes qui ſe flatterent toujours de l'épouſer ; mademoiſelle de Limeuil devint groſſe, & fut chaſſée de la cour ; la maréchale de Saint-André y mangea ſon bien ; & meſſieurs de Guiſe ne purent le gagner par l'eſpérance du mariage de la reine d'Ecoſſe ; après la mort d'Eléonore de Roye, il s'étoit remarié à la ſœur du duc de Longueville.

L'amiral de Coligni raſſure les Huguenots : la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amene ſon fils Henri, prince de Béarn, depuis Henri IV, & le prince Henri, fils du prince de Condé. Le jeune prince de Béarn eſt déclaré chef du parti : quoique ſon pere fût mort, il ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de ſa mere Jeanne d'Albret.

Rude eſcarmouche le 25 juin, proche la Roche-la-Belle en Limouſin : le duc d'Anjou s'y étoit campé pour empêcher l'amiral, qui avoit été renforcé par les Allemands, de pénétrer dans le Haut-Poitou : l'amiral y eut l'avantage ; il fut ſecondé par Guillaume, prince d'Orange, & ce fut là que le prince de Béarn, âgé de ſeize ans, fit ſes premieres armes. L'amiral leve le ſiege de Poitiers, vaillamment

défendu par le jeune Henri, duc de Guiſe.

Le 3 octobre, bataille de Montcontour, ce fut la quatrieme de ce regne; celle de Dreux en 1562, celle de S. Denis en 1567, celles de Jarnac & de Montcontour. Les Huguenots furent battus à toutes les quatre. Celle-ci fut très-ſanglante; le duc d'Anjou y fut encore vainqueur de l'amiral; mais ce prince n'en profita pas, ayant perdu beaucoup de monde devant S. Jean d'Angeli qu'il aſſiégea au lieu de pourſuivre l'amiral; il prit cette ville.

1570.

La guerre continue au-delà de la Loire avec une égale fureur. L'amiral étant aux ordres du prince de Béarn & du prince de Condé ſon couſin, âgés, l'un de ſeize ans, l'autre de dix-ſept, entreprend de traverſer tout le royaume pour aller au-devant des troupes allemandes, ſans être arrêté par le maréchal de Coſſé, qu'il battit à Arnai-le-Duc. Troiſieme paix favorable aux Huguenots, conclue à S. Germain au mois d'août : on la nomma *la paix boiteuſe & mal aſſiſe*, parce qu'elle avoit été conclue par les ſieurs de Biron (Armand) & de Meſmes, dont l'un étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de la ſeigneurie de Malaſſiſe. Le duc d'Anjou va au-devant de la princeſſe Eliſabeth d'Autriche, qui venoit épouſer le roi, étant conduite par l'électeur de Mayence; il y eut quelque difficulté ſur le cérémonial entre le duc d'Anjou & l'électeur; mais elle fut terminée, & l'électeur ne voulut point prendre la main ſur le duc d'Anjou. (*Mém. de Cheverni.*)

1571.

Les avantages accordés aux Huguenots pour la paix de Saint-Germain, donnent des ſoupçons aux chefs de ce parti;

on eſſaye de les diſſiper en propoſant le mariage de la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles IX, avec Henri, prince de Béarn, & en même tems en leur laiſſant entrevoir que l'on ſe diſpoſoit à la guerre contre le roi d'Eſpagne : on propoſe auſſi le mariage du duc d'Anjou avec la reine Eliſabeth. Si jamais cette princeſſe a ſongé ſérieuſement à ſe marier, ç'a été avec ce prince qui fut depuis Henri III. On a dit que Marie Stuart avoit eu les mêmes vues ſur ce prince, & que du fond de ſa priſon elle lui avoit fait ceſſion de ſon droit ſur la couronne d'Ecoſſe, dans l'eſpérance de l'épouſer. *(Bibl. Britan.)*

Bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par dom Jean d'Autriche, bâtard de Charles-Quint. Ce jeune prince mourut en 1578 âgé de trente-deux ans ; ſon frere Philippe II le ſoupçonnoit de vouloir ſe faire ſouverain de la Flandre dont il étoit gouverneur ; & ſes liaiſons avec la reine Eliſabeth, qui n'aimoit ni le roi d'Eſpagne ni les Eſpagnols, autoriſoient ſes ſoupçons : on ne crut pas que ſa mort, qui ſuivit de près, fût naturelle ; & preſque tous les hiſtoriens, hors Cabrera, ont écrit qu'il avoit été empoiſonné. Strada a écrit que ce prince avoit été rendu ſuſpect à Philippe II par l'habileté du prince d'Orange, & que cette jalouſie, en retardant les ſecours qu'il attendoit d'Eſpagne, ne contribua pas moins à la liberté des Hollandois, que leur courage & leur bonne conduite. Encore un fait curieux à ce ſujet : Philippe II ayant trouvé dans les papiers de dom Jean un traité de ligue avec Henri, duc de Guiſe, qui eût été également fatal à la France & à l'Eſpagne, profita de cette découverte pour faire les mêmes propoſitions au duc de Guiſe ; en ſorte qu'il tourna à ſon avantage ce qui devoit lui être contraire, & que dom Jean fut la cauſe indirecte de cette fameuſe ligue qui cauſa tant

de malheurs. On les comparoit, le roi ſon frere & lui, à Tibere & à Germanicus.

1572.

La reine de Navarre eſt attirée à Paris par le mariage de ſon fils, & l'amiral par l'apparence de la guerre que le roi alloit porter, à ce que l'on faiſoit entendre, dans les Pays-bas, & dont il devoit lui abandonner la conduite. Mort de la reine de Navarre : d'Aubigné qui ne doute point qu'elle n'ait été empoiſonnée, fait un bel éloge de cette princeſſe : » n'ayant de femme que le ſexe, l'ame entiere » aux choſes viriles, l'eſprit puiſſant aux grandes affaires, » le cœur invincible aux adverſités. « Le Roi de Navarre, âgé de dix-neuf ans, épouſe la princeſſe Marguerite. L'amiral eſt bleſſé d'un coup d'arquebuſe par Maurevert ; il attribue cet aſſaſſinat au duc de Guiſe : ce ſoupçon étoit d'autant plus fondé, que le duc de Guiſe, qui n'avoit que treize ans lors de l'aſſaſſinat de François ſon pere, dont l'amiral étoit accuſé, jura qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eût vengé ſa mort. (*Brantôme.*) Maſſacre des Huguenots à Paris, le jour de la ſaint Barthelemi : » Action exécra- » ble, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît à » Dieu, jamais de ſemblable. « (*Perefixe.*) L'amiral, âgé d'environ cinquante-cinq ans, aſſaſſiné par le nommé Beſme, fut la premiere victime de cette journée ; ſa charge fut donnée à Honorat de Savoie, marquis de Villars. On trouva, entr'autres papiers, dans ceux de l'amiral de Coligni qui tenoit un journal, un avis à ſa majeſté de prendre garde, en aſſignant l'appanage à ſes freres, de ne leur pas donner une trop grande autorité : la reine fit lire cet article devant le duc d'Alençon, qu'elle ſavoit affligé de la mort de l'amiral de Coligni : » Voilà votre bon ami, lui dit-elle, voyez » le

» le conseil qu'il donne au roi. Je ne sais pas, lui dit le duc » d'Alençon, s'il m'aimoit beaucoup, mais je sais qu'un » semblable conseil n'a pu être donné que par un homme » très-fidelle à sa majesté, & très-zélé pour l'état. « Le massacre de la S. Barthelemi s'étendit par tout le royaume; si l'on en excepte quelques provinces qui en furent garanties par la probité & le courage de ceux qui y commandoient; leurs noms, quoiqu'écrits dans bien des mémoires, ne sauroient être trop répétés; c'étoient les comtes de Tendes & de Charni, messieurs de Saint-Heran en Auvergne, Tanegui le Veneur en Normandie, de Gordes, de Villeneuve de Vaucluse en Provence, de Mandelot à Lyon, d'Ortes, de Matignon, &c. Le roi de Navarre & le prince de Condé firent abjuration pour sauver leur vie. Le roi après avoir chargé le duc de Guise d'être l'auteur de ces funestes exécutions, s'en charge lui-même; & en conséquence le parlement rend arrêt, qui porte que, vu le procès de l'amiral & de ses complices, l'amiral sera pendu par effigie au gibet de Montfaucon. La S. Barthelemi tomboit le dimanche cette année, & ce fut le soir que le massacre se fit. Ambroise Paré & la nourrice du roi, qui étoient de *la religion*, furent les seuls que le roi excepta de cette horrible proscription. *Ce prince, depuis ce jour*, dit Brantome, *parut tout changé, & disoit-on, qu'on ne lui voyoit plus au visage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir.* François de Noailles, évêque d'Acqs, ambassadeur à la Porte, fait la paix entre les Turcs & les Vénitiens, & sauve par-là l'isle de Candie, que les Turcs avoient assiégée.

Le duché d'Uzès créé en 1565, est érigé en pairie en faveur des deux freres, réversible à la couronne faute d'hoirs mâles, aux termes de la déclaration de 1566.

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous CHARLES IX.

1573.

Qui n'auroit cru l'héréſie écraſée ? Mais le tems n'en étoit pas encore venu. Montauban donna le ſignal d'une nouvelle révolte, ce qui cauſa la quatrieme guerre civile par le refus que firent les Huguenots de rendre les places de ſureté qui leur avoient été accordées. Pour faire comprendre juſqu'à quel point l'autorité royale étoit alors perdue, il ſuffira de rapporter les mots d'une lettre écrite de Périgueux au duc d'Alençon le 13 mars 1574, par André de Bourdeille, ſénéchal de Périgord, que Charles IX avoit chargé de s'informer ſecrétement de l'état de la province : *Si le roi, la reine & vous ne pourvoyez autrement que par le paſſé*, (aux troubles de l'état) *je crains de vous voir auſſi petits compagnons que moi.* Siege de la Rochelle par le duc d'Anjou, où ce prince perdit preſque toute ſon armée, & qui ſe termina par un accord favorable aux Rochellois qui, en ſe rendant, demeurerent les plus forts dans leur ville : ſiege mémorable de Sancerre. Quatrieme paix, qui laiſſa voir la foibleſſe du gouvernement, & la force toujours ſubſiſtante des Huguenots, malgré les coups qu'on leur avoit portés.

Le duc d'Anjou eſt élu roi de Pologne après la mort de Sigiſmond II. La couronne de Pologne étoit originairement héréditaire ; ce ne fut que vers l'an 1386, qu'après la mort de Louis, roi de Hongrie & de Pologne, les Polonois ſe choiſirent un roi. Louis, quoique ſurnommé le Grand, ne le parut pas aux Polonois, qui ne pouvoient pas lui pardonner la préférence qu'il donnoit aux Hongrois ſur eux ; &, quoiqu'il eût déſigné ſon gendre pour héritier de cette couronne, les Polonois élurent Jagellon, grand duc de Lithuanie, qui acheta leurs ſuffrages par la réunion de la Lithuanie & de ſes autres principautés à la couronne : ce trône alors devint électif, & l'a toujours été depuis.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

Le duc d'Anjou avoit appris au ſiege de la Rochelle ſon élection à la couronne de Pologne, par les ſoins de Jean de Montluc, évêque de Valence ; il part pour prendre poſſeſſion de cette couronne. Le roi étoit déja malade, & la reine laiſſe au duc d'Anjou, en partant, l'eſpérance d'un prompt retour. Le regret de quitter la France, où il pouvoit eſpérer de régner bientôt, ne fut pas le ſeul qu'il emporta avec lui : on ſait ſon amour pour la marquiſe d'Iſle, Marie de Cleves, premiere femme de Henri I, prince de Condé.

Erection en titre d'office de la charge de colonel général des Suiſſes, qui auparavant n'étoit qu'une ſimple commiſſion en faveur de M. de Méru, fils du connétable Anne de Montmorenci ; Sanci, maître des requêtes, l'eut après lui ; ſes ſucceſſeurs furent le duc de Rohan qui ſe démit volontairement en 1614, Baſſompierre, Coaſlin, Baſſompierre pour la ſeconde fois, Schomberg, le comte de Soiſſons, le duc du Maine, ſon fils le prince de Dombes, le comte d'Eu, frere de ce dernier, & aujourd'hui par lettres-patentes du 27 février 1762, le duc de Choiſeul, arriere-petit-neveu du maréchal de Baſſompierre, dont la maiſon étoit originaire d'Allemagne.

1574.

Nouveau parti nommé des *Politiques*, à la tête duquel étoient François duc d'Alençon & les Montmorenci. Les Huguenots ſe lient à ce parti. La reine avertie fait arrêter le duc d'Alençon & le roi de Navarre ; le prince de Condé ſe retire en Allemagne. Les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé ſont mis à la Baſtille pour le même fait. La Mole & Coconas, favoris du duc d'Alençon, ſont exécutés. Le premier étoit bien traité de la reine Marguerite, le ſecond de madame de Nevers (Henriette de Cleves.)

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous CHARLES IX.

On fait marcher trois armées qui ont de grands avantages contre les Huguenots.

Les Jéſuites recommencent à enſeigner au college de Clermont.

Mort de Charles IX. Les princes & ſeigneurs de la cour quitterent tous ſon convoi à l'égliſe de S. Lazare, fauxbourg de Paris, & il ne reſta pour l'accompagner juſqu'à S. Denis que Brantome, quatre autres gentilshommes de la chambre, & quelques archers de la garde.

Ce regne fut déchiré par les diſſentions civiles, & rempli de meurtres & d'horreurs; l'autorité royale y fut vivement attaquée, & cependant c'eſt ſous ce regne que furent faites nos plus ſages loix, & les ordonnances les plus ſalutaires à l'ordre public, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs diſpoſitions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la juſtice. Je dois ajouter que ce ſiecle fut en France le beau ſiecle de la juriſprudence. Jamais tant de grands hommes ne parurent ſucceſſivement, Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, le chancelier de l'Hôpital, les de Thou, Harlay, les Pithou, Gui Coquille, Duranti, d'Eſpeſſes, Briſſon, Dupui, Loiſel, Fabrot, Molé, le Févre, Gillet, la Gueſle, Hotman, le Maiſtre, &c. Ce qui eſt auſſi extraordinaire, c'eſt que ce même prince, que tous les hiſtoriens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la ſaint Barthelemi, aima cependant les ſciences & les lettres, ſe plut & réuſſit aux arts qui adouciſſent l'ame, & nous a même laiſſé des preuves de ſon talent pour la poéſie: auſſi ce prince n'avoit-il pas été toujours le même: *Ce fut*, dit Brantome, *le maréchal de Retz, Florentin, qui le pervertit de tout, & lui fit oublier*

& laiſſer toute la belle nourriture que lui avoit donnée le brave de Cipierre.

On remarque que c'eſt depuis Charles IX que les ſecrétaires d'état ont ſigné pour le roi. Ce prince étoit fort vif dans ſes paſſions ; & Villeroi lui ayant préſenté pluſieurs fois des dépêches à ſigner, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume : *Signez, mon pere*, lui dit-il, *ſignez pour moi : Eh bien, mon maître*, reprit Villeroi, *puiſque vous me le commandez, je ſignerai.*

Brantome, parlant de l'ancien tems, dit qu'autrefois les jeunes gens vouloient apprendre le métier de la guerre, & reſtoient long-tems ſubalternes. » Aujourd'hui, ajoute-» t-il, cela n'eſt plus, on ne ſe contente pas de ſi peu, » car, du premier coup que le jeune commence à porter les » armes, il faut qu'il commande ou en cavalerie légere, ou » en gendarmerie, ou en infanterie, ſans jamais avoir » appris d'obéir. « Le Laboureur ſur Caſtelnau étend plus cette idée. » On n'alloit pas ſi vîte alors aux dignités de la » guerre : l'ambition avoit ſes bornes, la valeur n'en avoit » point, & la belle réputation étoit ſon prix le plus ſolide. » Cette modération conſervoit à l'état les plus grands & les » plus expérimentés capitaines dans une même fonction : au » lieu qu'aujourd'hui il n'y a plus de charge pour un gentil-» homme de cinq ou ſix campagnes un peu accrédité : » en ce tems-là toute l'ambition des princes, des plus » grands & des plus braves de la cour, étoit de comman-» der cinquante ou bien cent hommes d'armes : on voyoit » en un jour de bataille flotter les barbes blanches ſur la » cuiraſſe de la plupart des capitaines, comme une marque » de l'antiquité de leurs ſervices ; mais à préſent on cache-» roit comme une honte, ſous une teinture de poil, & ſous » la perruque d'un jeune homme, cette marque d'hon-

» neur, & on auroit confuſion de n'être pas ſorti d'un em-
» ploi auparavant que d'avoir atteint l'âge & le ſervice de ſe
» mériter. « C'eſt que les hommes ne déſirent que d'être élevés, mais ne ſe ſoucient pas d'être grands.

1574. *Avènement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI III *qui étoit roi de Pologne, parvient à la couronne l'an* 1574, *âgé d'environ* 23 *ans. Il fut sacré à Reims le* 13 *février* 1575, *par Louis, cardinal de Guise, le même jour de l'an révolu de son sacre en Pologne.*

1574.

CE regne ſe nomme le regne des favoris. Montgomeri, pris les armes à la main dans Domfront ſous le regne précédent, eſt condamné à la mort comme criminel de leze-majeſté : » quinze ans auparavant il avoit eu le malheur » de tuer Henri II dans un tournoi, & cet » accident le conduiſit ſur l'échafaud, chargé » de tous les maux que cette mort cauſa à » l'état, plutôt que de ſes propres crimes ; car » pour celui de leze-majeſté, dont on l'accuſoit, il ne pouvoit en être recherché après » les édits déja donnés, & ſur-tout après la » derniere amniſtie ; mais il fallut accorder » cette ſatisfaction à la paſſion de la régente, » qui vouloit, à quelque prix que ce fût, la » mort d'un homme qui lui avoit enlevé le roi » ſon époux. Bel exemple pour nous apprendre » que dans les coups qui attaquent les têtes » couronnées, le haſard ſeul eſt criminel, quand » même la volonté ſeroit innocente. « (*De Thou, T. VII.*) Ses enfans, par le même arrêt, furent déclarés roturiers, ce qui lui fit dire cette belle parole en mourant : » S'ils n'ont la vertu » des nobles pour s'en relever, je conſens à » l'arrêt. « Ce nom eſt malheureux : nous avons vu en 1521 le capitaine de Lorges, ſieur de Montgomeri, bleſſer, en ſe jouant, le roi François I à la tête.

Le feu roi, en mourant, avoit déclaré Catherine de Médicis régente, juſqu'à ce que ſon ſucceſſeur fût revenu en France.

Il avoit eu pour gouverneur François de Carnavalet, brave & vaillant ſeigneur, *dit Bouteme*, qui ſavoit tous les commentaires de Céſar en latin par cœur. Quand on vint à lui mettre la couronne ſur la tête, il dit aſſez haut qu'elle lui bleſſoit, & lui roula par deux fois de la tête, comme ſi elle eût voulu tomber : ce qui fut remarqué & interprété à mauvais préſage. (*Journ. de Henri III.*)

FEMME.		1589. MORT.	PRINCES contemporains.
Louiſe de Lorraine, fille de Nicolas, comte de Vaudemont, frere puîné du duc de Lorraine, mariée en 1575, morte en 1601, enterrée dans l'égliſe des Capucines, (aujourd'hui la Conception,) qu'elle avoit fondée. Le fameux comte d'Egmont, décapité en 1568, étoit le frere de ſa mere. *Henri III avoit été amoureux de Renée de Rieux, qu'il vouloit faire épouſer à François de Luxembourg, & qui épouſa depuis Philippe Altoviti, Baron de Caſtellane.* (Mémoires de Caſtelnau.)		HENRI III *eſt aſſaſſiné à ſaint Cloud le premier jour d'août 1589, à huit heures du matin, par Jacques Clément, Jacobin, qui n'avoit que 22 ans, natif du village de Sorbonne, près de Sens, & qui avoit été élevé dans le couvent des Dominicains de cette ville. Ce prince mourut le lendemain âgé d'environ 38 ans; il en avoit régné 15 & deux mois. Son corps fut dépoſé à l'Abbaye de Compiègne, juſqu'en 1610, qu'il fut porté à S. Denis.*	*Papes.* Grégoire XIII, 1585 Sixte V, 1590 *Maiſon Othomane.* Amurat III, 1595 *Empereurs.* Maximilien II, 1576 Rodolphe, 1612 *Roi d'Eſpagne.* Philippe II, 1598 *Rois de Portugal.* Sébaſtien, 1578 Dom Henri, cardinal, 1580 Philippe II, 1598 *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth, 1603 *Rois d'Ecoſſe.* Marie Stuart, 1587 Jacques VI, 1625 *Rois de Dannemarck.* Frédéric II, 1588 Chriſtiern IV, 1648 *Roi de Suéde.* Jean, 1592 *Rois de Pologne.* Etienne Battori, 1587 Maximilien d'Autriche, 1587 Sigiſmond III, 1632 *Czars.* Jwan Baſilowitz, 1584 Fœdor Jwanowitz, 1591

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

Henri III s'évade de Pologne, lui quatorzieme. Honneurs qu'on lui rend à Vienne & à Veniſe. La réception que lui firent en Piémont le duc & la ducheſſe de Savoie, fille de François I, fut trop payée par la reſtitution de Pignérol, Savillan & la Perouſe, que le roi leur accorda par le conſeil du maréchal de Bellegarde, vendu au duc de Savoie : c'étoient les ſeules villes fortifiées que la France avoit conſervées au-delà des monts. Le duc de Nevers, qui en étoit gouverneur, s'y oppoſa, & le chancelier de Birague ayant refuſé de ſigner les lettres-patentes de cette reſtitution, le roi les ſcella lui-même. Bellegarde en fut diſgracié depuis.

Aſſemblée importante, où l'on délibere ſur le parti que l'on prendra contre les Huguenots. L'empereur Maximilien & les Vénitiens avoient conſeillé au roi, lors de ſon paſſage de Pologne en France, de ne leur point faire la guerre ; leurs motifs étoient différens, les Vénitiens le conſeilloient de bonne foi & ſuivant ſes intérêts ; mais l'empereur étoit ſoupçonné d'incliner pour la nouvelle religion. Paul de Foix inſiſte fortement ſur la pacification ; M. de Villequiers ſe déclare ouvertement pour leur faire la guerre, & ce parti eſt ſuivi par le roi, qui haïſſoit également les Huguenots & le duc de Guiſe. Le prince de Condé & le maréchal d'Anville ſont à la tête des Huguenots. Les événemens de la guerre ſont peu importans. Les Rochellois recommencent les hoſtilités. Le duc de Montpenſier prend Luſignan. Mort du cardinal de Lorraine, âgé d'environ cinquante ans ; il fut, dit-on, empoiſonné, les uns ont dit par dom Claude de Guiſe, fils naturel de Claude, premier duc de Guiſe, les autres par le cardinal d'Armagnac, mais il n'y en a aucune preuve. Il jouiſſoit de neuf archevêchés ou évêchés & d'autant d'abbayes. On peut dire qu'il étoit payé pour protéger la religion catholique.

MINIST.

Philippe Hurault de Cheverni, qui étoit chancelier. 1599

Pomponne de Bellievre, surintendant. 1607

François d'O, surintendant des finances. 1594

Marcel, contrôleur des finances; il avoit été prévôt des marchands.

Secrétaires d'état.

Sim. Fizes de Sauves. 1579

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617

Pierre Brulart. 1608

Cl. Pinart. 1605

Louis Revol. 1594

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François de Montmorenci. 1579

Henri de Montmorenci, duc d'Anville. 1614

Ils étoient tous deux fils du connétable Anne de Montmorenci, & Henri le puîné fut connétable sous le regne suivant.

Charles de Montmorenci, qui étoit leur cadet, porta long-tems le nom de Méru, & fut fait duc & pair par Louis XIII, sous le nom d'Anville, fut amiral de France, & eut le premier le titre de colonel général des Suisses.

Artus de Cossé, seigneur de Gonnor. 1582

Honorat de Savoie. 1580

Albert de Gondi de Retz. 1602

Roger de Saint-Lari de Bellegarde. 1579

Blaise de Montluc. 1577

Il nous a donné des commentaires de sa vie.

MAGISTR.

Chancellers.

René de Birague. 1583

Philippe Hurault de Cheverni. 1599

François de Montholon, G. D. S. 1590

Fils du Garde des Sceaux nommé aussi François.

Premiers Présidens.

Christ. de Thou. 1582

Achil. de Harlai. 1616

Procureurs du Roi.

Jean de la Gueste. 1589

Jacques de la Gueste. 1612

Avocats du Roi.

Gui du Faur de Pibrac. 1584

Augustin de Thou. 1595

Barnabé Brisson. 1591

SAVANS & Illustres.

Michel Baius, 1589

Remi Belleau, 1577

Fr. de Belleforêts, 1585

George Buchanan, 1582

Joachim Camerarius, 1574

Louis de Camoëns, 1579

Jer. Cardan, 1576

S. Charles Borromée, 1584

P. Ciaconius, 1581

Jean Fr. Commendon, cardinal, 1584

P. Danès, précepteur & confesseur de François II, 1577

Ce fut lui qui étant évêque de Lavaur, & ayant déclamé fortement au concile de Trente contre les mœurs des ecclésiastiques, fut interrompu par Sébastien Vance, évêque d'Orviette, qui dit avec mépris, *Gallus cantat*; à quoi Danès répondit: *Utinam ad Galli cantum Petrus resipiscceret.*

Jean Dorat, 1588

Arnault du Ferrier, 1585

Louis de Foix, ingénieur, vivant en 1585.

Antoine de Granvelle, cardinal, 1586

Louis de Guise, cardinal, 1576

Paul de Foix, 1584

Philiberi de Lorme, vers 1577

Charles, cardinal de Lorraine, 1574

Jean Maldonat, 1583

Jean de Montluc, évêque de Valence, 1579

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

1575.

Montbrun, chef des Huguenots en Dauphiné, eſt exécuté ; il avoit eu l'audace de piller le bagage du roi, au ſortir du pont de Beauvoiſin, lorſque le roi revenoit de Pologne, & il ajoutoit que les armes & le jeu rendoient les hommes égaux. Leſdiguieres prend ſa place. François duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou par la mort de Charles IX, à qui le roi venoit de pardonner une conjuration contre ſa perſonne, ſe met à la tête des rebelles. Eliſabeth lui envoie du ſecours, & le roi qui juſques-là avoit déſiré qu'elle épousât ce prince, craint que cette alliance n'entretienne les troubles. La reine tire les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé de la Baſtille, pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, ſur qui ils avoient grand pouvoir. Henri, duc de Guiſe, eſt bleſſé dans une rencontre proche de Château-Thieri, d'un coup de piſtolet au viſage, qui lui fit donner le ſurnom de *Balafré*. Beſme, l'aſſaſſin de l'amiral de Coligni, eſt tué par les Huguenots. Le roi, après avoir amuſé ſon frere le duc d'Alençon de l'eſpérance de le faire élire à ſa place au trône de Pologne, veut en vain perſuader aux Polonois de continuer à le reconnoître pour leur roi ; ils éliſent Etienne Battori, prince de Tranſilvanie, à qui ils font épouſer la princeſſe Anne, ſœur du dernier roi Sigiſmond. Henri étoit ſi convaincu que les Polonois n'avoient pas dû lui nommer un ſucceſſeur, que du Ferrier étant ſon ambaſſadeur à Veniſe en 1580, eut ordre de ſe plaindre au ſénat d'avoir nommé un ambaſſadeur pour aller réſider en Pologne auprès du roi Etienne, qu'ils ne devoient regarder que comme ſon lieutenant. (*Hiſtoire de Veniſe de Moroſini.*) Le roi épouſe Louiſe de Lorraine ; elle courut riſque d'être répudiée pour ſa ſtérilité quoiqu'il l'eût aimée

MINIST.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
Secrétaires d'état. Martin Ruzé. 1613 Louis Potier de Gêvres. 1630 P. Forget de Frêne. 1610 *C'eſt Forget qui a dreſſé l'édit de Nantes.*	*Maréchaux de France.* Armand de Gontaut de Biron. 1592 Jacques Goyon de Matignon. 1597 Jean d'Aumont, 1595 Guil. de Joyeuſe. 1592	*Avocats du Roi.* Jacq. Faye d'Eſpeiſſes. 1590 *Loiſel remarque que la premiere fois que les charges d'avocats & de procureur général ont été vendues à prix d'argent, c'a été lorſque Bellievre, préſident du parlement de Paris, ayant réſigné ſa charge au mois d'août 1580, en faveur de Barnabé Briſſon, qui en paya ſoixante mille livres, ce dernier, qui étoit avocat général, vendit ſa charge à Jacques Faye quarante mille livres.* Jacques Mango. 1587 Antoine Seguier. 1624 *C'eſt le premier à qui le titre d'avocat général fut donné.* *Avocats généraux commis au mois de janvier 1589, par les officiers du parlement, à la place de ceux qui ſe retirerent, (Jacques Faye, Seguier, &c.)*	Antoine Muret, 1585 François de Noailles, 1585 Guillaume Paradin, vers 1581 Ambroiſe Paré, vers 1584 Paul Veroneſe, peintre, 1588 Gui du Faur de Pibrac, 1584 Guillaume Poſtel, 1581 Pierre Ronſard, 1585 Louis de Saint Gelais, 1589 Car. Sigonius, 1585 Guillaume Sirlet, 1585 Sainte Thereſe, 1582 Titien, peintre, 1576 Pierre Verſoris, 1588 Simon Vigor, 1585 Pietro Vittori, 1585

en l'épouſant : ſa vie exemplaire étoit un reproche pour le roi, qui ne la traitoit pas bien ; ce fut un des prétextes de la rebellion du duc de Mercœur ſon frere. L'office de grand-maître des eaux & forêts qui avoit été unique juſqu'à ce regne, eſt ſupprimé dans la perſonne de Henri Clauſſe, ſeigneur de Fleuri : on créa en ſa place ſix maîtres généraux. A préſent les eaux & forêts ſont diſtribuées en dix-ſept départemens.

1576.

Le roi de Navarre, à qui le roi, à ſon arrivée, avoit rendu la liberté, s'évade de ſa cour, va ſe joindre aux Huguenots, & fait de nouveau profeſſion du Calviniſme. La reine, ſuivant ſa politique ordinaire, trouvant ce parti trop puiſſant, ſonge ſérieuſement à la paix. Le duc d'Alençon mépriſé par les Huguenots, écoute les propoſitions qu'elle lui fait faire. La paix ſe fait, c'étoit la plus favorable qu'euſſent obtenu les Calviniſtes : en conſéquence, on donne à Paris, au mois de mai, un édit de pacification qui fut enrégiſtré au parlement, le cinquieme qu'avoient obtenu les Huguenots, & on leur accorde l'exercice public de leur religion, appellée dans cet édit *Religion prétendue réformée*. Il y eſt dit que les prêtres ou moines qui s'étoient mariés, ne pourroient être inquiétés dans la ſuite pour ce ſujet, & que leurs enfans ſeroient regardés comme légitimes ; cependant on trouve à la bibliotheque du roi un grand nombre de légitimations de ce tems-là, ce qui prouve que l'on croyoit en avoir beſoin malgré l'édit. On accorde aux Réformés des chambres mi-parties dans les huit parlemens du royaume, & les arrêts rendus contre l'amiral, la Mole & Coconas ſont annullés, leur mémoire réhabilitée, & la faculté accordée à leurs héritiers de rentrer dans leurs biens.

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

Pierre de Beauvais.
Félix le Vayer.
Jean le Maître.
Louis d'Orléans.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

On a dit qu'en recherchant bien les véritables cauſes des progrès de la réforme, on trouveroit qu'en Allemagne, ce fut l'intérêt, en Angleterre l'amour, & en France la nouveauté. On ajouta à l'apanage de François duc d'Alençon, les duchés d'Anjou, du Maine, de Touraine & de Berri.

Henri III établit des confrairies, & ſe donne en ſpectacle dans des proceſſions peu décentes, au lieu de travailler plus utilement pour la religion & pour lui-même, en réformant la licence de ſa cour. Pourquoi ne diroit-on pas quelquefois les défauts des princes ? » On n'aime pas aſſez les » bons, dit M. de Tillemont, quand on ne hait pas les dé» réglemens des méchans. « L'édit de pacification révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qu'on appella la *ſainte ligue*. Aſſociations formées dans différentes provinces du royaume. Inſultes faites aux Huguenots dans pluſieurs villes. Etats tenus à Blois. Députation faite par les états au roi de Navarre & au prince de Condé, pour les inviter à s'y rendre, & à conſentir à l'article qui doit défendre l'exercice de toute autre religion que de la catholique. Le duc d'Anjou ſe déclare contre l'édit de pacification. Après bien des délibérations on révoque l'édit de pacification, & la ligue eſt ſignée par le roi, le duc d'Anjou, &c. Maimbourg a recouvré une copie de l'acte qui fut ſigné par la nobleſſe de Picardie & par les magiſtrats de Péronne, & l'a fait imprimer à la fin de ſon hiſtoire de la ligue : c'eſt proprement par ce traité de Péronne que la ligue commença en 1576. Le cardinal de Lorraine en avoit conçu le premier projet au concile de Trente ; mais la mort de François duc de Guiſe ſon frere l'avoit ſuſpendu, il le reprit lorſque ſon neveu Henri fut en âge d'y prendre part ; & ſa mort n'empêcha pas le duc de Guiſe de l'exécuter.

Déclaration rendue à Blois, qui, en réformant l'ancien uſage,

uſage, porte que les princes du ſang précéderont tous les pairs, ſoit que ces princes ne fuſſent pas pairs, ſoit que leurs pairies fuſſent poſtérieures à celles des autres pairs; & qui regle le rang entre les princes du ſang, ſuivant leur proximité à la couronne. Après que cette déclaration eut été enrégiſtrée, Chriſtophe de Thou, lors premier préſident, aſſura le roi que, depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de ſi utile pour la conſervation de la loi ſalique. La jalouſie contre les Guiſes en fut un des motifs.

Grande peſte à Milan, où l'archevêque S. Charles Borromée donna les plus grands exemples de la ſollicitude paſtorale. Nous l'avons vu revivre dans l'évêque de Marſeille (Belſunce) lors de la peſte de Provence en 1720.

1577.

Le duc d'Anjou prend la Charité & Iſſoire.

Le roi craint que les Proteſtans n'appellent des troupes étrangeres dans le royaume, & après s'être embarqué trop légérement dans cette nouvelle guerre, tout d'un coup il interrompt ſes ſuccès; & par la même légéreté, accorde aux Proteſtans une nouvelle paix, qu'il ſigna à Poitiers, à la vérité moins favorable que la premiere. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que dans l'édit de pacification, le roi déclare » qu'il donnoit cet édit en attendant qu'il eût plû à » Dieu de lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre » & légitime concile, de réunir tous ſes ſujets à l'égliſe ca- » tholique. « (*Courayer, appendix à l'hiſtoire du concile de Trente.*) Eſt-ce que le concile de Trente, tenu il n'y avoit que quatorze ans, n'étoit ni libre, ni bon, ni légitime! C'eſt que le roi craignoit d'irriter les Proteſtans. Le roi de Navarre fut celui de tout le parti qui s'y porta le

plus volontiers. Mais ce qu'il y a, ſans doute, de plus remarquable dans cet édit, c'eſt l'article XXXVII. » Défendons de faire aucunes proceſſions, tant à cauſe de la mort » de feu notre couſin le prince de Condé, tué à Jarnac en » 1569, que de ce qui advint le jour de S. Barthelemi 1572, » & autres actes qui puiſſent ramener la mémoire des troubles, « ce qui prouve qu'il y avoit des proceſſions établies en mémoire de ces deux événemens.

Le roi donne un brevet le 17 décembre au duc de Montmorenci, par lequel il eſt dit qu'il précédera le chancelier dans le conſeil : il donne auſſi des lettres-patentes vérifiées au parlement, par leſquelles il ordonne qu'aucun des pairs nouveaux créés ne pourroit précéder les officiers de la couronne ; ſavoir, le connétable, le chancelier, le garde des ſceaux, le grand maître, le grand chambellan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer.

1578.

Les troubles continuent en Guyenne. Dom Sébaſtien, roi de Portugal, eſt tué dans un combat qu'il donne aux Maures ; il y périt trois rois ; le roi de Maroc, ſon neveu Mahomet qu'il avoit détrôné, & dom Sébaſtien : c'eſt le premier roi de Portugal qui ait pris le titre de *Majeſté*, que le roi Philippe II lui donna. Son grand oncle, le cardinal Henri, lui ſuccede. Le Conneſtaggio dit que, » quoique ce cardinal eût plus de vertus que de vices, il ne » laiſſoit pas d'être plus vicieux que vertueux, parce que » ſes vertus étoient de prêtre, au lieu que ſes vices étoient » de prince. « Combat de Cailus, (Lévis) de Maugiron & de Livarot, contre Balzac d'Entragues, d'Aidie de Riberac, & Schomberg. Cailus & Maugiron perdirent la vie ; le roi leur fit élever dans l'égliſe de ſaint Paul, à chacun,

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

une ſtatue de marbre, ainſi qu'à S. Mégrin, galant de la ducheſſe de Guiſe, que Henri, duc de Guiſe, fit aſſaſſiner. Ces monumens furent abattus par les Pariſiens, après la mort du duc & du cardinal de Guiſe.

La confuſion étoit extrême dans les Pays-bas, où la religion partageoit les eſprits. Le roi d'Eſpagne y avoit eu ſucceſſivement pour gouverneurs, le duc d'Albe rappellé en 1573, Requeſcens mort en 1576, & dom Jean d'Autriche, devenu ſuſpect aux Flamands, qui, ſans en conſulter Philippe II, déférerent, par le conſeil de Guillaume, prince d'Orange, le commandement à l'archiduc Mathias, frere de l'empereur. Guillaume avoit compté de gouverner Mathias; il n'en fut pas content, & détermina les Catholiques des Pays-bas à appeller le duc d'Anjou, qui avoit quitté le nom de duc d'Alençon. Le duc d'Anjou s'évade de la cour pour aller ſe mettre à leur tête. Henri IV, qui n'étoit alors que roi de Navarre, faiſoit bien peu de cas de ce prince. » Il a ſi peu de » courage, le cœur ſi double & ſi malin, le corps ſi mal » bâti, &c. « & la reine Marguerite ſa ſœur diſoit de lui, quoiqu'elle l'eût beaucoup aimé, que *ſi toute l'infidélité étoit bannie de la terre, il la pourroit repeupler.* On commence à édifier le Pont-neuf.

1579.

Premiere cérémonie, le premier janvier, de l'ordre du Saint-Eſprit, que Henri III avoit inſtitué dès le mois de décembre précédent, en mémoire de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne, & étoit parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte; mais en effet comptant, par le ſerment auquel s'engageoient les nouveaux chevaliers, détacher les grands ſeigneurs du parti proteſtant, & s'oppoſer en même tems au progrès de la ligue, dont il commençoit

à n'être plus le maître. Le roi de Navarre reprend les armes, ſous prétexte que l'on ne tenoit rien aux Proteſtans de ce qui avoit été convenu dans la conférence de Nerac, tenue au commencement de cette année, en interprétation du dernier édit de pacification. Cette conférence avoit été favorable aux Huguenots par la foibleſſe de Pibrac, qui devint, dit-on, amoureux de la reine Marguerite.

Ordonnance de Blois. Le concile de Trente n'étant pas reçu en France, quant à la diſcipline de l'égliſe, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui ſont notre regle en cette matiere. Cette ordonnance, conforme en ce point au concile de Trente, a confirmé le chapitre, qui regle les vœux de religion à ſeize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profeſſion en religion, pour les mâles, avant vingt-cinq ans, & pour les filles avant vingt ans. La même ordonnance contient auſſi d'autres articles importans, entr'autres, le XLII qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt; avant cette ordonnance la fille ravie ſauvoit la vie à ſon raviſſeur, en déclarant qu'elle vouloit l'épouſer : le CCXLVIII ſur la nobleſſe, qui porte que les roturiers & non nobles achetans fiefs nobles, ne ſeront pour ce anoblis ni mis au rang & degré des nobles, de quelque revenu & valeur que ſoient les fiefs par eux acquis. L'anobliſſement avoit introduit la vente des fiefs au profit des anoblis qui devinrent capables de les poſſéder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvoient les acquérir. Cette nouveauté avoit été l'ouvrage des nobles, épuiſés par les dépenſes qu'ils avoient faites : ce furent eux-mêmes qui, voulant au moins tirer quelque avantage de l'anobliſſement des roturiers, que leur induſtrie & leur économie avoient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permît aux anoblis d'acquérir des fiefs : on comprend bien

que c'étoit une grace que les rois n'avoient garde alors de leur refuſer. Mais c'étoit bien aſſez de voir la nobleſſe dépouillée de ſes domaines, & devenue par-là moins entreprenante ; il eût été indécent que le peuple en acquérant les fiefs, eût acquis en même tems les mêmes diſtinctions que leurs premiers poſſeſſeurs ; on les réduiſit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, ſans que le titre de cette terre leur devînt propre, & alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les poſſede, & qu'un marquiſat & un comté ne fait ni un marquis ni un comte : en conſéquence fut rendue l'ordonnance, qui porte que la nobleſſe ne pourra s'acquérir ſans lettres du prince, ou ſans la poſſeſſion des charges qui la conferent, c'eſt ce genre de nobleſſe que nous appellons anobliſſement, & qui eſt bien différent de la nobleſſe qui vient de la naiſſance. Quoique cette ordonnance ſoit rendue à Paris, elle eſt cependant appellée *Ordonnance de Blois*, parce qu'elle fut rendue en conſéquence des cahiers préſentés par les états tenus à Blois en 1576.

Arrêt du parlement, qui ordonne que les actes pardevant notaires ſeront ſignés des parties : cet arrêt eſt conforme à l'article LXXXIV de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Buſſi d'Amboiſe eſt aſſaſſiné dans le château du ſeigneur de Montſoreau, qui, inſtruit de ſon intrigue avec ſa femme, avoit forcé celle-ci à lui donner un rendez-vous. Buſſi avoit auſſi été fort attaché à la reine Marguerite, & à la maniere dont elle en parle dans ſes mémoires, il ne paroît pas qu'elle voulût le laiſſer ignorer. Grands jours tenus à Poitiers. Le roi accorde ſa protection à la ville de Geneve contre le duc de Savoie.

Combat du vicomte de Turenne, depuis maréchal de Bouillon, qui avoit pour ſecond le baron de Salignac, contre

le ſeigneur de Duras, qui avoit pour ſecond Jacques de Durfort ſon frere puîné.

1580.

Réformation de la coutume de Paris. Chriſtophe de Thou, premier préſident, & les conſeillers Viole, Anjorant, Longueil & Chartier y travaillerent; ce fut vers la fin du XIe ſiecle que l'on commença à fixer les coutumes par l'écriture, car juſques-là elles n'étoient connues que par tradition; les plus anciennes ſont celles des *Uſages de Barcelone*, rédigées par écrit en 1068 par Raimond Beranger, premier comte de Barcelone, les *Fors de Béarn*, &c. Révolution de Portugal, dont Philippe II s'empare après la mort du cardinal Henri, en conſéquence des droits d'Iſabelle ſa mere, fille d'Emanuel, roi de Portugal. Dom Antoine de Crato, petit-fils d'Emanuel, ayeul de dom Sébaſtien, dont la légitimité de la naiſſance étoit conteſtée, avoit été proclamé roi, mais il fut obligé de ſe ſauver en France, & le duc de Bragance, qui, à cauſe de ſa femme, avoit le droit le plus apparent, fut fait connétable de Portugal par Philippe II. Ce fut Jean ſon petit-fils qui remonta ſur le trône en 1640. Auſſi fut-ce une grande faute en politique à Philippe II, d'avoir laiſſé le duc de Bragance en Portugal.

Le duc d'Anjou, de retour des Pays-bas, conclut la paix entre le roi & les Huguenots, dans l'eſpérance que Henri III le ſeconderoit dans la recherche qu'il faiſoit de la reine Eliſabeth, & dans le projet qu'il avoit formé de ſe faire ſouverain des Pays-bas, où le roi d'Eſpagne avoit perdu toute ſon autorité. La guerre, malgré le traité, continue toujours en Guyenne. Le roi de Navarre prend la ville de Cahors.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

1581.

Les états de Hollande déclarent Philippe II, roi d'Eſpagne, déchu de la ſouveraineté des Pays-bas, qu'ils déferent au duc d'Anjou, par les conſeils de Guillaume, prince d'Orange. La reine Eliſabeth & le duc d'Anjou ſe promettent des ſecours mutuels pour la défenſe de l'Angleterre & des Pays-bas.

François, duc d'Anjou, pour premier exploit, fait lever le ſiege de Cambrai au duc de Parme qui preſſoit cette ville : il paſſe en Angleterre, où il avoit déja été en 1579 pour y conclure ſon mariage avec Eliſabeth : cette princeſſe en éloigne la concluſion, en même tems qu'elle entretient les eſpérances de ce prince, juſqu'à lui donner un anneau pour gage de ſa foi, après avoir fait précéder ce don par la ſignature du contrat de mariage. Le roi ne déſiroit pas plus qu'elle que le mariage s'accomplît ; il étoit jaloux du duc d'Anjou, comme Charles IX l'avoit été de lui.

Le roi, en érigeant le comté de Joyeuſe & la baronnie d'Epernon en duchés-pairies, donne ſéances à ces nouveaux ducs après les princes du ſang & les princes étrangers, & avant tous les ducs, quoique plus anciens. Ces diſtinctions étoient odieuſes, mais la prodigalité du roi l'étoit bien davantage : on dit qu'il dépenſa douze cens mille écus aux noces du duc de Joyeuſe, ſans compter quatre cens mille autres qu'il promit de lui payer ; auſſi les tailles étoient-elles alors à près de trente-deux millions, c'eſt-à-dire, qu'elles avoient augmenté depuis le dernier regne, d'environ vingt-trois millions.

Erection du duché de Pinei & Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg, & de ſes hoirs & ayans cauſe tant mâles que femelles. Ce duché ayant dans

la ſuite paſſé ſucceſſivement par Charlotte de Luxembourg, petite-fille de François, à M. de Brantes, frere du connétable de Luines, qu'elle épouſa, & à M. de Tonnerre, ſon ſecond mari; elle eut de ce dernier mariage une fille qui porta ce duché au maréchal de Luxembourg : le maréchal qui obtint des lettres-patentes du roi en 1661, prétendit avoir rang du jour de l'érection de 1581, & les pairs au contraire, que ce ne devoit être que du jour de l'enrégiſtrement de ſes nouvelles lettres; cependant ces lettres furent enrégiſtrées en 1662, & lui reçu à prêter ſerment pour n'avoir rang, juſqu'à ce que la conteſtation fût jugée, que du jour de cet enrégiſtrement. Le roi ayant déclaré en 1676 qu'en effet ſa volonté n'avoit point été de faire une nouvelle érection, & que les lettres-patentes de 1661 n'étoient que pour approuver ſon mariage, & agréer qu'il fût reçu en qualité de duc de Pinei pair de France : les pairs s'oppoſerent de nouveau, diſant que les lettres de 1661 n'étoient pas ſuffiſantes, & enfin cette conteſtation fut terminée par le célebre édit de 1711, qui ordonne que le duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enrégiſtrement des lettres du 20 mai 1662.

1582.

Edit pour recevoir la réformation du calendrier grégorien, où Sixte V eut grande part, n'étant encore que cardinal. On retranche en France dix jours du mois d'octobre, en comptant 15 au lieu de 5. Ce même calendrier fut reçu l'année ſuivante dans la partie de l'Allemagne qui ſuivoit la religion catholique. On attente à la vie du prince d'Orange : Philippe II en eſt violemment ſoupçonné. Renouvellement de l'alliance avec les Suiſſes. Défaite de Strozzi près des Açores; la reine Catherine de Médicis l'avoit envoyé, tant pour ſoutenir les droits de dom Antoine, prieur de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

Crato, contre Philippe II, que pour tirer avantage des prétentions qu'elle avoit sur la couronne de Portugal. Philippe Strozzi y fut tué. Sa mere étoit Médicis, par conséquent il étoit parent de la reine mere. Salsede est écartelé, pour avoir formé une conjuration contre le roi & le duc d'Anjou : on a prétendu que c'étoit à l'instigation des Guises.

1583.

Le duc d'Anjou, jaloux du prince d'Orange, qui s'attribuoit toute l'autorité, veut s'emparer de plusieurs des principales villes de Flandres, entr'autres, d'Anvers, malgré les remontrances du duc de Montpensier & du maréchal de Biron ; les bourgeois animés par le prince d'Orange, massacrent les François ; & le duc d'Anjou, couvert de honte de sa perfidie & de sa mal-habileté, revient en France, où il mourut l'année suivante âgé de trente ans. Bongars assure que ce fut de poison, & il est dit dans les mémoires de Nevers, que ce fut par un bouquet empoisonné que lui donna une de ses maîtresses, avec laquelle il vivoit à Château-Thieri où il s'étoit retiré. De toutes les places dont il s'étoit emparé, Cambrai fut la seule qui resta au roi.

1584.

La mort du duc d'Anjou, qui rendoit le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, sert de prétexte au duc de Guise pour faire éclater la ligue, en faisant craindre d'avoir pour roi un prince séparé de l'église. Le duc de Guise est le chef de la ligue. Guillaume, prince d'Orange, est assassiné à Delft par Balthasar Gerard, émissaire des Espagnols : ce prince, de la maison de Nassau, avoit réuni les biens de la maison d'Orange & de Châlon, & fut prince d'Orange par le testament de René de Nassau son cousin,

fils de Claude de Châlon : ce René, mort ſans enfans, n'avoit aucun droit de diſpoſer de la ſucceſſion de Châlon, en faveur d'un étranger à cette maiſon, tel que Guillaume, au préjudice de la ſubſtitution faite par Marie de Baux, tige de cette maiſon. Guillaume laiſſa de Louiſe de Coligni, fille de l'amiral, & veuve de Teligni, trois fils, Philippe-Guillaume, Maurice & Frédéric-Henri, dont les deux derniers lui ſuccéderent l'un après l'autre, au défaut de Philippe-Guillaume leur aîné, qui étoit, lors de la mort de ſon pere, priſonnier en Eſpagne, d'où il ne revint qu'au bout de 30 ans, pour venir mourir à Bruxelles en 1618. Il avoit épouſé la fille du prince de Condé, Henri I. Les provinces-unies des Pays-bas, trouvant Maurice trop jeune, car il n'avoit que dix-huit ans, firent offrir au roi de ſe mettre ſous ſa domination ; mais une propoſition ſi avantageuſe, appuyée des ſages conſeils de François de Noailles, évêque d'Acqs, trouva un prince foible qui ne ſut pas en profiter. Maurice alors prit la place de Guillaume, & ſe montra digne d'un tel pere : ce fut lui qui fit la treve de 1609. N'ayant point laiſſé d'enfans, Frédéric-Henri ſon frère lui ſuccéda, & obtint de Louis XIII, le titre d'*Alteſſe ;* il eut pour fils Guillaume, celui qui voulut ſurprendre Amſterdam, & dont la mort précipitée laiſſa de violens ſoupçons contre les chefs de l'état ; il fut pere du roi Guillaume III.

Henri III députe vers le roi de Navarre, pour l'engager à changer de religion & à s'unir à lui. Catherine de Médicis, au lieu de chercher à détruire la ligue, dans ce commencement où le duc de Guiſe n'avoit que peu de forces, craint que ſon autorité n'en ſoit altérée ſi le roi de Navarre devient trop puiſſant, & elle favoriſe la maiſon de Lorraine, dans l'idée de placer ſur le trône les enfans de ſa fille, mariée au duc de Lorraine ; mais le duc de Guiſe, qui penſoit plus

à lui qu'aux princes de la branche aînée de sa maison, persuada au vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que la couronne le regardoit, afin de se donner le tems, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même.

Office de colonel général de l'infanterie françoise, érigé en charge de la couronne, en faveur du duc d'Epernon; les lettres n'en furent enrégistrées que l'année suivante.

Les Ligueurs font insérer dans les rituels de Vannes & de Clermont, une priere, à ce qu'il plût à Dieu donner un fils au roi Henri III, & une autre priere pour le rétablissement de la pragmatique sanction: on n'avoit pas encore reconnu alors les avantages du concordat.

Les Récollets s'établissent en France.

1585.

Le roi reçoit l'ordre de la Jarretiere.

Manifeste du cardinal de Bourbon, du dernier mars, où il prend le titre de premier prince du sang, & recommande aux François de maintenir la couronne dans la branche catholique. Cette déclaration, appuyée des noms de presque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête, & dans laquelle les ducs de Lorraine & de Guise étoient qualifiés lieutenans généraux de la ligue, étoit relative à un traité conclu avec le roi d'Espagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la ligue, mit le royaume à deux doigts de sa perte. Le roi, au lieu d'opposer la force à cette insulte, se contente de faire son apologie.

Les Ligueurs commencent la guerre; ils prennent plusieurs villes, entr'autres, Toul & Verdun. Traité de paix conclu à Nemours le 7 juillet, qui suspend la guerre, & par lequel le roi, en dépouillant les Protestans de ce qu'ils

avoient obtenu par le paſſé, procure encore de nouveaux avantages à la ligue contre ſon autorité.

Sixte-Quint, ſucceſſeur de Grégoire XIII, ſans approuver la ligue, qu'il regarde comme un attentat à l'autorité de tous les ſouverains, & prévoyant dès-lors qu'elle mettroit le roi dans la néceſſité de ſe réunir au roi de Navarre, publie une bulle par laquelle il excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé, & les déclare indignes de ſuccéder à la couronne. Le roi de Navarre appelle comme d'abus de cette bulle au parlement & au concile général. Quelque Ligueurs s'élevent auſſi contre cette entrepriſe du pape, que le parlement n'a garde d'approuver. Henri IV fit afficher ſon acte d'appel aux portes du vatican, & cette démarche hardie fit concevoir de l'eſtime pour lui à Sixte V même. Etabliſſement des *Seize*, eſpece de ligue particuliere pour Paris ſeulement, compoſé de pluſieurs hommes qui s'étoient diſtribués dans les ſeize quartiers de la ville, & qui avoient partagé entr'eux l'adminiſtration des affaires, hommes vendus au duc de Guiſe, & ennemis jurés de la royauté.

La paix de Nemours, qui avoit ſuſpendu les entrepriſes des Ligueurs, fit reprendre les armes aux Proteſtans. Il y eut divers événemens de guerre entre les deux partis. Les Guiſes reconnoiſſent que la poſtérité maſculine de Charles, duc de Lorraine, oncle de Louis V, ne ſubſiſtoit plus, pour répondre à ceux qui diſoient qu'ils prétendoient en deſcendre.

1586.

Guerre dite *des trois Henris*; ſavoir, Henri III, Henri, roi de Navarre, & Henri, duç de Guiſe, le premier à la tête des royaliſtes, le ſecond à la tête des Huguenots, & le troiſieme chef de la ligue. Il n'y eut point d'événement im-

portant, mais le royaume n'en étoit pas moins déchiré par cette guerre inteſtine.

Mort du baron des Adrets, gentilhomme Dauphinois, qui, après avoir fait grand bruit dans le parti huguenot, tomba dans l'oubli dès que le duc de Nemours l'eut ramené dans le parti catholique. C'eſt, dit le Laboureur, » qu'il » y a beaucoup de différence entre la maniere de faire la » guerre pour ou contre ſon roi. Tout eſt permis dans la » révolte, & un chef s'y fait connoître tel qu'il eſt; au lieu » que dans le ſervice de ſon prince il doit paroître tel qu'il » doit être, & qu'il eſt plus ſujet à la diſcipline militaire. « J'ajouterai que, dès que les limites du devoir ſont paſſées, on croit ne pouvoir aller trop loin pour les perdre de vue, ni faire aſſez d'efforts pour regagner par le bruit de ſon courage, ce que l'on a perdu du côté de l'honneur par la révolte.

1587.

Exécution de Marie Stuart, âgée de quarante-ſix ans, qui eut la tête tranchée au château de Fotheringai le 18 février. Eliſabeth avoit fomenté, pendant tout le cours de ſon regne, la révolte de l'Ecoſſe contre ſa reine légitime, en y introduiſant la nouvelle religion comme le meilleur moyen de rompre, entre ce royaume & la France, l'alliance qui duroit depuis huit cens ans : mais elle ne s'en tint pas là. Marie Stuart qui avoit épouſé François II en 1558, s'étoit remariée avec Henri Stuart, comte d'Arley, en 1565, & après la mort de ce prince en 1567, avoit épouſé la même année en troiſiemes noces le comte de Bothwel, violemment ſoupçonné de la mort de Stuart. Des rebelles profitant des circonſtances, avoient irrité une partie de la nation contre Marie : la révolte de ſes ſujets l'engagea en 1568

à aller chercher une retraite en Angleterre, où elle ne trouva qu'une priſon qui dura dix-neuf ans, & d'où elle ne ſortit que pour être conduite ſur un échafaud. Malheureuſe princeſſe, à qui on a voulu enlever juſqu'aux regrets de la poſtérité ſur une fin ſi tragique, par les couleurs affreuſes dont on a peint toutes les actions de ſa vie.

Nicolas Poulain, lieutenant de prévôt de l'iſle de France, révele la faction des *Seize* au roi, & l'entrepriſe qu'ils avoient formée de lui ôter la couronne & la liberté. Le roi, que rien ne pouvoit tirer de ſon aſſoupiſſement, & que Villequiers entretenoit dans l'oubli de ſa gloire & de ſon état, ne prend nulles meſures ſur cet avis; mais le duc d'Epernon ayant été inſulté, prend des précautions pour s'aſſurer de la Baſtille & de l'Arſenal, dont les Seize vouloient s'emparer. Le duc de Mayenne, qui craint pour ſa perſonne, ſe retire de Paris. Le roi de Navarre s'avance pour joindre en Bourgogne les Allemands qui venoient renforcer ſon armée. Anne, duc de Joyeuſe, va à ſa rencontre pour lui fermer le paſſage, & pour le combattre. Bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20 octobre, où le roi de Navarre eſt vainqueur, & où le duc de Joyeuſe perd la vie: il fut tué de ſang froid, les uns diſent par la Mothe Saint-Heray; d'autres par deux capitaines d'infanterie, nommés Bordeaux & Deſcentiers. Il n'y a que des guerres de religion où l'on voie de ſemblables meurtres; le duc de Guiſe périt ainſi devant Orléans, le prince de Condé à Jarnac, le maréchal de Saint-André à Dreux, & le connétable de Montmorenci à Saint-Denis. Le roi de Navarre ne profite pas de ſa victoire, & retourne en Béarn, où il étoit amoureux de Coriſande d'Andouins, comteſſe de Gramont.

Les avantages que le duc de Guiſe remporta ſur les Allemands à Vimori en Gâtinois, & à Aulneau au pays Char-

train, dissiperent cette armée, qui se retira du royaume. Arrêté étrange de la Sorbonne, *que l'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect.* (Daniel.)

Les Feuillans, fondés l'année précédente par Jean de la Barriere, s'établissent à Paris.

1588.

Henri I, prince de Condé, meurt de poison à Saint-Jean-d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans. Le procès fut fait à ce sujet par les juges du lieu, à Charlotte de la Trimouille sa femme; mais elle fut déclarée innocente d'un si grand crime sous le regne suivant, par arrêt du parlement de 1596. Le prince de Condé mourut le 5 mars, & la princesse sa femme qu'il avoit laissée grosse, accoucha le premier septembre de la même année d'un prince, qui fut Henri II, prince de Condé. Ce fut une grande perte pour le roi de Navarre & pour le parti protestant.

Erection du comté de Montbason en duché-pairie, au mois de mai 1588, en faveur de Louis de Rohan, comte de Montbason. Ce qui est remarquable, c'est que Louis étant venu à mourir sans enfans, Henri IV accorda de nouvelles lettres à Hercules de Rohan son frere en 1594 pour jouir dudit duché, *de la même date & aux mêmes droits qu'eût pu faire Louis*, érigeant de nouveau, en tant que besoin seroit, ce comté en duché-pairie. Cette maison a deux pairies, celle de *Montbason*, & celle *Rohan-Rohan*, autrement *Soubise*. Il y en avoit une troisieme éteinte par la mort du duc de Rohan en 1638, que Marguerite sa fille a portée dans la maison de Chabot, qui a pris le nom de

Rohan par les nouvelles lettres d'érection de ce duché, enrégistrées en 1652.

Le roi, poussé à bout par les Seize, laisse échapper des menaces qui leur firent peur. Ils pressent le duc de Guise de revenir à Paris; le roi lui fait défense d'y entrer : ce duc y vient, malgré la défense, bien accompagné : il voit le roi, qui n'a ni le courage de s'en défaire, ni celui de s'assurer de sa personne. Journée des Barricades le 12 mai, où les troupes du roi sont forcées par les factieux. Le duc de Guise appaise le tumulte; la reine le presse de sortir de Paris, il n'en veut rien faire. Le roi quitte Paris, va à Chartres, & le duc de Guise se trouve seul maître de la capitale. Etant allé visiter, après le départ du roi, Achilles de Harlai, premier président, il le trouva » qui se pourmenoit dans son jardin, » lequel s'étonna si peu de leur venue, qu'il ne daigna seu- » lement pas tourner la tête, ni discontinuer sa pourmenade » commencée, laquelle achevée qu'elle fut, & étant au » bout de son allée, il retourna, & en retournant il vit le duc » de Guise qui venoit à lui : « alors ce grave magistrat haussant la voix, lui dit : *C'est grand pitié quand le valet chasse le maître; au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est à mon roi, & mon corps est entre les mains des méchans, qu'on en fasse ce qu'on voudra.* (Disc. sur la vie & la mort du P. de Harlai.) Le duc de Guise s'empare de la Bastille & de l'Arsenal, dont Bussi le Clerc, procureur au parlement, un des Seize, fut fait capitaine; ainsi le duc de Guise s'acheminoit à grands pas vers la royauté; mais, comme dit Montagne, » les prétendans à la couronne trouvent les » échelons, jusqu'au marche-pied du trône, & petits & » aisés, mais le dernier ne se peut franchir pour la hau- » teur. «

Catherine de Médicis, qui étoit restée à Paris, continue de

de négocier ; & enfin la paix ſe fait par l'édit de réunion ſigné à Rouen, où le roi avoit été reçu par Tanegui le Veneur, ſieur de Carrouge, & par Jacques de Tillieres ſon fils. M. de Thou parlant de ce Tanegui le Veneur, comte de Carrouge, dit que » c'étoit un gentilhomme de la pre-» miere nobleſſe de ſa province, homme d'un eſprit doux & » modéré : « il portoit le nom de la charge de grand-veneur, que poſſédoient ſes ancêtres en Normandie du tems de Guillaume-le-Conquérant, & il eſt mention à la priſe de Ptolemaïs par les Croiſés en 1191, d'un Gilbert de Tillieres, compté entre ceux de la haute nobleſſe qui y périrent. Ce traité étoit à la honte de la royauté ; il enchériſſoit encore ſur celui de Nemours, & l'objet principal étoit d'empêcher que la couronne ne tombât à un prince proteſtant. On croit que le roi fut déterminé à cette paix par la crainte que lui donnoit la flotte de Philippe II, ſurnommée l'*invincible*, qui étoit en mer, & qui menaçoit également la France & l'Angleterre ; cette flotte battue par les Anglois & par la tempête, fut preſque entiérement détruite. Le roi s'apperçoit, quand il n'en eſt plus tems, de l'abîme que la reine ſa mere lui avoit creuſé ; il n'a plus pour elle qu'une confiance ſimulée. En effet, cette princeſſe, à qui tous les partis catholiques & proteſtans avoient toujours été égaux, pourvu qu'elle gouvernât, voyant ſon fils ſans enfans, s'étoit livrée au duc de Guiſe, dans l'idée de faire régner le duc de Lorraine ſon petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon : mais le duc de Guiſe qui ne travailloit que pour lui, profitoit de ces diſpoſitions, ſans ſe laiſſer pénétrer par cette princeſſe : nul ne ſavoit ſon ſecret, & il en avoit un pour chacun de ceux avec qui il traitoit : les promeſſes qu'il faiſoit au pape, au roi d'Eſpagne, au duc de Lorraine & au cardinal de Bourbon, étoient toutes différentes, & chacun d'eux le

ſervoit en croyant ne ſuivre que ſes intérêts particuliers. Le roi aſſemble les états à Blois, & ſe défait de meſſieurs de Bellievre, de Cheverni & de Villeroi, ſes miniſtres : on croit que ſa raiſon fut le deſſein qu'il prit de faire mourir meſſieurs de Guiſe ; il craignit que ſes miniſtres ne s'y oppoſaſſent, s'il leur en parloit, ou que, s'il leur en faiſoit myſtere, ils ne le pénétraſſent, & n'en avertiſſent la reine mere. (*Mém. de Cheverni.*) Ces miniſtres furent remplacés par François de Montholon, qui n'avoit, ainſi que ſon pere, de talent que pour le barreau, par Martin Ruzé de Beaulieu, & par Revol.

Le duc de Savoie, profitant des troubles, s'empare du marquiſat de Saluces, étant, dit-on, d'intelligence avec le duc de Guiſe.

Les demandes inſolentes des députés aux états de Blois, & l'audace du duc de Guiſe parvenue à ſon comble, forcent enfin le roi à ſe défaire de ce prince, qui étoit devenu trop puiſſant pour qu'on pût lui donner des juges. Ce n'étoit point une terreur panique que la crainte des entrepriſes qu'il pouvoit former, il ſe trouvoit dans des circonſtances pareilles à celles dont Pepin profita. Henri III ne reſſembloit pas mal aux derniers rois de la premiere race, & le prétexte de la religion eût fort bien pu ſuſciter quelque pape de l'humeur de Zacharie : » Le ſeul obſtacle qu'il y eût, dit le Labou» reur, étoit le droit de ſucceſſion, plus établi en faveur des » branches collatérales du ſang royal dans la troiſieme ra» ce, que dans les deux premieres : le grand nombre des » princes, la puiſſance du roi de Navarre, & la valeur du » prince de Condé ſon frere, dont on peut dire, politique» ment parlant, que la guerre qu'il entretint ſervit de con» trepoids aux affaires, & que les guerres civiles de ſon » tems furent comme une nuée où il cacha les reſtes de la

» maiſon royale. « Le duc de Guiſe eſt maſſacré le 23 décembre ; il avoit été averti le matin même qu'il entra chez le roi, & ſa ſécurité prouve que le roi couroit grand riſque. Le cardinal de Guiſe ſon frere le fut le lendemain 24, le froid étoit exceſſif, & le roi, dit M. de Thou, étoit preſque toujours furieux dans les tems de gelée. Le cardinal de Bourbon eſt priſonnier. On manque d'arrêter le duc de Mayenne qui étoit à Lyon. Le roi fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, & de renvoyer les principaux chefs de la ligue. Doit-on croire ce que rapporte d'Aubigné, que, lorſque dans le conſeil où cette exécution fut propoſée, on repréſenta au roi le danger où il ſe mettoit du côté de la cour de Rome, » ce prince tira de ſa pochette » une lettre par laquelle Sixte-Quint lui envoyoit un conſeil » abſolu de ſe rendre le plus fort & toujours maître, par quel- » que violence que ce fût. « Catherine de Médicis mourut à Blois au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5 janvier ſuivant, âgée de ſoixante-onze ans ; elle recommanda au roi en mourant, de ſe réconcilier avec le roi de Navarre. La mort de cette princeſſe, qui avoit fait tant parler d'elle, ne fit pas le moindre bruit. Ainſi mourut Iſabelle de Baviere ; ainſi mourut la ducheſſe d'Angoulême, mere de François I, comme ſi de tems en tems le ciel ſe plaiſoit à étouffer la mémoire des ambitieux. C'étoit ſans doute une princeſſe d'un eſprit fort vaſte que Médicis, mais corrompue par l'éducation italienne d'alors, & croyant que les crimes devoient entrer tout naturellement dans les moyens que l'on employoit aux affaires. (*Mabli.*) Trop peu retenue par les préjugés, elle trouvoit plus court d'abréger par des voies violentes les difficultés que ſon génie auroit pu vaincre par des voies honnêtes & permiſes. (*Voy.* la piece de François II.) Excès des Ligueurs dans Paris, à la nouvelle de la mort

du duc de Guiſe. Le roi envoya M. Forget de Freſne, ſecrétaire d'état, au roi Philippe II, pour juſtifier la néceſſité de l'exécution du duc de Guiſe, pour l'engager à ne plus donner de ſecours à la ligue, & pour ſe plaindre du procédé de ſon ambaſſadeur Bernard de Mendoce, qui étoit livré aux Ligueurs; il lui offrit de la part de ſon maître, de le remettre en poſſeſſion de Cambrai, dont le feu duc d'Anjou avoit donné le gouvernement à Balagni, & lui prouva la droiture de ſes intentions, par le refus qu'il fit en 1584, lors de la mort du prince d'Orange, d'accepter les offres des Provinces-unies qui le vouloient pour leur ſouverain.

Invention des bombes à la guerre, par un homme de Venlo, ſi même elles ne ſont pas plus anciennes, comme il paroît par des relations manuſcrites du ſiege de Rhodes en 1522, qui portent que les Turcs s'en ſervoient.

Le duc de Parme attaque inutilement Bergopzoom : cette ville, une des plus fortes places des Pays-bas, ſe défendit encore en 1622 contre Spinola, qui fut contraint d'en lever le ſiege, après y avoir perdu plus de dix mille hommes : la conquête en étoit réſervée à Louis XV, qui, après avoir battu en perſonne à Lawfeld le 2 juillet 1747 l'armée confédérée des Autrichiens, des Anglois & des Hollandois, commandée par le duc de Cumberland, en fit faire le ſiege par le comte de Loewendal. Bergopzoom, ſituée ſur un canal proche de l'Eſcaut, ne pouvoit être inveſtie à cauſe des marais qui l'environnent : elle étoit d'ailleurs ſoutenue par une armée qui en rafraîchiſſoit continuellement la garniſon; & depuis le ſiege du duc de Parme, elle avoit été fortifiée par le fameux Cohorn, qui la regardoit comme ſon chef-d'œuvre, & qui étoit le plus grand ingénieur qu'aient eu les Hollandois; mais la valeur des François fut plus forte que ſa ſituation; la tranchée fut ouverte le 14 juillet, & la ville priſe d'aſſaut le 17 ſeptembre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

1589.

Décret de la Sorbonne, qui délie les ſujets du ſerment de fidélité qu'ils doivent au roi.

Buſſi-le-Clerc mene le parlement à la Baſtille. Le préſident Briſſon exerce l'office de premier préſident ; Molé, conſeiller, celui de procureur-général ; Jean le Maiſtre & Louis d'Orléans, avocats, celui d'avocats généraux. Le duc de Mayenne ſe voyoit chargé à regret de la vengeance de la mort de ſon frere, qu'il n'aimoit pas, & qu'il avoit autrefois appellé en duel : il ſentoit d'ailleurs que tôt ou tard le parti des rebelles ſeroit accablé ; malgré cela il arrive à Paris, où il eſt déclaré lieutenant général de l'état royal & couronne de France, par le conſeil de l'union. Ce conſeil de l'union, compoſé des *Seize*, avoit été augmenté juſqu'au nombre de quarante, & le duc de Mayenne y avoit joint quarante perſonnes. Après la mort de Henri, le duc de Mayenne caſſa ce conſeil de l'union.

Le duc d'Aumale eſt gouverneur de Paris. Le roi, par un édit donné à Blois au mois de février, transfere à Tours le parlement de Paris ; une autre partie de ce parlement fut transférée à Châlons-ſur-Marne. Voici ce qu'on trouve à ce ſujet dans un manuſcrit de Blanchard : *Aug. de Thou préſida avec Nic. Potier à la chambre du parlement, qui fut établie à Châlons, lorſque le parlement fut transféré à Tours par l'édit du mois de février* 1589. Le roi s'accorde avec le roi de Navarre ; ils ſe voient au pont de la Mothe, à un quart de lieue de Tours, avec de grandes démonſtrations d'amitié. Le roi de Navarre, après avoir ſuivi le roi à Tours où il coucha une nuit, ſe retire à ſon quartier, mais il revint bien vîte avec ſes troupes au ſecours du roi, que le duc de Mayenne, à la tête de toute ſon armée, avoit compté de ſur-

prendre dans Tours. Cette négociation fut commencée par la ducheſſe d'Angoulême & terminée par du Pleſſis-Mornai. Un ſervice ſi important acheva de bannir toutes les défiances qui pouvoient reſter entre ces deux princes. Les deux rois s'avancent vers Paris avec leur armée ; après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, & ayant ſous leurs ordres le maréchal de Biron & le duc d'Epernon, ils prennent la ville de Pontoiſe défendue par d'Alincourt, qui en étoit gouverneur. Sanci amene un ſecours de dix mille Suiſſes, & l'armée royale, qui ſe trouve forte de plus de trente mille hommes, vient faire le ſiege de Paris, où commandoit le duc de Mayenne. C'étoit-là un grand ſervice que Sanci rendoit à l'état, auſſi fut-il colonel des Suiſſes en 1596, de ſimple maître des requêtes qu'il étoit : cette charge avoit été poſſédée par M. de Méru, pour qui elle avoit été créée. Henri IV, pour qui ce ſervice étoit ſi important, le fit depuis ſurintendant des finances. Mais Sanci ſe brouilla avec Gabrielle d'Eſtrées, pour lui avoir parlé avec trop de franchiſe ſur l'état de ſes enfans : elle lui fit ôter la ſurintendance, qui fut donnée au marquis de Roſni. Lettres monitoriales du pape contre Henri III.

Il eſt aſſaſſiné le premier août par frere Jacques Clément, Jacobin ; il déclare, en mourant, Henri roi de Navarre ſon ſucceſſeur. On croit que madame de Montpenſier, ſœur de François duc de Guiſe, eut grande part à cet aſſaſſinat. La reine Louiſe en accuſa auſſi le duc de Mayenne.

La ligue eſt peut-être l'événement le plus ſingulier qu'on ait jamais lu dans l'hiſtoire, & Henri III le prince le plus mal-habile de n'avoir pas prévu qu'il ſe mettoit dans la dépendance de ce parti, en s'en rendant le chef. Malheureux prince ! Les défenſeurs de ſon autorité étoient les ennemis de a religion, & les défenſeurs de ſa religion étoient les enne-

mis de sa personne. Les Protestans lui avoient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte, & les Ligueurs l'assassinerent à cause de son union avec le roi de Navarre, chef des Huguenots. Suspect aux Catholiques & aux Huguenots par sa légéreté, & devenu mépriſable à tous par une vie également superstitieuse & libertine, il parut digne de l'empire tant qu'il ne régna pas : *caractere d'esprit incompréhensible*, dit M. de Thou ; *en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres au-dessous même de l'enfance.* Aucun des regnes précédens n'a fourni plus de volumes, plus d'anecdotes, plus d'estampes, plus de pieces fugitives, &c. Il y a dans tout cela bien des choses inutiles ; mais comme Henri III vivoit au milieu de son peuple, aucun détail des actions de sa vie n'a échappé à la curiosité ; & comme Paris étoit le théâtre des principaux événemens de la ligue, les bourgeois qui y avoient la plus grande part, conservoient soigneusement les moindres faits qui se passoient sous leurs yeux ; tout ce qu'ils voyoient leur paroissoit grand, parce qu'ils y participoient, & nous sommes curieux, sur parole, de faits dont la plupart ne faisoient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. On peut fixer avec le P. Daniel, au tems des guerres civiles des Huguenots, la décadence entiere de la marine de France.

Dans la personne de Henri III finit la race des Valois, qui avoit commencé à régner en 1328, & dont il ne resta de mâle que Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, mort en 1650, qui laissa un fils de son premier mariage avec la fille aînée du connétable Anne de Montmorenci, mort sans postérité en 1653. On peut remarquer comme une chose singuliere, que Françoise de Narbonne, seconde femme de ce duc, & par conséquent bru de Charles IX, ne mourut qu'en 1713, c'est-à-dire, près de cent quarante ans après la

mort de ſon beau-pere. On a dit que Henri III avoit été aſſaſſiné à S. Cloud dans la maiſon de Gondi, dans la même chambre où avoit été réſolu le maſſacre de la S. Barthelemi ; mais on a reconnu que c'étoit une fable.

1589. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI IV, *roi de Navarre, né à Pau le 13 décembre 1553, & ayant droit à la couronne, comme deſcendant de Robert, comte de Clermont, qui étoit fils de S. Louis, & qui avoit épouſé l'héritiere de Bourbon, y parvient en 1589 âgé de 36 ans. Il fut ſacré à Chartres le dimanche 27 février 1594, par Nicolas de Thou, évêque de Chartres. En lui a commencé la branche de Bourbon. Il étoit roi de Navarre par Jeanne d'Albret ſa mere, fille de Henri roi de Navarre, laquelle avoit épouſé Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il fut ſurnommé* le Grand.

1589.

HENRI IV eſt reconnu roi par la plus grande partie des ſeigneurs, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans, qui ſe trouverent alors à la cour, tels que le prince de Conti, le duc de Montpenſier, (nommé le prince Dauphin du vivant de ſon pere, à cauſe du Dauphiné d'Auvergne qu'il poſſédoit) les maréchaux de Biron & d'Aumont, Sanci, qui engagea les Suiſſes à reſter, le duc de Longueville, la Force, Givri, Humieres, &c. Vitri ſe retira, ainſi que le duc d'Epernon, que le roi n'aimoit pas, & qui avoit trouvé mauvais que les maréchaux d'Aumont & de Biron priſſent rang devant lui; il emmena un corps de troupes conſidérable. La ſageſſe du maréchal de Matignon maintient Bordeaux dans le devoir. Arrêt du parlement de Toulouſe contre le roi. Le roi qui voit ſon armée s'affoiblir, leve le ſiege de Paris, commencé par Henri III, & gagne la Normandie, pour s'approcher des ſecours qu'il attendoit de la reine d'Angleterre. Henri & Eliſabeth avoient un intérêt commun d'arrêter les projets ambitieux de l'Eſpagne, mais ils différoient dans l'exécution; Eliſabeth exigeoit que les troupes fuſſent employées à chaſſer les Eſpagnols, joints aux Ligueurs, des provinces maritimes, voiſines de l'Angleterre, comme la Bretagne, la Normandie & la Picardie: l'intérêt au-contraire du roi étoit de chaſſer ſes ennemis du centre du royaume, & de les pouſſer vers les fron-

FEMMES.	ENFANS.	1610. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite de Valois, fille de Henri II. Henri IV en fut ſéparé par autorité de l'égliſe en 1599, après vingt-huit ans de mariage : elle mourut en 1615 *Henri, duc de Guiſe, avoit aimé cette princeſſe avant qu'elle fût reine : & dans les idées chimériques de grandeur qu'il ſe propoſoit, il avoit formé le projet de l'épouſer.*		HENRI IV *eſt aſſaſſiné rue de la Féronnerie, un vendredi 14 mai 1610, âgé de 57 ans, après en avoir régné vingt-un. Il eſt enterré à S. Denis. Son cœur fut porté au college des Jéſuites de la Fléche, ſuivant la promeſſe que le roi leur en avoit faite.* *Son oraiſon funebre fut prononcée à Rome dans la chapelle du Vatican, en préſence du pape & des cardinaux ; honneur qui n'avoit été fait qu'à Charles V & à Philippe II.* *L'auteur de cet horrible parricide étoit François Ravaillac, natif*	*Papes.* Sixte V, 1590 Urbain VII, 1590 Grégoire XIV, 1591 Innocent IX, 1591 Clément VIII, 1605 Léon XI, 1605 Paul V, 1621 *Maiſon Othomane.* Amurat III : il eut deux cens enfans, 1595 Mahomet III, 1604 Achmet, 1617 *Empereur.* Rodolphe, 1612 *Rois d'Eſpagne & de Portugal.* Philippe II, 1598 Philippe III, 1621 *Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.* Eliſabeth, 1603 Jacques VI, 1625 *Roi de Dannemarck.* Chriſtiern IV, 1648 *Rois de Suéde.* Jean, 1592 Sigiſmond, chaſſé, 1599 Charles, 1611 *Roi de Pologne.* Sigiſmond III, roi de Suéde, 1632 *Czars.* Fœdor Jwanowitz, 1597 Boris Gadenow, 1605 Fœdor Boriſſowitz, 1605 Démétrius, dit *le Faux*, 1606 Baſile Zuski, 1610 Démétrius, ſe ond impoſteur, 1610
Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toſcane, mariée en 1600, morte en 1642	Louis XIII. N. duc d'Orléans, 1611 Jean-Baptiſte Gaſton, 1660 Eliſabeth, mariée à Philippe IV, roi d'Eſpagne, 1644 Chriſtine, mariée à Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie, 1663 Henriette-Marie, femme de Charles I, roi de la grande Bretagne, 1669		

tieres. On peut juger par-là de l'embarras où ce prince devoit ſe trouver, & des motifs qui déterminerent ſes entrepriſes, tant que dura cette guerre. Le duc de Mayenne, qui s'étoit fait déclarer lieutenant général du royaume, après avoir fait proclamer roi dans Paris le vieux cardinal de Bourbon qui étoit toujours priſonnier, marche vers Dieppe, où le roi avoit été reçu par Aimar de Chattes, & eſt défait au combat d'Arques, avec une armée trois fois plus forte que celle du roi. Cela tient du prodige, qui s'explique par la lenteur du duc de Mayenne, par la diviſion de ſes capitaines, par la ſupériorité que donne toujours la bonne cauſe, & par l'union des chefs de l'armée royale. Henri IV après cette victoire, ayant reçu des troupes d'Angleterre, s'avance vers Paris, force cinq fauxbourgs, & eſt obligé de ſe retirer à l'approche des ducs de Mayenne & de Nemours. Il eſt reconnu roi de France par les Vénitiens, qui ſe déterminerent par le conſeil de Mocenigo leur ambaſſadeur en cette cour.

1590.

Le duc de Luxembourg, envoyé à Rome par les Catholiques royaliſtes, eſt mal reçu du pape. Le roi entreprend de faire le ſiege de Dreux : le duc de Mayenne vient au ſecours. Bataille d'Ivri, donnée le 14 mars, où Henri IV fut vainqueur une ſeconde fois du duc de Mayenne, quoique l'armée du duc fût d'un tiers plus nombreuſe que celle du roi : il ne profite pas de ſa victoire, & tarde trop à venir faire le ſiege de Paris. Le cardinal de Bourbon, dit CHARLES X, âgé de ſoixante-ſept ans, meurt de la gravelle le 9 mai dans ſa priſon à Fontenai en Poitou. Il étoit le cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & l'oncle de Henri IV. Un écrivain contemporain a remar-

ENFANS.	1610. MORT.
Enfans naturels.	*d'Angoulême, âgé de trente un à trente-deux ans : il fut exécuté en place de Greve le 27 du même mois. Ce monstre avoit été frere convers aux Feuillans de la rue St. Honoré, qui le renvoyerent avant qu'il eût fait ses vœux, parce qu'ils reconnurent qu'il étoit* lunatique *& même* démoniaque. *(Capitulaires des Feuillans.)*
Henri IV eut de *Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, morte en* 1599	
César, duc de Vendôme, 1665	
Alexandre, *dit* le chevalier de Vendôme, *grand prieur de France,* 1629	
Catherine-Henriette, *mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf,* 1633	
De Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, morte en 1633	
Henri, évêque de Metz, puis duc de Verneuil, 1682	
Gabrielle-Angélique, *femme du duc d'Epernon,* 1627	
De Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret.	
Antoine de Bourbon, comte de Moret, *tué à la bataille de Castelnaudari,* 1632	Il y a des lettres-patentes du roi Henri II, données à Compiégne le 24 mai 1554, cinquante-six ans avant l'assassinat de Henri IV, même mois, même jour, qui ordonnent que l'on élargira la rue de la Féronnerie, pour faciliter au roi le passage de
De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin.	
Jeanne-Baptiste de Bourbon, *abbesse de Fontevrault,* 1670	
Marie-Henriette de Bourbon, *abbesse de Chelles,* 1629	
Charlotte des Essarts mourut en 1651, femme	

qué que vers le tems où ce cardinal fut déclaré roi, il envoya de ſa priſon ſon chambellan à Henri IV avec une lettre, par laquelle il le reconnoiſſoit pour ſon roi légitime. *(Journ. de Henri IV, tom. IV, p. 310.)* En effet on rapporte qu'il diſoit à un de ſes confidens, » ne crois pas » que je me ſois accommodé ſans raiſon avec ces gens-» ci, (les Ligueurs) penſes-tu que je ne ſache pas bien » qu'ils en veulent à la maiſon de Bourbon, & qu'ils n'euſ-» ſent pas laiſſé de faire la guerre quand je ne me fuſſe » pas joint à eux ? Pour le moins, tandis que je ſuis avec » eux, c'eſt toujours *Bourbon* qu'ils reconnoiſſent : le roi » de Navarre mon neveu cependant fera ſa fortune ; ce » que je fais n'eſt que pour la conſervation du droit de » mes neveux ; le roi & la reine mere ſavent bien mon inten-» tion. « (*Chron. noven.*) Le cardinal Cajetan légat, & Mendoze ambaſſadeur du roi d'Eſpagne, s'accordoient pour faire tomber la couronne de France à l'infante d'Eſpagne : le duc de Lorraine la vouloit pour ſon fils, & le duc de Mayenne ayant perdu l'eſpérance de ſe faire déclarer roi, ne ſongea plus qu'à faire durer ſon autorité, en traverſant l'élection d'un roi. Le roi prend Corbeil, Melun & Lagni, & vient faire le ſiege de Paris, où le fanatiſme, entretenu par la ducheſſe de Montpenſier, un des principaux organes de la ligue, fit éprouver avec conſtance aux Pariſiens une cruelle famine. D'Andelot, fils de l'amiral de Coligni, ne trouvant pas que l'on fît aſſez de cas de lui dans l'armée du roi, paſſe au ſervice de la ligue. Proceſſion ridicule de la ligue, où l'on voit des moines armés.

Sixte V meurt ; il commençoit à être dégoûté de la ligue. Montholon, après la mort de Henri III, avoit remis les ſceaux au cardinal de Vendôme, chef du conſeil, qui ſcelloit en plein conſeil ; enſuite le roi fit ſceller devant lui,

	ENFANS.	1610. MORT.	
	du maréchal de l'Hôpital, après avoir eu des enfans de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guiſe, fils du Balafré. (Hiſtoire généal. de la maiſon de France.)	ſon château du Louvre en ſa maiſon des Tournelles.	

mettant le *visa* de sa propre main, ou faisant viser par le sieur de Lomenie, lequel avoit la garde de la clef des sceaux. L'adresse des lettres qui avoit coutume de se faire au chancelier ou au garde des sceaux, se faisoit alors aux conseillers du conseil d'état de sa majesté ayant la garde des sceaux près sa personne, auquel présidoit le maréchal de Biron pere. Enfin les sceaux furent rendus au chancelier de Cheverni à qui Henri III les avoit ôtés, pour les remettre à Montholon, qui les rendit à l'avénement de Henri IV. Ce magistrat avoit fait une action bien généreuse; le roi lui avoit donné une gratification de deux cents mille francs à prendre sur les habitans de la Rochelle à laquelle ils avoient été condamnés pour leur rebellion; Montholon les leur remit, à condition de les employer à bâtir un hôpital. La ligue avoit aussi ses gardes des sceaux; le duc de Mayenne les donna à Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, & ensuite à Charles Boucher d'Orçai, maître des requêtes, & premier président au grand conseil. Le roi d'Espagne envoie le duc de Parme au secours de Paris avec ses meilleures troupes: il seroit arrivé trop tard, si Henri IV eût voulu, comme il le pouvoit, s'en emparer de vive force; mais il ne put consentir à exposer Paris aux horreurs qu'éprouve une ville prise d'assaut. » Je suis, disoit-il, le vrai » pere de mon peuple, je ressemble cette vraie mere dans » Salomon, j'aimerois quasi mieux avoir point de Paris, » que de l'avoir tout ruiné & tout dissipé par la mort de » tant de personnes. « Il leve le siege pour aller à la rencontre du duc de Parme, qui ne prend point le change, & qui, content d'avoir fait lever le siege de Paris, évite le combat, prend Lagni, puis Corbeil, jette des vivres dans Paris, & se retire aux Pays-bas. Decret de la Sorbonne contre Henri IV. La guerre ne se fait pas seulement

MINISTR.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
Phil. Hurault de Cheverni. 1599	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Jacq. Amiot, 1593
Franç. d'O, ſurintendant des finances. 1594	Henri de Montmorenci. 1614	Phil. Hurault de Cheverni. 1599	Jean d'Angennes, 1598
Il étoit auſſi gouverneur de Paris; le roi, à ſa mort, garda pour lui le gouvernement de Paris.	*Maréchaux de France.*	Franc. de Montholon. 1590	Jean Baequet, 1597
Maximilien de Bethune de Roſni. 1641	Albert de Gondi de Retz. 1602	Ch. de Bourbon, cardinal de Vendôme, G. D. S. 1594	Ant. Baif, 1592
Nic. de Harlai de Sanci, ſurintendant des finances. 1629	Armand de Gontaut de Biron. 1592	Pompone de Belliévre. 1607	Guil. Barclai, 1605
J. Bochart, ſurintendant des finances. 1630	Jacques Goyon de Matignon. 1597	Il avoit ſervi ſous cinq rois.	Céſ. Baronius, 1607
Secrétaires d'état.	Jean d'Aumont. 1595	Nic. Brulart de Sillery. 1624	Guil. Saluſte du Bartas, 1590
Nic. de Neuville de Villeroi. 1617	Guil. de Joyeuſe. 1592	*Premier Préſident.*	Théod. de Beze, 1605
Pierre Brulart. 1608	H. de la Tour de Bouillon. 1623	Achilles de Harlai. 1616	Jean Bodin, 1596
Claude Pinart. 1605	Charles de Gontaut de Biron. 1602	*Procureurs généraux.*	Soffroi Calignon, chancelier de Navarre: *une réponſe fâcheuſe du roi lui coûta la vie*, 1606
Louis Revol. 1594	Cl. de la Chaſtre. 1614	Jacques de la Gueſle. 1612	Annibal Carache, peintre, 1609
Martin Ruzé. 1613	Ch. de Coſſé de Briſſac. 1621	P. Pithou, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer juſqu'au retour de la Gueſle qui étoit à Tours.	Michel de Caſtelnau, 1592
	Jean de Montluc de Balagni. 1603	Euſt. de Megrigni exerce à Châlons.	Pierre Charron, 1603
	Jean de Beaumanoir de Lavardin 1614		Flor. Chrétien, précepteur de Henri IV. 1596
	A. de Joyeuſe du Bouchage. 1608		Gui Coquille, 1603
	Alphonſe Corte d'Ornano. 1610		Jacques Cujas, 1590
			Et. Duranti, 1589
			Jacq. Faye d'Eſpeiſſes, 1590
			Henri Etienne, 1598
			Cl. Fauchet, 1603
			Rob. Garnier, 1595
			La Gaucherie, précepteur de Henri IV,
			Gilbert Genebrard, 1597
			Bernard de Girard du Haillan, 1610
			Fr. Hotman, 1590
			Cardinal de Lenoncourt, 1591
			Juſte Lipſe, 1606
			Alde Manuce, 1597
			Ph. Melanchton, 1597
			H. de Meſmes, 1596
			François Miron, 1608
			Louis Molina, 1600

autour de Paris, elle eſt toute auſſi vive entre les royaliſtes & les ligueurs répandus dans le royaume. Le duc de Mercœur reprend Hennebont en Bretagne, dont les royaliſtes s'étoient emparés : ce prince s'étoit fait chef de la ligue dans cette province, ſans être dans la dépendance du duc de Mayenne ; il avoit traité directement avec le roi d'Eſpagne ; mais Philippe II & lui, réunis contre Henri IV, ne l'étoient pas ſur les motifs, l'un & l'autre voulant ſe rendre maître de la Bretagne ; le duc de Mercœur aux droits de ſa femme, héritiere de Penthievre, & Philippe II pour ſa fille, qu'il avoit eu d'Eliſabeth, fille de Henri II. Monſieur de Leſdiguieres bat le duc de Savoie, & après avoir pris la ville de Grenoble, en eſt fait gouverneur. Le parlement d'Aix déclare le duc de Savoie gouverneur & lieutenant général de Provence ; *ſous la couronne de France.* Grégoire XIV excommunie Henri IV. Les prophéties de ſaint Malachie ſur l'élection des papes, fabriquées pendant le conclave où Grégoire XIV fut élu.

Le prince Maurice ſurprend Breda par le ſtratagême d'un bateau de tourbes où il avoit caché des ſoldats.

1591.

Grégoire XIV fait publier des lettres monitoriales en France contre Henri IV ; ces lettres furent condamnées au feu par les parlemens ſéans à Tours & à Châlons. Le roi de ſon côté renouvelle les édits de pacification en faveur des Proteſtans. Le chevalier d'Aumale veut ſurprendre Saint-Denis pour la ligue ; il y fut tué. Le duc de Mercœur, à la tête des troupes Ligueuſes & Eſpagnoles, bat le duc de Montpenſier devant la ville de Craon en Anjou. Tentative inutile du roi ſur la porte ſaint Honoré, ou la

MINISTR.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
Secrétaires d'état.	*Maréchaux de France.*	*Avocats généraux.*	Michel de Montagne, 1592
Louis Potier de Gêvres. 1630	Urbain de Laval de Bois-Dauphin. 1629	Hugues de Leſtre, nommé le 16 août 1589, pour exercer à Châlons.	Saint Philippe de Neri 1595
P. Forget de Frêne. 1610	Guil. de Hautemer de Grancei. 1613		Louis de Gonzague, duc de Nevers, 1565
Antoine de Lomenie. 1638	Fr. de Bonne de Leſdiguieres. 1626	Louis Duret, 1616	Jean Nicot, 1600
Pierre Brulart de Puiſieux. 1640		Ant. Hotman. 1596	*Ce fut lui qui apporta en France la plante du Tabac.*
Antoine Potier. 1621		Louis Servin. 1626	Gilles de Noailles, 1606
Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621		Ant. Loiſel, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer juſqu'au retour du Parlement qui étoit a Tours. Ce fut lui qui propoſa la proceſſion générale qui ſe fait tous les ans le 22 mars. Il a écrit la vie de M. Pithou, & eſt l'auteur des Inſtitutes coutumieres, que M. le P. P. de Harlai nommoit un livre d'or.	Arnaud d'Oſſat, cardinal, 1604
			Jean Paſſerat, 1602
			Nic. de Pellevé, cardinal, 1594
			Pierre Pithou, 1596
			Chriſtophe Plantin, imprimeur, 1598
			Lancelot Voiſin de la Popeliniere, 1608
			Philip. des Portes, 1606
			Nic. Rapin, 1607
			Jean Riolan, 1605
			Fr. d'Epinai de Sr. Luc, 1597
			Joſ. Scaliger, 1609
			Jean de Serres, 1598
			Fauſte Socin, 1604
			Orlando Taſſo, muſicien, 1594
			Torq. Taſſo, 1595
			Virgile eſt cauſe, diſoit Balzac, que le Taſſe n'eſt pas le premier poëte, & le Taſſe, que Virgile n'eſt pas le ſeul.
			Fr. Tolet, *le premier Jéſuite qui ait été fait cardinal*, 1596
			Henri IV reconnut les ſervices que lui

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous HENRI IV.

Journée des Farines. Le roi prend Chartres le 12 avril. Les Ligueurs prennent Château-Thierri.

Le brave la Noue, combattant pour le roi, tué devant le château de Lambale. Le jeune duc de Guiſe, fils du *Balafré*, ſe ſauve de la priſon où il étoit à Tours. Le roi n'en eſt pas fâché, parce que c'étoit dans le parti des Ligueurs un nouveau prétendant à la couronne, qui ne pouvoit qu'y augmenter la diviſion. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis I, prince de Condé, & neveu du cardinal Charles de Bourbon, forme de ſon côté un tiers-parti pour ſe faire déclarer roi, étant conſeillé par Touchard ſon précepteur, par d'Elbenne, & par du Perron, depuis cardinal qui le trahit; il mourut en 1594, regretté du roi, avec qui il s'étoit réconcilié, malgré toutes ſes intrigues pour empêcher l'abjuration du roi, qu'il regardoit comme ſon ſeul concurrent à la couronne.

Mariage de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, avec Charlotte de la Marck, dame de Bouillon. Le vicomte de Turenne n'en ayant eu qu'un enfant, (*le P. Anſelme*) qui mourut en 1594, le jour même de ſa naiſſance, huit jours avant ſa mere, conſerva la dot de ſa femme, en vertu, ſoit d'un teſtament, ſoit d'un accord fait avec les héritiers, ſoit en vertu de l'un & de l'autre. La nuit même de ſes noces le vicomte ſurprit Stenai; il fut fait maréchal de France l'année d'après, & depuis ſon mariage ſe nomma le duc de Bouillon. Le roi avoit fait ce mariage pour enlever cette héritiere au duc de Lorraine & au duc de Nevers, l'un ſon ennemi déclaré, l'autre allié ſuſpect, qui tous deux la vouloient pour leur fils. Ce maréchal épouſa en ſecondes noces une fille de Guillaume, prince d'Orange, dont le courage ſauva ſon mari, lors de la condamnation du maréchal de Biron, en ſe jettant dans

		MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
		Simon Marion. 1605 Cardin le Bret. 1654	avoit rendus ce cardinal, en lui faiſant faire des obſéques magnifiques dans les égliſes de Notre-Dame de Paris & de Rouen : l'utilité dont il fut à ce prince contribua au rappel des Jéſuites.
			Horace Turſelin. 1599 Tycho-Brahé, 1601 Blaiſe de Vigenere, 1596 Nic. Vignier, 1596 Ger. Voſſius, 1609

Sedan, qu'elle menaça de livrer aux ennemis, si l'on poursuivoit le maréchal : il en eut le duc de Bouillon, si fameux dans les guerres de Paris, & M. de Turenne. Le roi fait le siege de Rouen, vaillamment défendue par André-Baptiste (depuis amiral) de Villars-Brancas. On a cru que ce grand homme n'affectionnoit aucun parti, mais qu'il vouloit se rendre nécessaire ou redoutable au parti qui prévaudroit. Audace des Seize, qui veulent faire la loi au duc de Mayenne, & qui proposent à Philippe II le mariage de sa fille avec le jeune duc de Guise, pour leur remettre la couronne. Ils profitent de l'absence du duc de Mayenne, pour faire pendre le président Brisson, Larcher conseiller au parlement, & Tardif conseiller au châtelet, qui leur étoient devenus suspects. Le duc de Mayenne de retour en fait pendre quatre : ce fut le terme de la tyrannie des Seize.

Le président Jeannin & Villeroi sont dans le parti de la ligue, mais ils sont suspects aux Seize, parce qu'ils aimoient véritablement la religion & l'état.

1592.

Le roi va reconnoître le duc de Parme, qui avoit quitté la Flandre une seconde fois, pour lui faire lever le siege de Rouen : il court un grand danger à Aumale, pour s'être trop exposé, & il y reçut même un coup dans les reins : c'est la seule blessure qu'il ait eu de sa vie. Il est obligé de lever le siege de Rouen, ainsi qu'il avoit fait celui de Paris ; pour en diminuer la honte, il prit prétexte d'aller au-devant du duc de Parme, qui en effet marchoit à lui, mais ce général ne vouloit que délivrer Rouen : son objet étant rempli, il ne songea plus qu'à se retirer, après avoir cependant pris Caudebec, qui resserroit trop la ville de

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

Rouen ; il eut le bras caſſé à la priſe de cette ville, & il vit le moment où toute ſon armée alloit être enveloppée par celle du roi : ſon habileté & la mauvaiſe volonté du maréchal de Biron, qui vouloit, dit-on, faire durer la guerre, le tirent d'affaire ; il paſſe la Seine ſans que l'on pût s'en méfier, & l'impoſſibilité où eſt le roi de le pourſuivre, faute d'être ſecondé par les chefs de ſon armée, lui facilite ſa retraite aux Pays-bas. La guerre continue en Bretagne entre le prince de Conti & le duc de Mercœur : le roi y envoie le maréchal d'Aumont pour remplacer le prince de Dombes, qui alla prendre poſſeſſion du gouvernement de Normandie, vacant par la mort du duc de Montpenſier ſon pere. La priſe d'Epernai fut bien achetée par la mort d'Armand, maréchal de Biron : c'étoit le pere de Charles, qui fut auſſi maréchal de France, décapité en 1602. Armand compoſa des commentaires que M. de Thou regrette beaucoup : il avoit donné ſon nom de baptême au cardinal de Richelieu, dont il fut le parrain : il étoit catholique zélé, & on dit qu'il avoit demandé au roi le comté de Périgord en ſouveraineté.

Antoine-Scipion, duc de Joyeuſe, eſt défait par les royaliſtes au combat de Villemur, & ſe noye dans la riviere du Tarn. Le pere Ange de Joyeuſe ſon frere, qui, après avoir été répandu dans le grand monde, s'étoit fait capucin, quitte l'habit avec la permiſſion du pape, & prend ſa place dans le parti de la ligue. Leur pere Guillaume, maréchal de France, étoit mort au commencement de l'année, ſans qu'il ſoit reſté de poſtérité de ſept enfans mâles qu'il avoit eus. Le duc d'Epernon rentre dans le ſervice du roi. Leſdiguieres a des avantages en Piémont. Le duc de Parme meurt le 3 décembre, âgé de quarante-ſept ans, comme il ſe préparoit à rentrer en France pour la troiſie-

me fois. Ce prince ſe montra digne, par ſa rare prudence & par ſon courage, d'être le fils de la fameuſe ducheſſe de Parme, qui gouverna les Pays-bas. Les diviſions augmentent dans Paris, entre les royaliſtes, qu'on nommoit *Politiques*, & les Seize. Le cardinal de Gondi & le marquis de Piſani vont à Rome de la part du roi : ils ſont très-mal reçus. L'auditeur Seraphin, perſonnage habile & courageux, diſoit au pape Clément VIII, ſur ce qu'il faiſoit tous les jours de nouvelles difficultés pour accorder l'abſolution à Henri IV : *Très-ſaint Pere, permettez-moi de vous dire que Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, & que Clément VIII perdra la France, s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.*

Inſtitution des Peres de la Doctrine chrétienne.

1593.

Aſſemblée des prétendus états convoqués à Paris par le duc de Mayenne. Folle propoſition des Eſpagnols, d'abolir la loi Salique, de ne point reconnoître le roi pour légitime Souverain, quand même il ſe feroit catholique, & de déclarer l'infante d'Eſpagne reine de France. Le parlement ſéant à Paris rendit un arrêt ſolemnel conforme aux loix fondamentales du royaume : Gilles le Maître, qui faiſoit la fonction de premier préſident, montra une grande fermeté dans cette occaſion. Henri IV lui en marqua depuis ſa reconnoiſſance, en lui conſervant la charge que le duc de Mayenne lui avoit donnée, par la création d'une ſeptieme charge de préſident à mortier. Le duc de Mayenne, qui voit avec mépris la chimere de la cour d'Eſpagne, & avec indignation le peu de cas qu'elle faiſoit de lui, engage les états à conſentir à une conférence entre les Catholiques des deux partis : voilà tout le ſuccès qu'eut cette aſſemblée, dont

dont les Eſpagnols eſpéroient tant d'avantages. Conférence de Surêne, commencée le 29 avril, malgré les efforts du duc de Féria, du cardinal légat, & du cardinal de Pellevé. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, y acquit beaucoup d'honneur. Le roi fait ſon abjuration dans l'égliſe de ſaint Denis, le dimanche 25 juillet, & en fait part à tous les parlemens. Treve de trois mois avec les Ligueurs, pendant laquelle le roi envoie à Rome vers le pape Clément VIII le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, & Louis Seguier, doyen de Notre-Dame. Cependant Arnaud d'Oſſat, qui fut depuis cardinal, négocioit à Rome avec le cardinal Tolet Jéſuite, qui, quoiqu'Eſpagnol, ſervit utilement Henri IV.

Pierre Barriere mis à mort pour avoir formé le deſſein d'attenter ſur la perſonne du roi; il fut découvert par un Jacobin nommé Séraphin Banchi, Florentin.

Le duc de Mayenne fait arrêter le duc de Nemours, qu'il ſoupçonne de vouloir ſe rendre indépendant dans Lyon; il étoit ſon frere utérin, parce que ſa mere Anne d'Eſt l'avoit eu d'un ſecond mariage. Coriſande d'Andouins, comteſſe de Guiſe, veuve du comte de Gramont, qui cherchoit à ſe venger de l'infidélité de Henri IV dont elle avoit été aimée, & qu'il avoit quittée pour la belle Gabrielle, ſert le comte de Soiſſons, & Catherine, ſœur de Henri IV, dans le deſſein qu'ils avoient de s'épouſer contre la volonté du roi: ce mariage ne ſe fit point. Le comte de Soiſſons mourut en 1612 peu eſtimé, parce que c'étoit un homme léger, qui avoit changé pluſieurs fois de religion & de parti: il fut pere de Louis, tué à la Marfée.

En cette année parut le *Catholicon d'Eſpagne*. L'année ſuivante l'on y ajouta l'*abrégé des états de la ligue*, & le tout fut appellé *Satyre Ménippée*. M. le Roi, aumônier du jeune

cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut seul l'auteur du Catholicon. Pour l'abrégé des états, plusieurs y travaillerent ; Passerat & Rapin, deux poëtes fameux, en composerent les vers. M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'esprit, composa la harangue du cardinal de Pellevé : on est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. d'Aubrai, qui est la meilleure de toutes ; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon, & celle du docteur Rose, grand maître du college de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la Satyre Ménippée ne fut gueres moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivri ; le ridicule a plus de force que l'on ne croit.

1594.

L'abjuration du roi porte le dernier coup à la ligue, malgré la résistance de Rome.

Vitri, gouverneur de Meaux, avoit donné l'exemple de la soumission au roi dès l'année précédente, & avoit remis les clefs de cette ville aux principaux habitans qui se rendirent au roi. D'Alincourt lui remet Pontoise ; le maréchal de la Chastre, Orléans & Bourges ; & Ornano, la ville de Lyon. Enfin Paris lui ouvre ses portes le 22 mars, par l'habileté du comte de Brissac, aidé des sieurs de Vic, de Belin, du président le Maître, de Molé, & autres membres du parlement, du prévôt des marchands l'Huillier, & des échevins. Le roi confirma la Chastre dans la dignité de maréchal de France, que lui avoit conférée le duc de Mayenne. La même chose arriva au maréchal de Bois-Dauphin (Laval) : Chanvalon l'avoit prévu, lorsqu'il disoit à ce duc, *qu'il faisoit des bâtards qui se feroient légitimer à ses dépens.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous HENRI IV.

Le duc de Féria ſort de Paris avec les troupes eſpagnoles: on en chaſſe les plus déterminés Ligueurs. Décret des quatre facultés aſſemblées par le recteur Jacques d'Amboiſe, qui ſe ſoumettent au roi. Pierre Pithou & Antoine Loiſel ſont chargés de déchirer des regiſtres du parlement tout ce qui y a été inſcrit d'injurieux, tant pour la mémoire du feu roi, que contre Henri IV. Jean Seguier, lieutenant civil, avoit déja prévenu l'ordre du roi, en ſupprimant tous les libelles du tems, & défendant à tous les libraires, ſous peine de la vie, d'en imprimer ou publier aucun. Le parlement de Tours, ayant à ſa tête Achilles de Harlai, revient à Paris.

Villars, par l'entremiſe de Sulli, remet la ville de Rouen au roi, qui lui confirme ſes dignités & ſes gouvernemens, & lui donne la charge d'amiral. Le duc de Guiſe fait ſon accommodement. Toutes les villes du royaume s'empreſſent de reconnoître Henri IV. Ce prince avoit été ſacré à Chartres dès le mois de février.

Baligni, bâtard de Jean de Montluc, évêque de Valence, eſt confirmé dans la ſouveraineté de Cambrai, qu'il remet ſous la protection du roi. Fameux procès de l'univerſité contre les Jéſuites, où les curés de Paris intervinrent: Antoine Arnaud plaidant pour l'univerſité, Dolé pour les curés, & Duret pour la ſociété des Jéſuites. Les Eſpagnols prennent la Capelle, & le roi la ville de Laon.

Jean Châtel attente ſur la perſonne du roi le mardi 27 décembre, & heureuſement ne lui fait qu'une légere bleſſure à la levre. Le parricide eſt puni de mort deux jours après, le 29. Les Jéſuites ſont bannis de France par arrêt du parlement de Paris, qui ne fut point exécuté dans l'étendue de ceux de Bordeaux & de Toulouſe; mais le roi les rappella peu d'années après.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

Premiere édition de l'ouvrage de Pithou ſur *les libertés de l'Egliſe Gallicane*, conçu en quatre-vingt-trois articles, imprimé à Paris avec privilege : ces maximes détachées & ſuivies par articles, ont eu quelque ſorte force de loi, quoiqu'elles n'en aient pas l'authenticité. Le roi en a reconnu l'importance par ſon édit de 1719, où l'article 50 eſt rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos Libertés dans leurs certificats. Je raconterai à ce ſujet, que le nonce Quirini étant venu voir le chancelier d'Agueſſeau dans ſa maiſon de Freſne, lui dit : *C'eſt ici que ſe forgent les armes contre la cour de Rome... Non, Monſieur, ce ne ſont pas les armes, ce ſont les boucliers.*

1595.

La France déclare la guerre à l'Eſpagne. Le roi acheve de tout ſoumettre dans ſon royaume, & Charles, maréchal de Biron, a grande part à ſes ſuccès. Les Eſpagnols reprennent Cambrai, & en chaſſent Balagni, qui parut aſſez inſenſible à la perte de ſa principauté ; le déplaiſir qu'en eut ſa femme, ſœur du brave Buſſi, lui coûta la vie. Le duc de Nevers meurt de douleur d'un mauvais traitement que lui fit Henri IV. L'amiral de Villars eſt tué de ſang froid devant Dourlens, par ordre de Contreras, commiſſaire général des Eſpagnols. Le maréchal d'Aumont eſt bleſſé à mort devant le bourg de Comper ; d'Humieres meurt devant la ville de Han ; ſa mort coûta des larmes à Henri IV. Le duc d'Epernon veut ſe rendre maître de la Provence, quoiqu'il fût raccommodé avec le roi, & continue de braver ce prince. Le roi donne le gouvernement de la Provence à Charles duc de Guiſe, le fils de celui qui fut tué à Blois, comptant l'oppoſer au duc d'Epernon ; mais n'étoit-ce pas une imprudence de donner ce gouvernement à un prince dont la maiſon

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

avoit une *vieille & rance prétention*, comme disoit le cardinal d'Ossat, sur cette province ? Aussi le chancelier de Cheverni protesta en plein conseil contre les provisions que le roi avoit données, & voulut que sa protestation fût enrégistrée aux parlemens de Paris & d'Aix avant de les sceller. Paix avec la Lorraine.

Combat ou *rencontre* de Fontaine-Françoise le 5 juin, où Henri IV, s'étant exposé témérairement avec un très-petit nombre de cavalerie, vit fuir devant lui dix-huit mille hommes commandés par Ferdinand de Velasco & le duc de Mayenne. Le roi mandoit à sa sœur, après cette journée : *peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritiere.* Le roi fait une treve avec le duc de Mayenne & avec le duc de Mercœur, qui persistoient dans leur révolte, malgré la perte de plusieurs places, que le premier fit en Bourgogne, & le second en Bretagne. Le roi est absous par le pape le 17 septembre. Le cardinal du Perron & d'Ossat reçoivent l'absolution en son nom. Ce fut à cette occasion, suivant un manuscrit de Salo, que le roi qui cherchoit à ménager la cour de Rome, » donna indifféremment à tous les cardinaux le titre de » *cousin*, au lieu qu'ils n'avoient auparavant que le titre de » *cher ami*, s'ils n'étoient princes ou favoris. « Dom Antoine, prieur de Crato, meurt à Paris, instituant le roi son héritier dans le royaume de Portugal.

Duché de Thouars érigé en pairie : les lettres ne furent enrégistrées qu'en 1596.

1596.

Le duc de Mayenne fait sa paix avec le roi, elle eût été plus avantageuse pour lui s'il l'eût faite plutôt : mais, quoique l'on reconnoisse que ce fut un grand homme, on a cependant dit de lui qu'il n'avoit su bien faire ni la guerre ni la

paix. Accommodement du nouveau duc de Nemours & du duc de Joyeuſe avec le roi : ce dernier, qui rentra depuis dans les Capucins, d'où la ligue l'avoit tiré, & qui avoit ſoutenu ſi long-tems & avec tant de fureur la révolte du Languedoc, fut fait maréchal de France : tandis que d'un autre côté le maréchal de Montmorenci, pour les ſervices rendus au roi dans la même guerre, eſt fait connétable. Ainſi Henri IV ſe vit obligé toute ſa vie à partager ſes graces entre ſes ennemis & ſes ſerviteurs. Marſeille rendue au duc de Guiſe pour le roi, par le courage d'un nommé Libertat, quoique les Eſpagnols en occupaſſent le port. Le duc d'Epernon ſe réconcilie avec le roi, y étant forcé par les avantages que le duc de Guiſe avoit remportés ſucceſſivement ſur le duc de Savoie & ſur lui. On pend en place de Grêve à Paris un nommé la Ramée, jeune homme âgé de 23 à 24 ans, qui ſe diſoit fils naturel de Charles IX, & en cette qualité avoit été à Reims pour être ſacré roi.

L'archiduc Albert, qui avoit pris le gouvernement des Pays-bas, dont le comte de Fuentes n'étoit gouverneur que par *interim*, prend les villes de Calais & d'Ardres : (elles furent rendues à la paix de Vervins.) Henri IV prend la ville de la Fere, dont le ſiege fut long & difficile.

Traité de ligue offenſive & défenſive entre la France, l'Angleterre & la Hollande. Le comte d'Eſſex ſurprend la ville de Cadix qui eſt pillée : il brûle tous les vaiſſeaux marchands qui s'étoient retirés dans le canal. Cette perte fut eſtimée par les Eſpagnols à plus de vingt millions de ducats.

Alexandre de Médicis, qui vient légat en France, y eſt reçu avec toutes ſortes d'honneurs. Henri IV envoie le duc de Pinei à Rome. Le duc de Mercœur perſiſte dans ſa révolte en Bretagne, ce qui joint aux troubles de Picardie, rend les Huguenots plus hardis à faire au roi des demandes exor-

bitantes: ils avoient pour chefs ſecrets le maréchal de Bouillon & le duc de la Trimouille.

Déclaration qui détruit la ſéance privilégiée qu'avoient au parlement les ducs de Joyeuſe & d'Epernon.

Aſſemblée des notables tenue à Rouen, parce que la contagion étoit dans Paris. Dans cette aſſemblée il y eut une diſpute pour le rang entre meſſieurs de Joyeuſe & de Luxembourg, ce qui fit qu'ils ne s'y trouverent pas. Ce fut à Rouen que le roi reçut l'ordre de la Jarretiere, que la reine Eliſabeth lui envoya par le comte de Scheroſberi.

Arrêt du parlement du 24 juillet, qui déclare Charlotte de la Trimouille innocente du crime dont elle étoit accuſée, d'avoir participé à l'empoiſonnement de ſon mari le prince de Condé.

1597.

Les Eſpagnols ſurprennent la ville d'Amiens, ce qui jette une grande terreur dans le royaume, & donne une nouvelle audace aux Huguenots. *Allons*, dit Henri IV en apprenant cette nouvelle, *c'eſt aſſez faire le roi de France, il eſt tems de faire le roi de Navarre;* en effet il en vient faire le ſiege & reprend cette ville, malgré les efforts de l'archiduc Albert. Le duc de Savoie eſt battu par-tout par M. de Leſdiguieres.

L'Eſpagne commence à vouloir la paix, & le pape la déſire entre les deux couronnes.

Conſpiration du nommé Pierre Ouin, pour tuer le roi.

1598.

Le duc de Mercœur ſe ſoumet enfin au roi, & donne ſa fille (ſon unique héritiere) en mariage à Céſar Monſieur, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV. Philippe-

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

Emanuel, duc de Mercœur, étoit petit-fils d'Antoine, duc de Lorraine, frere aîné de Claude, qui avoit voulu s'emparer du duché à ſon préjudice. (V. l'année 1550.) Ainſi Philippe n'étoit pas de la branche de Lorraine, qui vint s'établir en France ſous François I; ſon pere Nicolas, dont la fille épouſa le roi Henri III, fut fait duc de Mercœur en 1576, & par ce mariage Philippe devint le beau-frere du feu roi. Après l'accommodement qu'il fit cette année avec Henri IV, il paſſa en Hongrie au ſecours de l'empereur Rodolphe II, où il acquit beaucoup de gloire contre les Turcs, & où il mourut d'une fievre pourprée en 1602. Le roi fait de grands avantages en faveur de ce mariage: c'eſt de-là que ſont venus les grands biens de la maiſon de Vendôme. Entr'autres graces diſtinguées que le roi fit à Céſar Monſieur, il faut remarquer qu'il érigea le comté de Beaufort en ſa faveur, dès l'an 1597, en duché-pairie, ſous la condition que ce duché paſſeroit auparavant ſur la tête de la marquiſe de Monceaux ſa mere, & avec la prérogative *que ledit duché de Beaufort tienne en la perſonne de ladite dame, ſes hoirs & ayans cauſe, rang, dignité & ſéance en tous lieux & actes d'où les ducs & pairs ſe peuvent trouver, comme s'ils avoient été créés & érigés immédiatement après l'érection du duché-pairie de Montmorenci.* Le roi lui donne encore en cette année 1598 le duché-pairie de Vendôme, pour en jouir du jour de ſon ancienne érection en 1514, & lui fit prêter ſerment au parlement le 9 mars 1606, à l'âge de douze ans & neuf mois. Enfin en 1610, ce prince rendit une déclaration qui donnoit rang & ſéance à Céſar Monſieur, immédiatement après les princes du ſang. Après la mort de Henri IV, on conteſta le rang à ſon fils, & le 31 décembre 1619, le duc de Vendôme reçut le collier de l'ordre du Saint-Eſprit après les ducs de Guiſe, de Mayenne & de Joyeuſe. Il eſt

vrai que le même duc de Vendôme eut la ſéance dans les lits de juſtice de 1619 & de 1622, après les princes du ſang, & avant le duc d'Uzès, mais c'étoit en qualité de duc de Penthiévre, dont la pairie étoit plus ancienne que celles de Beaufort & de Vendôme. François de Vendôme, fils de Céſar, n'eut ſéance au parlement en 1649 & 1663, que du jour de l'enrégiſtrement de la pairie de Beaufort. Enfin Louis XIV ayant accordé, par ſa déclaration du 5 mai 1694, la préſéance ſur tous les pairs au duc du Maine & au comte de Toulouſe, Louis de Vendôme, petit fils de Céſar, rentra en poſſeſſion du rang porté par la déclaration de 1610, prêta ſerment au parlement le 8 juin, & prit place après le duc du Maine.

La Bretagne ſe ſoumet. Edit de Nantes en faveur des Proteſtans : ce fut le préſident Jacques-Auguſte de Thou & Calignon, chancelier de Navarre, qui dreſſerent les mémoires ſur leſquels fut fait cet édit. Les mémoires de Sulli y ajoutent meſſieurs de Schomberg & Jeannin ; & Varillas au contraire dit que ce fut Daniel Chamier, le plus habile miniſtre du parti proteſtant, qui dreſſa l'édit.

Traité de Vervins, conclu le 2 mai entre le roi de France & le roi d'Eſpagne ; les négociateurs furent, de la part de la France, les ſieurs de Bellièvre & de Silleri ; de la part de l'Eſpagne, meſſieurs Richardot, Taxis & Verreikens ; & les médiateurs de la part du pape, furent le cardinal de Florence, & François de Gonſague, évêque de Mantoue ; les ambaſſadeurs du duc de Savoie y furent admis. La paix fut pareillement ſignée à Bruxelles en préſence du maréchal de Biron, qui, pour ſon malheur, y fut envoyé ambaſſadeur ; les Eſpagnols qui connurent ſa vanité exceſſive, lui inſpirerent dès-lors les projets inſenſés qui le conduiſirent ſur l'échafaud. Le comté de Charolois reſta au roi d'Eſpagne par ce

traité, qui d'ailleurs fut plus favorable en tous les articles à la France, & qui porta les premiers coups à la maiſon d'Autriche. Ce comté de Charolois poſſédé par la maiſon d'Autriche, ſous la réſerve de la ſouveraineté conſervée à la France, eſt venu à la maiſon de Condé, par la ſaiſie qu'en fit Louis II, prince de Condé, pour ce qui lui étoit dû par Philippe IV, roi d'Eſpagne, & par l'adjudication qui lui en fut faite ſans réclamation de la part de ſon fils Charles II.

Accommodement entre le grand duc & le roi, pour la reſtitution de quelques iſles, dont ce duc s'étoit emparé en Provence pendant la guerre civile. D'Oſſat, qui avoit conclu cet accord, fut fait cardinal la même année. Il avoit été en qualité *d'homme de lettres* auprès de Paul de Foix, deſcendant de cette illuſtre maiſon par les femmes. Mort de Philippe II le 13 ſeptembre. Chriſtophe de Mora, un des officiers de ce prince, lui donna une grande marque de fidélité : car comme il ſe mouroit, Philippe III ſon ſucceſſeur, ayant demandé à Mora une clef qu'il avoit eue en ſa garde, cet homme aima mieux s'expoſer à déplaire au fils de ſon maître, qui alloit devenir le ſien, que de manquer à ſon devoir. L'infante Claire-Eugénie, fille du troiſieme lit de Philippe II & d'Eliſabeth de France, épouſe l'archiduc Albert, & Philippe III leur confirme la ceſſion du domaine des Pays-bas, que le roi ſon pere avoit faite à l'infante. Arrêt contre Guillaume Roſe, évêque de Senlis, inſigne Ligueur, par lequel l'entrée de ſon dioceſe lui eſt interdite pendant un an.

1599.

Catherine, ſœur du roi, épouſe le duc de Bar, fils de Charles, duc de Lorraine. Le maréchal de Joyeuſe reprend l'habit de Capucin. Mort de Gabrielle d'Eſtrées, qu'on a

prétendu que le roi alloit épouſer. *Elle avoit été mariée dès le commencement de ſes amours avec Henri IV, à M. de Liancourt de Picardie, & depuis démariée d'avec lui, de ſon conſentement, par M. l'évêque d'Amiens, auquel ils jurerent & témoignerent que leur mariage n'avoit jamais été fait par un conſentement réciproque & volontaire, & qu'ils n'étoient rien l'un à l'autre.* (Mém. de Cheverni.) Elle ſe nomma ſucceſſivement la belle Gabrielle, madame de Liancourt, la marquiſe de Monceaux, & la ducheſſe de Beaufort : le nom de la belle Gabrielle lui reſta. Le mariage du roi avec Marguerite de Valois déclaré nul par des commiſſaires du pape, du conſentement des parties ; la mort de Gabrielle d'Eſtrées ne laiſſa plus de crainte de la paſſion du roi pour elle ; Marguerite eut le choix pour ſon habitation, de Paris, de Madrid, qui lui avoit été donné par Henri III, ou de Pierrefonds : elle choiſit Paris, où elle revint en 1605 : elle fut fort bien reçue du roi & de la reine ; elle y bâtit un hôtel appellé depuis l'hôtel de la reine Marguerite, où elle vécut avec plus de régularité qu'elle n'avoit fait par le paſſé. Le roi donne une promeſſe de mariage à mademoiſelle d'Antragues. Négociation avec le duc de Savoie, pour la reſtitution du marquiſat de Saluces : le duc de Savoie Charles-Emanuel l'avoit envahi en pleine paix ſous le regne de Henri III, durant les troubles de la ligue. Il vient en France pour tâcher d'éluder la demande du roi.

1600.

Il n'obtient rien pour le marquiſat de Saluces ; le roi lui déclare la guerre : il perd en trois mois la Breſſe & la Savoie. Conférence de Fontainebleau, au ſujet du livre de du Pleſſis Mornai, intitulé *Inſtitution de l'Euchariſtie* : le cardinal du Perron eut tout l'avantage dans cette conférence. Tous

deux, dit M. Huet, ont eu plus de réputation que de ſavoir, & l'on cherche en vain aujourd'hui dans leurs écrits, ſur quoi cette réputation pouvoit être fondée.

Le roi épouſe à Lyon Marie de Médicis; il lui donne pour d'ame d'honneur madame de Guercheville, qu'il avoit aimée ſans ſuccès, en lui diſant que, *puiſqu'elle étoit véritablement dame d'honneur, elle le ſeroit de la reine ſa femme.* Il n'avoit pas mieux réuſſi auprès de la ducheſſe de Mantoue & de la princeſſe de Condé. Bataille de Nieuport, gagnée par le prince Maurice de Naſſau, contre l'archiduc Albert d'Autriche, qui le rendit plus puiſſant dans la république.

Edit portant réglement ſur le fait des tailles, par lequel le roi déclare que la profeſſion des armes n'anobliroit plus celui qui l'exerceroit, & même qu'elle ne ſeroit pas cenſée avoir anobli parfaitement la perſonne de ceux qui ne l'avoient exercée que depuis l'an 1563, c'eſt-à-dire, depuis l'époque des guerres de religion en France. Cet article demande d'être éclairci. Tous les *hommes d'armes* étoient gentilshommes du tems de Louis XII, c'eſt-à-dire, tous ceux qui compoſoient les compagnies d'ordonnances; mais il ne faut pas entendre par les gentilshommes d'alors, les gentilshommes iſſus de race noble; il ſuffiſoit pour être réputé tel, qu'un homme né dans le tiers-état fît uniquement profeſſion des armes, ſans exercer aucun autre emploi; il ſuffiſoit à plus forte raiſon, que cet homme né dans le tiers-état eût acquis un fief noble qu'il *deſſervoit par ſervice compétent*, c'eſt-à-dire, qu'il ſuivît ſon ſeigneur en guerre, pour être réputé gentilhomme; ainſi donc alors on s'anobliſſoit ſoi-même, & on n'avoit beſoin ni de lettres du prince, ni de poſſéder des offices pour obtenir la nobleſſe: un homme extrait de race noble, & le premier noble de ſa race, s'appelloient également gentilshommes, avec cette différence que le no-

ble de race s'appelloit gentilhomme de nom & d'armes, au lieu que le premier noble de race, s'appelloit ſeulement gentilhomme. (*Du Cange.*) Cette nobleſſe ainſi entendue ſubſiſta en France juſqu'au regne de Henri III : alors la nobleſſe acquiſe par la poſſeſſion des fiefs, & celle acquiſe par la profeſſion des armes, ceſſa d'être nobleſſe : l'article deux cent cinquante-huit de l'ordonnance de Blois, rapporté à l'année 1579, ſupprima la nobleſſe acquiſe par les fiefs, & l'édit de Henri IV ſupprima celle acquiſe par les armes ; depuis ce tems le gentilhomme n'eſt plus celui qui a ſervi à la guerre, ni qui a acquis des fiefs nobles, mais celui qui eſt extrait de race noble, ou qui a eu des lettres d'anobliſſement, ou enfin qui poſſede un office auquel la nobleſſe ſoit attachée. On peut être ſurpris que Henri IV qui devoit tant à ſes braves capitaines, reconnût ſi peu leurs ſervices militaires. Louis XV, par ſon édit de la nobleſſe de 1750 dreſſé par le chancelier d'Agueſſeau, pendant le miniſtere de M. d'Argenſon, a prouvé le cas qu'il en faiſoit, & éterniſé ſon regne par cette nouvelle loi, ainſi que par l'établiſſement d'une école militaire, & par l'affranchiſſement des régimens à toutes les mutations, en ſorte qu'en diminuant le prix à chaque fois, ils devinſſent libres à la fin ; & que la vénalité en fût éteinte.

Le marquis de Roſni eſt fait grand maître de l'artillerie ſur la démiſſion de M. d'Eſtrées ; cette charge exiſta longtems ſans éclat, parce que les fonctions en étoient partagées entre pluſieurs ; Louis XI la rendit plus conſidérable ; elle s'accrut enſuite des débris de la charge de grand maître des arbalêtriers, qui finit dans Aymar de Prie, vers l'an 1534, & enfin elle devint une charge de la couronne en faveur du duc de Sulli.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

1601.

Traité de Lyon, par lequel le roi laiſſe le marquiſat de Saluces au duc de Savoie, pour la Breſſe, le Bugei, &c. que ce prince lui cede. Bonaventure de Catalagirone, général de l'ordre de S. François, négocia cette paix, dont tout l'honneur demeura au duc de Savoie. Naiſſance de Louis XIII. Le comte d'Eſſex eſt décapité à Londres. Mort du faux dom Sébaſtien, qui ſe diſoit être le roi de Portugal, tué en Afrique.

Etabliſſement des religieux pénitens, dits Picpus.

1602.

Conſpiration du maréchal de Biron, du comte d'Auvergne, & du maréchal de Bouillon avec le duc de Savoie, découverte par Laffin, homme de confiance du maréchal : on en avoit eu les premiers avis par Roſcieux, ci-devant maire d'Orléans, & depuis ſecrétaire d'état au conſeil du duc de Mayenne, fameux Ligueur, & qui après la réduction de Paris ſe retira dans les Pays-bas. Le maréchal a la tête tranchée dans la Baſtille le 31 juillet, par arrêt du parlement, auquel le roi envoya une commiſſion pour le juger. Camden raconte que dans un voyage que fit le maréchal auprès de la reine Eliſabeth, il reconnut un portrait du comte d'Eſſex, & que s'y étant arrêté, la reine, en parlant de la fin tragique de ce favori, lui dit : c'eſt ainſi que le roi mon frere devroit en uſer avec tous les traîtres qui l'environnent : grande inſtruction, s'il avoit ſu en profiter ! Le roi fit grace au comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, depuis duc d'Angoulême, & au maréchal de Bouillon ; mais ce dernier n'oſa s'y fier, & ſortit du royaume. » Le maréchal de » Biron étoit d'un eſprit fier & hautain, & preſqu'ingou-

» vernable, ne ſe plaiſoit qu'aux choſes difficiles & preſ-
» que impoſſibles ; il envioit toute la grandeur d'autrui, &
» la jalouſie qu'il portoit au duc de Montmorenci, à cauſe
» de ſa charge de connétable ; s'étendit juſqu'à Louiſe de
» Budos ſa femme ; il lui fit parler de mariage, ſon mari
» vivant, comme celui qui croyoit devoir être ſon ſucceſ-
» ſeur, & la partie étoit faite entr'eux.... mais le connéta-
» ble les ſurvécut. « (*Le Laboureur ſur Caſtelnau.*) Ses biens furent rendus à ſon frere, malgré l'oppoſition de la chambre des comptes, qui repréſenta que, pour crime de leze-majeſté au premier chef, aucun des héritiers ne devoit profiter des biens du condamné. (*Paſquier.*) Il y en avoit cependant des exemples, celui des enfans du duc de Nemours, & des héritiers du comte de Saint-Paul. Biron, érigé en duché-pairie quatre ans auparavant, redevint baronnie après la mort du maréchal ſans enfans. Elle fut de nouveau érigée en duché-pairie en 1723.

Ambaſſade des Suiſſes, qui viennent renouveller leur alliance avec la France. Edit contre les duels. Charge de ſurintendant des mines, créée en faveur de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France ; Beringhen en eut le contrôle général.

Arrêt du parlement contre l'évêque d'Angers, à l'occaſion d'un nouveau bréviaire qu'il avoit voulu introduire, ſans en avoir préalablement obtenu la permiſſion du roi, & ſans en avoir conſulté ſon métropolitain.

Lettres de légitimation du fils de Henriette de Balzac & du roi, autoriſées par ſemblables lettres qu'avoit obtenues le duc de Vendôme, & qui ſont les premieres dans cette eſpece. Entrepriſe manquée du duc de Savoie ſur Geneve : une pareille entrepriſe n'avoit pas eu plus de ſuccès en 1534. Les Freres de la Charité inſtitués à Grenade par Saint Jean de

Dieu, & approuvés par Pie V en 1572, ſont introduits en France en 1601, & établis en 1602 à Paris par la reine Marie de Medicis.

Remontrances du parlement ſur un édit des monnoies : ces remontrances ne furent point prononcées ſuivant l'uſage, & le roi ſe contenta de les faire lire en particulier, hors la préſence des députés, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué auparavant, dit M. de Thou.

1603.

Mort d'Eliſabeth, à l'âge de ſoixante-neuf ans, qui eut pour ſucceſſeur Jacques VI, roi d'Ecoſſe, dit Jacques I : il s'étoit raccommodé avec Eliſabeth, la meurtriere de ſa mere, ſoit par politique, ſoit par cette foibleſſe de caractere qui fut ſi fatale à ſa poſtérité. Cette princeſſe étoit très-ſavante. Un jour qu'elle entretenoit Calignon, qui fut depuis chancelier de Navarre, elle lui fit voir une traduction en latin qu'elle avoit faite de quelques tragédies de Sophocle, & de deux harangues de Démoſthenes : elle lui permit même de prendre une copie d'une épigramme grecque de ſa façon, & elle lui demanda ſon avis ſur des paſſages de Lycophron, qu'elle avoit alors entre les mains, & dont elle vouloit traduire quelques endroits ; mais ſa plus grande ſcience fut celle de régner, & l'Angleterre la compte entre ſes plus grands rois. Il eſt incroyable à quel point elle faiſoit cas de la beauté, dans le tems où elle y avoit le moins de droit. Un des plus grands reſſorts de la politique d'Eliſabeth, fut de préſenter à tous les princes de l'Europe, & même à quelques-uns de ſes ſujets, l'appas de ſon mariage, & de les contenir tous par cette eſpérance. Son regne fut troublé par la guerre d'Irlande, qui ne fut réunie à l'Angleterre qu'après ſa mort. Je ne dois pas omettre un fait mémorable : le chevalier Drack eut la gloire

gloire de faire le tour du monde sous le regne de cette grande reine, ce qu'aucun mortel n'avoit osé tenter avant lui : elle renouvella en son honneur les initiations sacrées que les Romains faisoient à ce sujet, & fit consacrer le navire de Drack solemnellement. Jacques VI, qui réunit le premier dans sa personne les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, fut aussi le premier qui prit le titre de roi de la Grande-Bretagne. Depuis Henri VIII jusqu'à Elisabeth, les Anglois changerent quatre fois de religion. Comprend-on que ce soit une nation libre qui change d'avis tant de fois ? Que feroit de mieux un gouvernement despotique ?

Négociation du marquis de Rosni en Angleterre, qui renouvelle les traités déja faits avec Jacques I du tems qu'il n'étoit encore que roi d'Ecosse, & ceux qui avoient été conclus avec Elisabeth : par le même traité, les deux princes se promirent de défendre les Hollandois contre l'Espagne. Rétablissement des Jésuites en France : le roi choisit parmi eux, l'année suivante, le pere Cotton pour son confesseur. Les princes de Courtenai présentent en vain leurs titres pour se faire reconnoître princes du sang. Ordre mis dans les finances & dans tous les différens corps de l'état, par le marquis de Rosni, qui avoit été fait surintendant dès 1599. Les dettes de l'état se trouverent monter à trois cents trente millions. Etablissement des manufactures de soie, dont Saintot eut l'intendance. Autres manufactures de tapisseries, de fayence, de verrerie, &c. Le roi fait construire de nouveaux bâtimens, des viviers, des jardins, &c. Il aimoit à être comparé à François I. Le vicomte de Rohan est fait duc & pair ; Bouthillier, son avocat, présenta ses lettres au parlement. Ce fut sa sœur Catherine qui répondit à une déclaration galante de Henri IV, *qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme, & de trop bonne maison pour être sa maîtresse.* Il avoit

épouſé la fille du duc de Sulli, & fut colonel général des Suiſſes.

1604.

Mort de la ducheſſe de Bar : elle étoit Huguenote, & on avoit mis auprès d'elle Cayet, miniſtre proteſtant, pour l'inſtruire & la confirmer dans la nouvelle religion : ce même Cayet devint depuis Catholique & docteur en théologie ; c'eſt l'auteur de la *Chronologie novénaire & ſepténaire.* Il avoit été ſous-précepteur de Henri IV, dont la Gaucherie étoit précepteur. Le maréchal de Bouillon continue de cabaler. Quelques ſéditieux de Bretagne ſont punis de mort. Etabliſſement des François dans le Canada. Traité conclu entre le roi & le ſultan Achmet par M. de Breves ; il eſt remarquable en ce qu'il fut imprimé à Paris en Turc & en François de l'imprimerie des langues orientales, arabique, turqueſque, perſique, &c. ce qui prouve qu'il y avoit alors à Paris des caracteres arabes & des caracteres des autres langues orientales, avant même la Bible Polyglotte de le Jay : il eſt encore remarquable par l'article IV, par lequel toutes les nations commerçantes de l'Europe, eſt-il dit, y compris les Anglois, pourront commercer librement ſous la banniere & protection de France, & ſous l'obéiſſance des conſuls François. Introduction de la Paulette.

Le Pont-neuf eſt fini. Priſe d'Oſtende ſur les Hollandois par les Eſpagnols, que commandoit Spinola : ce ſiege avoit duré trente-neuf mois par la brave réſiſtance du prince Maurice, avec perte de part & d'autre de cent quarante mille hommes. Ce qui eſt digne de remarque, c'eſt que ç'a été du ſein de la guerre la plus opiniâtre & la plus ruineuſe, que s'eſt élevé le commerce des Hollandois à ce haut degré de

puiſſance où il eſt parvenu. Commencement du canal de Briare.

Charles de Sudermanie, fils de Guſtave Vaſa, après s'être fait déclarer régent du royaume de Suede à la mort de Jean ſon frere aîné, s'empare de la couronne de Suede en l'abſence de Sigiſmond ſon neveu ; l'héritier légitime, qui étoit paſſé en Pologne, dont il avoit été élu roi à la mort de Battori. Mort de Clément VIII, *pape*, dit l'Etoile, *pacifique & bon François.*

Le parlement enrégiſtre l'édit de l'établiſſement des Capucins en France, qui y avoient déja été appellés par Charles IX dès 1573 du conſentement de Grégoire XII.

1605.

Conſpiration du comte d'Auvergne, de la marquiſe de Verneuil, & de d'Antragues ſon pere : le roi leur avoit repris la promeſſe de mariage qu'ils comptoient de faire valoir : les coupables ſont jugés ; & le roi leur fait grace. Le pere Archange, Capucin, fils naturel de la reine Marguerite & de Chanvallon, confeſſeur de la marquiſe de Verneuil, avoit conduit cette conjuration : cette dame n'étoit pas heureuſe en promeſſes de mariage, car le duc de Guiſe lui en avoit fait une qui ne lui réuſſit pas mieux. Le faux Démétrius, grand duc de Moſcovie, eſt aſſaſſiné. L'Eſpagne donne l'excluſion à Baronius pour la papauté, à cauſe de ſon livre de *la Monarchie de Sicile.* Fondation de la maiſon royale de la *Charité Chrétienne*, en faveur des officiers & ſoldats eſtropiés au ſervice. Un fou, nommé Jean de Liſle, attente à la perſonne du roi : il eſt arrêté & enfermé. Découverte de la conſpiration des poudres en Angleterre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

1606.

Accommodement du duc de Bouillon, par la ceſſion de Sedan au roi, qui, content de ſa ſoumiſſion, lui rendit cette ville au bout d'un mois. Sulli érigé en duché-pairie, en faveur du marquis de Roſni. Interdit de Veniſe.

1607.

L'interdit eſt levé à la ſollicitation de Henri IV, & par les ſoins du cardinal de Joyeuſe. Le roi réunit la Navarre & ſes autres états patrimoniaux à la couronne, & par-là les rend inaliénables. *(Voy. Remarques particul.)* Le duc d'Epernon entre en carroſſe dans la cour du Louvre, ſous prétexte d'incommodité; le roi accorda la même diſtinction au duc de Sulli en 1609, & ſous la régence de Marie de Médicis, cet honneur s'étendit à tous les ducs & officiers de la couronne, & leur eſt demeuré. Il n'en étoit pas ainſi du tems de Catherine de Médicis : dans une inſtruction que l'on trouva qu'elle donnoit à Charles IX, elle lui dit que les portiers ne laiſſoient entrer perſonne dans la cour du château, ſi ce n'étoit les enfans du roi, les freres & les ſœurs en coche, à cheval & en litiere; les princes & les princeſſes deſcendoient ſous la porte, & les autres hors la porte.

1608.

Négociation du préſident Jeannin, pour faire ceſſer la guerre entre les archiducs & les Etats de Hollande. Inondation de la Loire, qui cauſe bien des ravages : cette année fut appellée l'année du grand hiver.

Inſtitution de l'ordre du Mont-Carmel, auquel eſt réuni

celui de S. Lazare : le roi créa M. de Nereſtang, ſon capitaine des gardes, grand-maître de l'ordre.

1609.

Treve de douze ans des Eſpagnols & des Provinces-unies, par laquelle la république de Hollande eſt reconnue pour ſouveraine. Mort de Jean-Guillaume, duc de Cleves, ſans enfans : elle donne lieu aux prétentions du marquis de Brandebourg, du duc de Neubourg, du duc des Deux-Ponts, de l'électeur de Saxe, & du marquis de Burgau, à cauſe des alliances qu'ils avoient priſes dans la maiſon du duc de Cleves.

Le prince de Condé ſe retire à Bruxelles, puis à Milan, avec Marguerite de Montmorenci ſa femme, pour laquelle le roi avoit laiſſé voir quelque inclination.

Ordonnance de police du 12 novembre, portant que les comédiens des théâtres de l'hôtel de Bourgogne & du marais ouvriroient leur porte à une heure après midi, & qu'à deux heures préciſes, ſoit qu'il y eût du monde, ſoit qu'il n'y en eût point, ils commenceroient leurs repréſentations, pour que le jeu fût fini avant quatre heures & demie. Ce réglement avoit lieu depuis la S. Martin juſqu'au 15 février. Paris étoit bien différent de ce qu'il eſt aujourd'hui ; il n'y avoit point de lanternes, il y avoit beaucoup de boues, très-peu de carroſſes, & quantité de voleurs : c'étoit un grand obſtacle pour fréquenter les ſpectacles, ſur-tout en hiver, c'eſt ce qui donna lieu au réglement de police.

1610.

Projet de Henri IV ſur l'Allemagne, à l'occaſion de

la ſucceſſion de Cleves & de Juliers : ce projet étoit, ſuivant pluſieurs écrivains, de former un corps appellé *la République Chrétienne*, lequel auroit diviſé l'Europe en quinze parties ; mais cela a bien de l'air d'une chimere. Henri IV ſe bornoit vraiſemblablement au traité de Bruſol, qu'il avoit paſſé avec le duc de Savoie, par lequel il lui fourniſſoit ſeize mille hommes pour s'emparer du duché de Milan, en dédommagement de la dot modique qu'il avoit reçue de Philippe II en épouſant ſa fille, & au traité de Hall, par lequel le roi fourniſſoit dix mille hommes aux héritiers du duc de Juliers, pour les aider à ſe mettre en poſſeſſion de ſes états : le reſte de ſes troupes, qui pouvoit monter à vingt-quatre mille hommes, il le deſtinoit à profiter, du côté des Pyrénées, de l'embarras où étoit l'Eſpagne, dont il avoit tant de raiſon de ſe venger : cela lui eût été facile par la foibleſſe de l'empereur Rodolphe & de Philippe III.

Henri IV eſt aſſaſſiné ; il avoit dans ſon carroſſe meſſieurs d'Epernon, de Montbaſon, de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, de Liancourt & de Mirebeau. La reine avoit été couronnée la veille à S. Denis.

Philippe III chaſſe les Moriſques d'Eſpagne, au nombre de près de neuf cents mille hommes ; le duc d'Oſſone ne fut point de cet avis. *On ne pouvoit*, dit le commentateur Eſpagnol de Comines, *faire une meilleure action, ni prendre un pire conſeil.*

La France n'a point eu de meilleur ni de plus grand roi que Henri IV, il étoit ſon général & ſon miniſtre : il unit à une extrême franchiſe la plus adroite politique, aux ſentimens les plus élevés, une ſimplicité de mœurs charmante, & à un courage de ſoldat, un fonds d'humanité inépuiſable. Il rencontra ce qui forme & ce qui déclare les grands hommes, des obſtacles à vaincre, des périls à eſſuyer, & ſur-

tout des adverſaires dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus grands poëtes, *il fut de ſes ſujets le vainqueur & le pere.*

1610. *Avènement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XIII, *né à Fontainebleau le 27 ſeptembre 1601, parvient à la couronne le 14 mai 1610. il fut ſacré à Reims par le cardinal de Joyeuſe, archevêque de Rouen, le 17 octobre ſuivant, parce que l'archevêque de Reims, de la maiſon de Lorraine, n'étoit pas encore ſacré & déclaré majeur l'an 1614. Il a été ſurnommé* le Juſte.

1610.

ARRÊT du parlement, qui déclare la reine Marie de Médicis régente du royaume. Cette princeſſe réunit la tutelle & la régence.

Le maréchal de la Chaſtre conduit quelques troupes en Allemagne, & joint au prince Maurice de Naſſau, fils puîné de Guillaume, fondateur de la république de Hollande, il reprend la ville de Juliers, & la remet aux deux princes prétendans, le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg, à qui l'archiduc Léopold l'avoit enlevée.

Cette querelle pour la ſucceſſion de Juliers dura près de vingt ans, & finit par un traité proviſionnel qui ſubſiſte encore entre les maiſons de Brandebourg & Palatine.

Le prince de Condé revient à la cour; la reine qui craint ſes prétentions, lui donne une penſion de deux cents mille francs, & achete pour lui l'hôtel de Gondi, (aujourd'hui l'hôtel de Condé.)

1611.

Le duc de Sulli ſe retire de la cour : quel malheur pour l'état, que la retraite de ce grand homme ! il ne fallut pas moins pour le remplacer dans la ſuite, que les génies de Richelieu & de Colbert. Chaſteauvieux, chevalier d'honneur de la reine, eut le gouvernement de la Baſtille. » *On fit*, dit Baſſompierre, *trois directeurs* » *pour manier les finances, qui furent meſſieurs*

FEMME.	ENFANS.	1643. MORT.	PRINCES contemporains.
Anne d'Autriche, fille de Philippe III, mariée en 1615, morte en 1666.	Louis XIV. Philippe de France, marié en premieres noces à Henriette-Anne, princeſſe d'Angleterre, fille de Charles I, morte à S. Cloud en 1670, dont il eut Philippe-Charles d'Orléans, mort peu après ſa naiſſance : Marie-Louiſe, mariée à Charles II, roi d'Eſpagne, morte en 1689 : N. morte après ſa naiſſance : Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc de Savoie Victor-Amédée, morte en 1728. En ſecondes noces, à Charlotte-Eliſabeth de Baviere, fille de l'Electeur Palatin, morte en 1722, dont il eut Alexandre-Louis d'Orléans, mort jeune : Philippe d'Orléans, régent de France, mort le 2 décembre 1723 : Eliſabeth-Charlotte, mariée au duc de Lorraine, morte en 1745. Il mourut en 1701.	Louis XIII *meurt à St. Germain en Laye le 14 mai 1643, dans la quarante-deuxieme année de ſon âge, à pareil jour que Henri IV ſon pere, après un regne de trente-trois ans. Il fut enterré à St. Denis.*	*Papes.* Paul V, 1621 Grégoire XV, 1623 Urbain VIII, 1644 *Maiſon Othomane.* Achmet, 1617 Muſtapha, dépoſé, 1617 Oſman, 1622 Amurat IV, 1640 Ibrahim, 1655 *Empereurs.* Rodolphe, 1612 Mathias, 1619 Ferdinand II, 1637 Ferdinand III, 1657 *Rois d'Eſpagne.* Philippe III, 1621 Philippe IV, 1665 *Rois de Portugal.* Philippe III, 1621 Philippe IV, 1665 Jean, duc de Bragance, élu roi en 1640, mort en 1659 *Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.* Jacques I, 1625 Charles I, 1646 *Roi de Dannemarck.* Chriſtiern IV, 1648 *Rois de Suéde.* Charles IX, 1611 Guſtave-Adolphe, 1632 Chriſtine abdique en 1654, meurt en 1689

» *de Châteauneuf, le préſident de Thou* (l'hiſtorien) *& Jean-*
» *nin ; mais à ce dernier, on y ajouta la charge de contrôleur*
» *général des finances, ce qui lui en donna l'entier maniement,*
» *à l'excluſion des autres qui aſſiſtoient ſeulement à la di-*
» *rection.* « La reine change le ſiſtême politique, & recherche l'alliance d'Eſpagne au grand regret des Proteſtans, dont les chefs étoient le maréchal de Bouillon & le duc de Sulli, & au grand détriment de la France : elle envoie Bullion au duc de Savoie pour lui déclarer que ſes nouveaux engagemens avec l'Eſpagne ne lui permettent pas de tenir le traité de Bruſol. Mort du fameux duc de Mayenne, le 3 octobre : il n'y eut jamais de réconciliation plus ſincere que la ſienne avec le feu roi, qui en avoit fait ſon conſeil & ſon ami. Origine de la guerre entre la Suede & la Moſcovie, ſur ce que Guſtave-Adolphe, roi de Suede, voulut ſe faire élire *Czar* à la mort du faux Démétrius. Les Moſcovites élurent Michel Fœderowitz, qui n'étoit que ſimple *boyard* ou gentilhomme.

Le comté de Briſſac eſt érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enrégiſtrées qu'en 1620.

Erection de la ſeigneurie de Leſdiguieres en duché-pairie en faveur de François de Bonne, depuis connétable de Leſdiguieres, & de ſon gendre Charles de Créqui.

Etabliſſement des Urſulines en France, fondées en 1537.

Le duc de Sulli eſt congédié : c'eſt un triſte début de ce regne. Quel royaume que la France quand elle produit un miniſtre égal à ſes reſſources ! Ce miniſtre apprit aux François, que pour gouverner les finances, la premiere qualité étoit un ſens droit. » Il paya deux cents millions de dettes en » dix ans, ſur 35 millions de revenu, & amaſſa trente mil- » lions, qui ſe trouverent à la Baſtille quand il partit. *Œconom. roy.*

1612.

Publication des mariages arrêtés entre le roi & l'infante

			PRINCES *contemporains.*
			Rois de Pologne.
			Sigiſmond III, roi de Suéde, 1632
			Ladiſlas-Sigiſmond, 1648
			Czars.
			Démétrius, troiſieme impoſteur, 1610
			Ladiſlas de Pologne, juſqu'en 1613
			Démétrius, quatrieme impoſteur, 1613
			Michel Fœderowitz, 1645

d'Eſpagne Anne d'Autriche, & entre Eliſabeth, ſœur du roi, & le prince d'Eſpagne, qui fut depuis Philippe IV. Commencement des troubles des Huguenots. Le duc de Rohan s'empare de Saint-Jean-d'Angeli.

Fondation de l'Oratoire par P. de Berulle, depuis cardinal : *c'eſt un corps*, dit l'avocat général Talon dans un procès qu'ils eurent depuis au parlement, *où tout le monde obéit, & où perſonne ne commande.* Voici comme M. Boſſuet en parle dans l'oraiſon funebre du P. Bourgoin, troiſieme général de cette congrégation, » congrégation à laquelle le » fondateur n'a voulu donner d'autre eſprit que l'eſprit mê- » me de l'égliſe, d'autres regles que les ſaints canons, d'au- » tres vœux que ceux du baptême & du ſacerdoce, d'autres » liens que ceux de la charité.

Concini, marquis d'Ancre, & Eléonore Galiguai ſa femme, ont tout le crédit ſur l'eſprit de la reine, & diviſent les princes & les miniſtres, afin d'augmenter leur autorité. Le marquis d'Ancre avoit fait donner une des deux charges de maître de la garderobe à M. de la Rochefoucauld : il achete la charge de premier gentilhomme de la chambre de M. de Bouillon : il n'y en avoit alors que deux, M. de Bellegarde avoit l'autre. Mort de Charles de Bourbon, comte de Soiſſons, le premier novembre ; il étoit fils du ſecond lit de Louis I, prince de Condé, & de Françoiſe de Longueville : ſon fils tué à la Marfée, ne laiſſa point de poſtérité. Condamnation du traité de la *Puiſſance eccléſiaſtique & politique* du docteur Richer, ſyndic de la faculté de Théologie, par l'aſſemblée provinciale de Sens, tenue à Paris, ſauf les droits du roi & les libertés de l'égliſe gallicane. Richer ſe ſoumit en 1629, & mourut en 1631.

1613.

Le maréchal de Bouillon, oncle de Frédéric électeur

MINIST.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
Henri de Schomberg, ſurintendant des finances. 1632	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Théodore Agrippa d'Aubigné, 1630
Concino Concini d'Ancre. 1617	Henri de Montmorenci. 1614	Nicolas Brulart de Silleri. 1624	Fr. Bacon, 1626
Charles d'Albert de Luines. 1621	Charles d'Albert, duc de Luines. 1621	Guil. du Vair, G. D. S. 1621	Jean Barclai, 1621
Armand-Jean du Pleſſis, cardinal de Richelieu, premier miniſtre. 1642	François de Bonne, duc de Leſdiguieres. 1626	Cl. Mangot, G. D. S. en 1617	Robert Bellarmin, 1621
Jean Bochart. 1630	*L'office de Connétable fut ſupprimé par édit du mois de février.* 1627	Ch. d'Albert de Luines, G. D. S. 1621	Pierre de Berulle, cardinal, 1629
Charl. duc de la Vieuville, ſurintendant des finances. 1653	*Maréchaux de France.*	Meri de Vic d'Ermenonville, G. D. S. 1622	Antoine de la Boderie, 1619
Michel de Marillac, ſurintendant des finances, G. D. S. 1632	Henri de la Tour de Bouillon. 1623	L. le Févre de Caumartin, G. D. S. 1623	Jacq. Bongars, 1612
Barbin, contrôleur général des finances.	Cl. de la Chaſtre. 1614	Etienne d'Aligre. 1635	Pierre de Bourdeille de Brantome, 1614
	Charles de Coſſé de Briſſac. 1621	Michel de Marillac, G. D. S. 1632	Jean Buſée, 1611
	Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614	Ch. de l'Aubeſpine de Châteauneuf, G. D. S. 1653	Jacq. Callot, 1635
	Urbain de Laval. 1629	Pierre Segnier, G. D. S. puis chancelier. 1672	Guil. Camden, 1622
	Guil. Hautemer de Grancei. 1613	*Premiers Préſidens.*	Thomas Campanella, 1639
	Concino Concini d'Ancre. 1617	Achilles de Harlai. 1616	Iſ. Caſaubon, 1614
			Guil. Catel, 1626
			P. Vict. Palma Cayet, 1610
			Mich. Cervantes, 1620
			Hercules de Charnacé, 1637
			André du Cheſne, 1640
			Nic. Coeffeteau, 1623
			P. Cotton, 1626
			Pierre Daviti, 1635
			Henri Davila, vivant en 1638
			Guichard Deageant, 1639
			Le Dominiquin, peintre, 1641
			Nic. le Févre, précepteur de Louis XIII, 1612
			S. François de Sales, 1622
			Phil. Canaie de Freſne, 1610
			Fronton du Duc, 1624
			Galilée, 1642
			Denis Godefroi, 1623
			J. B. Guarini, 1613
			Le Guide, peintre, 1642
			Corn. Janſenius, 1638
			P. Jeannin, 1622

Palatin, par Iſabelle de Naſſau ſa femme & ſœur de la mere de Frédéric, conclut le mariage de ce prince avec Eliſabeth, fille de Jacques I, roi d'Angleterre. Ce mariage, qui l'encouragea dans l'entrepriſe de ſe faire roi de Bohême, cauſa ſes malheurs, par la confiance qu'il prit mal-à-propos dans ſon beau-pere, prince foible & léger, qui ne lui donna point de ſecours. Ce fut par ce mariage, d'où vint la princeſſe Sophie, mariée dans la maiſon d'Hanovre, que la couronne d'Angleterre paſſa à cette maiſon, lorſque les princes catholiques en furent exclus.

Commencement des cabales & des intrigues pendant la minorité.

Déclaration du roi contre les duels, avec proteſtation de n'en accorder jamais la grace : ce fut à l'occaſion de celui du baron de Luz, tué par le chevalier de Guiſe. Ce qui eſt remarquable, c'eſt que peu de tems après le même chevalier de Guiſe tua le fils du baron de Luz, & que l'on n'en fit pas de recherche, parce qu'alors la reine ménageoit meſſieurs de Guiſe, pour les détacher du parti du prince de Condé : ce chevalier de Guiſe périt l'année ſuivante de l'éclat d'un canon auquel il voulut mettre le feu, & qui creva. Marie de Médicis fait commencer l'aqueduc d'Arcueil.

Le duc de Savoie veut s'emparer du Montferrat pendant la minorité de Marie ſa petite-fille, & fille du feu duc François de Mantoue ; il en eſt empêché par les Vénitiens, les Eſpagnols & les François.

1614.

Les princes mécontens du gouvernement, ſe retirent de la cour : c'étoient Henri II, prince de Condé, Céſar duc de Vendôme & Alexandre grand prieur de France, tous deux enfans naturels de Henri IV, Henri duc de Mayenne, fils du chef de la ligue, les ducs de Longueville, de Guiſe,

MINIST.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
P. Jeannin, contrôleur général des finances. 1622	*Maréchaux de France.*	*Premiers Préſidens.*	Le P. Joſeph, capucin, 1638
Maupeou, contrôleur général des finances.	Gilles de Souvré, gouverneur du roi. 1625	Nicolas de Verdun. 1627	Fr. de Joyeuſe, cardinal, 1615
Claude Bullion, ſurintendant des finances. 1640	Ant. de Roquelaure. 1626	*C'eſt lui qui a donné aux premiers préſidens l'hôtel qu'ils habitent aujourd'hui.*	Jean Kepler, 1630
Secrétaires d'état.	L. de la Chaſtre, 1630	Jer. de Haqueville. 1628	Ch. Loiſeau, 1628
Nic. de Neuville de Villeroi, 1627	Pons de Cardaillac de Themines, 1627	J. Bochart. 1630	Ant. Loiſel, 1617
Martin Ruzé. 1613	Fr. de la Grange de Montigni. 1617	Nic. le Jay. 1640	Franç. de Malherbe, 1628
Louis Potier de Gêvres. 1630	Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644	Matthieu Molé. 1656	J. Mariana, 1624
Ant. de Lomenie, 1638	Ch. de Choiſeul. 1626	*Procureurs généraux.*	Le Cavalier Marin, 1625
P. Brulart de Puiſieux. 1640	J. Fr. de la Guiche. 1632	Jacques de la Gueſle. 1612	Papir. Maſſon, 1611
Ant. Ponier. 1622	Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649	Nic. de Belliévre. 1650	Pierre Mathieu, 1621
	Fr. d'Aubeterre. 1628	Matthieu Molé. 1656	Cl. Bachet de Meziriac. 1638
	Charl. de Crequi. 1638	Bl. Meliand. 1661	Phil. de Mornai du Pleſſis, 1623
	Gaſpard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646	*Avocats généraux.*	Et. Paſquier, 1615
	Jacq. Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652	Louis Servin. 1626	Cl. Fabr. de Peireſc, 1637
	Fr. de Baſſompierre. 1646	Cardin le Bret. 1654	J. Davi du Perron, cardinal, 1618
		Jacques Talon. 1648	Franç. Pithou, 1621
			Matthieu Regnier, 1613
			P. de Gondi de Retz, cardinal, 1616
			Henri de Gondi de Retz, 1622
			Edm. Richer, 1631
			Dav. Rivault, précepteur de Louis XIII, 1618
			Alf. Rodriguez, 1616
			Henri, duc de Rohan, 1638
			P. Paul Rubens, 1640
			Jean de Hauranne de S. Cyran, 1643
			Scev. de Sainte-Marthe, 1623
			Nic. de Harlai de Sanci, 1629
			Paolo Sarpi, 1623
			Jean Savaron, 1622
			Guil. de Saulx de Tavannes, vers 1633
			Guil. de Shakeſpeare, 1616

de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trimouille, &c. Le maréchal de Bouillon étoit le chef de toute cette cabale, sans que la reine l'en soupçonnât.

Mort de Henri, connétable de Montmorenci. » Henri IV » le railloit assez souvent de son ignorance, mais il admiroit » son bon sens; & on remarque, sur le propos du grand dessein avorté par sa mort, qu'il disoit que tout lui pouvoit » réussir par le moyen d'un connétable qu'il avoit qui ne savoit pas écrire, & d'un chancelier qui ne savoit pas le latin; il croyoit ainsi du chancelier de Sillery. « (*Le Laboureur sur Castelnau.*) Henri de Montmorenci fut le dernier connétable de sa maison. Son fils qu'il avoit eu de son second mariage, lui succéda dans son duché & dans le gouvernement de Languedoc : ce fut lui qui fut décapité, & à qui le maréchal de Schomberg succéda dans le même gouvernement.

Traité de Sainte-Ménehould, du 15 mai, par lequel on accorde tout aux mécontens : ils se soumettent, hors le duc de Vendôme, qui, quoique rétabli dans son gouvernement de Bretagne, refusa d'y souscrire; mais il y fut forcé par l'approche du roi.

Le marquis de Spinola, commandant les troupes espagnoles, fait la guerre dans le pays de Juliers, au sujet de la succession de Cleves. Les Hollandois, de leur côté, démembroient ce qu'ils pouvoient de cette même succession, tandis que le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg, appellés *les princes possédans*, conservoient les places dont ils s'étoient emparés. Le traité de Santen, conclu pour lors, ne mit point la paix entre les prétendans.

Le roi est déclaré majeur dans le lit de justice tenu au parlement de Paris le 2 octobre, & adjuge le rang dans cette séance aux cardinaux sur les pairs ecclésiastiques, qui s'en absenterent.

MINIST.	GUERRIERS.	MAGISTR.	SAVANS & Illuſtres.
Secrétaires d'état.	*Maréchaux de France.*	*Avocats généraux.*	Henri Sponde, 1643
Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621	Henri de Schomberg. 1632	Jerôme Bignon exerce juſqu'en 1640	Fr. Suarez, 1617
Henri Aug. de Lomenie de Brienne. 1666	François-Annibal d'Eſtrées. 1670	Omer Talon. 1652	Théophile, 1626
Cl. Mangot, qui fut G. D. S.	J. Bapt. d'Ornano. 1626	Etienne Briquet exerce au lieu de Jerôme Bignon ſon beau-pere. 1645	Jacq. Aug. de Thou, 1617
Remi Phelypeaux d'Herbault. 1629	Thimoléon d'Epinai de St Luc. 1644		Louis de Nogaret de la Valette, cardinal, 1639
Nic. Potier d'Ocquerre. 1628	Louis de Marillac. 1632		Ant. Vandick, peintre, 1640
Ch. le Beauclerc. 1630	H. de Montmorenci d'Anville. 1632		Lucilio Vanini, 1619
Cl. Bouthillier, ſurintendant des finances. 1651	J. de S. Bonner de Toiras. 1636		Lopez de Véga, 1635
Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681	Antoine Goeffier d'Effiat. 1632		Dominique de Vic, 1610
Abel Servien, ſurintendant des finances. 1659	Urb. de Maillé de Brezé. 1650		Honoré d'Urſé, 1624
	Maxim. de Berhune de Sulli. 1641		Zamet, 1614
	Charl. de Schomberg. 1656		
	Ch. de la Porte de la Meilleraie. 1664		

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XIII.

Etats généraux que la reine aſſemble le 27 octobre, comme elle l'avoit promis par le traité de Sainte-Ménéhould : ils avoient d'abord été indiqués à Sens pour le 25 août ; mais comme le roi devoit être majeur au 27 ſeptembre, la reine jugea qu'il lui convenoit mieux d'attendre la majorité, & les fit transférer à Paris. Je dois dire à cette occaſion que, comme nous ne reconnoiſſons en France d'autre ſouverain que le roi, c'eſt ſon autorité qui fait les loix : *qui veut le roi ſi veut la loi ;* ainſi les états généraux du royaume n'ont que la voix de la remontrance & de la très-humble ſupplication : le roi défere à leurs *doléances* & à leurs prieres, ſuivant les regles de ſa prudence & de ſa juſtice ; car s'il étoit obligé de leur accorder toutes leurs demandes, dit un de nos plus célebres auteurs, il ceſſeroit d'être leur roi ; de-là vient que, pendant l'aſſemblée des états généraux, l'autorité du parlement, qui n'eſt autre choſe que celle du roi, ne reçoit aucune diminution, ainſi qu'il eſt aiſé de le reconnoître dans les procès-verbaux de ces derniers états. (*Plaidoyer de M. de Lamoignon de Blancmenil du 14 janvier 1719.*) Ces états ſont les derniers que l'on ait tenus, parce que l'on en reconnut l'inutilité ; pluſieurs objets furent préſentés & tous furent contredits, ſuivant les intérêts différens des trois états : ce qui tourne toujours au profit de l'autorité du gouvernement, qui, pour les accorder, choiſit ce qui convient le mieux.

La ſtatue équeſtre de Henri-le-Grand, envoyée par Come II, grand duc de Toſcane, avoit été élevée ſur le Pont-neuf dès le 23 août. C'eſt le premier monument de ce genre que l'on ait érigé dans Paris à la mémoire de nos rois. Mort de François de Bourbon, prince de Conti, ſans enfans, le 3 août : il étoit fils puîné de Louis I, prince de Condé.

MINIST.	*GUERRIERS.*		
Secrétaires d'état.	*Maréchaux de France.*		
Léon Bouthillier de Chavigni, 1652	Antoine de Grammont. 1678		
Fr. Sublet des Noyers, surintendant des bâtimens. 1645	Jean-Baptiſte Budes de Gueſbriant. 1643		
H. de Guenegaud de Planci. 1676	Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657		
Mich. le Tellier. 1685	Fr. de l'Hôpital. 1660		

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

1615.

Mouvemens dans le parlement, excités par le maréchal de Bouillon. Remontrances de cette compagnie, qui ſont ſans effet. Traité d'Aſt le 21 juin, pour terminer l'affaire de la guerre, excitée à l'occaſion du Montferrat.

Le prince de Condé, toujours mécontent de n'avoir pas le principal crédit, & ſe plaignant de l'inexécution du traité de Sainte-Ménéhould, ſe retire de nouveau de la cour, & publie un manifeſte ſanglant contre le gouvernement. Le roi rend une déclaration le 10 ſeptembre, pour priver le prince de Condé & ſes adhérens de tous biens & honneurs, comme criminels de leze-majeſté.

Le roi, malgré les inquiétudes que les mécontens pouvoient lui donner dans ſa marche, part pour Bordeaux, où les deux mariages ſont achevés. Retour du roi depuis Bordeaux juſqu'à Châtellerault, toujours en bataille, ayant nommé le duc de Guiſe pour lieutenant général de l'armée qui couvroit ſa marche contre les inſultes des mécontens & des Huguenots, auxquels le prince de Condé s'étoit lié, malgré la haine qu'il leur portoit, & qu'il leur porta toute ſa vie.

Marie de Médicis fait bâtir le palais du Luxembourg, par Jacques de Broſſe ſon architecte; cet hôtel s'appelloit ainſi, parce qu'il avoit appartenu au connétable de S. Pol de la maiſon de Luxembourg dont il avoit retenu le nom. Elle fit auſſi planter le cours.

1616.

Traité de Loudun, fait entre la reine & le prince de Condé, chef des mécontens; il fut également favorable à ce prince & aux Huguenots. La reine, par le conſeil du

maréchal d'Ancre, fait arrêter le premier ſeptembre le prince de Condé qui l'avoit forcée à ce traité, & qui, malgré la paix rétablie, continuoit à cabaler. Themines qui arrêta ce prince, fut fait le même jour maréchal de France. Le prince de Condé fut mis à la Baſtille, & enſuite conduit à Vincennes. La princeſſe ſa femme s'enferma avec lui; ſa vertu égaloit ſa beauté : elle mourut en 1650. Les princes, à la nouvelle de cet empriſonnement, & pluſieurs grands, ſe retirerent de la cour pour ſe préparer à la guerre. La reine met ſur pied trois armées, commandées par le duc de Guiſe, par le maréchal de Montigni, & par le comte d'Auvergne, que le maréchal d'Ancre fit ſortir de la priſon où il avoit été mis par Henri IV, & à qui il fit donner le gouvernement de Paris & de l'Iſle de France. Le roi tire du corps des Suiſſes qui ſervoient en France, des compagnies pour former un régiment de ſes Gardes-Suiſſes, dont Gaſpard Gallati de Glaris fut le premier colonel.

Richelieu, évêque de Luçon, eſt fait ſecrétaire d'état par la protection du maréchal d'Ancre.

Jacques I perſuadé par Barneveldt, penſionnaire de Hollande, rend aux Hollandois les villes de ſureté, de Fleſſingue, de la Brille & de Ramekens, qui les tenoient dans la dépendance de l'Angleterre. Ce prince s'apperçut bientôt de ſa faute, & on croit que le reſſentiment qu'il en conſerva contre Barneveldt, contribua dans la ſuite à la mort de ce grand homme. C'eſt de cet événement qu'il faut dater la pleine liberté de la république de Hollande. (*Hume, hiſt. de la maiſon de Stuart.*) Le maréchal d'Ancre déplace tous les miniſtres, & avance ſa perte.

1617.

La guerre ſe fait avec ſuccès contre les mécontens, &

finit tout-à-coup par la mort du maréchal d'Ancre. Le roi qui se conduisoit par les conseils de M. de Luines son favori, avoit ordonné qu'on l'arrêtât ; Vitri, chargé de l'ordre, voulut l'exécuter, & sur la résistance du maréchal, il fut tué sur le pont du Louvre. Sa femme eut la tête tranchée par arrêt du parlement : cette femme avoit fait la fortune de messieurs de la Porte & de Bouthillier. La mort du maréchal d'Ancre, qui depuis sept ans gouvernoit sous le nom de la reine, mit fin à la guerre civile. Marie de Médicis est reléguée à Blois. L'évêque de Luçon, à qui on fit quelques difficultés sur son rang dans le conseil, l'y suivit, & puis étant devenu suspect au duc de Luines, il eut ordre de se retirer dans son prieuré de Coussai en Anjou, ensuite à Luçon, & enfin à Avignon.

Assemblée des notables, tenue à Rouen, où présida Gaston frere du roi, âgé seulement de neuf ans : il étoit assisté des cardinaux du Perron & de la Rochefoucauld, du duc de Montbason & du maréchal de Brissac ; cette assemblée fut sans aucun fruit.

Traité de Pavie, conclu par la protection de la France, entre le roi d'Espagne & le duc de Savoie, que le duc de Lesdiguieres avoit servi utilement dans la guerre que ces deux puissances avoient eue, & que la France assista encore plus puissamment contre l'Espagne, quand le duc de Luines eut repris l'autorité des mains de la reine.

Le royaume de Bohême, ainsi que celui de Hongrie, étoit entré dans la maison d'Autriche par le mariage de l'empereur Ferdinand I avec Anne, sœur du dernier roi, nommé Louis, qui possédoit ces deux couronnes, & qui ne laissa point de postérité. L'empereur Matthias, qui n'avoit point d'enfans, fit couronner roi de Bohême Ferdinand son cousin, petit-fils de l'empereur Ferdinand I, dans la crainte

des troubles qui éclaterent l'année ſuivante. Philippe III réclama la Bohême & la Hongrie, comme deſcendant par ſa mere d'Anne Jagellon, qui avoit apporté ces royaumes en dot à Ferdinand I. Cette réclamation finit par un accord qui laiſſa jouir Ferdinand II, ſous la condition de retour de ces royaumes à la branche d'Eſpagne au défaut d'hoirs mâles dans la branche allemande. La maiſon de Baviere avoit auſſi ſes droits ſur ces deux royaumes, en conſéquence d'une ſubſtitution antérieure, établie par le teſtament de Ferdinand I, & par le contrat de mariage de ſa fille aînée avec le duc de Baviere. Ballet où danſerent le roi, M. de Luines, &c.

Le comte de Lude eſt fait gouverneur de Gaſton, & Contade ſous-gouverneur.

1618.

L'archiduc Ferdinand, déja roi de Bohême, eſt couronné roi de Hongrie.

Commencement des troubles de la Bohême, où les Proteſtans prennent les armes contre l'empereur Matthias, qui attaquoit leurs privileges. Le comte de Buquoi commandoit les troupes impériales, & Erneſt, fils naturel du comte de Mansfeld, celles des Bohémiens. Cette guerre s'appelle la guerre de trente ans.

Les Jéſuites ouvrent le college de Clermont, & commencent à y enſeigner.

Incendie du palais. Fondation des Madelonettes.

Conjuration de Veniſe : le marquis de Bedmar, ambaſſadeur d'Eſpagne, en étoit l'auteur. On en connoît l'hiſtoire par de Saint-Réal. Un écrivain moderne (Groſley) a répandu du doute ſur cette hiſtoire, & a prétendu que la conjuration étoit une chimere inventée par les Vénitiens, pour

s'autoriſer auprès du roi d'Eſpagne à renvoyer ſon ambaſſadeur, qui pénétroit trop avant dans leur gouvernement ; il y avoit eu une premiere conjuration bien différente de celle-ci, tramée en 1355 par le doge lui-même, qui vouloit uſurper l'autorité, & qui fut décapité.

1619.

La reine mere ſe ſauve de Blois, & ſe retire à Angoulême, avec l'aide du duc d'Epernon, qui avoit quitté la cour. Le duc de Luines fait venir d'Avignon l'évêque de Luçon, qui perſuade à la reine de s'accommoder avec le roi. L'accord ſe fait par le traité d'Angoulême.

Entrevue de Louis XIII & de Marie de Médicis en Touraine : elle ſe retira enſuite à Angers. Le duc de Luines fait ſortir le prince de Condé de priſon : le roi n'eut pas dans la ſuite de ſujet plus fidelle que ce prince. La connétable de Montmorenci, Clermont-Montoiſon, troiſieme femme de Henri, belle-mere du prince de Condé, avoit quitté la place de dame d'honneur de la reine, quand madame de Luines en fut faite ſurintendante : madame de Lanoi, par le crédit de Puiſieux, eut la place de dame d'honneur ; c'étoit une perſonne de mérite. (*Mém. de Brienne.*)

La terre de Maillet en Touraine eſt érigée en duché-pairie, ſous le nom de Luines.

Ferdinand II eſt élu empereur après la mort de Matthias. Les Bohémiens, loin de le reconnoître, éliſent pour leur roi Frédéric V, électeur Palatin. Synode de Dordrecht, où le prince Maurice, à la tête des Gomariſtes, fit condamner les Arminiens, dont le parti lui étoit oppoſé : la condamnation & la mort de Barneveldt en furent la ſuite. Ce n'étoit pas là le prix des ſoins qu'il avoit pris de la jeuneſſe de Maurice, à qui il avoit fait donner le commandement des armées

à la mort de Guillaume son pere. Ce sage républicain ne songeoit qu'à défendre sa patrie de l'ambition du prince d'Orange, qui vouloit s'en rendre maître. Son zele lui coûta la vie; il eut la tête tranchée; & par le même arrêt, Grotius, partisan déclaré de Barneveldt & des Arminiens, fut condamné à une prison perpétuelle, & enfermé dans le château de Louvestein, d'où il se sauva en 1621 par l'adresse de Marie Regesberg sa femme, au moyen d'un coffre dans lequel elle l'enferma. S'étant retiré à Paris, il y composa son livre *du droit de la guerre & de la paix*, qui parut en 1625. Le chevalier Temple, attaché à la maison d'Orange, disoit, en parlant des Arminiens, *qu'ils étoient plutôt un parti dans l'Etat qu'une secte dans l'Eglise.* Le pouvoir despotique qu'usurpa le synode de Dordrecht, a donné bien de la peine aux Protestans, qui ont voulu s'élever depuis contre l'autorité légitime que l'église avoit exercée au concile de Trente. Les Hollandois fondent la ville de Batavia dans l'isle de Java en Asie.

1620.

Promotion de cinquante-neuf chevaliers de l'ordre. M. de Luines craignant que cette promotion ne lui fît des ennemis de tous les gens de la cour qui n'en seroient point, indiqua au roi un usage qui s'étoit déja pratiqué : ce fut de laisser à la liberté du chapitre le choix de ceux qui avoient été nommés pour remplir les places vacantes. (*Mém. de Brienne.*) Le roi en nomma seulement quatorze.

Procureurs érigés en titre d'office, & leur nombre limité.

Pacification d'Ulm. C'est un traité conclu entre les Catholiques & les Evangéliques, pour procurer la paix de l'Allemagne, & ne donner secours ni à l'empereur ni au roi de Bohême; c'étoit le moyen de faire triompher Ferdinand II.

ÉVENEMENS REMARQUABLES ſous LOUIS XIII.

Le roi fut le médiateur de ce traité par le conſeil du préſident Jeannin, & fortifia par ce moyen la maiſon d'Autriche, qu'il étoit facile alors d'affoiblir. La reine mécontente de l'inexécution du traité d'Angoûleme, & conſeillée par l'évêque de Luçon, qui vouloit ſe rendre néceſſaire à la cour, & y faire acheter ſa médiation, rallume la guerre, eſpérant être ſoutenue par les grands du royaume. Cette guerre dura peu; les ordres ſont donnés dans toutes les provinces pour veiller ſur les entrepriſes des rebelles, & le roi, après s'être montré dans la Normandie, vient à Angers, où ſes troupes forcent le pont de Cé, & où la reine ſe ſoumet. L'article ſecret de ce traité fut une promeſſe que fit M. de Luines à l'évêque de Luçon du chapeau de cardinal, & le mariage de mademoiſelle de Vignerol avec M. de Combalet, neveu du favori: ainſi l'évêque de Luçon, qui avoit commencé ſa fortune par le maréchal d'Ancre, la continua par le duc de Luines. Edit du roi pour la réunion du Béarn à la couronne, pour l'érection du conſeil de cette province en parlement, & pour la reſtitution des biens eccléſiaſtiques que les Huguenots poſſédoient depuis près de ſoixante ans. Les Religionnaires s'étoient oppoſés depuis quelques années à ce projet; mais la préſence du roi, qui ſe rendit lui-même en Béarn, en conſomma l'exécution: c'eſt l'époque des troubles que les Huguenots exciterent ſous ce regne, ſeuls & ſans l'appui des Catholiques.

Anne d'Halluin avoit épouſé Henri, comte de Candale, qu'elle avoit fait duc & pair d'Halluin: le mariage ayant été déclaré nul, elle épouſa en 1620 Charles de Schomberg, qu'elle fit auſſi duc & pair d'Halluin, en vertu de nouvelles lettres d'érection de la même année. Conteſtation entre M. de Candale & M. de Schomberg, ſur la pairie. Décidé qu'ils ſeroient tous deux pairs, & que quand l'un auroit pris ſa

place au parlement, l'autre s'abſtiendroit.

Bataille de Prague le 8 novembre, où l'électeur Palatin eſt défait par Maximilien duc de Baviere, beau-frere de Ferdinand, & chef de la ligue catholique; l'empereur, pour prix de cette victoire, tranſporta la dignité électorale, dont Frédéric fut dépouillé, à Maximilien, avec le haut Palatinat, en échange de la baſſe Autriche, que ce prince tenoit en nantiſſement des ſommes qu'il avoit prêtées à Ferdinand. Tandis que Frédéric perdoit une couronne, Spinola ravageoit les états héréditaires de ce prince, & Jacques I ſon beau-pere ſe laiſſoit amuſer par les négociateurs d'Eſpagne, & par l'eſpérance du mariage de l'infante avec ſon fils le prince de Galles. Frédéric ſe trouva réduit à aller chercher un aſile en Hollande, où les états lui firent une penſion de dix mille florins par mois. La Luſace, qui faiſoit partie de la Bohême, en eſt détachée par l'empereur, qui la donne à l'électeur de Saxe, en reconnoiſſance des ſervices qu'il en avoit reçus dans cette guerre. Le prince Maurice & le maréchal de Bouillon, qui avoient excité la princeſſe Eliſabeth, fille de Jacques I, à déterminer ſon mari à ſe faire roi de Bohême, étoient d'avis différens ſur les moyens; car Maurice vouloit que l'électeur Palatin prît le titre de roi, & ſe fît couronner, ainſi que les Bohémiens l'en preſſoient, au lieu que le maréchal de Bouillon croyoit qu'il devoit ſe contenter du titre de capitaine général, juſqu'à ce que ſes affaires fuſſent bien établies. (*Mém. de Brienne.*) La ſage Louiſe Julianne ſa mere avoit prévu tous ſes malheurs, & avoit fait l'impoſſible pour le diſſuader d'accepter cette couronne.

1621.

Premiere guerre des Huguenots, Rohan & Soubiſe en

ſont les chefs : cette guerre dura deux ans, recommença juſqu'à trois fois, & ne finit qu'en 1629, un an après la priſe de la Rochelle. Le projet des Huguenots étoit de faire de la France une république ; ils la diviſerent même alors en huit cercles, dont ils comptoient de donner le gouvernement à des ſeigneurs de leur parti. Le duc de Luines eſt fait connétable, & le duc de Leſdiguieres maréchal général des camps & armées. Les forces du roi, victorieuſes par tout le royaume, viennent échouer au ſiege de Montauban, qui étoit défendu par le marquis de la Force. Le roi mene à ce ſiege ſix maréchaux de France, & ce qu'il y avoit de grands ſeigneurs & d'habiles capitaines ; mais le nombre des chefs ſe nuiſit, par le défaut de ſubordination. Louis XIII eſt obligé de lever le ſiege ; le duc de Mayenne y fut tué. Les Calviniſtes s'emparent de Montpellier.

Le connétable de Luines meurt le 15 décembre à Longuetille, de déplaiſir ou de poiſon, âgé de quarante-trois ans : il étoit fils d'Honoré d'Albert, dit le capitaine de Luines, chevalier de l'ordre du roi, qui tua, en préſence du roi, dans un combat ſingulier, un nommé Panier en 1576, dernier exemple d'un combat autoriſé par nos rois. Les ſceaux qu'il gardoit depuis la mort de M. de Vair, furent donnés à M. de Vic. Le cardinal de Retz & le comte de Schomberg ſont mis à la tête des affaires. Congrégation de S. Maur, de l'ordre de S. Benoît, établie en France.

Philippe III meurt ; ſon fils Philippe IV lui ſuccede, & a pour miniſtre le duc d'Olivarès, comme ſon pere avoit eu le duc de Lerme. Traité de Madrid, au ſujet de la Valteline, dont les Griſons étoient ſouverains : ceux de cette nation qui ſont proteſtans, veulent y maintenir leur religion. Les Eſpagnols, ſous le prétexte d'y faire dominer la véritable, s'étoient emparés des paſſages qui leur donnoient la com-

munication du Milanois en Allemagne. Louis XIII à qui il importoit d'arrêter cette entrepriſe, uni à ce ſujet avec le pape, engage le roi d'Eſpagne à s'en déſiſter par un traité, qui portoit que les Griſons ne troubleroient point la paix de leurs ſujets, & que les Eſpagnols abandonneroient ce qu'ils avoient pris dans cette vallée. Baſſompierre, qui étoit alors ambaſſadeur extraordinaire à Madrid, & qui conclut ce traité, ne manqua pas d'avertir le roi que les Eſpagnols n'y ſeroient fidelles que tant qu'ils ne pourroient pas le rompre, ce qui ne manqua pas d'arriver. La treve de 1609 étant expirée, la guerre recommence dans les Pays-bas; Spinola pour les Eſpagnols, & le prince Maurice pour les Hollandois. Mansfeld entreprit la guerre en Allemagne pour Frédéric.

1622.

Création de la premiere compagnie des Mouſquetaires; elle fut caſſée en 1646, & recréée en 1657. La deuxieme compagnie fut créée en 1660, c'étoit la compagnie des gardes du cardinal Mazarin, que cette éminence donna au roi.

Le comté de la Rochefoucauld érigé en duché-pairie, les lettres ne furent enrégiſtrées qu'en 1631, & François V de la Rochefoucauld, qui les avoit obtenues, ne fut reçu qu'en 1637. Son fils François VI fut l'auteur des *Maximes*: c'étoit l'ami de madame de Longueville. Son petit-fils François VII devint duc de la Rocheguyon & de Liancourt, en épouſant l'héritiere. On lui faiſoit l'honneur de l'appeller *l'ami du roi*, qui en effet lui donna ſucceſſivement la charge de grand-maître de la garderobe, le gouvernement de Berri, & la charge de grand-veneur, ſans que l'on attribuât ſa faveur à madame de Fontange, dont il avoit la confiance. Son fils épouſa la fille de M. de Louvois. La Rocheguyon entré

dans la maiſon de la Rochefoucauld, avoit été érigé deux fois en duché-pairie, & fut éteint à la mort du pere de l'héritiere de ce duché; mais, malgré cette extinction, nous en ferons mention, parce que cette pairie a cela de particulier, que la terre de la Rocheguyon relevant du roi à cauſe de ſon comté de Chaumont, elle continua toujours d'en relever, contre la nature de la pairie, qui doit être diſtraite de toute mouvance particuliere, même royale, pour ne plus relever que du roi, ou, ce qui eſt la même choſe, du roi à cauſe de la couronne.

La guerre continue en France avec des avantages réciproques, entre le roi & les Proteſtans. Ce prince donna une grande marque de courage en Poitou, lorſqu'à minuit, à la tête de ſes gardes, il paſſa dans l'iſle de Riès, dont il chaſſa M. de Soubiſe, après avoir défait les troupes qui défendoient ce poſte.

Ce prince va viſiter les tranchées au ſiege de Royan en Saintonge, & monta trois ou quatre fois ſur la banquette pour reconnoître la place, avec un danger évident de ſa vie. Les Proteſtans ſe laſſent de la garde. Le marquis de la Force ſe ſoumet, & eſt fait maréchal de France. Les Rochellois ſont battus ſur mer par le duc de Guiſe, tandis que le duc de Rohan fait ſa paix, en rendant au roi Montpellier, dont le ſiege ne fut pas plus heureux que celui de Montauban. La guerre finit par la confirmation de l'édit de Nantes. Le blocus de la Rochelle eſt levé, mais on laiſſe ſubſiſter le Fort-Louis. Le duc de Leſdiguieres reçoit l'épée de connétable, après avoir fait abjuration du calviniſme: on dit qu'il avoit promis au cardinal Ludoviſio de ſe faire catholique, quand ce cardinal ſeroit devenu pape: les deux cas arriverent, Ludoviſio (Grégoire XV) changea de fortune, Leſdiguieres de religion. L'évêché de Paris, qui

auparavant étoit ſuffragant de Sens, eſt érigé en archevêché le 20 octobre, & a pour ſuffragans les évêques de Chartres, de Meaux & d'Orléans : on y ajouta depuis l'évêché de Blois, créé ſous Louis XIV. La reine mere rentre au conſeil, ſous la condition que l'évêque de Luçon n'y entreroit pas. Le préſident Jeannin, le chancelier de Silleri & Puiſieux ſon fils, ſecrétaire d'état, y ont le principal crédit. Les Eſpagnols amuſent Jacques I, par l'eſpérance de donner l'infante en mariage au prince de Galles, qui alla l'année ſuivante à Madrid pour en preſſer la concluſion : le mariage n'eut point lieu, & Jacques I ne donna point de ſecours à ſon gendre Frédéric. Les ſuccès de l'empereur contre ce prince continuent ; il lui prend Heidelberg, d'où il fit tranſporter à Rome la fameuſe bibliotheque qui y étoit, & en fit don au pape Urbain VIII.

1623.

Ligue entre la France, le duc de Savoie, & la république de Veniſe, pour procurer l'exécution du traité de Madrid. Le commandeur de Silleri, qui avoit relevé dans l'ambaſſade de Rome le marquis de Cœuvres, conclut à ce ſujet avec les Eſpagnols un traité déſavantageux au roi, & fut déſavoué dès que le cardinal de Richelieu fut parvenu au miniſtere. Entrepriſe des Hollandois en Amérique, & butin immenſe qu'ils y font. Le comte de Tilli a de grands avantages ſur les Hollandois dans la Weſtphalie. Mort du maréchal de Bouillon.

1624.

Diſgrace du chancelier de Silleri, & de Puiſieux ſon fils, qui avoit traverſé la promotion de Richelieu au cardinalat ; le conſeil eſt compoſé du duc de la Vieuville, qui avoit ſuc-

cédé à Schomberg dans la place de surintendant des finances ; du cardinal de la Rochefoucauld, du connétable de Lesdiguieres, du garde des sceaux d'Aligre, & de Bullion.

Richelieu, qui venoit d'être fait cardinal, entre au conseil par la protection de la reine ; il prend séance vis-à-vis du cardinal de la Rochefoucauld, & au-dessus du connétable. La Vieuville, à qui Marillac & Champigni succéderent, est mis en prison au château d'Amboise, d'où il se sauva ; il fut fait une seconde fois surintendant sous le regne suivant. Le roi jugea à propos d'informer le parlement par une lettre de cachet, de la détention de ce ministre. Chambre de justice. On dégoûta le cardinal de la Rochefoucauld, & les sceaux furent ôtés à d'Aligre en 1626, il avoit été chancelier à la mort de Silleri, & les sceaux furent donnés à Marillac. Il y eut une acte en forme de procès-verbal, signé par deux secrétaires d'état, par lequel, sans que cela tire à conséquence, le roi donne la préséance dans son conseil sur le connétable, à un des cardinaux seulement qui y assisteront : la Vieuville surintendant des finances, & du Hallier, qui se nomma depuis le maréchal de l'Hôpital, capitaine des gardes, signerent cet acte comme témoins : on lit dans les mémoires du comte de Brienne, que ce brevet fut depuis *lacéré*. Le commandeur de Silleri enveloppé dans la disgrace de sa famille, est rappellé de son ambassade de Rome ; M. de Bethune lui succede. Guerre de la Valteline, où Cœuvres commande, pour forcer les Espagnols à abandonner les forts qu'ils retenoient, & engager le pape à remettre à la France ceux qu'il gardoit en sequestre. Traité de Compiegne conclu avec les Hollandois.

Entreprises des Hollandois sur le Bresil & sur le Perou : l'Hermite & Willekens en furent les amiraux. Les Hollandois s'emparent de Lima & de San-Salvador, mais ils ne peuvent les conserver.

Diverses

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

Diverſes entrepriſes des Eſpagnols ſur la Hollande, ſans ſuccès. Spinola commence le ſiege de Bréda.

Bouckingham, favori du prince de Galles, (depuis Charles I) détermine Jacques I à déclarer la guerre à l'Eſpagne, avec laquelle il étoit brouillé depuis la rupture du mariage avec l'infante. Charles de Lorraine qui avoit épouſé Nicole, fille aînée de Henri II, dit *le Bon*, duc de Lorraine, lui ſuccede dans ce duché : c'eſt lui qui ſe nomma Charles IV.

Réforme de l'abbaye de ſainte Genevieve, par le cardinal de la Rochefoucauld, qui en étoit abbé.

1625.

Les Huguenots recommencent la guerre, ſous prétexte de l'inexécution des paroles qu'on leur avoit données, & par la jalouſie que leur cauſoit le Fort-Louis. M. de Soubiſe ſe ſaiſit de Blavet ou Port-Louis. Les Eſpagnols abandonnent ce qui leur reſtoit de la Valteline, & Chiavene ſe rend au ſieur de Longueval d'Haraucourt. Le traité de Monçon en Aragon, conclu l'année d'après, mit fin à cette guerre : il étoit moins favorable aux Griſons que celui de Madrid ; mais le cardinal de Richelieu, occupé des affaires de religion, ne crut pas qu'il fût encore tems de ſe brouiller avec l'Eſpagne.

Entrepriſes ſur les états de Gênes, par les troupes du roi & par celles du duc de Savoie, qui reperdirent leurs conquêtes auſſi promptement qu'ils les avoient faites. La mort de Jacques I, âgé de cinquante-neuf ans, arrivée le 6 avril, empêcha qu'il ne vît l'accompliſſement du mariage célébré le 11 mai, entre Henriette, ſœur de Louis XIII, & Charles I ſon fils ; la cour conduiſit la jeune reine juſqu'à Amiens, & ce fut dans ce voyage que M. de Bouckingham fit tou-

tes les folies qui furent les ſemences de ſa haine contre la France & contre le cardinal. Jacques I alloit entrer en guerre avec l'Eſpagne quand il mourut ; » mais il étoit de » la deſtinée de ce roi pacifique de mourir en paix, & il » ceſſa de vivre quand il voulut faire la guerre. « *(Révol. d'Angleterre.)* Ce qui eſt étonnant, c'eſt que ce prince, le plus ſimple des hommes, étoit le plus entêté de la *prérogative royale*, & de l'abſolu pouvoir. Ce prince fut la cauſe des malheurs de ſa maiſon ; ce n'eſt pas que les plus grands rois de l'Angleterre n'euſſent penſé de même, mais ces princes plus reſpectés que lui, étoient plus habiles, & bien éloignés de vouloir lever le voile qui couvre les prétentions du roi & celles de la nation, ils avoient l'art de conduire leurs ſujets avec le frein apparent du parlement. Bouckingham eut le même empire ſur l'eſprit de Charles I, qu'il avoit eu ſur le roi ſon pere. Les exemples ſont rares d'un favori qui paſſe d'un regne à l'autre. Le connétable de Montmorenci eut le même bonheur, de conſerver les bonnes graces de François I & de Henri II ; mais ſi on y prend garde, ces deux hommes eurent des reſſemblances, par leſquelles on pourroit expliquer la continuation de leur faveur, c'eſt qu'ils étoient brouillés avec leur premier maître lorſqu'il mourut. Légation du cardinal Barberin en France, qui ſervit mal le pape Urbain VIII ſon oncle, & qui n'obtint rien, par la partialité qu'il laiſſa voir pour les Eſpagnols.

La guerre continue dans le royaume entre les Huguenots & les Catholiques. Combat naval près de l'iſle de Rhé, où les royaux, commandés par le duc de Montmorenci, ſont vainqueurs : ils reprennent cette iſle, dont les rebelles s'étoient rendus maîtres. Le duc de Féria leve le ſiege de Vérue, que défendoit le prince de Piémont, & eſt battu dans

sa retraite par le connétable de Lesdiguieres & le maréchal de Créqui son gendre.

Spinola, après un siege de dix mois, prend Bréda, que Maurice, prince d'Orange, avoit prise sur les Espagnols en 1590. Maurice mourut de douleur de n'avoir pu en faire lever le siege; il étoit fils de Guillaume, fondateur de la république, & eut pour successeur son frere Frédéric-Henri.

En ce tems-là, dit Nani, l'Europe comptoit entre ses malheurs, la rencontre de trois jeunes rois, dont elle avoit à dépendre absolument; tous trois très-puissans, très-ambitieux, & très-contraires en intérêts, mais conformes en cela seulement qu'ils laissoient toute la direction de leurs affaires à la discrétion de leurs ministres. Richelieu gouvernoit la France, Olivarès l'Espagne, Bouckingham la Grande-Bretagne.

1626.

Commencement des factions qui agiterent le royaume, par la division que l'on mit entre le roi & Gaston son frere. Monsieur épouse à Nantes mademoiselle de Montpensier, qui mourut l'année suivante, laissant Mademoiselle son unique héritiere. Ce mariage avoit été la cause de grands événemens à la cour, où le parti opposé au cardinal vouloit que Gaston épousât une princesse étrangere, pour le rendre indépendant du premier ministre. On conspire contre la vie du cardinal, qui devoit être assassiné dans sa maison de Fleuri. Le complot est découvert; Chalais, maître de la garderobe, qui lui devoit tout, étoit, dit-on, entré dans la conjuration contre sa personne, & avoit traversé ce mariage pour plaire à madame de Chevreuse, favorite de la

jeune reine, qui craignoit que Gaſton ne ſe mariât. Chalais fut décapité. Le maréchal d'Ornano, confident de Monſieur, mourut à Vincennes ; madame de Chevreuſe ſe ſauva en Lorraine ; meſſieurs de Vendôme furent arrêtés, & le comte de Soiſſons ſe retira à Rome, où, malgré les ordres du cardinal, M. de Bethune lui fit rendre tous les honneurs dus à ſa naiſſance ; mais ce malheureux prince perdit la vie dans la ſuite à la bataille de la Marfée ; comme s'il eût été écrit que la mort devoit venger le premier miniſtre de tous ceux qui oſeroient lui réſiſter. Le cardinal qui ſavoit mettre à profit juſqu'au danger où il étoit expoſé, eut pour la ſureté de ſa perſonne, une compagnie de gardes du corps. Baradas, qui avoit ſuccédé à la faveur de Chalais, devint à ſon tour ſuſpect au cardinal, & le jeune Saint-Simon occupa ſa place.

Tout le reſte de ce regne ne fut rempli que de cabales que le cardinal ſut diſſiper. Ligue puiſſante entre les Proteſtans contre l'empereur : c'étoit la Hollande, la Suede, le cercle de la baſſe Saxe, & le roi de Danemarck à leur tête. Les généraux de l'empereur étoient Tilli & Valſtein ; & de l'autre part, Mansfeld, Chriſtian de Brunſwick, dit l'adminiſtrateur d'Halberſtat, & le duc de Saxe-Veimar. Mansfeld perdit la bataille de Deſſau contre Valſtein, & mourut peu de tems après, ainſi que l'adminiſtrateur. Tilli gagna contre le roi de Danemarck la bataille de Lutter. Pour Veimar, prince de la branche aînée de la maiſon de Saxe, il cherchoit à ſe venger ſur la maiſon d'Autriche de ce que Charles-Quint avoit enlevé l'électorat à ſa branche, pour en inveſtir la branche cadette, qui en eſt encore aujourd'hui en poſſeſſion : ce fut le principal général de Guſtave-Adolphe : il mourut en 1639.

Commencement des brouilleries entre Charles I, conſeillé

par Bouckingham, & le parlement qui s'apperçut que le roi vouloit étendre *la prérogative royale* & se rendre indépendant.

Entrepriſe des Anglois ſur Cadix, ſans ſuccès. Charles I renvoie tous les domeſtiques catholiques de la reine.

Le Pouſin en Dauphiné, dont les rebelles s'étoient emparés, eſt remis entre les mains du roi. Aſſemblée des notables aux Thuilleries, dont le réſultat fut d'accroître le crédit du cardinal.

Arrêt du parlement qui condamne au feu le traité de Santarel, par lequel cet écrivain porte l'autorité du pape au-delà de ſes bornes. Déclaration qui défend l'impreſſion de toutes ſortes de livres qui n'auroient pas un nom d'auteur : Henri II en avoit donné une pareille en 1555.

1627.

Le roi ſupprime la charge d'amiral, dont il dédommage le duc de Montmorenci : il ſupprime auſſi celle de connétable, vacante par la mort du connétable de Leſdiguieres. Ce connétable » à ſon commencement s'adonna aux lettres, » & s'il eût continué, il y fût été auſſi grand homme, » comme il fut ſur la fin homme de guerre. « (*Brantôme.*) Le cardinal eſt créé chef & ſurintendant général de la navigation & du commerce de France, par édit enrégiſtré le 18 mars ; il prit auſſi ſa place au parlement, en vertu de lettres-patentes, & au même rang qu'il avoit au conſeil du roi. Mort de Madame en couche le 4 juin, mere de mademoiſelle de Montpenſier.

Renouvellement d'alliance avec les Hollandois. Le cardinal, dont les deux objets principaux étoient l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, & la deſtruction des Huguenots, commence par ceux-ci, & entreprend de leur enlever la

Rochelle, qui étoit le boulevard de l'héréſie.

Nouvelle guerre de religion. Le duc de Bouckingham jaloux de la gloire du cardinal de Richelieu, & voulant regagner l'affection des Anglois, engage Charles I à ſecourir la Rochelle. La flotte angloiſe aborde à l'iſle de Rhé, à la ſollicitation des Rochellois & du duc de Rohan, déclaré chef du parti. Les Anglois battus par Toiras après leur deſcente dans l'iſle de Rhé, & forcés par Schomberg à lever le ſiege du fort Saint-Martin, où ils avoient donné un aſſaut ſans ſuccès, ſe rembarquerent après avoir perdu huit mille hommes. Le duc d'Angoulême commence le ſiege de la Rochelle le 10 août. Le roi y arrive accompagné de la plus haute nobleſſe de ſon royaume. François de Montmorenci de Bouteville & Roſmadec des Chapelles ſont exécutés pour crime de duel : cette ſévérité fit plus d'effet ſur les eſprits que tous les édits rendus à ce ſujet. La comteſſe de Bouteville accoucha peu de tems après du fameux maréchal de Luxembourg.

Diſpute pour le commandement de l'armée entre M. d'Angoulême & M. de Baſſompierre : pour les accommoder, on donna une armée ſéparée à commander à Baſſompierre, & M. d'Angoulême ſervit dans celle du roi. Louis XIII revint à Paris le 17 février de l'année ſuivante, & le cardinal reſta pour commander au ſiege. La fameuſe digue, imaginée & exécutée par Louis Metezeau & par Jean Tiriot, fut commencée le 28 novembre de cette année. Le roi de Danemarck abandonné par les princes de ſon parti, & pourſuivi par-tout par Tilli & Valſtein, commence à trembler pour ſes propres états, & fait des propoſitions de paix. La guerre continue toujours entre Guſtave-Adolphe, roi de Suede, & Sigiſmond, roi de Pologne, qui ſoutenoit ſes droits ſur la Suede, uſurpée par Charles de Sudermanie, pere de Guſta-

ve, & qui étoit mal ſecondé par les Polonois, dont l'intérêt n'étoit pas de le rendre trop puiſſant, dans la crainte qu'il n'entreprît ſur leur liberté.

1628.

Entrepriſe du duc de Rohan ſur la citatelle de Montpellier, manquée ; M. le prince prend Pamiers & Réalmont, fait le dégât autour de Caſtres, & ſecourt Creſſels proche de Milhau, attaqué par M. de Rohan.

Premiere édition des Marbres d'Arondel, ainſi nommés parce que le comte d'Arondel les fit venir du Levant en Angleterre : une chronologie des principaux événemens de l'hiſtoire grecque depuis Cecrops, gravée ſur les marbres 263 avant l'Ere chrétienne, les rend précieux & utiles à toutes les nations. Ils avoient été d'abord achetés par le célebre Peireſc.

Le Pouſin, Mirabels, Chemeras, Bays & Garlangues rendus pour le roi au duc de Montmorenci.

Traité entre le roi d'Angleterre & les Rochellois ; Bouckingham y envoie une flotte qui n'eſt pas aſſez conſidérable, & qui revient le 18 ſans ſuccès. On a voulu en trouver une cauſe ſecrete dans une lettre qu'on a prétendu que le cardinal de Richelieu avoit engagé la reine à écrire au duc de Bouckingham, mais ce fait auroit beſoin d'être prouvé. Bouckingham eſt aſſaſſiné à Porſtmouth le 2 ſeptembre. Clarendon, auteur accrédité, raconte un fait bien ſingulier au ſujet de cette mort. Georges Villiers, pere de Bouckingham, mort depuis pluſieurs années, apparut à un vieil officier de ſa connoiſſance, pour lui dire d'aller de ſa part déclarer à ſon fils, que s'il ne ſe rendoit plus agréable à la nation, il périroit d'une mort violente. L'officier, comme de raiſon, prit cette apparition pour un rêve ; le

ſpectre ne ſe rebuta point, il revint juſqu'à trois fois, & pour autoriſer cet homme dans la miſſion dont il le chargeoit, il lui apprit quelques particularités qui n'étoient connues que du duc, & qui lui prouveroient qu'il n'étoit pas un viſionnaire. L'officier obéit enfin, & alla trouver Bouckingham, qui parut troublé des choſes que cet homme lui révéla : Clarendon finit cette hiſtoire, en diſant, » qu'elle » avoit plus de fondement & de vraiſemblance que n'ont » accoutumé d'en avoir ces ſortes de prédictions. « J'ai cru cette anecdote digne d'être rapportée, non pour que l'on y donne beaucoup de créance, mais ſeulement pour faire voir la grande idée que l'on avoit en Angleterre du duc de Bouckingham ; puiſque, ainſi qu'il arrive à la mort de tous les hommes extraordinaires, on accompagnoit la ſienne de circonſtances merveilleuſes, comme ſi on vouloit qu'ils ne puſſent ceſſer de vivre que comme ils ont vécu. La flotte que Bouckingham avoit préparée, bien plus forte que la premiere, va faire un troiſieme & dernier effort en faveur de la Rochelle : le commandeur de Valançai la combat, comme il avoit fait la premiere fois. Le roi qui étoit retourné au ſiege dès le 19 mars, fut toujours à la batterie *de Chef de bois*, ou *de Baye*, où plus de trois cens boulets paſſerent par-deſſus ſa tête. Les Anglois travaillent en vain à forcer la digue achevée par Pompée Targon. La flotte retourne en Angleterre, & la Rochelle ſe ſoumet au roi le 28 octobre : ſa majeſté y fit ſon entrée le premier jour de novembre ; les fortifications furent démolies, les foſſés comblés, les habitans déſarmés & rendus taillables, l'échevinage & la communauté de ville abolis à perpétuité, & la religion catholique rétablie. Ce fut un coup mortel pour le calviniſme, & l'événement le plus glorieux & le plus utile du miniſtere du cardinal de Richelieu.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

Ainſi fut ſoumiſe cette ville rebelle, qui depuis près de deux cens ans s'armoit contre ſes maîtres, & choiſiſſoit toujours pour ſe révolter, ſuivant la politique des ſéditieux, le tems où nos rois avoient le plus d'embarras. Telle fut ſa révolte ſous Louis XI, pendant les menées du duc de Guyenne ſon frere : contre Charles VIII, lorſque toute l'Italie l'attendoit à Fornoue : contre Louis XII, durant les guerres qu'il ſoutenoit pour le Milanois : contre François I, lorſqu'il étoit aux priſes avec Charles-Quint : contre François II & Charles IX, en leur minorité : contre Henri III, en armant ſon frere contre lui : contre Henri IV, près d'en venir aux mains avec le duc de Savoie : & contre Louis XIII enfin, à qui elle avoit fait trois fois la guerre, & à qui ce dernier ſiege coûta quarante millions.

Le roi d'Eſpagne, les ducs de Savoie & de Lorraine, qui attendoient l'événement de ce ſiege pour ſe déclarer, reſterent tranquilles dès qu'ils en virent le ſuccès. Le cardinal diſoit qu'il avoit pris la Rochelle en dépit de trois rois : le roi d'Eſpagne, le roi d'Angleterre, & ſur-tout le roi de France : ce qui rendoit cela vrai de Louis XIII, étoient les incertitudes que lui jettoient dans l'eſprit les ennemis de ce miniſtre, jaloux de la gloire qu'il alloit s'acquérir.

Charles I caſſe un troiſieme parlement, qui ne vouloit pas ſe ſoumettre à ſes volontés : *ce qui fit voir la force des parlemens*, dit Clarendon, *puiſque l'autorité ſouveraine ſemble alors être réduite à la dure néceſſité d'en abolir l'uſage, ne pouvant en borner la juriſdiction.*

Les Hollandois continuent leurs conquêtes ſur mer. Pierre Adrien part pour les Antilles & pour le Mexique, & attaque la flotte Eſpagnole, qu'il brûla après en avoir pris tous les effets. Pierre Hein attaque une autre flotte qui venoit du Pérou au Mexique, & lui enleve plus de ſeize millions d'ar-

gent ou de marchandiſes. Le capitaine Charpentier & Pierre de Nuits font de nouvelles découvertes aux Indes orientales, & donnent leurs noms aux pays qu'ils ont reconnus. Cet établiſſement des Hollandois dans les différentes parties du monde, donne lieu à une réflexion générale ſur le commerce de l'Orient & de l'Occident, pour ſavoir en quoi principalement ils different aujourd'hui ; & il paroît que la différence qu'il y a entre le commerce de l'Amérique & celui des Indes, eſt que le premier entretient les manufactures en Europe, au lieu que le ſecond entretient celles des Indes, ce qui nous attire l'argent de l'Amérique, & attire le nôtre en Orient.

1629.

François IV, duc de Mantoue, étoit mort en 1612. Ferdinand ſon frère, qui lui avoit ſuccédé, étoit mort en 1626, & Vincent, le cadet des trois, avoit recueilli la ſucceſſion, & étoit mort en 1627. L'héritier légitime étoit Charles de Gonzagues, duc de Nevers, grand oncle des trois derniers ducs : ſon fils, le duc de Rhetelois, avoit épouſé Marie, fille de François IV, & avoit réuni par-là tous les droits. L'empereur, le roi d'Eſpagne, le duc de Savoie & toute l'Italie ſe déclarerent contre le duc de Nevers, qui n'avoit d'autre appui que celui de la France où il étoit établi, chacun de ces princes voulant, ou diſpoſer de ce duché, ou s'en emparer, ou le partager.

Le cardinal de Richelieu qui ſouhaitoit la gloire de ſon maître, & qui en même tems vouloit l'enlever aux cabales, que la reine & ſon conſeil excitoient contre lui, décida le roi à partir lui-même pour aller ſecourir le nouveau duc de Mantoue.

La reine mere eſt déclarée régente.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

Le code Marillac, nommé communément *le Code Michaut*, publié en forme d'édit : c'étoit un recueil de nos plus fameuſes ordonnances, auxquelles on avoit joint celles qui avoient été faites ſur les demandes des derniers états généraux, où l'on ſtatue ſur les demandes de l'aſſemblée des notables aux Thuilleries. Le roi, malgré les oppoſitions du parlement, le fit publier dans un lit de juſtice, car il n'eſt pas dit qu'il y fût vérifié ; auſſi cet édit n'a point été obſervé dans la ſuite, & les avocats ne le citent pas comme une loi. Il eſt compoſé de quatre cens ſoixante-un articles, dont il y en a cent trente-deux ſur le fait de la guerre, & trente-un ſur le fait de la marine : on peut remarquer quelques articles importans, le XXXIXe touchant les mariages clandeſtins, qui les déclare non valablement contractés, & enjoint aux juges eccléſiaſtiques de juger les cauſes deſdits mariages conformément à cet article ; le LVIIIe touchant les maîtres des requêtes, qui doivent être par chacun an envoyés par le chancelier dans les provinces, & y faire à peu près les fonctions dont autrefois étoient chargés les commiſſaires de nos rois, appellés *Miſſi Dominici* ; en ſorte que les maîtres des requêtes ſemblent par cet édit être les ſeuls deſtinés à remplir les places d'intendans : le CCXIe où il eſt enjoint à tous gentilshommes de ſigner à l'avenir tous les actes de leurs noms de famille, & non de celui de leurs terres, pour les diſtinguer des roturiers, à qui on avoit permis de porter le nom des fiefs qu'ils poſſédoient : enfin le CXXXVIIe contre les jeux de haſard, article important & conforme aux loix les plus anciennes. » Celui qui aura gagné aux jeux de » haſard, dit Juſtinien, n'aura point d'action pour ſe faire » payer, & au contraire celui qui aura perdu, pourra ré- » péter ce qu'il aura payé volontairement ; cette action ſera » perpétuelle, impreſcriptible, & paſſera de lui à ſes hé-

» ritiers, & contre les héritiers de celui qui aura gagné ; » & au cas que lui ou ſes héritiers négligent de répéter cet » argent perdu au jeu, la pourſuite en ſera faite d'office à » la diligence du magiſtrat, en ce cas cet argent ſera em- » ployé aux ouvrages publics, &c.

Le roi en perſonne force les trois barricades du Pas de Suze le 6 mars, ayant ſous lui les maréchaux de Créqui & de Baſſompierre. Traité de Suze, par lequel le duc de Savoie remet cette ville entre les mains du roi, pour ſureté du ſecours dont il devoit contribuer à la levée du ſiege de Caſal. Levée du ſiege de Caſal par les Eſpagnols. Le roi, à ſon retour, voyant que les Huguenots remuoient toujours, malgré la déclaration qu'il avoit rendue avant ſon départ, pour leur ordonner de poſer les armes, marche vers Privas, qui fut ſaccagée le 27 mai. Alais capitule le 8 juin ; le cardinal entre dans Montauban le 20 août, & la paix fut accordée aux Calviniſtes par un édit de pacification. Le duc de Rohan, qui vit l'inutilité du traité qu'il venoit de ſigner avec le roi d'Eſpagne, ſe retira à Veniſe juſqu'à ce que les circonſtances des tems, & l'eſtime due à ſes talens, lui procurerent le commandement de nos troupes dans la Valteline. Ce fut là qu'il compoſa ſes mémoires. La ducheſſe de Rohan ſa femme, fille de M. de Sulli, & digne de ſon pere & de ſon mari, s'y étoit retirée dès 1627 ; elle mourut en 1660 à Paris. On lit dans un mémoire qu'elle a écrit, qu'il y eut entre le grand-ſeigneur & le duc de Rohan un traité de vente de l'iſle de Chypre, qui rendoit le duc de Rohan ſouverain de Chypre, moyennant cent mille écus, & vingt mille écus par an de tribut : divers accidens en empêcherent l'exécution. Le cardinal de Richelieu eſt fait principal miniſtre par lettres-patentes du 21 novembre.

Le roi, dans le deſſein de ſupprimer les états de la pro-

vince de Languedoc, rend un édit portant création de vingt-deux élections dans cette province, ce qui la remettoit dans l'ordre des autres provinces du royaume. Cet édit n'eut lieu que pendant deux ans, au bout desquels il fut aboli, les privileges rendus à la province de Languedoc, & l'usage rétabli de l'assemblée des états.

Le roi avoit signé un traité à Suze avec le roi d'Angleterre dès le 24 avril, pour s'assurer que ce prince ne secoureroit point les rebelles pendant son absence.

La paix est signée à Lubec le 27 mai, entre le roi de Danemarck & l'empereur, dont les armes avoient jusques-là fait trembler toute l'Allemagne.

1630.

Décret du consistoire du premier janvier, qui donne aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques, & aux grands maîtres de Malthe, le titre d'éminence.

Le duc de Savoie n'exécute rien du traité de Suze, & Spinola, d'accord avec ce prince, poursuit le dessein de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre se renouvelle en Savoie, en Piémont, dans le Montferrat & dans le reste de l'Italie. Le roi & les Vénitiens continuent à secourir le duc de Mantoue. L'empereur s'empare de nouveau des places des Grisons. Le cardinal de Richelieu ravitaille Casal. Le maréchal de Créqui prend Pignerol en deux jours. Le maréchal de Schomberg prend Briqueras. Spinola, qui mourut peu de tems après, fait de nouveau le siege de Casal. Le roi revient à l'armée. Jules Mazarin, depuis cardinal, paroît pour la premiere fois ; il vient pour traiter avec le roi de la part du duc de Savoie. La négociation ayant été sans succès, le roi s'empare de toute la Savoie. Le roi tombe malade &

retourne à Lyon où les deux reines étoient reſtées. Combat de Veillane, le 10 juillet, où le duc de Montmorenci, après s'être expoſé témérairement, bat le général Doria. Les Impériaux, profitant de l'abſence du roi, ſurprennent & pillent Mantoue. La ville de Saluces priſe par les maréchaux de la Force, de Montmorenci, & d'Effiat. Charles-Emanuel, duc de Savoie, meurt de douleur de voir, par ſa fauſſe politique, ſon pays également ouvert aux François & à ſes alliés. Suſpenſion d'armes ménagée par Mazarin, entre les François & les Eſpagnols. Le roi de Suede, âgé alors de trente-cinq ans, à qui la ville anſéatique de Stralſund avoit eu recours, pour ſe défendre contre Valſtein, l'avoit ſecourue dès l'année derniere, & cette ville, par ſon moyen, eut l'honneur d'être la premiere qui arrêta les progrès d'un vainqueur à qui rien ne réſiſtoit; plein de reſſentiment du peu de cas que l'empereur faiſoit de lui, & ayant le prétexte de la religion opprimée par Ferdinand, qui venoit de rendre un édit pour la reſtitution des biens enlevés aux égliſes depuis Charles V par les princes proteſtans, ce prince commence ſes entrepriſes par s'emparer de l'iſle de Rugen.

Traité de Ratiſbonne du 13 octobre, entre le roi & l'empereur. Le duc de Mantoue eſt maintenu dans ſon duché de Mantoue, qui fut évacué par les ennemis le 27 novembre. Le ſéjour du roi à Lyon penſa être auſſi funeſte au cardinal, par les complots qui s'y formerent contre lui, qu'à la France, par le danger où le roi fut de perdre la vie. La reine mere ramene le roi à Paris, après en avoir tiré la promeſſe de diſgracier le cardinal ſitôt que l'affaire d'Italie ſeroit terminée. Le cardinal ſembloit perdu, & ſe préparoit à ſe retirer: le cardinal de la Valette lui conſeilla d'aller trouver le roi à Verſailles, où la reine, trop ſûre de ſon fils, ne l'avoit pas ſuivi. Le cardinal y vit le roi & le perſuada.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

De ce moment il devint plus puiſſant que jamais : on ôta les ſceaux à Marillac, que l'on fit empriſonner : le maréchal ſon frere fut arrêté en Piémont, & exécuté en 1632, (ſa mémoire fut réhabilitée) & tous les ennemis du cardinal punis de la même peine qu'ils avoient, dit-on, conſeillé qu'on lui fît ſouffrir. La journée de cet événement fut appellée *la journée des Dupes.*

1631.

Guſtave-Adolphe avoit en vain demandé à l'empereur d'abandonner le roi de Pologne, & de lui faire juſtice ſur d'autres griefs : les rois du Nord n'inquiétoient guères alors Ferdinand, qui ne ſe flattoit pas moins que de rendre l'empire héréditaire dans ſa maiſon, & de changer la forme du gouvernement en Allemagne ; mais il ne connoiſſoit pas Guſtave. Ce prince s'empare de Stettin, qui lui avoit été confié par le duc de Poméranie, ennemi ſecret de l'empereur ; & le cardinal de Richelieu & lui, ſentant qu'ils étoient faits pour s'unir & pour s'oppoſer à la trop grande puiſſance de la maiſon d'Autriche, il y eut un traité conclu par Charnacé, allié du cardinal, le 23 janvier entre la France & la Suede. Les conditions de ce traité furent de porter la guerre dans le ſein de l'Allemagne, pour obtenir le rétabliſſement des princes de l'empire qui avoient été dépouillés, ſans pourtant que la religion catholique en pût ſouffrir, & de vivre en bonne intelligence avec le duc de Baviere. Guſtave fourniſſoit les troupes, & le roi l'argent : cette diverſion changea toute la face de l'Allemagne : la diſgrace de Valſtein y contribua beaucoup.

Ligue entre la France & la branche catholique de Baviere. Aſſemblée des Proteſtans à Leipſik, pour faire la guerre à l'empereur. Traité de Queraſque : il y en eut trois ;

le premier du 31 mars, le second du 6 avril, le troiſieme du 30 mai. Ces traités terminerent la guerre d'Italie. Le duc de Mantoue reçut l'inveſtiture de ſon duché par l'empereur, qui abandonna les paſſages des Griſons; & la ville de Pignerol qui fut cédée au roi pour ſix mois, par un traité conclu à Milleſleurs le 19 octobre, lui reſta par un autre traité conclu à Saint-Germain le 5 mai 1632, & ne revint au duc de Savoie qu'en 1696. Guſtave prend la ville de Demin ſur la Pene le 15 de février; il emporte d'aſſaut Francfort ſur l'Oder : il rétablit les ducs de Meklembourg dans une partie de leurs états, dont Valſtein avoit eu la confiſcation; il gagne la bataille de Leipſik le 7 de ſeptembre, contre Tilli & Pappenheim. Gaſſion ſe ſignala dans l'armée ſuédoiſe. Guſtave prend Wirtzbourg; Roſtok eſt rendu aux ducs de Meklembourg, la ville de Prague eſt emportée d'aſſaut le 28 novembre par Jean-Georges I, électeur de Saxe. Il eſt curieux de remarquer que cette même ville fut emportée par eſcalade, à pareil jour, en 1741, par ſon arriere-petit-fils Maurice, comte de Saxe, depuis maréchal général de nos armées. L'électeur s'étoit brouillé avec l'empereur à l'occaſion d'un édit de Ferdinand pour la reſtitution des biens eccléſiaſtiques, & commandoit l'aile gauche de l'armée de Guſtave à la bataille de Leipſik. L'électeur de Treves ſe met ſous la protection du roi, pour être à l'abri des armes de Guſtave. Viſmar eſt rendu aux Suédois, ainſi que Mayence.

Pendant ce tems-là il y avoit de grands mouvemens à la cour de France. Gaſton s'étoit retiré en Lorraine, & la reine à Bruxelles, tous les deux mécontens du cardinal. Gaſton accorde ſon mariage avec la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles, duc de Lorraine, y étant, dit-on, engagé par Puilaurens ſon favori, amoureux de la princeſſe de Phalſbourg,

bourg, sœur de Marguerite ; car c'étoit la destinée des deux freres Louis XIII & Gaston, de n'agir que par l'impression de leurs ministres ou de leurs favoris : (ce mariage ne fut célébré que le 3 janvier suivant, dans le plus grand secret.) Le roi punit tous ceux qui avoient eu part à cette intrigue ; la princesse de Conti, madame d'Elbœuf, sœur du duc de Vendôme & du grand prieur ; furent retenues en prison ; mesdames de Lesdiguieres & d'Ognano, exilées ; le maréchal de Bassompierre, l'abbé de Foix, & Vautier, médecin de la reine, mis à la Bastille. Le maréchal n'en sortit qu'à la mort du cardinal. La princesse de Conti, qui avoit épousé secrétement Bassompierre, en meurt de douleur ; (elle étoit fille du duc de Guise tué à Blois, & avoit épousé en premieres noces le prince de Conti qui étoit sourd & muet.) Le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde & de Rouanès, le président le Coigneux, le conseiller Payen, le sieur de Puilaurens, chancelier de Monsieur, Monsigot, maître des comptes, & le pere Chantelouube, déclarés criminels de leze-majesté. Les deux offices de le Coigneux & de Payen furent supprimés, & le roi rendit une déclaration, qui porte que ces offices seront éteints sans attendre les cinq ans portés par l'article 28 de l'ordonnance de Moulins, pour purger la contumace, attendu le crime de leze-majesté.

Moyenvic est pris sur le duc de Lorraine ; il fait sa paix avec le roi, par le traité de Vic du 31 décembre : il y eut un article ajouté à ce traité le 6 janvier suivant, par lequel Monsieur s'étant obligé de sortir de la Lorraine, se retire en Flandres auprès de Marie de Médicis. La cour des aides ayant fait difficulté d'enrégistrer quelques édits, est interdite, & on fait exercer la justice par une commission composée de maîtres des requêtes & de conseillers du grand

conſeil. Commencement de la gazette, par Théophraſte Renaudot, médecin.

Richelieu érigé en duché-pairie en faveur du cardinal de Richelieu, ſes héritiers, ſucceſſeurs & ayans cauſe, mâles & femelles.

L'ancienne porte S. Honoré, qui étoit proche des Quinze-vingts, eſt abattue, & la nouvelle porte S. Honoré eſt conſtruite; elle a encore été abattue en 1733, pour qu'il n'y eût plus de ſéparation entre la ville & ce fauxbourg qui étoit fort augmenté.

1632.

Le duc de Lorraine remet Marſal au roi, en exécution du traité de Vic. Le maréchal de Marillac, jugé par des commiſſaires, eſt décapité le 10 mai. L'arrêt du parlement, qui avoit voulu prendre connoiſſance de cette affaire, eſt caſſé par arrêt du conſeil, le procureur-général Molé décrété d'ajournement perſonnel, & interdit; » mais ſa pré-» ſence & la gravité perſonnelle dont il ne rabattit rien, » lui firent bientôt obtenir un arrêt de décharge. « (*Mém. de Talon.*) Le duc d'Orléans, ſecouru par les Eſpagnols, rentre dans le royaume par la Bourgogne.

Le roi, qui ſe prenoit avec raiſon au duc de Lorraine des entrepriſes de Gaſton, s'empare de Pont-à-Mouſſon, Bar-le-Duc & Saint-Mihel. Le duc a recours une ſeconde fois à la clémence du roi: il conclut le traité de Liverdun le 26 juin: confirmation du traité de Vic, par lequel il remet en dépôt au roi Jametz & Stenai, & la fortereſſe de Clermont en propriété, & fait hommage pour le duché de Bar: heureux ſi cette ſeconde épreuve avoit pu le garantir des malheurs où ſon inconſtance le précipita dans la ſuite! Monſieur, qui ſe vit ſans reſſource de ce côté, porta le mal-

heur qui l'accompagnoit en Languedoc : le duc de Montmorenci se trouva engagé dans sa révolte, & fut blessé & fait prisonnier au combat, ou plutôt à la rencontre de Castelnaudari contre le maréchal de Schomberg, le premier de septembre : ce fut une embuscade qu'un vieux gentilhomme conseilla au maréchal de Schomberg, & où donna M. de Montmorenci, qui décida l'affaire, quoique Gaston fût plus fort de moitié que le maréchal. » La nouvelle se répand à » l'heure même, dit Pontis, que M. de Montmorenci est » tué. Monsieur jette ses armes par terre, & dit qu'il ne s'y » joue plus, & fait sonner la retraite. « Le comte de Moret, fils de Henri IV & de mademoiselle de Beuil, comtesse de Moret, fut tué dans la même occasion : on a voulu que ce comte de Moret n'ait pas été tué, & qu'il se soit fait hermite, mais cela a bien de l'air d'une fable. Monsieur se raccommode de nouveau avec le roi, dans l'espérance que Bullion lui donne la grace de M. de Montmorenci.

Henri de Montmorenci, duc & pair, maréchal de France, fut jugé par arrêt du parlement de Toulouse, où présida le garde des sceaux de l'Aubespine de Châteauneuf, qui, étant sous-diacre, avoit eu besoin de dispense du pape pour présider au procès du maréchal de Marillac, & qui s'en servit encore au procès du duc de Montmorenci : il auroit pu se souvenir qu'il avoit été page chez le pere du duc.

Le duc de Montmorenci a la tête tranchée à Toulouse le 30 octobre, à l'âge de trente-sept ans. S'il est vrai que ce fut lui qui révéla au cardinal les complots qui s'étoient faits à Lyon contre lui, il dut se repentir d'un service qui lui devenoit si fatal. Monsieur sort du royaume pour la troisieme fois, dans la bonne foi de croire qu'il cédoit au ressentiment qu'il avoit de la mort de Montmorenci ; mais

en effet ne cédant qu'aux conſeils de Puilaurens, il ſe retire en Flandres auprès de la reine ſa mere.

Fameux paſſage du Leck par Guſtave, comparé à celui du Granique: il défait le comte de Tilli, qui meurt de ſes bleſſures. Valſtein eſt rappellé.

Guſtave, à qui le duc de Baviere avoit refuſé de ſe joindre, parce qu'il eût fallu reſtituer le haut-Palatinat, prend Auſbourg, & ravage la Baviere. Enfin ce prince, à la tête des Proteſtans d'Allemagne, après avoir défait les Danois & les Impériaux, ſoumis la Poméranie, la baſſe-Saxe, la Franconie, la Baviere, le Palatinat & l'électorat de Mayence, eſt tué à l'âge de trente-huit ans, le 16 de novembre, à la bataille de Lutzen, où, malgré ſa mort, Valſtein fut défait par le duc de Saxe-Veimar ſon lieutenant: on trouva dans ſa tente le livre de Grotius du droit de la guerre & de la paix; c'étoit ſa lecture ordinaire. Guſtave prétendoit qu'il n'y avoit de rang entre les rois, que celui que leur donnoit leur mérite. La fameuſe Chriſtine ſa fille lui ſuccéda, âgée de ſix ans. Ce prince commençoit à devenir ſuſpect à la France; on ne l'avoit pas appellé en Allemagne pour qu'il s'y fît craindre, mais afin qu'il empêchât qu'on y craignît l'empereur. On ne doit point croire qu'il ait été tué par un homme apoſté par le cardinal de Richelieu: Puffendorf penſe que ce fut François-Albert, duc de Saxe-Lavembourg qui le fit tuer à la ſollicitation des Impériaux; d'autres diſent que ce même Albert vengeoit une injure perſonnelle, pour un ſoufflet que lui avoit donné Guſtave irrité de ce qu'il vivoit d'une maniere trop libre avec la reine ſa mere. Frédéric V, roi de Bohême, meurt dans le déſeſpoir de voir ſa vengeance évanouie par la mort de Guſtave.

Lettres-patentes pour l'établiſſement des Prêtres de la

Miſſion, connus ſous le nom de Saint Lazare.

1633.

Edit de création du parlement de Metz, dont les peuples alloient auparavant plaider en dernier reſſort à la chambre impériale de Spire. Alliance entre la France & la Suede, renouvellée par M. de Feuquieres, & le chancelier Oxenſtiern : en conſéquence, la ligue conclue par Guſtave-Adolphe fut auſſi renouvellée entre la Suede, l'Angleterre, la Hollande, & une partie des princes d'Allemagne, contre la maiſon d'Autriche : cette ligue ſervit d'autant mieux le roi, que ſans rompre ouvertement avec l'empereur, il portoit le ravage dans l'Allemagne, & occupoit trop la maiſon d'Autriche pour qu'elle pût donner du ſecours aux rebelles de France. Cette année eſt remplie de rencontres & de combats entre les deux partis. Quelques évêques, complices de la révolte de Monſieur, ſont jugés à Paris par des commiſſaires délégués par le pape : le clergé proteſta en 1650 contre cette délégation. Création de chevaliers des ordres. Troiſieme guerre du duc de Lorraine contre le roi : ce prince refuſe de rendre hommage pour le duché de Bar, ſoit qu'il ne voulût pas en effet rendre cet hommage, ſoit qu'il fît ſeulement difficulté de le rendre, comme on le vouloit, au nom de la princeſſe Nicole, parce que ç'auroit été reconnoître qu'il tenoit de ſon mariage avec elle le duché de Lorraine ; au lieu qu'il prétendoit le poſſéder de ſon chef, ſuivant la loi ſalique établie en Lorraine par le duc René II. Quoi qu'il en ſoit, le roi réunit le duché de Bar à la couronne ; il s'empare de Saint-Mihel & de Lunéville ; il fait le ſiege de Nanci, & force le duc à un traité conclu à Charmes, par lequel la ville de Nanci eſt remiſe en dépôt entre les mains du roi, qui ne ſera rendue au duc qu'en remettant

au roi la princeſſe Marguerite ſa ſœur, dont le mariage avec Monſieur étoit nul, ſuivant nos uſages, attendu le défaut de conſentement du roi.

Le roi entre dans Nanci, qu'il garde, parce que le duc de Lorraine ne pouvoit plus diſpoſer de ſa ſœur, qui avoit ſuivi Monſieur à Bruxelles. L'électeur de Treves rétabli dans ſa capitale par les François.

On commence à connoître cette année le titre de lieutenant-général dans les armées, n'y ayant auparavant que des maréchaux de camp, & même en fort petit nombre, ſous les maréchaux de France. Melchior-Mitte de Chevrieres, marquis de Saint-Chaumont, eſt le premier pour qui on trouve des pouvoirs de lieutenant-général, en date du 6 février 1633. (Le P. Daniel ne l'a pas connu.) Leur nombre fut augmenté ſous Louis XIV à la guerre de 1667, & bien multiplié depuis la guerre de 1672. Cette inſtitution étoit utile, 1°. pour mettre un grade entre le maréchal de camp & le maréchal de France, comme on en mit auſſi, par le grade de brigadier, entre le colonel & le maréchal de camp, & pour exciter ainſi & ſoutenir l'ambition des officiers, en leur faiſant voir de plus près les différens degrés d'honneur qui les attendent : 2°. parce que chacun de ces grades augmentant les fonctions de l'officier, le rend plus capable du commandement : 3°. parce que les armées étant devenues plus nombreuſes, il falloit plus d'officiers généraux à leurs diviſions.

L'inquiſition de Rome comdamne Galilée, pour avoir ſoutenu le ſyſtême de Copernic touchant le mouvement de la terre autour du ſoleil ; il fut obligé de ſe rétracter pour obtenir ſa liberté.

Chapelle de S. Roch à Paris, érigée en paroiſſe.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

1634.

Charles IV, duc de Lorraine, pour éluder les engagemens pris avec le roi, cede par colluſion ſes états au cardinal François ſon frere, qui épouſe la princeſſe Claude, ſœur de Nicole, dont il eut Charles-Léopold, ſucceſſeur de Charles IV. A cette nouvelle, le maréchal de la Force inveſtit Lunéville : ces deux princes quittent leurs états, dont le roi s'empare. Charles IV va joindre les armées de l'empereur. La ducheſſe de Lorraine Nicole, brouillée avec ſon mari, vient à Paris, où le roi la reçoit. Le maréchal de la Force prend la Mothe qui paſſoit pour imprenable ; ce fut à ce ſiege que l'on ſe ſervit pour la premiere fois en France de bombes, quoiqu'inventées dès 1588.

Valſtein, qui de ſimple gentilhomme de Bohême, étoit devenu tout-puiſſant dans l'empire, par le beſoin qu'avoit l'empereur d'un ſi grand homme de guerre, oublie qu'il eſt né ſujet, & ſur quelques mécontentemens qu'il avoit eus, forme le projet de ſe faire roi de Bohême. Le cardinal de Richelieu favoriſoit ſes vues ; mais Oxenſtiern & le reſte de la ligue tarderent trop à le ſeconder. L'empereur fut averti, & Valſtein, âgé de cinquante ans, fut aſſaſſiné dans Egra, par la trahiſon de Gordon ſa créature. Traité entre la France & la Hollande, du 15 avril, pour la continuation de la guerre de cette république contre l'Eſpagne.

Grands jours tenus à Poitiers. M. Talon remarque qu'il eſt bon d'en indiquer la tenue à huit ou dix ans, » parce » que, dit-il, cette appréhenſion eſt capable de retenir la » nobleſſe & les officiers en leur devoir ; « l'autorité royale n'a plus beſoin de ces précautions.

Urbain Grandier, atteint & convaincu du crime de magie

par une commiſſion particuliere, eſt brûlé vif. On demandoit à la Peyrere, auteur des Préadamites, mais qui d'ailleurs a compoſé une hiſtoire du Groenland fort eſtimée, pourquoi il y avoit tant de ſorciers dans le Nord; c'eſt, diſoit-il, que les biens de ces prétendus ſorciers, que l'on fait mourir, ſont en partie confiſqués au profit de leurs juges.

Arrêt du parlement du 5 ſeptembre, ſur les concluſions du premier avocat-général Bignon, qui déclare nul le mariage de Monſieur avec la princeſſe de Lorraine. (*V. Mém. de Talon.*) L'aſſemblée du clergé conſultée en porta le même jugement l'année ſuivante. La guerre continuoit toujours dans l'Allemagne avec la même force; mais la bataille de Nortlingue releva bien les affaires de l'empereur: ce fut le 6 ſeptembre que Ferdinand, roi de Hongrie, le cardinal Infant, & le duc Charles de Lorraine taillerent en pieces l'armée Suédoiſe commandée par le duc de Veimar & le maréchal de Horn, qui venoient pour ſecourir Nortlingue. La guerre continuoit auſſi en Flandres entre le marquis d'Ayetone, gouverneur des Pays-bas, & le prince d'Orange.

Monſieur, qui avoit fait un traité avec l'Eſpagne, dont le cardinal eut connoiſſance, & beaucoup d'inquiétude, eſt invité fortement à ſe réconcilier avec le roi; l'abbé d'Elbene conduiſit cette négociation, & Puilaurens eut, pour récompenſe d'avoir ramené ſon maître, le duché d'Aiguillon, en épouſant mademoiſelle du Pont-du-Château, parente du cardinal; mais ce retour de fortune fut court, car Puilaurens, qui entretenoit toujours Monſieur dans la réſolution de ſoutenir la validité de ſon mariage, & qui continuoit ſes liaiſons à Bruxelles, contre la volonté du roi, fut mis l'année ſuivante à la Baſtille, où il mourut le premier juillet.

La reine mere, qui faiſoit les plus fortes inſtances au-

près du cardinal pour revenir en France, n'en obtient rien, parce qu'il n'en avoit rien à craindre. Monsieur arriva à S. Germain le 21 octobre.

La défaite de Nortlingue força les Suédois à abandonner plusieurs places dans l'Alsace, qui reçurent garnison françoise. Les François devinrent aussi maîtres de Philisbourg & de Spire, en conséquence d'un traité signé entre le roi, la couronne de Suede, & les autres princes d'Allemagne; ce qui rompit le dessein qu'avoient formés les Impériaux d'entrer en Lorraine. Le roi fait démolir plusieurs places en Alsace. Le jardin des plantes est établi à Paris par les soins de Bouvard, premier médecin, & de Gui de la Brosse, médecin ordinaire: ce jardin est appellé le *Jardin du roi.* Le premier méridien est fixé à l'isle de Fer. Accommodement du démêlé entre l'archevêque de Bordeaux (Sourdis) & le duc d'Epernon, tous deux d'un caractere indomptable: la personne de l'archevêque avoit été maltraitée, le duc d'Epernon excommunié, les églises de Bordeaux mises en interdit.

1635.

Erection de la terre de Saint-Simon en duché-pairie.

Lettres-patentes du mois de janvier, pour la fondation de l'Académie françoise, qui ne furent enrégistrées que le 10 juillet 1637; les académiciens avoient commencé de s'assembler dès l'année 1634. Les premiers officiers furent M. de Serizai, directeur, M. Desmarest, chancelier, & M. Conrart, secrétaire, le cardinal de Richelieu, protecteur.

Fin de la guerre de Bohême par le traité de Prague, & l'accommodement de l'empereur & de l'électeur de Saxe, à qui l'on cede la Lusace. Philisbourg surpris par les Impériaux. Fameux traité signé à Paris le 8 février, entre le roi & les états généraux contre l'Espagne, par lequel le roi

s'engage de déclarer la guerre à Philippe IV, s'il ne lui donne pas ſatisfaction, ainſi qu'aux Hollandois, ſur les différens griefs dont ils avoient à ſe plaindre. Ce traité contenoit un partage que ces deux puiſſances faiſoient entr'elles des Pays-bas Eſpagnols quand ils ſeroient conquis. Outre que ce traité étoit un peu chimérique, Richelieu laiſſoit trop voir aux Hollandois qu'ils alloient devenir frontiere de la France, en ne laiſſant aucun intervalle entr'eux & nous; auſſi bientôt après n'aſſiſterent-ils le roi qu'avec des réſerves & des méfiances qui nuiſirent à la cauſe commune, quoique d'abord ils euſſent déſiré fortement notre alliance.

Les Eſpagnols avertis par ce traité, ſurprennent Treves le 26 mars, & emmenent l'électeur priſonnier. Le roi déclare la guerre aux Eſpagnols: cette guerre dura treize ans contre l'empereur, & vingt-cinq contre l'Eſpagne: les événemens en furent mêlés cette année. Les maréchaux de Châtillon & de Brezé gagnerent la bataille d'Avein le 20 mai contre les Eſpagnols, commandés par le prince Thomas de Savoie, qui vouloit empêcher la jonction de nos troupes avec celles des états généraux. Folard en donne tout l'honneur au maréchal de Châtillon qui arriva au ſecours de M. de Brezé, dont l'imprudence & la vanité lui avoient fait attaquer les ennemis plus forts que lui, pour ne pas partager l'honneur de la victoire avec M. de Châtillon. Sac de Tillemont le 6 juin. Levée du ſiege de Louvain, par la jalouſie du prince d'Orange, qui n'aimoit pas le cardinal de Richelieu. Ligue offenſive & défenſive entre la France, la Savoie & le duc de Parme, conclue à Rivoli le 11 juillet. Victor-Amédée eſt fait capitaine général de la ligue. Le maréchal de Créqui mene dix mille hommes en Italie. Cette guerre n'eut point de ſuccès, par la méſintelligence des chefs. Galas, général de l'empereur, prend Keiſerloutre ſur

les Suédois. Le fort de Schenk pris par les Eſpagnols.

Le cardinal de la Valette fait lever aux Impériaux le ſiege de Mayence, & celui des Deux-Ponts au général Galas.

Les Eſpagnols font une deſcente en Provence; le maréchal de Vitri y porte du ſecours. Le duc de Veimar & le cardinal de la Valette forcés de repaſſer le Rhin, à cauſe de la diſette où étoit l'armée, ſont atteints par le général Galas, & malgré l'abattement des troupes, lui défont mille hommes proche Vaudrevange, ſur la Sare. Le duc de Lorraine avoit pénétré dans cette province. Le roi, pour donner plus de force à ſes armes, y marche en perſonne, ſans le cardinal, & revient à Paris, après y avoir laiſſé pour généraux le cardinal de la Valette, le duc de Veimar, & meſſieurs d'Angoulême & de la Force. Saint-Mihel, en Lorraine, eſt pris à diſcrétion par le maréchal de la Force. L'empereur avoit regagné le duc de Saxe, dont l'exemple entraîna pluſieurs princes : il y avoit à craindre que le duc de Veimar ne les ſuivît. Le roi conclut un traité avec lui à Saint-Germain le 26 octobre, qui lia plus que jamais ce prince à la France.

Le duc de Rohan, qui avoit été rappellé dès 1633, défait dans la Valteline les troupes de Serbellon. Gaſſion, avec cinq cens chevaux, en pouſſe ſix mille de Jean de Wert, & lui en enleve quinze cens. Les Impériaux prennent Saverne. Le comte de la Suze défend Porentru contre Colloredo. Chalard avoit conclu au nom du roi, dès le premier ſeptembre, un traité de commerce avec le roi de Maroc. Priſe de la Guadeloupe. Lit de juſtice, où furent enrégiſtrés quarante-deux édits. Exil de pluſieurs conſeillers, qui furent bientôt rappellés. Mort de Thomas Parck, âgé de cent cinquante-deux ans; il avoit vu dix rois d'Angleterre.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

1636.

Servien, ſecrétaire d'état de la guerre, ennemi de Bullion, ſurintendant, eſt remplacé par Sublet des Noyers.

La guerre eſt plus allumée que jamais en Allemagne, en Italie & en France. Le cardinal de la Valette fait lever le ſiege de Colmar aux Impériaux le 25 janvier. Le marquis de la Force bat Colloredo, & le fait priſonnier le 17 mars. Les Suédois, faute de vivres, rendent Mayence aux Impériaux. Traité de Viſmar, entre le roi & la reine Chriſtine, le 20 mars : c'étoit le fameux Grotius qui étoit ſon ambaſſadeur en France. Le duc de Rohan bat les Eſpagnols ſur les bords du lac de Coſme le 18 avril. Le fort de Schenk eſt repris ſur les Eſpagnols par le comte Guillaume de Naſſau le 30. Les Hollandois reſtent enſuite dans l'inaction, ce qui met le cardinal Infant en état de pénétrer en France. Les Impériaux levent le ſiege de Hanau devant les Suédois le 21 juin. Le duc de Savoie & le maréchal de Créquî battent le marquis de Leganès le 23 au combat de Teſin : le maréchal de Toiras avoit été tué quelques jours auparavant. Le comte de la Suze prend Befort le 29. Les Eſpagnols prennent la Capelle le 9 juillet, mal défendue par le marquis du Bec, & le Catelet peu après. Saverne, bien défendue, ſe rend au duc de Veimar & au cardinal de la Valette le 14 juillet. Le vicomte de Turenne, qui y faiſoit la fonction de maréchal de camp, y fut bleſſé. Le prince de Condé leve le ſiege de Dole le 15 août, parce qu'on rappelle une partie de ſon armée pour la défenſe de la Picardie. Corbie priſe par les Eſpagnols le même jour : cet échec mit l'effroi dans Paris, on y leva vingt mille hommes, laquais pour la plupart, ou apprentifs, dont les maîtres avoient été obligés de ſe défaire, en vertu de l'arrêt du conſeil du 13 août. Les Pariſiens

qui croyoient déja voir Jean de Wert à leur porte, firent de grandes contributions. Le roi s'avance en Picardie, & donna au duc d'Orléans la lieutenance générale de ſon armée, qui étant forte de cinquante mille hommes, obligea les Eſpagnols à repaſſer la Somme. Le cardinal de Richelieu, découragé, vouloit quitter le miniſtere, *& il en auroit fait la folie*, dit Siri, *ſans le pere Joſeph, qui le raſſura : ce pere fut bien ſecondé par le ſurintendant de Bullion.* L'amiral d'Aragon ſurprend Saint-Jean-de-Luz, & y met le feu au mois d'octobre. Le duc Charles de Lorraine, & le général Galas entrent en Bourgogne, où ils répandent la terreur ; ils font le ſiege de Saint-Jean-de-Lône, dont les habitans, par des prodiges de valeur, donnerent le tems à M. de Rantzau de venir les ſecourir, & de faire lever le ſiege le 3 novembre. Le cardinal de la Valette & le duc de Veimar les pouſſent juſqu'au Rhin, & leur font périr près de huit mille hommes. Le comte de Soiſſons & le maréchal de Châtillon reprennent Corbie, ſous les ordres de Monſieur, le 10 novembre ; le cardinal étoit dans Amiens, & le roi, entre Amiens & Corbie, alloit tous les jours voir les travaux.

Le général Banier, qui trois mois auparavant n'avoit pu empêcher l'électeur de Saxe de prendre Magdebourg, bat ce même prince à Wiſtok le 4 octobre, s'empare d'Erfort, & ravage toute la Miſnie.

Traité du 21 octobre, entre le roi, & Guillaume, landgrave de Heſſe. Diſgrace de M. le Premier (c'étoit M. de Saint-Simon ;) il voulut ſoutenir Saint-Leger ſon oncle, qui avoit, dit-on, mal défendu le Catelet.

M. le comte de Soiſſons avoit réſolu de ſe défaire du cardinal de Richelieu pendant le ſiege de Corbie ; l'exécution devoit s'en faire à Amiens, & Montréſor & Saint-Ibal

s'en étoient chargés. La foibleſſe ou la religion de Monſieur les en empêcha ; mais la crainte que ce projet n'eût tranſpiré, leur fit prendre le parti de quitter ſubitement la cour : Monſieur ſe retira à Blois, & le comte de Soiſſons à Sedan. Les craintes de Monſieur ceſſerent bientôt ; on lui offrit d'approuver ſon mariage, & on tâcha de regagner le comte de Soiſſons, à qui M. de Bouillon avoit donné une retraite à Sedan.

Ferdinand d'Erneſt, roi de Hongrie, fils de Ferdinand II, eſt couronné roi des Romains, & ſuccéda à ſon pere le 8 février de l'année ſuivante.

1637.

Cette année, qui ſembloit commencer aſſez mal, fut cependant plus favorable aux armes du roi que les précédentes. Le duc de Parme, preſſé par les Eſpagnols, & menacé d'excommunication par le pape, renonce à la ligue avec la France.

Les Griſons s'accommodent avec l'Eſpagne, & forcent le duc de Rohan à retirer ſes troupes, & à abandonner la Valteline. Le duc de Rohan, qui craignoit que l'injuſtice du cardinal de Richelieu ne lui imputât un événement où le cardinal avoit le ſeul tort, faute par lui d'avoir envoyé les ſubſides promis, demeura en Suiſſe, & alla l'année d'après ſervir dans l'armée du duc de Saxe-Veimar. La vie ambulante & toute guerriere de Charles IV, duc de Lorraine, ne l'empêcha pas de devenir amoureux de Marguerite, princeſſe de Cantecroix ; il l'épouſa à Beſançon, prétendant que ſon mariage avec Nicole étoit nul, par la contrainte où il avoit été de l'épouſer. Le comte d'Harcourt prend la ville d'Oriſtan dans l'iſle de Sardaigne ; il reprend auſſi en Pro-

vence les iſles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, qu'occupoient les Eſpagnols depuis 1635. Il étoit de la maiſon de Lorraine, grand écuyer de France, a fait la branche d'Armagnac, & mourut en 1666. L'expérience nous apprend, diſoit ce grand général, que s'il y a des malheurs imprévus à la guerre, il y a auſſi des bonheurs qu'on n'auroit oſé ſe promettre. Le duc de Longueville prend le château de Saint-Amour, & Lyons-le-Saunier, en Franche-Comté. Les Lorrains ſont défaits en deux rencontres par le duc de Veimar. Le cardinal de la Valette prend Landreci & la Capelle; Yvoi & Damvilliers, dans le Luxembourg, ſe rendent au maréchal de Châtillon. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui taillent en pieces, en Italie, l'armée eſpagnole du duc de Modene. Le duc d'Halluin, connu depuis ſous le nom de maréchal de Schomberg, & fils du maréchal de ce nom, fait lever le ſiege de Leucate à Serbellon, général des Eſpagnols. L'électeur de Treves obtient le 25 d'août ſa liberté de l'empereur, en renonçant à la ligue avec la France, & Buſſi-Lamet avoit remis Hermenſtein à l'électeur de Cologne dès le 20 juillet, après l'avoir défendu pendant deux ans. Breda ſe rend au prince d'Orange.

Charles I, ſuivant les traces de Jacques I qui avoit rétabli l'épiſcopat en Ecoſſe, & excité par Guillaume Law, archevêque de Cantorberi, veut introduire en Ecoſſe une liturgie ſemblable à celle de l'égliſe anglicane. Ce fut la ſemence des malheurs de ce regne, & la premiere cauſe de la fin tragique de ce prince, où Richelieu, qui s'apperçut qu'il penchoit pour l'Eſpagne, put bien avoir contribué par les intrigues du marquis de Seneterre, ambaſſadeur du roi à Londres, & par les avis du comte d'Eſtrades, qui le remplaça.

Mort de Victor-Amédée, duc de Savoie, qui laiſſe la tutelle de ſes enfans à Chriſtine ſa femme, ſœur de Louis

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

XIII. Le prince Thomas & le cardinal ſon frere lui donnerent bien de la peine pendant ſa régence.

Erection du marquiſat de la Force en duché-pairie.

1638.

Le roi met ſon royaume ſous la protection de la Vierge.

Le royaume commence à ſe reſſentir de la longueur de la guerre : on paye mal les troupes, & les rentes ſur les gabelles. Il y a deux actions près de Rheinfeld, l'une le 28 février, l'autre le 3 mars : dans la premiere, le duc de Veimar, qui faiſoit le ſiege de Rheinfeld, l'une des villes foreſtieres, fut battu par Jean de Wert ; le duc de Rohan y fut bleſſé à mort, & alla mourir le 13 avril dans l'abbaye de Koenigfelden, au canton de Berne ; il fut enterré dans la grande égliſe de Geneve. Les Vénitiens reçurent avec reconnoiſſance le don qu'il leur fit, en mourant, des armes qu'il avoit coutume de porter. Dans la ſeconde action, le duc de Veimar défit les Impériaux à plates coutures, & fit les quatre généraux de l'empereur priſonniers : Jean de Wert fut mené en triomphe à Paris. Cette victoire conſterna tout l'Empire. Le duc de Veimar s'empara de Fribourg, de Rheinfeld, & de pluſieurs autres villes, & alla inveſtir Briſac, qui ſe rendit le 17 décembre.

Breme ſe rend au marquis de Leganès le 27 mars : le maréchal de Créqui y fut tué d'un coup de canon le 17. Guillaume de Naſſau eſt battu dans le pays de Vaës, par le cardinal Infant. Leganès prend Verceil : le duc de Longueville défait le duc Charles de Lorraine, & prend Poligni. Le prince de Condé force Iron en Navarre, prend le fort du Figuier, le port du Paſſage, & douze vaiſſeaux ennemis. Le maréchal de Châtillon leve le ſiege de S. Omer le 15 juillet : le maréchal de la Force, qui étoit venu le joindre, avoit été battu le 8 par le prince Thomas.

Veimar

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

Veimar gagne la bataille de Virteneval contre Gœutz & Savelli le 9 août, & le même jour le roi prend Renti. L'archevêque de Bordeaux (Sourdis) brûle la flotte eſpagnole près du mole de Gatari en Biſcaye le 22 août. Le prince d'Orange leve le ſiege de Gueldres le 31. Pontcourlai met en fuite quinze galeres d'Eſpagne près Gênes. Naiſſance du Dauphin, (depuis Louis XIV) le 5 ſeptembre, à Saint-Germain-en-Laye, la vingt-troiſieme année du mariage du roi avec Anne d'Autriche : cette princeſſe, ſuivant Baſſompierre, s'étoit bleſſée en 1622, & avoit fait une fauſſe couche. Le 7 de ſeptembre M. le prince leve le ſiege de Fontarabie. Le cardinal de Richelieu, qui n'aimoit pas le duc de la Valette, s'en prit à lui, & lui donna des commiſſaires, qui le condamnerent à avoir la tête tranchée en effigie.

Du Hallier reprend le Catelet le 14 ſeptembre. M. de Bellefond fait lever le ſiege de Luneville au duc Charles le 20. Le duc de Veimar défait le duc de Lorraine près de Thaues le 15 octobre. Les généraux Gœutz & Savelli ſont repouſſés avec perte par le comte de Guébriant, à l'attaque des lignes devant Briſac le 24. Le même Savelli eſt défait près Blamont le 7 novembre, par le duc de Longueville. Briſac eſt rendu le 19 décembre au duc de Veimar. Meſſieurs de Turenne & de Guébriant étoient à ce ſiege. Mort du pere Joſeph, capucin, âgé de ſoixante-un ans, homme célebre par la confiance du cardinal ; il avoit depuis deux ans la nomination de la France au cardinalat, & on lui deſtinoit l'archevêché de Reims ; il avoit aſſurément moins de vues que le cardinal de Richelieu, mais il étoit plus décidé.

Aiguillon eſt érigé en duché-pairie en faveur de Magdeleine de Vignerod, veuve de M. de Combalet, avec cette

clauſe ſinguliere, *pour en jouir par ladite dame, ſes héritiers & ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choiſir :* en vertu de cette clauſe elle appella par ſon teſtament de 1674 au duché d'Aiguillon Marie-Thereſe ſa niece, à laquelle elle ſubſtitua ſon petit-neveu Louis marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731, contradictoire avec tous les pairs de France.

1639.

Le roi avoit ſix armées ſur pied ; l'une commandée par M. de la Meilleraie, pour attaquer les Pays-bas ; la ſeconde par M. de Feuquieres, vers le Luxembourg ; la troiſieme ſous le maréchal de Châtillon, ſur les frontieres de Champagne ; la quatrieme en Languedoc, ſous les ordres de M. le prince ; la cinquieme en Italie, commandée par le duc de Longueville ; & la ſixieme en Piémont, aux ordres du cardinal de la Valette. Le duc de Veimar entre en Franche-Comté, ayant le comte de Guébriant ſous ſes ordres ; ils prennent Pontarlier le 24 janvier, après avoir défait les troupes du prince de Lorraine, la ville & le château de Noſerai le 4 février, & le 14 le fort de Joux. Le maréchal de Chaulnes fait lever le ſiege de Câteau-Cambreſis aux Eſpagnols le premier de mars. Les Suédois, ſous le général Banier, défont les Impériaux le 2 mars près d'Ulnitz, & le 14 avril près de Kemnitz. Demin pris par les Suédois le 20.

Chivas eſt ſurpris par le prince Thomas le 26 mars ; il fut repris par le cardinal de la Valette le 28 juin. Quiers, Montcallier & Yvrée ſe déclarent pour ce prince ; il prend Trin le 4 mai, après que le marquis de Leganès & lui eurent été obligés par le cardinal de la Valette à lever le ſiege

de Turin le 19 avril. Le roi qui étoit venu à Grenoble accompagné du cardinal de Richelieu, pour y conférer avec la ducheſſe de Savoie, convient avec cette princeſſe de mettre garniſon dans Carmagnole, Savillan & Queraſque : c'étoit le moyen le plus ſûr de détacher les princes de Savoie de l'alliance de l'Eſpagne, en leur faiſant craindre que les places remiſes à la France ne lui reſtaſſent. Le 7 juin, Picolomini défait le marquis de Feuquieres, qui aſſiégeoit Thionville ; nous y eûmes plus de ſix mille hommes tués ou faits priſonniers : M. de Feuquieres mourut peu après de ſes bleſſures. Le cardinal de Richelieu ſe prit de cette défaite au comte de Grancei, depuis maréchal de France, & au marquis de Praſlin, qui furent mis à la Baſtille.

Picolomini leve le ſiege de Mouzon, défendu par Refuge, à l'approche du maréchal de Châtillon.

Charles I, après avoir aſſemblé inutilement une armée à Yorck, pour agir contre les rebelles d'Ecoſſe, eſt obligé de s'accommoder avec eux à Bervick le 28 juin, en leur promettant d'aſſembler un ſynode libre, & un parlement pour en confirmer les décrets. Ce ſynode obligea toute la nation à ſigner ce qu'ils appelloient *le Convenant :* c'étoit un acte par lequel on s'engageoit à défendre la religion contre le roi même. Les Preſbytériens d'Angleterre s'uniſſent à ceux d'Ecoſſe. Heſdin eſt rendu au roi le 30 juin : la Meilleraie y reçut le bâton de maréchal de France ſur la breche. Salces eſt rendu au prince de Condé le 19 juillet, & Yvoi au maréchal de Châtillon le 2 août. Les princes de Savoie ſurprennent la ville de Turin le 27 août. La ducheſſe de Savoie ſe retire à Suze, où étoient les princes ſes enfans, & de-là à Grenoble, où elle vint trouver le roi : la citadelle reſta aux François. Le duc de Saxe-Veimar étoit mort à

Neubourg sur le Rhin le 18 juillet, non sans soupçon de poison, âgé seulement de trente-six ans. Ç'eût été une grande perte pour la France, si ce prince n'avoit pas fait soupçonner qu'il vouloit s'en rendre indépendant, en fondant une principauté composée de Brisac & de quelques autres villes. Le roi conclut un traité avec le général major Erlac, par lequel il retient les troupes Veimariennes à son service, & s'empare des places qu'occupoit le duc de Veimar. Par ce traité la ligue avec la Suede fut renouvellée. Le duc de Longueville, qui eut le commandement de ces troupes, s'empare de plusieurs villes dans le Palatinat. Charles-Louis, fils de Fréderic, dépouillé du palatinat, & protégé par l'Angleterre, par le prince d'Orange & les Hollandois, prétendoit à la succession du duc de Veimar : il passe en France incognito pour se porter sur le Rhin : le roi le fait arrêter & conduire à Vincennes, d'où il ne sortit qu'après avoir promis de ne rien prétendre.

La statue équestre du roi fut élevée dans la place royale, aux frais du cardinal de Richelieu, le 27 septembre. On s'étoit servi, pour construire cette place, qui fut commencée en 1605, des débris du palais des Tournelles que Catherine de Médicis avoit fait démolir dès 1566, pour qu'il ne restât point de trace d'un lieu où Henri II avoit perdu la vie.

L'amiral Tromp, après avoir pris deux galions chargés d'argent aux Espagnols, près de Dunkerque le 16 septembre, défait leur flotte sur les côtes d'Angleterre le 18 octobre.

La Mothe Houdancourt, détaché par le comte d'Harcourt, qui avoit remplacé le cardinal de la Valette, mort de chagrin le 28 septembre, prend Quiers & fait ravitailler Casal. M. de Turenne a grande part à ces succès. Com-

bat de Quiers le 20 novembre, où le comte d'Harcourt défait le prince Thomas. Binghen rendu le 21 au duc de Longueville.

Mademoiſelle de la Fayette, que le roi honoroit de ſa confiance, avoit été obligée dès l'année 1637 par la jalouſie du cardinal, de ſe retirer de la cour : il ne tint pas alors au pere Cauſſin, confeſſeur du roi & le ſien, qu'il ne la fît entrer dans les cabales contre le cardinal, même depuis qu'elle ſe fut faite religieuſe aux filles de la Viſitation : le cardinal le fit exiler en Bretagne. Madame d'Hautefort & mademoiſelle de Chemeraut, auſſi attachées à la reine qu'au roi, donnerent cette année les mêmes inquiétudes à ce miniſtre, qui les fit diſgracier, & qui leur ſubſtitua dans la faveur du roi le jeune Cinqmars, fils du maréchal d'Effiat.

Déclaration du roi, qui interdit le parlement de Rouen, pour ne s'être pas aſſez fortement oppoſé à une ſédition qui s'étoit élevée dans la ville. Le chancelier Seguier fut envoyé l'année ſuivante à Rouen, pour y déclarer l'interdiction, & dans pluſieurs villes de la province, où la révolte s'étoit communiquée : il avoit le commandement des troupes ; on portoit tous les ſoirs le drapeau blanc dans ſa chambre ; (*V. l'hiſtoire du cardinal de Richelieu par Auberi*, p. 423, *l'hiſtoire de Louis XIII, par le Vaſſor*, t. XVI. p. 391. V. auſſi *du Cheſne*) & Gaſſion qui étoit à ſes ordres, prenoit le mot de lui. Le conſeil du roi marchoit à ſa ſuite ; & M. de la Vrilliere, ſecrétaire d'état, eut ordre de ſe rendre près de ſa perſonne, pour ſigner en accommodement les expéditions qui ſe trouveroient néceſſaires ; il faut encore remarquer que les arrêts rendus à Paris au conſeil de finance, auxquels le grand ſceau devoit être appoſé, étoient datés du lieu où étoit M. le chancelier.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

Lettre de cachet du roi au parlement, par lequel il lui eſt ordonné de faire entendre de ſa part, aux évêques & autres prélats qui étoient dans Paris, que ſa majeſté leur défend d'avoir aucune communication avec M. Scoti, nonce extraordinaire du pape : le pape avoit donné pluſieurs ſujets de mécontentement au roi, tant par rapport au maréchal d'Eſtrées, qui étoit ſon ambaſſadeur, que par le violement des privileges de la nation.

1640.

Déclaration du 26 novembre ſur les mariages clandeſtins & ſur le rapt, qui, en confirmant le contenu dans l'édit de 1556 & les articles XL, XLI, XLII, XLIII, XLIV de l'édit de Blois, porte, entr'autres articles, *que la peine de rapt demeurera encourue ; nonobſtant les conſentemens intervenans puis après de la part des peres & meres, tuteurs, &c. & déroge aux coutumes qui permettent aux enfans de ſe marier après l'âge de vingt ans ſans le conſentement des peres.*

Depuis que la France étoit en guerre avec l'Eſpagne, elle n'eut pas de plus grands ſuccès que dans cette campagne, où ſes ennemis, indépendamment d'elle, éprouverent d'étonnantes révolutions.

Les Eſpagnols prennent la ville de Salces le 6 janvier. Saverne prête ſerment de fidélité au roi. Le comte de Guébriant fait lever le ſiege de Binghen. Le duc de Lunebourg qui s'étoit retiré de la ligue du Nord, par la crainte d'être expoſé aux armes de l'empereur, y rentra dès qu'il vit que la landgrave de Heſſe renouvelloit avec le duc de Longueville les traités conclus entre la France & le feu landgrave ſon mari. Le comte d'Harcourt, après avoir forcé Leganès dès le 29 avril dans ſes lignes devant Caſal, & s'être mis

par-là en état de faire le ſiege de Turin, bat le 11 juillet, pour la ſeconde fois, ce général qui étoit venu l'attaquer dans ſes retranchemens. Siege de Turin par le comte d'Harcourt : on vit à cette occaſion une choſe fort extraordinaire ; ſavoir, la citadelle aſſiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville aſſiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt aſſiégé lui-même dans ſon camp par le marquis de Leganès. Cette place ſe rendit le 24 ſeptembre. M. de Turenne, à peine guéri d'une bleſſure, acquit un grand honneur à ce ſiege, par l'habileté avec laquelle il fit entrer des convois dans le camp. Les Eſpagnols reçurent deux grands échecs ſur mer : le premier fut le 12, le 14, & le 18 janvier contre les Hollandois, & le ſecond le 22 juillet, contre le duc de Brezé. Siege d'Arras par les trois maréchaux de Châtillon, de Chaulnes & de la Meilleraie : ce ſiege fut célebre par les combats qui ſe donnerent pour y jeter du ſecours & pour l'empêcher : Châtillon étoit l'éleve de Maurice & de Frédéric-Henri, princes d'Orange ; le duc d'Anguien ſe trouva à ce ſiege ; les ducs de Nemours, de Luines, meſſieurs de Gêvres, de Coaſlin, de Guiche, de Grancei, de Bréauté, de Gaſſion, &c. Le cardinal Infant, le duc Charles de Lorraine, Lamboi & d'autres, tenterent de ſecourir la ville, qui ſe rendit enfin le 10 août.

Cette année finit par deux événemens bien ſurprenans dans un même royaume : ce fut la révolte totale de la Catalogne, & la révolution de Portugal. Le comte duc d'Olivarès étoit le Richelieu de Madrid, mais il s'en falloit bien qu'il fût auſſi heureux que celui de France. Philippe IV lui imputant enfin les malheurs de ſon état, après l'avoir employé vingt-deux ans, le renvoya ſix ſemaines après la mort du cardinal de Richelieu, c'eſt-à-dire, au moment que

n'ayant plus de rival dans l'Europe, il auroit pu rétablir les affaires d'Eſpagne. Ce fut-là une grande faute que commit Philippe IV, & il alloit le rappeller » ſi le duc n'eût pas » précipité ſes eſpérances; car ayant voulu ſe juſtifier par » un écrit qu'il publia, il offenſa pluſieurs perſonnes puiſ- » ſantes, dont le reſſentiment fut tel que le roi jugea à » propos de l'éloigner encore davantage, en le confinant à » Toro, où il mourut bientôt de chagrin, comme il ar- » rive d'ordinaire aux grands eſprits qui ne ſont pas ac- » coutumés au repos. « *(Bar. Nani.)* On a voulu faire honneur à la politique de Richelieu de l'affaire de Catalogne & de celle de Portugal; il put avoir influé dans la premiere, en profitant du mécontentement des Catalans trop maltraités par Olivarès, mais il n'eut aucune part à la ſeconde: la révolution de Portugal arriva le premier décembre: ce qui eſt étonnant, c'eſt que le duc de Bragance, l'objet de cette révolution, n'y eut d'autre part que de ſe laiſſer couronner.

Naiſſance de Philippe, duc d'Anjou, frere de Louis XIV, le 21 ſeptembre.

Charles I aſſemble ſon parlement, *parlement ſanguinaire*, comme l'appelle un auteur Anglois, qui fit périr ce prince, & qui renverſa, par une révolution dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, la monarchie angloiſe avec le monarque.

1641.

Edit enrégiſtré dans un lit de juſtice, au ſujet des fonctions du parlement. Aſſemblée du clergé à Mantes, où M. de Montchal, archevêque de Toulouſe, ſe fit tant d'honneur par ſa fermeté. (V. ſes mémoires.)

Les Catalans abandonnent l'idée de ſe former en républi-

que, & ne se sentant pas assez forts pour résister au roi d'Espagne, ils se donnent au roi de France, sous la réserve de leurs privileges, & signent un traité le 20 février. Le Vassor dit que cette affaire ne fut consommée que le 2 septembre. Le comte de la Mothe leur mene cinq mille François. Sourdis, archevêque de Bordeaux, enleve cinq vaisseaux de guerre espagnols dans la baye de Roses le 27 mars; mais ayant laissé passer le 20 août les secours que les Espagnols portoient à Tarragone, dont la Mothe fut obligé de lever le blocus, ce prélat fut relégué à Carpentras.

Le cardinal, dans la crainte que Charles IV ne se joignît au comte de Soissons, l'avoit regagné par le moyen de la comtesse de Cantecroix, que l'on avoit, dit-on, leurrée de l'espérance de faire reconnoître son mariage. Le duc vient à Paris; il signe un traité à Saint-Germain le 2 d'avril, qu'il se promettoit bien de rompre à la premiere occasion, il fait hommage pour le duché de Bar le 10 d'avril, & est rétabli dans ses états à des conditions rigoureuses. Charles I, cédant à la fureur de la Chambre basse, a la foiblesse de signer la sentence de mort du comte de Straford, viceroi d'Irlande, un des plus grands hommes de l'Angleterre, & qui lui étoit le plus attaché; il conseilla lui-même au roi de l'abandonner, & il fut exécuté le 22 mai. Charles I consentit encore que le parlement ne pût désormais être cassé que du consentement des deux chambres: ce furent-là les degrés par lesquels ce malheureux prince fut enfin conduit sur l'échafaud. Traité de confédération du premier juin, entre la France & Jean IV, roi de Portugal: les Hollandois, qui y furent admis, signerent une treve de dix ans avec le même prince. Honoré, prince de Monaco, fatigué de la domination des Espagnols, qui depuis l'an 1605, qu'ils avoient fait assassiner son pere,

lui avoient ravi toute autorité chez lui, ſe met ſous la protection de la France, par un traité conclu avec le roi le 8 juillet; il reçoit garniſon françoiſe dans Monaco le 18 novembre. Par ce même traité le roi s'engagea à lui donner pour dédommagement des biens qu'il poſſédoit dans le royaume de Naples, autant de terres en France, dont partie ſeroit érigée pour lui en duché-pairie, ſous le titre de duché de Valentinois, & partie pour ſon fils, ſous les titres de marquiſat & de comté. Antoine de Monaco, arriere-petit-fils d'Honoré, n'ayant point d'enfans mâles, maria en 1715 ſa fille Louiſe-Hyppolite de Grimaldi à M. de Matignon. Avant de conclure ce mariage, M. de Monaco avoit obtenu un brevet, portant promeſſe de nouvelle création, lors du mariage, en faveur de M. de Matignon: par ce brevet le duché de Valentinois fut conſervé en titre de pairie dans la perſonne de ſon gendre; le mariage n'ayant été contracté qu'après la mort du roi, les nouvelles lettres d'érection ne furent expédiées que ſous Louis XV au mois de décembre de la même année, & enrégiſtrées en 1716. L'archevêque de Brague conſpire contre le nouveau roi de Portugal; il eſt enfermé, & les conjurés ſont mis à mort: cette conjuration, conduite avec autant de ſecret que la révolution, penſa avoir le même ſuccès. Revenons aux opérations de guerre.

En Allemagne, le général Banier & le comte de Guébriant canonerent Ratiſbonne le 28 janvier. Banier mourut de maladie peu de tems après; il étoit Suédois, & avoit beaucoup de l'air de Guſtave-Adolphe. Les troupes de France, de Heſſe & de Lunebourg, commandées par le comte de Guébriant, y gagnerent la bataille de Wolfembuttel contre l'archiduc Léopold & Picolomini le 29 juin. Dorſtein ſe rend aux Impériaux le 18 ſeptembre, par le re-

fus que firent les troupes de Suede & de Lunebourg à Guébriant, d'attaquer Picolomini dans ſes retranchemens. Le duc de Lunebourg fait ſa paix avec l'empereur. Les Suédois rendent Gorlitz à l'électeur de Saxe le 3 octobre. La guerre qui ſembloit finie en Piémont & en Italie par la priſe de Turin, y eſt plus forte que jamais. Le comte d'Harcourt bat les troupes du cardinal de Savoie devant Yvrée le 24 avril : il fait lever le ſiege de Chivas le 15 mai au prince Thomas, & prend Coni le 15 ſeptembre, qu'il remet entre les mains de Madame Royale. Les troupes du pape prennent Caſtro ſur le duc de Parme le 12 octobre. En Catalogne, la Mothe Houdancourt prend la ville & le château de Conſtantin le 14 mai ; il défait le 10 juin les Eſpagnols, qui vouloient ravitailler Tarragone. Monſieur le prince prend le 29 juin la ville d'Elne en Rouſſillon.

Il ſe paſſoit des choſes plus importantes du côté de la Flandres. Le comte de Soiſſons pouſſé à bout par le cardinal de Richelieu, & joint au duc de Guiſe & au duc de Bouillon, avoit ſigné ſon traité avec l'Eſpagne. Le roi fait marcher deux armées, l'une commandée par le maréchal de la Meilleraie, qui pénetre dans le milieu de la Flandres, afin d'empêcher le cardinal Infant d'envoyer du ſecours à Sedan ; l'autre armée qui s'approcha de Sedan, étoit commandée par le maréchal de Châtillon. Le général Lamboi amena du ſecours aux princes qui ſortirent de Sedan, & livrerent bataille aux troupes du roi : c'eſt la bataille de la Marfée donnée le 6 juillet, que le comte de Soiſſons gagna, mais où il fut tué ſans qu'on ait jamais bien ſu par qui, ni comment. La perte de cette bataille eût été funeſte au cardinal, mais la mort du comte de Soiſſons la rendit inutile aux mécontens ; ce jeune prince étoit bien

fait de ſa perſonne, mais d'un eſprit médiocre & défiant; fier, ſérieux, ennemi du cardinal, dont il avoit refuſé d'épouſer la niece, & plus conſidérable à la cour par cette haine qui lui avoit rallié tous les mécontens, que par ſes autres qualités. Le duc de Bouillon fit peu après ſon accommodement, & conſerva Sedan. Pour le duc Guiſe, nommé Henri II, petit-fils de celui qui fut tué à Blois, il s'étoit brouillé avec le comte de Soiſſons avant la bataille, & ne s'y trouva point; il s'étoit retiré à Bruxelles, où il étoit amoureux de la comteſſe de Boſſut. Ce prince étoit auſſi inconſtant dans ſes mariages, que les autres le ſont en galanterie: il ſe fit ſeparer de ſa premiere femme Anne de Gonſague, qu'il avoit épouſée par amour, pour épouſer la comteſſe de Boſſut qu'il aimoit, & il paſſa le reſte de ſa vie à faire caſſer ſon mariage avec celle-ci pour pouvoir épouſer mademoiſelle de Pons, qui à ſon tour devint ſa maîtreſſe.

La ville d'Aire priſe le 27 juillet par le maréchal de la Meilleraie, fut repriſe par les Eſpagnols, qui ſe ſervirent de nos propres lignes que l'on avoit négligé de combler; & Doncheri, dont Lamboi s'étoit emparé après la bataille de la Marfée, fut repriſe par le roi le 5 août. Mort du cardinal Infant, frere de Philippe IV: il étoit gouverneur des Pays-bas, & laiſſa une grande réputation. Le comte de Grancei & du Hallier prennent Bar-le-Duc, Epinal, & pluſieurs villes de Lorraine ſur Charles IV qui avoit repris les armes; Lens ſe rend au maréchal de Brezé, & la Baſſée au maréchal de la Meilleraie, qui prend auſſi Bapaume le 18 ſeptembre. Saint-Preuil ayant rencontré la garniſon de Bapaume, accompagnée ſeulement d'un trompette du maréchal de la Meilleraie, la battit ſans avoir vu le trompette. Le cardinal de Richelieu ſe ſervit de ce prétexte pour lui faire couper la tête; il y joignit auſſi des plaintes qu'il diſoit avoir re-

ques pour des impoſitions que Saint-Preuil avoit miſes de ſon autorité privée ſur les entrées d'Arras, & pour des contributions qu'il avoit faites dans tout le pays ; mais on prétendit alors que Saint-Preuil n'avoit à ſe reprocher que d'avoir déplu au maréchal de la Meilleraie, & à Des-Noyers, qui avoient ſujet de s'en plaindre. Mazarin eſt fait cardinal le 16 décembre.

1642.

Mort du duc d'Epernon, âgé de quatre-vingt-huit ans. Cet homme partagea avec le duc de Joyeuſe la faveur de Henri III : il étoit auſſi haut que violent ; c'eſt le ſeul des grands du royaume qui ne fléchit jamais ſous le cardinal de Richelieu ; mais ce premier miniſtre en fut bien vengé par la ſoumiſſion ſans bornes de ſon fils le cardinal de la Valette.

La guerre continue en Allemagne. Les Impériaux levent le ſiege de Hothenwiel le 7 janvier, à l'approche des François & des Suédois. Le comte de Guébriant bat les généraux Lamboi & Merci à Kempen le 17 du même mois, & les fait priſonniers : il en eut le bâton de maréchal de France. Cette victoire le rendit maître de l'électorat de Cologne. Lemberg eſt rendu aux Impériaux le 14 février ; ils levent le ſiege du château de Mansfeld le 3 mars, à l'approche des Suédois. Tortenſon, général des Suédois, prend Groſtlogau le 4 mai, & bat les Impériaux près Schweidnitz le 30. Neiſſ ſe rend aux Suédois le 9 juin : ils prirent peu après Olmutz d'aſſaut. Tortenſon fait lever le ſiege de Groſtlogau à l'archiduc Léopold le 5 ſeptembre, & prend le château de Leipſik le 4 décembre.

Du côté de la France, le grand objet de cette campagne fut la conquête du Rouſſillon. On ſe contenta de ſe tenir ſur la défenſive dans les Pays-bas. Le comte d'Harcourt & le

maréchal de Guiche furent chargés de défendre cette frontiere ; l'un d'un côté de la Picardie & de l'Artois, l'autre du côté de la Champagne ; Guébriant commanda du côté du Rhin, & le duc de Bouillon, que l'on vouloit éloigner de Sedan, eut l'armée d'Italie : celle de Rouſſillon, où ſe devoient faire les grandes opérations, étoit commandée par le maréchal de la Meilleraie. Le maréchal de Brezé, inſtallé viceroi de Catalogne, devoit ſe joindre à la Mothe Houdancourt, pour empêcher les Eſpagnols de pénétrer dans la Catalogne & de ſecourir le Rouſſillon.

Le motif ſecret de tant de préparatifs, qui avoient pour objet apparent la gloire du roi, étoit l'inquiétude que Cinqmars donnoit au cardinal auprès de ce prince. Cette inquiétude fut bien juſtifiée par la découverte du traité conclu à Madrid le 13 mars, & ſignée par Olivarès au nom du roi d'Eſpagne, & par Fontrailles au nom de Monſieur. Meſſieurs de Bouillon & de Cinqmars étoient nommés dans ce traité, qui tendoit à bouleverſer l'état, & à perdre le cardinal. Le roi d'Eſpagne devoit fournir douze mille hommes de pied & cinq mille chevaux ; il donnoit au duc d'Orléans quatre cens mille écus pour faire des levées en France, & cent vingt mille écus de penſion ; il donnoit auſſi au duc de Bouillon & au grand écuyer chacun quarante mille écus de penſion : enfin il devoit munir la place de Sedan & en payer la garniſon. Cinqmars fut arrêté à Narbonne le 13 juin ; le duc de Bouillon le fut au milieu de ſon armée le 23, & Monſieur demanda grace, à ſon ordinaire, en chargeant & abandonnant ſes complices. La ducheſſe de Bouillon ayant menacé de remettre Sedan aux Eſpagnols, le duc en fut quitte pour remettre cette place au roi, encore en reçut-il depuis en 1651 un dédommagement conſidérable : on fit avec lui un traité d'échange, par lequel on lui donna, pour ce qu'il

avoit poſſédé du duché de Bouillon, & pour Sedan & Raucourt, la duché-pairie d'Albret, la duché-pairie du Château-Thierri, le comté d'Auvergne, le comté d'Evreux, &c. Le ſeul Cinqmars fut la victime de ſon ambition : il eut la tête tranchée à Lyon le 12 ſeptembre. François-Auguſte de Thou ſon ami ſubit la même peine, pour avoir eu connoiſſance du traité, & ne l'avoir pas révélé. Le motif de l'arrêt fut un édit de Louis XI du 22 décembre 1477, produit par Laubardemont. Le pere du malheureux de Thou, qui rapporte dans ſon hiſtoire pluſieurs exemples de condamnations pareilles, ne prévoyoit pas que ſon fils en ſerviroit auſſi. Il étoit petit-fils du premier préſident, & avoit été grand-maître de la bibliotheque du roi, où il eut pour ſucceſſeur l'illuſtre Jérôme Bignon. Les mémoires de Chouppes le font plus criminel, mais ſans preuve. Fontrailles ſe ſauva en Angleterre. Fabert s'empara de Trévoux : c'étoit une ville de quelque conſéquence, parce qu'elle appartenoit à mademoiſelle de Montpenſier, & que Gaſton ſon pere en avoit la garde-noble.

Pendant toutes ces intrigues, Louis XIII & ſon miniſtre étoient mourans : le roi au camp devant Perpignan, le cardinal à Narbonne : ce dernier s'étant fait tranſporter à Taraſcon, y reçut la copie du traité d'Eſpagne : il l'envoya au roi qui commençoit à ſe mieux porter. Le roi vint à Taraſcon & réſolut avec ſon miniſtre, qui de ce moment reprit toute l autorité, les moyens qu'il falloit employer pour punir les coupables. Reprenons les événemens de la guerre ; elle ceſſa en Savoie par le traité qui fut ſigné le 14 juin, entre Madame Royale & le prince de Savoie, qui renoncerent à l'alliance d'Eſpagne.

La Mothe Houdancourt défait cinq mille Eſpagnols le 19 janvier au combat de Vals. Bataille de Villefranche,

gnée sur les Espagnols le 31 mars. Colioure rendu au maréchal de la Meilleraie le 13 avril. Les événemens étoient bien différens aux Pays-bas : les Espagnols prirent Lens le 19 avril, la Bassée le 13 mai, & le maréchal de Guiche fut battu à Honnecourt le 26 du même mois, précisément dans le même tems que l'on découvrit le traité de Madrid : cependant les ordres furent si bien donnés, que ces échecs n'eurent point de suites, & n'arrêterent pas les succès du Roussillon. Le maréchal de la Mothe prit Monçon le 4 juin, & Perpignan se rendit enfin le 9 septembre aux maréchaux de Schomberg & de la Meilleraie, après trois mois de siege. La ville de Salces ne tint pas, & le roi devint aussi maître du Roussillon, qui a toujours depuis resté uni à la France. Ensuite on marcha en Catalogne : le maréchal de la Mothe y gagna la bataille de Lerida le 7 octobre, tandis que le duc de Longueville attaquoit Tortonne dans le Milanois, qui se rendit le 26 novembre. Il y avoit eu des événemens peu importans du côté de la Lorraine, & le maréchal de Brezé avoit remporté quelques avantages dans la méditerranée sur la côte de Catalogne.

Charles I, forcé par l'insolence des Communes, étoit sorti de Londres le 20 janvier ; il avoit manqué de prendre la ville de Hall, où s'étoit jetté le fameux Cromwel, qui commença alors à se faire connoître, & le 2 novembre se donna la bataille de Keinston, qui ne décida rien entre le roi & les rebelles commandés par le comte d'Essex : si ce roi avoit de-là marché droit à Londres, comme il le vouloit, la guerre étoit finie. Seroit-il possible, ce que dit le P. d'Orléans, que la raison qui porta les généraux de ce malheureux prince à l'en détourner, fut la crainte qu'ils eurent que, s'il entroit dans Londres les armes à la main, il ne prétendît sur la nation une espece de droit de conquête qui le rendît trop

trop absolu ? Cromwel devint homme de guerre un peu tard ; car il pouvoit avoir environ quarante-trois ans ; ce ne fut jamais un général consommé, mais la force de son génie lui tint lieu de tout ; quelques années avant cette époque (1637) il s'étoit joint aux Puritains, secte qui établissoit parmi eux l'indépendance des chefs de l'église & de l'autorité royale ; ils furent attaqués, & pour s'affranchir sans retour, ils établirent une souveraineté en Amérique : Cromwel étoit un des chefs de cette colonie ; ils alloient partir, & l'Angleterre en étoit délivrée, mais l'étoile fatale du malheureux Charles les arrêta : on lui fit entendre que c'étoient des ennemis de l'Angleterre qui alloient peupler un nouveau monde ; enfin Cromwel demeura, & Charles paya de sa tête, dans la suite, un si dangereux conseil.

Marie de Médicis étoit morte à Cologne le 3 juillet dans la derniere misere, âgée de soixante-huit ans. Depuis son départ de France en 1631, elle avoit erré plusieurs années en Flandres & en Angleterre, à charge par-tout : on lui donnoit à Londres, où elle demeura trois ans, cent livres sterlings par jour pour sa subsistance, & le cardinal obtint de Charles I de la renvoyer ; princesse dont la fin fut digne de pitié, mais d'un esprit trop au-dessous de son ambition, & qui ne fut peut-être pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois. Mort du cardinal de Richelieu à Paris, dans son palais, âgé de cinquante-huit ans, le quatre décembre : il fut enterré en Sorbonne. L'état profita à sa mort de quatre millions qu'il dépensoit pour l'entretien de sa maison, mais il perdit un grand ministre.

Je me bornerai sur son sujet, qui semble épuisé, à une seule considération. Le cardinal de Richelieu, uniquement occupé de l'idée d'accroître l'autorité de son maître, qui étoit

devenue la ſienne propre, paſſa ſa vie dans le trouble que lui cauſoit néceſſairement la crainte de ſes ennemis, tandis qu'il auroit eu beſoin de tout le calme de ſon ame, pour former des projets auſſi vaſtes & auſſi compliqués qu'étoient les ſiens. Ce même homme, qui s'expoſoit à la haine & à la vengeance de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, pour rendre le gouvernement de ſon maître plus abſolu, avoit autant à craindre du roi, pour qui il riſquoit tout, que du reſſentiment de ceux qu'il forçoit d'obéir. Que de cette ſituation il naiſſe des réſolutions méditées, un ſyſtême ſuivi, des entrepriſes auſſi ſages qu'éclatantes, qu'il puiſſe y avoir un homme né aſſez grand & aſſez ennemi de lui-même pour s'occuper tout entier de l'adminiſtration d'un royaume, où il eſt également craint, & de celui qu'il ſert, & de ceux qu'il ſoumet : en vérité, c'eſt un problême qu'il n'appartient qu'aux paſſions de réſoudre, ou un amour du bien public fort au-deſſus de l'humanité. Ce qui ajouteroit, s'il étoit poſſible, à la gloire de ce miniſtre, c'eſt l'anecdote ſuivante qui, quoiqu'aſſez connue, ne ſauroit être trop répétée en l'honneur de deux grands hommes. Le Czar Pierre, étant en France, fut conduit en Sorbonne, où on lui montra le fameux mauſolée du cardinal ; il demanda quelle étoit cette figure, on lui dit que c'étoit le cardinal de Richelieu : auſſitôt tranſporté de cet enthouſiaſme qu'il reſſentoit pour tout ce qui étoit grand, il s'élança pour embraſſer la ſtatue, en diſant : » Ah ! que n'es-tu en vie ? je te donnerois la moitié de mon » empire pour gouverner l'autre. « Le cardinal couronna le projet déja commencé, avant qu'il entrât dans le miniſtere, de détruire les fortifications de toutes les places ſituées au-dedans du royaume.

C'eſt le cardinal de Richelieu qui a établi l'imprimerie royale : les frais de cet établiſſement coûterent trois cents

ſoixante mille livres : Trichet du Freſne étoit chargé de la correction, Cramoiſi étoit l'imprimeur, & Sublet Deſnoyers en étoit le ſurintendant.

Le *Palais royal* que nous voyons aujourd'hui, avoit été bâti par le cardinal de Richelieu, ſous le nom de *Palais cardinal :* il en fit don au roi. Il voulut que ſa ſépulture même ſe reſſentît de la grandeur avec laquelle il avoit vécu. La Sorbonne, qui eſt devenue, ſelon Mezerai, *le concile perpétuel des Gaules, l'aréopage de l'Egliſe, & le flambeau de la foi*, n'étoit dans le commencement qu'une communauté de pauvres écoliers, nommés *les pauvres Maîtres*, établie par Robert de Sorbonne. Comme S. Louis, dont il étoit confeſſeur, avoit contribué à cet établiſſement, & en avoit même poſé la premiere pierre, Robert ne voulut pas prendre le titre de fondateur, & ſe contenta de celui de *Proviſeur*. Le cardinal de Richelieu, en la même qualité, choiſit cette demeure pour ſa ſépulture, après l'avoir rebâtie avec une magnificence vraiment royale. Le mauſolée qui s'y voit eſt le chef-d'œuvre du célebre Girardon.

1643.

Le roi avoit rendu un édit le premier décembre de l'année précédente, par lequel, en déclarant que Monſieur ne pourroit jamais avoir la régence, il le privoit en même tems de ſon gouvernement, & ſupprimoit ſes compagnies de gendarmes & de chevaux-légers. Le roi révoqua cet édit trois ſemaines avant ſa mort. Le même jour de la mort du cardinal de Richelieu, le roi fit entrer dans ſon conſeil le cardinal Mazarin : il continua meſſieurs de Chavigni & Des-Noyers dans leurs fonctions, ainſi que le chancelier, le ſurintendant Bouthillier, Brienne & la Vrilliere : il écrivit aux cours ſupérieures de ſon royaume, & à ſes ambaſſadeurs,

qu'il n'y avoit rien de changé à tout ce qui s'étoit pratiqué. En un mot, *la cour*, dit M. de la Rochefoucauld, *demeura auſſi ſoumiſe aux volontés du cardinal de Richelieu après ſa mort, qu'elle l'avoit été durant ſa vie.*

Monſieur revint à Saint-Germain le 12 janvier, & y fut ſuivi de quelques exilés & de quelques priſonniers, comme le duc de Saint-Simon, Vitri, Baſſompierre, &c. Celui-ci avoit été forcé, lorſqu'on le mit à la Baſtille, de vendre ſa charge de colonel-général des Suiſſes au marquis de Coaſlin, à qui le marquis de la Chaſtre avoit ſuccédé; mais le marquis de la Chaſtre ayant déplu depuis au cardinal Mazarin, la charge fut rendue à Baſſompierre. Le duc de Beaufort revint d'Angleterre, où il s'étoit exilé volontairement ſur la fin du miniſtere de Richelieu.

L'attente de la régence, que la mauvaiſe ſanté du roi rendoit prochaine, formoit alors deux partis à la cour, celui de la reine, & celui de Monſieur. Le roi n'aimoit ni l'un ni l'autre; mais comme il croyoit, par l'expérience du paſſé, que l'état ne pouvoit être en des plus mauvaiſes mains que dans celles de Monſieur, il renvoya le ſavant pere Sirmond ſon confeſſeur, qui lui fit la propoſition d'aſſocier Monſieur à la régence. Des-Noyers, fort à attaché la reine, obtint ſon congé qu'il demanda, ſoit qu'il ſe crût trop néceſſaire pour que le roi le laiſſât aller, ſoit pour être rappellé par la régente, & ſe donner auprès d'elle le mérite de n'avoir pas participé aux conſeils qui devoient limiter ſon autorité. La reine avoit mis ſa principale confiance dans Potier, évêque de Beauvais. Le duc de Beaufort s'attacha à elle; le duc de la Rochefoucauld lui aſſura le duc d'Anguien; & Mazarin & Chavigni, qui virent qu'ils n'obtiendroient rien du roi pour Monſieur, retournerent au parti de la reine, & firent oublier Des-Noyers. Ce dernier eut ordre de traiter de ſa

charge de ſecrétaire d'état avec M. le Tellier, que le cardinal Mazarin avoit connu en Piémont, où il étoit intendant de l'armée. Le Tellier avoit l'eſprit net, facile & capable d'affaires : perſonne ne ſut avec plus d'adreſſe ſe maintenir dans les diverſes agitations de la cour, ſous des apparences de modération, & il ne prétendit jamais à la premiere place dans le miniſtere, pour occuper plus ſurement la ſeconde.

Déclaration du roi du 19 avril pour la régence, qui eſt déférée à Anne d'Autriche. M. le duc d'Orléans eſt déclaré lieutenant-général du roi mineur, ſous l'autorité de la régente, & le roi nomme un conſeil de régence. Cette déclaration fut enrégiſtrée le lendemain au parlement. Le roi, huit jours avant ſa mort, conſent au mariage de Gaſton avec Marguerite, princeſſe de Lorraine, à condition que le mariage ſera célébré de nouveau en France, ce qui fut exécuté le 26 mai, douze jours après la mort du roi. Il y eut publication de bans le 25, & l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, en fit la cérémonie à Meudon, où Gaſton déclara » qu'il étoit venu pour ratifier ſon mariage, qu'il » n'étoit point néceſſaire de renouveller, puiſqu'il avoit été » fait en face d'égliſe, mais que ce qu'il en faiſoit étoit pour » obéir aux volontés du roi, « en conſéquence l'archevêque prononça : *Ego vos conjungo in matrimonium, in quantum opus eſt*, &c. Louis XIII meurt le 14 mai, jour de l'Aſcenſion.

Louis XIII étoit d'un caractere un peu ſauvage ; il craignoit la repréſentation, excepté dans les cérémonies, qu'il aimoit beaucoup.

Henri IV étant dans une grande néceſſité, payoit ſes officiers de bonnes paroles, mais ce n'étoit pas là le tour d'eſprit de Louis XIII : il avoit, comme il le reconnoiſſoit lui-même, une ſéchereſſe qu'il tenoit de la reine ſa mere,

(*Teſt. Polit.*) Son goût pour la retraite faiſoit qu'il s'attachoit à ſes favoris, dont il dépendoit, tant qu'il ne les renvoyoit pas ; mais comme il tenoit moins à eux par le goût que par le beſoin d'avoir quelqu'un qui partageât ſa ſolitude, il étoit aiſé de les lui enlever & de lui en ſubſtituer d'autres, car il lui en falloit, & le titre de favori étoit alors comme *une charge dans l'état.*

Il n'aima jamais le cardinal de Richelieu, qui le domina toujours : il étoit jaloux de ce même miniſtre, à qui il ſe livroit ſans réſerve, & il ne lui pardonnoit pas intérieurement de ce qu'il ne pouvoit s'en paſſer. Il eut des maîtreſſes comme des favoris : il en étoit jaloux, & c'étoit-là où ſes ſentimens ſe bornoient. Les vues de ce prince étoient droites, ſon eſprit ſage & éclairé : il n'imaginoit point, mais il jugeoit bien ; ſon miniſtre ne le gouvernoit qu'en le perſuadant, & ce n'eſt point un prince médiocre que celui qui ne ſe laiſſe conduire que par de grands moyens.

Il étoit tout auſſi vaillant que Henri IV, mais d'une valeur ſans chaleur & ſans éclat, qui n'eût pas été bonne pour conquérir un royaume. La Providence l'avoit fait naître dans le moment qui lui étoit propre : plutôt il eût été trop foible, plus tard, trop circonſpect ; fils & pere de deux de nos plus grands rois, il affermit le trône, encore ébranlé, de Henri IV, & prépara les merveilles du regne de Louis XIV.

Gomberville, dans ſon livre de la *Doctrine des mœurs*, dit que Louis XIII n'aimoit pas la lecture, & que ce qui en dégoûta ce prince, fut qu'on lui donna d'abord à lire *l'Hiſtoire de France par Fauchet.*

On n'eſt point d'accord ſur l'occaſion qui fit donner à Louis XIII le ſurnom de *Juſte* : il eſt certain ſeulement qu'il eut ce titre dès les premieres années de ſon regne : on ne convient pas davantage ſur l'époque du ſurnom de *Grand*

donné à Henri IV, puiſque Barclai, dans ſon épître dédicatoire de l'*Argenis*, avance que ce titre ne lui fut donné qu'après ſa mort, quoique le pere de ce même Barclai, en dédiant à Henri IV ſon livre *de Regno*, lui eût déja donné le titre de *Grand*, *Henricus Magnus*. Le ſurnom de *Bien-aimé* donné à Louis XV, ne laiſſera pas la poſtérité dans la même incertitude. Ce prince, en 1744, accourant d'un bout de ſon royaume à l'autre, & ſuſpendant ſes conquêtes en Flandres, pour venir au ſecours de l'Alſace, fut arrêté à Metz par une maladie qui fit craindre pour ſes jours; à cette nouvelle, Paris ſembla dans ſa terreur une ville priſe d'aſſaut; on entendit retentir les égliſes de vœux & de gémiſſements; les prieres des prêtres & du peuple étoient interrompues à tous momens par leurs ſanglots, & ce fut d'un intérêt ſi cher & ſi tendre que ſe forma le ſurnom de *Bien-aimé*, titre au-deſſus encore de tous ceux que ce grand prince a mérités.

VA1 1535196

141 B31